



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kulturs  
Dienststelle für Gesundheitswesen

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# **Planification des soins de longue durée 2026-2035**

**Rapport provisoire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) soumis à la procédure de consultation**

**Service de la santé publique (SSP)**

**Novembre 2025**

**Auteur** Service de la santé publique  
Avenue de la gare 20  
1950 Sion  
[santepublique@admin.vs.ch](mailto:santepublique@admin.vs.ch)

**Publication électronique** [www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>4</b>
<b>1   Introduction .....</b>	<b>11</b>
<b>2   Situation actuelle .....</b>	<b>11</b>
2.1   EMS : lits de long séjour .....	12
2.2   Soins domicile.....	12
2.3   Aide à domicile .....	14
2.4   EMS : lits de court séjour.....	15
2.5   Structures de soins de jour.....	16
2.6   Appartements à encadrement médico-social .....	17
<b>3   Evaluation des besoins.....</b>	<b>17</b>
3.1   Planification des soins de longue durée dans les autres cantons.....	18
3.2   Projections démographiques .....	20
3.3   Scénarios épidémiologiques.....	21
3.4   Politique de prise en charge .....	22
3.4.1   Lits de long séjour en EMS .....	22
3.4.2   Appartements à encadrement médico-social .....	23
3.4.3   Soins et aide à domicile .....	23
3.4.4   Autres prestations .....	23
<b>4   Adaptations de la planification des soins de longue durée .....</b>	<b>24</b>
4.1   Lits de long séjour en EMS.....	24
4.1.1   Besoins pour les personnes de 65 ans et plus.....	24
4.1.2   Besoins des personnes de moins de 65 ans.....	24
4.1.3   Nombre de lits long séjour en EMS retenus .....	25
4.2   Appartement à encadrement médico-social.....	26
4.3   Soins et aide à domicile.....	26
4.3.1   Soins à domicile .....	26
4.3.2   Aide à domicile .....	27
4.4   Lits de court séjour en EMS .....	28
4.5   Structures de soins de jour.....	29
<b>5   Incidences sur les finances publiques et les besoins en personnel de soins et d'accompagnement .....</b>	<b>30</b>
5.1   Coûts des soins de longue durée supportés par les pouvoirs publics en 2023 .....	30
5.1.1   Coûts par type de prestations.....	31
5.1.2   Coûts par région .....	32
5.2   Incidences financières pour les pouvoirs publics .....	33
5.2.1   Méthodologie .....	33
5.2.2   Exploitation .....	34
5.2.3   Investissements .....	35
5.3   Personnel de soins et d'accompagnement .....	36
<b>6   Mise en œuvre de la planification .....</b>	<b>37</b>
6.1   Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la planification précédente .....	37
6.2   Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale .....	39
6.2.1   Présentation de la stratégie .....	39
6.2.2   Prochaines étapes .....	40
6.3   Travaux en cours .....	41
6.3.1   EMS avec missions cantonales .....	41
6.3.2   Adaptation du logement et concept d'appartements à encadrement médico-social .....	42
6.3.3   Lutte contre la pénurie de personnel soignant .....	42
6.3.4   Monitoring, gouvernance et efficience du système socio-sanitaire .....	43
<b>7   Conclusion .....</b>	<b>43</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>44</b>

## Résumé

Les soins de longue durée comprennent l'ensemble des prestations non hospitalières entrant dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes dans leur santé ou leur autonomie. Ils sont dispensés par les organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD), les infirmiers indépendants<sup>1</sup>, les structures de soins de jour (foyers de jour) et les établissements médico-sociaux (EMS) (courts et longs séjours).

La planification des soins de longue durée définit un cadre permettant de mettre à disposition de ces personnes une offre complète et coordonnée de prestations. Cela suppose une réévaluation périodique des besoins. Par le passé, la périodicité des révisions était de 4 à 5 ans. Cet horizon temporel s'avère toutefois trop court pour le développement de projets. Ainsi, le présent exercice porte sur la période 2026-2035 et fera l'objet d'un monitoring régulier.

### Evaluation des besoins

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) a développé un modèle d'évaluation des besoins spécifique aux soins de longue durée. Ce modèle a été utilisé pour les planifications précédentes (2016-2020 et 2023-2025), ainsi que par un grand nombre d'autres cantons. Il se base sur les prévisions démographiques, l'évolution épidémiologique et la politique de prise en charge souhaitée par le canton.

Par son ampleur, le vieillissement de la population exerce un effet prépondérant sur l'évaluation des besoins. En 2035 par rapport à 2023, la population âgée de 65 ans et plus aura augmenté de 36% et celle des 80 ans et plus de 55 %.

L'évolution épidémiologique est supposée stable : on considère que les années de vie gagnées à travers l'augmentation de l'espérance de vie sont des années en bonne santé ; la dépendance intervient plus tard, mais dure aussi longtemps. Cette hypothèse est retenue par la plupart des cantons.

La politique menée par le canton définit dans quelles proportions la prise en charge se fait en stationnaire, à savoir en lits de long séjour en EMS, ou en ambulatoire, c'est-à-dire à domicile. L'instrument principal de pilotage à disposition des cantons est fourni par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui leur donne la compétence de définir le nombre de lits d'EMS reconnus dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins.

### Lits de long séjour en EMS

Considérant la préférence des personnes âgées pour la prise en charge à domicile, la planification 2026-2035 poursuit la politique de prise en charge axée sur le maintien à domicile menée par le canton du Valais jusqu'à présent, mais de manière plus modérée que par le passé, étant donné que les possibilités de transfert vers l'ambulatoire ont déjà été en grande partie exploitées.

En 2023, le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux lits de long séjour en EMS était de 4.1% en moyenne cantonale, avec une variation par région allant de 3.8% (Sierre) à 5% (Haut-Valais). Les prévisions sont établies sur la base d'une convergence de chaque région vers un taux de recours réduit par rapport à la moyenne cantonale 2023. La réduction est calculée à partir de l'hypothèse que 40% des situations en EMS ayant des niveaux de soins entre 0 et 4 (0 à 80 minutes de soins par jour) seront à l'avenir prises en charge hors EMS. Il est renoncé à postuler une réduction plus importante en raison des profils de résidents classés dans ces catégories de soins qui peuvent présenter des déficiences cognitives parfois déjà marquées nécessitant une prise en charge en EMS.

Cette réduction modérée du taux de recours aux EMS se justifie également en raison des coûts. En effet, à partir d'un certain niveau de soins, la prise en charge devient moins chère en EMS qu'à domicile, à savoir dès 60 à 120 minutes de soins par jour, selon les situations, si l'on considère l'ensemble des agents payeurs (ménages, assureurs, pouvoirs publics), mais déjà dès 21 minutes de soins par jour pour les pouvoirs publics (situation du Valais en 2023).

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture du rapport, toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans le présent document vise indifféremment l'homme ou la femme.

Il en résulte un besoin de 769 lits de long séjour en EMS supplémentaires pour 2035, dont 171 issus du solde non utilisé de la planification précédente. Il s'agit du maximum retenu. Le minimum est quant à lui défini hors du modèle de l'Obsan sur la base de la norme de 130 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, comme pour la planification précédente.

#### Lits de long séjour en EMS – lits supplémentaires par région et le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Lits supplémentaires planification 2026-2035		Lits long séjour supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	10	49	109	59	119
Sierre	139	22	84	161	223
Sion/Hérens/Conthey	-35	115	207	80	172
Martigny/Entremont	53	55	123	108	176
Monthey/St-Maurice	4	30	75	34	79
<b>Valais</b>	<b>171</b>	<b>271</b>	<b>598</b>	<b>442</b>	<b>769</b>

Sources : Obsan, SSP

Le solde de -35 lits pour la région de Sion/Hérens/Conthey s'explique par l'attribution provisoire de ces lits pris sur le quota de la région de Sierre, en accord avec cette dernière, afin de permettre le développement d'un projet sur Sion. Ces lits sont réattributionés à la région de Sierre dans la présente planification.

#### Appartements à encadrement médico-social

Les appartements à encadrement médico-social offrent une alternative à la prise en charge en EMS pour les personnes présentant un besoin en soins faible à moyen. Ces structures offrent plusieurs avantages, notamment l'entraide entre locataires, la prévention de l'isolement et une plus grande efficience des soins et de l'aide à domicile grâce à la réduction du temps de déplacement entre les clients. De plus, ils seront plus facilement reconvertis que les EMS lorsque la courbe du vieillissement commencera à se tasser et que les besoins diminueront.

Pour la première fois, la planification des soins de longue durée intègre une prévision du nombre de personnes hébergées en appartement à encadrement médico-social. Comme il n'existe pas de recensement exhaustif de ces structures, un sondage spécifique a été établi. 325 appartements ont été recensés, hébergeant 338 personnes, soit un taux de recours de la population de 65 ans et plus de 0.39% en moyenne cantonale en 2023, variant entre 0.1% dans la région de Sion/Hérens/Conthey et 0.96% dans celle de Monthey/St-Maurice.

Les projections ont été établies sur la base du taux de recours cantonal moyen pour définir le besoin minimum 2035 et du taux de recours de la région Monthey/St-Maurice pour le maximum. A cela s'ajoutent les transferts induits par la baisse prévue du taux de recours aux lits de long séjour en EMS. On postule que 70% des situations concernées seront à l'avenir prises en charge en appartements à encadrement médico-social. Au total, ce sont entre 664 et 1'305 personnes qui devraient loger dans un appartement à encadrement médico-social en 2035.

Il s'agit d'une première évaluation basée sur un inventaire non exhaustif. Par conséquent, il se peut qu'une partie des besoins présentés soit couverte par des structures déjà existantes ayant échappé à cet inventaire. Les chiffres ci-après ne correspondent pas au nombre d'appartements supplémentaires à construire, mais au nombre estimé de résidents qui auraient besoin de ce type d'hébergement en 2035.

## Nombre de résidents en appartements à encadrement médico-social (AE) en 2023 et prévisions 2035

Régions	Résidents AE situation 2023	Résidents AE 2035	
		Prévision minimale	Prévision maximale
Haut-Valais	22	301	462
Sierre	24	66	162
Sion/Hérens/Conthey	19	132	299
Martigny/Entremont	118	85	199
Monthey/St-Maurice	114	80	183
<b>Valais</b>	<b>297</b>	<b>664</b>	<b>1'305</b>

Sources : Obsan, SSP

L'impact important pour le Haut-Valais s'explique par le fait que cette région est la plus concernée par la baisse du taux de recours en EMS. Ainsi, la présente planification prévoit une augmentation modérée du nombre de lits d'EMS dans cette région (entre 59 et 119 lits d'ici 2035) et un fort développement des appartements à encadrement médico-social.

### Soins à domicile

Le volume de soins à domicile a fortement augmenté ces dernières années, tant en Valais qu'en Suisse, en raison de l'évolution démographique, mais aussi de la baisse des durées des séjours hospitaliers et de la réduction de la disponibilité de l'entourage. On s'attend à une poursuite de ces tendances. De plus, le modèle de prévision y ajoute les besoins supplémentaires induits par la baisse du taux de recours aux lits de long séjour en EMS. Les soins fournis en appartements à encadrement médico-social font partie des soins à domicile et sont ainsi intégrés à ces projections.

Deux scénarios sont envisagés : le premier postule une convergence vers le taux de recours moyen cantonal 2023 ; le deuxième suppose une augmentation du taux de recours pour rejoindre ceux des cantons fortement axés sur la prise en charge à domicile (Vaud, Genève, Jura et Tessin) ; ce deuxième scénario vise à modéliser les effets de la poursuite de la réduction des durées des séjours hospitaliers et de la disponibilité de l'entourage.

Le nombre d'heures de soins à domicile pour les personnes de 65 ans et plus se situerait selon ces prévisions entre 1'097'528 et 1'742'046 heures en 2035. L'écart entre les deux scénarios est important. Le monitorage permettra de vérifier quelle tendance se concrétise dans chaque région. Certaines seront plus proches du minimum alors que d'autres tendront au maximum selon le comportement en matière de recours aux soins de la population, l'offre disponible et la disponibilité de l'entourage.

### Soins à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus

Régions	Heures soins 2023 65+	Heures soins supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures soins supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures soins totales 2035 65+ minimum	Heures soins totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	74'986	298'922	458'009	373'908	532'995
Sierre	99'064	21'852	121'075	120'916	220'139
Sion/Hérens/Conthey	216'683	52'468	222'531	269'151	439'214
Martigny/Entremont	153'271	19'273	133'072	172'544	286'343
Monthey/St-Maurice	157'580	3'429	105'775	161'009	263'355
<b>Total Valais</b>	<b>701'584</b>	<b>395'944</b>	<b>1'040'462</b>	<b>1'097'528</b>	<b>1'742'046</b>

Sources : Obsan, SSP

Pour le Haut-Valais, les prévisions 2035 présentent l'écart le plus important par rapport à la situation 2023. Cela s'explique par le fait que cette région a un taux de recours aux lits de long séjour en EMS actuellement supérieur à celui des autres régions et une offre en soins à domicile moins élevée.

Les cantons n'ont pas la compétence de plafonner le nombre d'heures de soins à domicile. Cependant, depuis 2024, la LAMal leur donne la possibilité de refuser de nouvelles admissions à charge de l'assurance obligatoire des soins lorsque les coûts annuels par assuré augmentent davantage que la

moyenne suisse. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) envisage d'appliquer cette nouvelle disposition. Son impact ne peut toutefois pas encore être appréhendé dans les présentes prévisions.

### Aide à domicile

Contrairement aux soins à domicile, le nombre d'heures d'aide à domicile fournies à la population de 65 ans et plus stagne en Suisse et en Valais. La statistique fédérale ne relève toutefois que l'aide à domicile dispensée par les CMS et les OSAD, et non pas celle fournie par d'autres prestataires.

Les prévisions sont établies selon les mêmes paramètres que pour les soins à domicile. Il en résulte que le nombre d'heures d'aide à domicile dispensées par les CMS et les OSAD aux personnes de 65 ans et plus devrait se situer entre 289'547 et 346'215 heures en 2035.

#### Aide à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus

Régions	Heures aide 2023 65+	Heures aide supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures aide supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures aide totales 2035 65+ minimum	Heures aide totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	20'669	80'053	94'111	100'722	114'780
Sierre	25'820	4'944	13'614	30'764	39'434
Sion/Hérens/Conthey	57'382	13'233	28'141	70'615	85'523
Martigny/Entremont	43'078	2'064	12'061	45'142	55'139
Monthey/St-Maurice	38'823	3'481	12'516	42'304	51'339
<b>Total Valais</b>	<b>185'772</b>	<b>103'775</b>	<b>160'443</b>	<b>289'547</b>	<b>346'215</b>

Sources : Obsan, SSP

### Relève à domicile

La relève à domicile fait partie des prestations d'aide à domicile. Ces prestations permettent de soulager les proches aidants. Elles sont fournies en partie par les CMS et en partie par le Service d'aide aux proches de la Croix-Rouge Valais, sur mandat du canton. Les heures fournies par les CMS entrent dans la statistique fédérale et donc dans les données présentées ci-dessus. Ce n'est pas le cas des heures fournies par la Croix-Rouge Valais.

Si l'on tient compte des heures de relève à domicile des CMS et de la Croix-Rouge Valais, le taux de recours de la population valaisanne de 65 ans et plus à cette prestation s'élevait à 0.46% en moyenne cantonale en 2023. La projection des besoins a été établie en appliquant ce taux au nombre de personnes nécessitant des soins et de l'aide à domicile selon les deux scénarios y relatifs exposés ci-dessus. Le nombre d'heures prévu pour 2035 se situe entre 31'553 et 43'936 heures.

#### Relève à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus

Régions	Heures relève 2023 65+	Heures relève supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures relève supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures relève totales 2035 65+ minimum	Heures relève totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	3'902	4'482	7'559	8'384	11'461
Sierre	2'843	1'643	3'525	4'486	6'368
Sion/Hérens/Conthey	8'164	49	3'295	8'213	11'459
Martigny/Entremont	6'106		1'572	5'481	7'678
Monthey/St-Maurice	1'532	3'457	5'438	4'989	6'970
<b>Total Valais</b>	<b>22'547</b>	<b>9'631</b>	<b>21'389</b>	<b>31'553</b>	<b>43'936</b>

Sources : Obsan, SSP

## Lits de court séjour en EMS

Afin de tenir compte de la forte demande en hébergement de court séjour, l'évaluation du besoin minimum se base sur le scénario élevé du nombre de personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile. Le taux de recours de référence retenu est celui de la région de Martigny/Entremont, région où l'offre est actuellement suffisamment développée. Le maximum est défini hors du modèle de l'Obsan, sur la base de la norme de 10 lits pour 1'000 habitants de 80 et plus retenue dans les planifications précédentes. Il en résulte un maximum 161 lits de court séjour supplémentaires, dont 85 issus du solde de la planification précédente.

### Lits de court séjour en EMS – lits supplémentaires par région y compris le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Lits supplémentaires planification 2026-2035		Lits court séjour supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	13		19	3	32
Sierre	27		7	12	34
Sion/Hérens/Conthey	24		22	11	46
Martigny/Entremont	8		15	1	23
Monthey/St-Maurice	13		13	6	26
<b>Valais</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>32</b>	<b>161</b>

Sources : Obsan, SSP

## Structures de soins de jour

L'évaluation des besoins en structures de soins de jour se base également sur le scénario élevé du nombre de personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile afin de répondre à la forte demande d'accueil à la journée. Le taux de recours moyen cantonal sert à définir le minimum. Le maximum est basé sur le taux de recours de la région Sion/Hérens/Conthey. Jusqu'à 348 places supplémentaires pourraient être mises à disposition, y compris le solde de la dernière planification.

### Structures de soins de jour – places supplémentaires par région y compris le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Places supplémentaires planification 2026-2035		Places SSJ supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	43	38	58	81	101
Sierre	47	8	19	55	66
Sion/Hérens/Conthey	42	33	53	75	95
Martigny/Entremont	0	23	37	23	37
Monthey/St-Maurice	21	16	28	37	49
<b>Valais</b>	<b>153</b>	<b>118</b>	<b>195</b>	<b>271</b>	<b>348</b>

Sources : Obsan, SSP

## Incidences financières et incidences sur les besoins en personnel

Les incidences financières ont été évaluées pour les pouvoirs publics uniquement. Ces derniers sont tenus de verser des contributions aux coûts des soins en application du droit fédéral (loi sur l'assurance-maladie LAMal). De plus, ils octroient des subventions pour l'exploitation et les investissements sur la base de la législation cantonale (loi sur les soins de longue durée LSLD).

L'évaluation intègre non seulement les impacts découlant de la planification des soins de longue durée 2026-2035, mais également les projets en cours et le solde de la planification précédente.

Dans la logique du modèle d'évaluation, si le minimum de lits d'EMS est mis en place, il conviendrait alors de développer les autres prestations selon le maximum défini afin que les besoins soient couverts. Ainsi, deux situations sont envisagées :

- Prise en charge orientée EMS : mise à disposition du nombre maximum de lits de long séjour en EMS et du nombre minimum des autres prestations ;
- Prise en charge orientée domicile : mise à disposition du nombre minimal de lits de long séjour et du nombre maximal des autres prestations.

La présente planification induirait, en 2035 par rapport à 2023, une augmentation des contributions et subventions des pouvoirs publics à l'exploitation se situant ainsi entre 69 (prise en charge orientée EMS) et 94 millions de francs (prise en charge orientée domicile). Cela représenterait une croissance de 4 à 5.1% par an en moyenne sur la période 2023-2035. Ce taux passerait à 5.5% si toutes les prestations étaient mises à disposition selon les valeurs maximales prévues par la planification.

Durant les dix dernières années (2015-2024), la croissance des contributions et subventions des pouvoirs publics à l'exploitation se situait entre 5 et 12%, soit une moyenne de 7%. Plusieurs raisons expliquent la différence par rapport à la prévision présentée ci-dessus. Tout d'abord, le taux de croissance s'applique sur un montant global devenant de plus en plus élevé d'année en année. Ensuite, les prévisions n'intègrent pas d'autres facteurs de croissance tels qu'une consommation de prestations supérieure à celle envisagée par les scénarios retenus dans le modèle, par exemple en raison d'une disponibilité moins grande de l'entourage. Finalement, les prévisions ne peuvent pas à ce stade prendre en considération les éventuelles futures compensations du renchérissement ou adaptations des conditions salariales et sociales.

En ce qui concerne les investissements, le subventionnement des pouvoirs publics pour la construction des nouveaux lits d'EMS et des nouvelles places en structures de soins de jour atteindrait 12 (prise en charge orientée domicile) à 15 millions de francs par an (prise en charge orientée EMS) en moyenne sur la période 2023-2035. Ces subventions étaient en moyenne de 8 millions de francs entre 2010 et 2024.

La prise en charge orientée EMS s'avère ainsi moins coûteuse à l'exploitation que la prise en charge orientée domicile (25 millions de francs de moins en 2035). Cela s'explique par le fait que les soins en EMS coûtent moins aux pouvoirs publics dès 21 minutes par jour (situation 2023 en Valais). Mais elle nécessitera des investissements plus conséquents (3 millions de francs de plus par an).

Les besoins supplémentaires en personnel de soins et d'accompagnement seraient de 122 (prise en charge orientée EMS) à 175 EPT par an (prise en charge orientée domicile), en moyenne sur la période 2023-2035, dont 30 à 54 EPT avec une formation en soins infirmiers, 35 à 58 avec une formation du niveau secondaire II et 57 à 63 avec une autre formation. Cette évaluation a été établie sur la base des dotations et compositions des équipes actuellement en vigueur dans chaque secteur. Ces facteurs sont appelés à évoluer.

Les montants indiqués ci-dessus constituent des prévisions. La progression effective des contributions et des subventions de pouvoirs publics devra se faire dans le respect des limites des budgets disponibles. Pour les projets d'investissement, chaque subventionnement du canton fera l'objet d'une décision spécifique de l'autorité compétente selon les montants.

## Mise en œuvre de la planification

La mise en œuvre de cette planification soulève un nombre important de questions, notamment les capacités à construire les nouveaux lits d'EMS et appartements à encadrement médico-social, la disponibilité du personnel soignant et les possibilités de financement. Les réponses à ces questions ne sont pas encore pleinement développées. Toutefois, les axes principaux ont été formulés dans la stratégie, intitulée « Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale », mise en consultation durant le printemps 2025, ainsi que dans le cadre des travaux de la task force cantonale chargée de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

La stratégie santé-sociale vise à répondre aux besoins spécifiques de la population âgée et à renforcer l'interaction entre les dimensions sanitaires, sociales et communautaires pour préserver l'autonomie et la qualité de vie des seniors. Elle pose notamment pour objectif de contenir les besoins futurs en soins par la promotion de l'intégration sociale, le renforcement des mesures de promotion de la santé, l'accompagnement des seniors dans leur autodétermination et la création d'environnements adaptés.

Elle repose sur une approche globale et transversale cherchant à améliorer l'efficience et la qualité des prestations par une prise en charge intégrée offrant des réponses coordonnées et adaptées aux besoins des individus, incluant la participation active de l'entourage.

Le rapport final « Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale » intégrant les retours reçus lors de la phase de consultation sera publié prochainement. Cette version complétée et adaptée constituera ainsi le « chapeau » des actions à entreprendre en faveur des Générations 60+ et des différents documents stratégiques qui en découleront, tels que la présente planification, le plan d'action, les mandats de prestations et l'adaptation du cadre légal.

En application de cette stratégie, plusieurs projets sont à développer dans le cadre de la présente planification, notamment les EMS avec missions cantonales et le concept de développement des appartements à encadrement médico-social :

- Certaines prestations dépassent le bassin de population habituellement desservi par un EMS. Pour garantir la mise à disposition et le développement de ces prestations, il y a lieu de leur attribuer un statut de missions cantonales. Il s'agit des unités de soins de transition (UST), des lits dédiés aux attentes de placement ou aux placements urgents, et des unités spécialisées en psychogériatrie pour les situations complexes. Ces missions pourront être attribuées à des EMS existants ou à de futurs établissements, notamment la Clinique de St-Amé qu'il est prévu de transformer en EMS spécialisé dans ces types de missions à l'horizon 2035, selon le Concept médico-soignant 2025 du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR).
- Un concept de développement des appartements à encadrement médico-social a été développé sur mandat du canton par la HES-SO Valais-Wallis, par sa Haute Ecole de Santé, en collaboration avec sa Haute Ecole de Gestion, dans le cadre des travaux de la 4<sup>ème</sup> Commission consultative pour le développement de la politique en faveur des Générations 60+. Douze recommandations sont émises pour assurer une offre évolutive, équilibrée territorialement et adaptée aux besoins croissants des seniors valaisans, en mettant l'accent sur la flexibilité, l'accompagnement social et la coordination entre acteurs institutionnels. Ce rapport sera publié prochainement. Il comprend également diverses propositions d'aides financières qui devront être débattues dans le cadre de la révision de la législation sur les soins de longue durée. Il expose également des mesures visant à informer les personnes âgées sur les possibilités d'adaptation de leur logement.

Un monitoring de la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée sera établi périodiquement. Au besoin, des mesures d'adaptation seront prises. Ce monitoring devra fournir une vision globale du système socio-sanitaire, en mettant en évidence les interactions entre les prises en charge hospitalières, en EMS et à domicile, incluant également les dimensions préventive et sociale. Il s'agira d'améliorer en continu l'efficience du système et sa qualité, en limitant au mieux la croissance des coûts.

### Procédure de consultation

Le présent rapport est provisoire et mis en consultation jusqu'à fin mars 2026. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

## 1 Introduction

Le vieillissement démographique est un phénomène annoncé et connu de longue date. Il entre désormais dans une phase accrue : les projections démographiques prévoient pour le Valais une augmentation des personnes âgées de 80 ans et plus de 55% entre 2023 et 2035 et de 152% d'ici 2050. Cette tranche d'âges représentera 8% de la population totale en 2035 et 12% en 2050. Dans cette perspective, le développement des soins de longue durée devient un enjeu majeur de la politique de santé et de société en Valais, comme ailleurs en Suisse et dans les pays occidentaux.

Les soins de longue durée désignent « les soins et l'encadrement de personnes en situation de dépendance sur le long terme. Ces personnes ne sont plus, en raison de leur âge avancé, d'une maladie ou d'un handicap, en mesure d'assumer seules tous les actes de la vie quotidienne »<sup>2</sup>. Ils englobent les prestations d'aide et de soins dispensées à domicile ou en appartements à encadrement médico-social par les infirmiers indépendants et les organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD), dans les structures de soins de jour (ou foyers de jour) ou dans les établissements médico-sociaux (EMS) (courts et longs séjours).

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal art. 39) et à la loi cantonale sur les soins de longue durée (LSLD), le Conseil d'Etat arrête périodiquement la planification y relative. Jusqu'à présent, cette planification a été établie en principe par périodes de 5 ans. Depuis 2016, les prévisions sont établies sur la base du modèle d'évaluation des besoins de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan).

En 2025, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a donné mandat à l'Obsan d'établir une nouvelle projection des besoins en soins de longue durée pour le Valais, sur la base des données statistiques 2023. L'Obsan a rendu son rapport en juillet 2025 (annexe 1). Ce dernier présente l'état des lieux de la prise en charge médico-sociale en Valais, ainsi que les projections des besoins pour les années 2025 à 2050, pour divers scénarios.

Le présent rapport du DSSC se base sur ces projections pour établir la planification des soins de longue durée 2026-2035. L'horizon temporel est volontairement prolongé par rapport aux planifications précédentes afin de donner le temps nécessaire à l'élaboration de projets, comme demandé par les prestataires dans leurs réponses à la procédure de consultation précédente. Il s'agit également de mieux appréhender l'accélération du vieillissement démographique et les besoins conséquents qui en découlent. Un monitoring régulier est prévu afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues et procéder au besoin à des adaptations.

Le rapport rappelle tout d'abord la situation actuelle de la planification (chapitre 2). Il présente ensuite la méthodologie et les scénarios analysés par l'Obsan (chapitre 3), les adaptations proposées de la planification (chapitre 4) et leurs incidences sur les finances publiques et sur les besoins en personnel (chapitre 5). Le dernier chapitre porte sur les travaux de mise en œuvre.

Le présent rapport est provisoire et mis en consultation jusqu'à fin mars 2026.

## 2 Situation actuelle

La situation actuelle des soins de longue durée en Valais est présentée succinctement ci-après au regard de la planification des soins de longue durée 2023-2025, pour chaque région. Les écarts entre les régions s'expliquent par des politiques de prise en charge différentes et par des besoins et demandes variant selon l'offre de prestations disponibles et la disponibilité de l'entourage.

Un état des lieux complet de la situation actuelle est détaillé dans le rapport de l'Obsan mentionné en introduction (annexe 1). Ce dernier fait notamment état du recours aux différentes structures de prise en charge avec des comparaisons intercantoniales, ainsi que les évolutions observées durant les 10-15 dernières années. En complément, le Service de l'action sociale a établi un rapport détaillant la situation actuelle des prestations d'aide et de soutien (annexe 2). Les principaux constats de ces rapports sont repris brièvement ci-après.

<sup>2</sup> Source : soins de longue durée.ch [Importance et définition des soins de longue durée](#) consulté le 05.09.2025

## 2.1 EMS : lits de long séjour

Le Valais compte 38 EMS, répartis sur 54 sites dans les 5 régions sanitaires de soins de longue durée.

### Situation par rapport à la moyenne suisse

En 2023, le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux lits de long séjour en EMS était de 4.1% en Valais, au-dessous de la moyenne nationale qui se situait à 4.4% (graphiques 3.2 et 3.3 du rapport Obsan). Le pourcentage de résidents de 65 ans et plus en EMS nécessitant peu de soins (moins de 40 minutes de soins par jour, catégories de soins 0-2) était nettement plus bas en Valais (1.5%) qu'en moyenne suisse (13.1%) (graphiques 3.4 et 3.5 du rapport Obsan).

### Situation en Valais selon les régions

Le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux lits de long séjour en EMS varie selon les régions et se situait en 2023 entre 3.8% (Sierre) et 5% (Haut-Valais) (tableau 3.7 du rapport Obsan). Le pourcentage de résidents de 65 ans et plus en EMS classés dans les catégories de soins 0 à 4 (moins de 80 minutes de soins par jour) allait de 4.5% pour la région Martigny/Entremont à 26% pour le Haut-Valais (tableau 3.7 du rapport Obsan).

### Etat de la mise en œuvre de la planification 2023-2025

Le tableau suivant présente l'offre actuelle en lits de long séjour (lits exploités) en Valais, les projets en cours et le nombre de lits reconnus, en regard des objectifs minimum et maximum définis par la planification des soins de longue durée 2023-2025.

Tableau 1 : Nombre de lits de long séjour en EMS, par région, en 2025

Régions	Lits exploités au 01.07.2025	Lits en projet	Total	Minimum selon la planification 2023-2025	Maximum selon la planification 2023-2025	Solde non utilisé
Haut-Valais	950	17	967	782	977	10
Sierre	474	6	480	545	619	139
Sion/Hérens/Conthey	837	191	1'028	815	993	-35
Martigny/Entremont	600	26	626	532	679	53
Monthezy/St-Maurice	510	109	619	488	623	4
<b>Total Valais</b>	<b>3'371</b>	<b>349</b>	<b>3'720</b>	<b>3'162</b>	<b>3'891</b>	<b>171</b>

Source : SSP

Un solde de 171 lits est encore attribuable. Une grande partie de ces lits (139) concerne la région de Sierre. Seule la région de Sion/Hérens/Conthey a atteint le maximum défini et l'a même dépassé. En effet, afin de permettre le développement d'un projet d'envergure, 35 lits provenant de la région de Sierre ont été provisoirement attribués à la région de Sion/Hérens/Conthey en accord avec les commissions régionales de soins de longue durée des deux régions concernées et le DSSC. Ces lits sont réattribués à la région de Sierre dans la présente planification. Dans le tableau précédent, ils sont considérés comme appartenant à la région de Sierre, ce qui se traduit par un solde négatif de la région de Sion/Hérens/Conthey.

En regard des lits exploités au 01.07.2025, toutes les régions, sauf celle de Sierre, ont atteint le minimum fixé pour l'horizon 2025. Si l'on considère les lits en projet, il manque 65 lits dans cette région pour atteindre le minimum fixé.

## 2.2 Soins domicile

Les soins à domicile sont fournis par les organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) et les infirmiers indépendants.

A l'heure actuelle, le Valais compte :

- 5 centres médico-sociaux régionaux (CMS), soit un par région sanitaire, avec un mandat public de prise en charge universelle (obligation de prise en charge de toutes les situations sur tout le territoire cantonal)
- 3 OSAD avec un mandat public pour des prises en charges spécifiques
- 19 OSAD sans mandat public
- 159 infirmiers indépendants actifs sans mandat public.

### Situation par rapport à la moyenne suisse

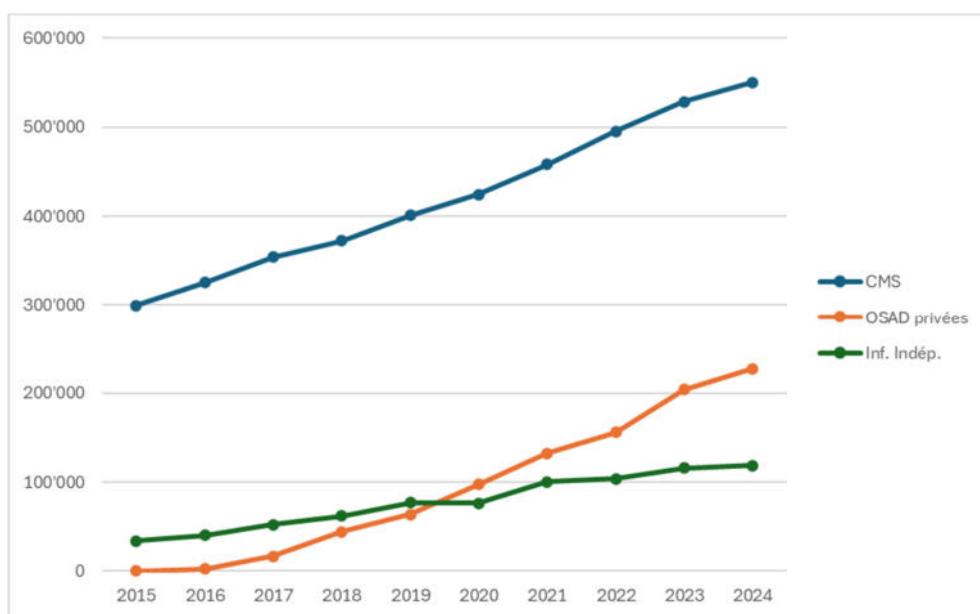
Le nombre d'heures de soins à domicile de la population de 65 ans et plus a fortement augmenté ces dernières années, passant de 6.3 à 10.5 heures par habitant en moyenne suisse entre 2011 et 2023. Avec respectivement 4.1 et 9.3 heures par habitant, le Valais présente une progression encore plus marquée et l'écart avec la moyenne suisse se réduit (graphique 3.6 du rapport Obsan).

### Situation en Valais selon les régions

A l'intérieur du canton, le nombre d'heures de soins à domicile par habitant de la population de 65 ans et plus en 2023 variait entre 3.9 dans le Haut-Valais et 13.2 dans la région Monthey/St-Maurice. Le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux soins à domicile était de 15% en moyenne cantonale, 8% dans le Haut-Valais et 20% dans la région Monthey/St-Maurice (tableau 3.7 du rapport Obsan).

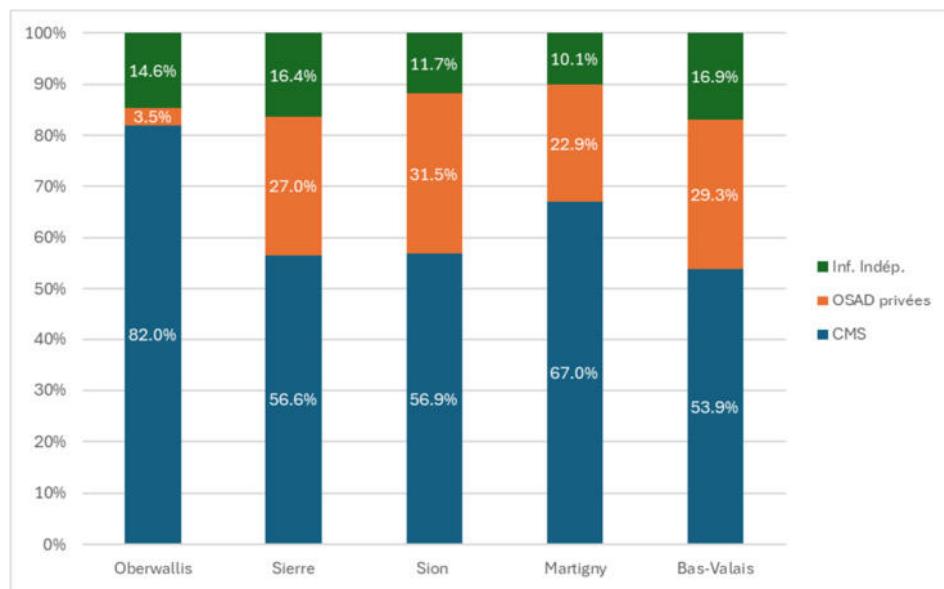
Le nombre d'heures de soins à domicile a fortement augmenté entre 2015 et 2024. La part dispensée par les prestataires privés s'est accrue avec l'apparition d'OSAD privées depuis 2015 dans le Valais romand, mais est restée faible dans le Haut-Valais, comme l'illustrent les graphiques ci-après. Le nombre d'heures dispensées par les CMS s'est également fortement accru.

**Figure 1 : Evolution du nombre d'heures de soins à domicile par catégorie de fournisseurs de 2015 à 2024**



Source : SSP

**Figure 2 : Répartition des heures de soins à domicile entre les diverses catégories de fournisseurs par région en 2024**



### Etat de la mise en œuvre de la planification 2023-2025

Le tableau suivant présente les heures de soins à domicile en 2023 au regard des prévisions de la planification des soins de longue durée 2023-2025 pour les 65 ans et plus.

**Tableau 2 : Nombre d'heures de soins à domicile, par région, en 2023**

Régions	Heures soins 2023 65+	Heures soins 65+ selon planification 2023-2025
Haut-Valais	74'986	233'480
Sierre	99'064	147'572
Sion/Hérens/Conthey	216'683	243'088
Martigny/Entremont	153'271	162'070
Monthey/St-Maurice	157'580	152'495
<b>Total Valais</b>	<b>701'584</b>	<b>938'705</b>

Sources : SSP; OVS, SPITEX

En 2023 déjà, la région de Monthey/St-Maurice dépassait les heures prévues pour 2025. Les régions de Sion/Hérens/Conthey et de Martigny/Entremont s'en rapprochaient, alors que l'écart pour Sierre et surtout le Haut-Valais est important.

Le faible nombre d'heures de soins à domicile pour le Haut-Valais peut s'expliquer par le taux de recours aux lits de long séjour plus élevé dans cette région (5% en 2023) qu'en moyenne cantonale (4.4%). Ce n'est pas le cas de la région de Sierre où le taux de recours aux lits de long séjour en EMS est le plus faible du canton (3.8%). D'autres facteurs explicatifs peuvent être avancés, comme le niveau de développement de l'offre, tant publique (CMS) que privée (OSAD et infirmiers indépendants), ou encore la disponibilité de l'entourage.

## 2.3 Aide à domicile

### Situation par rapport à la moyenne suisse

Contrairement aux soins à domicile, le nombre d'heures d'aide à domicile fournies par les CMS et les OSAD à la population de 65 ans et plus stagne à hauteur de 3 heures par habitant en moyenne suisse et 2.5 en Valais (graphique 3.8 du rapport Obsan). La statistique fédérale ne relève toutefois que l'aide à domicile dispensée par les CMS et les OSAD, et non pas celle fournie par d'autres prestataires.

## Situation en Valais selon les régions

En 2023, le nombre d'heures d'aide se situait entre 1.1 dans le Haut-Valais et 3.3 dans les régions de Martigny/Entremont et Monthey/St-Maurice. Le taux de recours de la population de 65 ans et plus à l'aide à domicile était de 5.8% en moyenne cantonale, 3.4% dans le Haut-Valais et 7.6% dans la région Martigny/Entremont (tableau 3.7 du rapport Obsan).

## Etat de la mise en œuvre de la planification 2023-2025

Le tableau suivant présente les heures d'aide à domicile pour les personnes de 65 ans et plus au regard des prévisions établies pour 2025, pour les CMS et les OSAD. En 2023, les régions de Sion/Hérens/Conthey, Martigny/Entremont et Monthey/St-Maurice dépassaient les prévisions d'aide à domicile établies pour 2025.

**Tableau 3 : Nombre d'heures d'aide à domicile, par région, en 2023**

Régions	Heures aide 2023 65+	Heures aide 65+ selon planification 2023-2025
Haut-Valais	20'669	52'656
Sierre	25'820	34'115
Sion/Hérens/Conthey	57'382	54'440
Martigny/Entremont	43'078	36'357
Monthey/St-Maurice	38'823	34'148
<b>Total Valais</b>	<b>185'772</b>	<b>211'716</b>

## Relève à domicile

La relève à domicile fait partie des prestations d'aide à domicile. Ces prestations permettent de soulager les proches aidants. Elles sont fournies en partie par les CMS et en partie par le service d'aide aux proches de la Croix-Rouge Valais, sur mandat du canton. Les heures fournies par les CMS entrent dans la statistique fédérale et donc dans les données présentées ci-dessus. Ce n'est pas le cas des heures fournies par la Croix-Rouge Valais.

Si l'on tient compte des heures de relève à domicile fournies par les CMS et la Croix-Rouge Valais, le taux de recours de la population valaisanne de 65 ans et plus à cette prestation s'élevait à 0.46% en moyenne cantonale en 2023, avec une variation par région allant de 0.32% dans le Haut-Valais à 0.62% pour Sion/Hérens/Conthey (tableau 3.7 du rapport Obsan).

## Autres prestations de soutien

D'autres prestations d'aide et de soutien à domicile sont dispensées afin de permettre le maintien à domicile. Un état des lieux de ces prestations ainsi que des pistes de développement d'indicateurs sont présentés dans l'annexe 2.

## 2.4 EMS : lits de court séjour

Les lits de court séjour en EMS sont destinés à des personnes qui nécessitent un séjour en EMS d'une courte durée. Ils permettent notamment de soulager les proches aidants afin d'éviter leur épuisement ou de trouver une alternative à une personne qui ne peut pas momentanément rejoindre son domicile suite à une hospitalisation ou qui ne peut rester chez elle durant une période définie.

En raison des différentes modalités d'utilisation des lits de court séjour, les statistiques fédérales ne permettent pas d'établir une comparaison intercantonale.

## Situation en Valais selon les régions

En 2023, le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux lits de court séjour en EMS était de 0.94% en Valais et variait au niveau des régions entre 0.72% dans le Haut-Valais et 1.45% pour Martigny/Entremont (tableaux 3.6 et 3.7 du rapport Obsan).

### Etat de la mise en œuvre de la planification 2023-2025

Le tableau suivant présente l'offre actuelle en lits de court séjour, les projets en cours et le nombre de lits reconnus, en regard des objectifs minimum et maximum définis par la planification des soins de longue durée 2023-2025.

**Tableau 4 : Nombre de lits de court séjour en EMS, par région, en 2025**

Régions	Lits exploités au 01.07.2025	Lits en projet	Total	Minimum selon la planification 2023-2025	Maximum selon la planification 2023-2025	Solde non utilisé
Haut-Valais	41	5	46	28	59	13
Sierre	15	0	15	19	42	27
Sion/Hérens/Conthey	31	7	38	29	62	24
Martigny/Entremont	28	4	32	20	40	8
Monthey/St-Maurice	11	13	24	19	37	13
<b>Total Valais</b>	<b>126</b>	<b>29</b>	<b>155</b>	<b>115</b>	<b>240</b>	<b>85</b>

Source : SSP

Toutes les régions ont atteint le minimum 2025 sauf celle de Sierre (manque de 4 lits). Pour la région de Monthey/St-Maurice, le nombre de lits actuellement exploités est en-dessous du minimum fixé mais les projets en cours permettront d'atteindre l'objectif minimal. Par rapport au maximum fixé, un solde est disponible dans chaque région.

## 2.5 Structures de soins de jour

Les structures de soins de jour (SSJ) accueillent, à la journée ou à la demi-journée, des personnes en perte d'autonomie. Leur objectif est de permettre à ces personnes de rester dans leur lieu de vie. Les proches aidants peuvent ainsi être déchargés pendant que l'aidé est pris en charge dans une structure adaptée.

En raison des différences de recensement des données des SSJ, les statistiques fédérales ne permettent pas d'établir une comparaison intercantonale.

### Situation en Valais selon les régions

Il existe en Valais 37 SSJ, réparties sur tout le territoire. Certaines sont intégrées dans des EMS avec une prise en charge conjointe avec les autres résidents de l'établissement. D'autres sont constituées de groupes spécifiques, avec du personnel qui leur est dédié, et peuvent se situer hors ou dans un EMS.

En 2023, le taux de recours de la population de 65 ans et plus aux structures de soins de jour était de 0.8% en Valais et variait au niveau des régions entre 0.16% dans le Haut-Valais et 1.16% pour Martigny/Entremont (tableaux 3.6 et 3.7 du rapport Obsan).

### Etat de la mise en œuvre de la planification 2023-2025

La planification des soins de longue durée 2023-2025 visait un objectif minimal de 300 places en SSJ. L'objectif minimal est atteint dans toutes les régions, sauf celles de Sierre et du Haut-Valais. Dans le Haut-Valais, les projets en cours permettront d'atteindre le minimum visé.

Tableau 5 : Nombre de places en SSJ, par région, en 2025

Régions	Places exploitées au 01.07.2025	Places en projet	Total	Minimum selon la planification 2023-2025	Maximum selon la planification 2023-2025	Solde non utilisé
Haut-Valais	47	35	82	74	125	43
Sierre	36		36	49	83	47
Sion/Hérens/Conthey	80	8	88	77	130	42
Martigny/Entremont	86		86	51	86	0
Monthey/St-Maurice	52	10	62	49	83	21
<b>Total Valais</b>	<b>301</b>	<b>53</b>	<b>354</b>	<b>300</b>	<b>507</b>	<b>153</b>

Source : SSP

## 2.6 Appartements à encadrement médico-social

Selon la définition arrêtée dans la loi sur les soins de longue durée (art. 10), les appartements à encadrement médico-social regroupent un ou plusieurs appartements et se situent à proximité des lieux de services. Ils offrent une infrastructure et un aménagement sécuritaire adaptés aux besoins spécifiques de la population âgée. Ils préviennent l'isolement social et favorisent l'autonomie de personnes âgées dont le degré de dépendance ne nécessite pas une prise en charge en continu. Les soins et l'aide dans les appartements à encadrement médico-social sont dispensés comme dans tout domicile par un fournisseur de soins et d'aide à domicile autorisé. Le département en charge de la santé peut délivrer une reconnaissance aux appartements répondant aux objectifs.

Il n'existe pas de recensement exhaustif des appartements à encadrement médico-social présents sur le canton du Valais ni de statistiques sur le nombre de résidents ou le nombre d'heures d'aide et de soins qui y sont délivrées. Afin de pouvoir établir une planification des besoins en la matière, le Service de la santé publique (SSP) a sondé les appartements à encadrement médico-social reconnus sur le nombre d'appartements, leur occupation et le recours aux soins et à l'aide. Les données n'étant pas complètes des extrapolations ont été effectuées avec l'aide de l'Obsan.

Au 31 décembre 2023, on décompte 325 appartements à encadrement médico-social reconnus en Valais dans lesquels résident quelques 338 personnes (tableau 3.5 du rapport Obsan). Le taux de recours de la population de 65 ans et plus était de 0.39% en moyenne cantonale en 2023 et variait entre 0.1% dans la région de Sion/Hérens/Conthey et 0.96% dans celle de Monthey/St-Maurice.

La planification des soins de longue durée 2023-2025 n'a pas fixé d'objectif pour les appartements à encadrement médico-social. Elle recommandait la poursuite des réflexions sur le type d'appartements et services annexes à développer au vu des attentes de la population. Une étude a été effectuée dans ce sens sur mandat du DSSC et sera publiée prochainement (cf. chapitre 6.3.2. Adaptation du logement et concept d'appartements à encadrement médico-social).

## 3 Evaluation des besoins

Afin d'évaluer les besoins en soins et aide pour les personnes de 65 ans et plus à l'horizon 2035, le modèle de référence de l'Obsan a été utilisé, comme pour les deux dernières planifications (2016-2020 et 2023-2025). Pour la présente évaluation, deux nouveaux secteurs ont été intégrés à l'évaluation, à savoir les appartements à encadrement médico-social et la relève à domicile.

Ce modèle se base tout d'abord sur les prévisions démographiques et l'évolution épidémiologique. Il introduit ensuite les paramètres retenus par le canton en matière de politique de prise en charge. Celle-ci définit dans quelles proportions la prise en charge se fait en stationnaire, à savoir en lits de long séjour en EMS ou en ambulatoire, c'est-à-dire à domicile ou en appartement à encadrement médico-social, au besoin avec l'appui des SSJ et des lits de court séjour.

La méthodologie du modèle est décrite en détail dans le rapport de l'Obsan en annexe. Les éléments principaux sont repris ci-dessous, après un tour d'horizon des planifications d'autres cantons (VD, GE, FR, NE, JU, BE, LU, SO, ZH, GR, TI).

### 3.1 Planification des soins de longue durée dans les autres cantons

La plupart des cantons choisissent une orientation de transfert du stationnaire vers l'ambulatoire (c'est-à-dire de favoriser le maintien à domicile plutôt que l'entrée en EMS) (SO, LU, ZH, GR) ou de poursuite de cette stratégie pour ceux qui l'avait initiée lors de précédentes planifications (FR, VD, NE, JU, BE). Pour les cantons où le maintien à domicile est déjà largement exploité, un statu quo est imaginé (par exemple, dans les cantons de Genève ou du Tessin).

Cette convergence vers l'ambulatoire est notamment motivée par les coûts, qui sont supérieurs pour une prise en charge en institution par rapport à une prise en charge à domicile pour un besoin en soins plutôt faible (jusqu'à 60 minutes de soins par jour) à moyen (60 à 120 minutes de soins par jour)<sup>3</sup>. Les études y relatives considèrent l'ensemble des coûts, tout agent financeur confondu (ménages, assureurs, pouvoirs publics). Les conclusions changent selon le financeur considéré. Pour les assureurs-maladie, c'est déjà dès 10 minutes de soins que les coûts sont plus élevés dans une prise en charge à domicile qu'en EMS ; pour les pouvoirs publics dès 21 minutes (situation Valais 2023, cf. chapitre 5).

Depuis 2018, l'Obsan propose aux cantons un modèle de planification qui est largement utilisé, pouvant également expliquer la convergence des planifications.

Les prestations planifiées dans le cadre des soins de longue durée varient beaucoup d'un canton à l'autre. Certaines planifications se limitent aux lits de long séjour en EMS, tandis que d'autres englobent les lits de long et court séjours en EMS, les structures intermédiaires (foyers de jour ou de nuit, appartements protégés), les soins/l'aide à domicile, ainsi que l'orientation dans le réseau ou la coordination entre ses différents acteurs. Les impacts en termes de personnel soignant ainsi que les incidences financières peuvent aussi être présentés.

Les hypothèses utilisées pour concevoir les bases des planifications des soins de longue durée sont quant à elles relativement similaires dans les différents cantons.

Au niveau de la démographie, la plupart des cantons privilégie un scénario moyen d'évolution de la population<sup>4</sup> (évolution dans la continuité des années précédentes, avec une croissance démographique équivalente), souvent ajusté avec les projections démographiques du canton. Seuls les cantons de Vaud et de Zurich utilisent des scénarios « créés de toutes pièces ».

Le scénario épidémiologique privilégié par tous les cantons, sauf Vaud (scénario propre), stipule que les années de vie gagnées sont des années en bonne santé. Par conséquent, la durée de la dépendance (années de vie avec des besoins en soins) reste constante.

Pour ces deux hypothèses, certains cantons (Tessin, Zurich) choisissent plusieurs scénarios afin de fixer des limites hautes et basses plutôt qu'un chiffre unique comme objectif de planification.

Le scénario de politique de prise en charge traduit l'orientation choisie pour la planification des soins de longue durée. Si de nombreux cantons décident d'un transfert du stationnaire vers l'ambulatoire, la manière d'exprimer cet objectif, quant à elle, diffère. Le tableau ci-après résume les scénarios politiques choisis par les cantons analysés.

<sup>3</sup> Etude BASS [https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2011/Spitex\\_2011\\_oeconom\\_Grenzen.pdf](https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2011/Spitex_2011_oeconom_Grenzen.pdf)

<sup>4</sup> Scénario élaboré par l'OFS

Orientation	Canton	Scénario(s) politique(s)
Transfert vers l'ambulatoire	Grisons	EMS réservés aux personnes avec besoin en soins $\geq 3$ + transfert vers l'ambulatoire de 10% d'ici 2030 <sup>5</sup>
	Lucerne	Diminution de 10% du taux de recours EMS à partir de 2020. 2 variantes : seules des personnes avec un besoin $\geq 3$ en EMS OU pas de niveau minimum pour l'entrée en EMS
	Soleure	40% des personnes avec un besoin en soins 0-3 seront prises en charge à domicile (30%) ou dans une structure intermédiaire (70%)
	Zurich <sup>6</sup>	Scénario au libre choix des régions, mais en général prise en charge ambulatoire privilégiée pour les besoins en soins faibles (0-2 ou 0-3).
Poursuite du transfert vers l'ambulatoire	Berne	Taux de couverture cantonal pour le long séjour à maintenir (15.3 places pour 100 habitants 80+ ans)
	Fribourg	Transfert vers l'ambulatoire de 30% de personnes avec un niveau de soins 0-6
	Jura	Diminution de 10% du taux de recours au long séjour
	Neuchâtel	Diminution du nombre de lits long séjour. Taux de couverture visé : 59.2 lits pour 1000 habitants 65+ ans en 2022.
	Vaud	Diminution du taux de recours EMS de 2% par année dès 2020 jusqu'en 2031
Maintien à domicile largement exploité	Genève	Taux de recours EMS constant + augmentation du niveau de soins minimum pour admission en EMS
	Tessin	Taux de recours EMS constant, but de maintenir la densité de lits de long séjour constante

La modélisation du transfert du stationnaire vers l'ambulatoire reste difficile à appréhender et peu de cantons formulent des hypothèses précises. On peut tout de même citer Fribourg, qui imagine que les personnes qui ne seront plus logées en EMS bénéficieront de 120 heures de soins par an, ainsi que d'un nombre d'heures d'aide moyen selon leur classe d'âge et le district de domicile. En parallèle, ils utiliseront les foyers de jour selon les taux et volumes actuels (=2022). Le canton du Jura indique également que sur 10 personnes qui ne seront plus soignées en EMS, 9 logeront en appartements protégés et une restera à domicile. Dans les deux cas, ces personnes bénéficieront de prestations d'aide et de soins.

### Quelques résultats chiffrés

Dans la plupart des cantons, malgré des politiques visant à soutenir le maintien à domicile, le nombre de lits de long séjour en EMS devra augmenter à l'horizon 2040 à cause du vieillissement de la population et du baby-boom<sup>7</sup>. Ces augmentations, basées sur la situation actuelle (selon les cantons, données entre 2019 et 2024), se situent entre 16-26% à Zurich et 64% à Fribourg. Pour le canton de

<sup>5</sup> Il existe 12 niveaux de besoin en soins, représentant chacun une tranche de 20 minutes de soins nécessaires quotidiennement (sauf pour le niveau le plus élevé, qui n'a pas de maximum). Ainsi, le niveau 3 représente par exemple un besoin entre 41 et 60 minutes de soins par jour.

<sup>6</sup> Rapport de planification provisoire. La consultation est terminée mais le rapport final n'est pas encore publié.

<sup>7</sup> Les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Tessin sont exclus, soit parce que les données ne sont pas assez récentes, soit parce que des estimations à l'horizon 2040 n'existent pas.

Lucerne, dont les projections se situent à l'horizon 2045, les places de long séjour devront même augmenter de 82-113% par rapport à 2019, selon le scénario considéré<sup>8</sup>.

A l'horizon 2040, une augmentation des heures de soins et d'aide à domicile est également attendue. Selon les cantons, les heures de soins devraient augmenter d'au minimum un tiers par rapport à 2019-2024, jusqu'à plus de doubler (113% à Fribourg, 117% à Soleure). Les heures d'aide à domicile pourraient elles aussi doubler d'ici 2040, selon les données disponibles (Soleure +90%, Fribourg +107%).

Quelques cantons évaluent aussi les besoins en structures intermédiaires (court séjour, appartements protégés, foyers de jours, ...). Pour Genève, les besoins pour ce type d'offres devraient augmenter entre 26 et 35%, selon la structure. Les places en structures de soins de jour ou de nuit pourraient augmenter entre 43% (Jura) et 85% (Soleure). Soleure envisage également que les besoins en appartements protégés doublent d'ici 2040.

Enfin, Genève et Zurich émettent une remarque qui mérite d'être soulignée. S'il est vrai que les capacités doivent être augmentées pour faire face aux besoins d'une population vieillissante, il est important de créer des places modulables et flexibles, car passé le baby-boom, ces infrastructures risquent d'être inutilisées.

### 3.2 Projections démographiques

Les besoins futurs en soins de longue durée seront très fortement influencés par l'évolution de la population. Pour le canton du Valais, le scénario démographique moyen du Service de statistique et de péréquation (SSTP) sert de référence pour les projections démographiques. Selon ces projections, par rapport à 2023, la population valaisanne va connaître une croissance ces prochaines décennies avec un gain de 6.7% de population en 2035 et de 13.5% en 2050. Cette croissance se situe cependant uniquement parmi la population âgée de 65 ans et plus, contribuant ainsi au vieillissement de la population. En 2035, la population âgée de 65 ans et plus aura augmenté de 36% et à l'horizon 2050 elle aura augmenté de près de deux tiers.

**Figure 3 : Pyramide des âges de la population dans le canton du Valais selon le scénario moyen (OCSP), en 2023, 2035 et 2050**



Sources : SSP, OFS, OCSP

Les prévisions démographiques montrent une poursuite de l'accroissement de la population âgée de 65 ans et plus dans toutes les régions sanitaires avec des évolutions sensiblement différentes selon les régions. D'ici 2035, ce sont les régions de Martigny/Entremont et de Monthey/St-Maurice qui devraient connaître la plus forte croissance de la population âgée de 65 ans et plus (respectivement +43% et +42%) suivies par Sion/Hérens/Conthey (+36%), le Haut-Valais (+34%) et enfin Sierre (+26%).

<sup>8</sup> Entrée en EMS selon un niveau de soins minimal de 3 ou entrée en EMS sans condition liée au besoin en soins.

Tableau 6 : Projections de la population résidante permanente, selon le groupe d'âges et la région sanitaire, depuis 2025

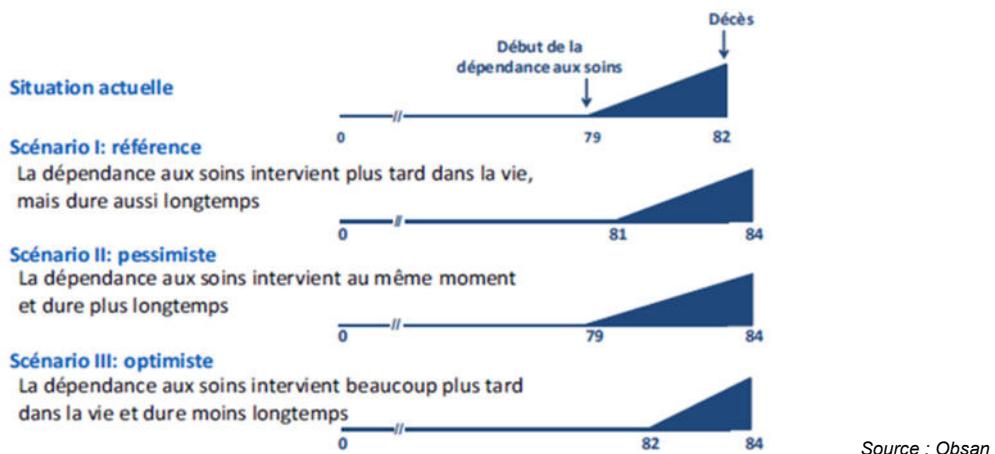
Régions	Âges	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Haut-Valais	0-64 ans	66'984	66'441	65'851	65'755	65'867	65'636
	65-79 ans	14'737	16'554	17'787	17'337	15'884	15'238
	80 ans et +	5'455	6'694	7'796	9'265	11'082	12'215
	Total	87'176	89'689	91'434	92'357	92'833	93'089
Sierre	0-64 ans	39'230	39'226	39'218	39'482	39'986	40'359
	65-79 ans	8'705	9'263	10'119	10'329	10'122	10'138
	80 ans et +	3'667	4'520	4'904	5'522	6'507	7'364
	Total	51'602	53'010	54'241	55'332	56'616	57'861
Sion/Hérens/Conthey	0-64 ans	73'010	73'626	73'934	74'428	75'183	75'620
	65-79 ans	14'645	16'244	18'021	18'809	18'560	18'663
	80 ans et +	5'939	7'356	8'418	9'821	11'810	13'548
	Total	93'594	97'227	100'373	103'059	105'554	107'831
Martigny/Entremont	0-64 ans	53'679	54'039	53'958	54'000	54'239	54'278
	65-79 ans	9'980	11'481	13'047	13'855	13'708	13'866
	80 ans et +	3'825	4'802	5'512	6'604	8'259	9'636
	Total	67'485	70'322	72'517	74'461	76'207	77'780
Monthey/St-Maurice	0-64 ans	53'068	53'927	54'695	55'494	56'495	57'241
	65-79 ans	9'229	10'661	12'019	12'717	12'592	12'764
	80 ans et +	3'399	4'262	4'960	5'957	7'443	8'620
	Total	65'697	68'850	71'674	74'168	76'531	78'626
Total	0-64 ans	285'971	287'259	287'656	289'159	291'770	293'134
	65-79 ans	57'297	64'204	70'993	73'048	70'868	70'670
	80 ans et +	22'286	27'634	31'590	37'169	45'103	51'384
	Total	365'553	379'098	390'240	399'377	407'741	415'187

Sources : SSP, OCSP

### 3.3 Scénarios épidémiologiques

L'évolution épidémiologique peut être appréhendée selon les trois scénarios décrits dans la figure suivante. Ces scénarios sont tirés de la littérature en la matière<sup>9</sup>.

Figure 4 : Prévisions des besoins futurs en soins – 3 scénarios d'évolution de la morbidité



Comme dans la plupart des autres cantons, le scénario I est retenu dans la modélisation (scénario de référence). Ce scénario suppose que le besoin en soins apparaît à un âge plus avancé et que la durée du besoin reste identique, ce qui signifie que les années de vie gagnées à travers l'augmentation de l'espérance de vie sont des années en bonne santé (compression relative de la morbidité).

<sup>9</sup> Höpflinger, F., L. Bayer-Oglesby et A. Zumbrunn (2011). La dépendance des personnes âgées et les soins de longue durée. Scénarios actualisés pour la Suisse. Cahiers de l'Observatoire suisse de la santé, Editions Hans Huber, Bern, page 57.

### 3.4 Politique de prise en charge

Il existe une certaine subsidiarité entre les prestations de soins de longue durée. Les cantons ont ainsi une certaine marge de manœuvre pour définir leur politique de prise en charge, en mettant par exemple l'accent sur le maintien à domicile comme l'a fait le canton du Valais jusqu'à présent.

Dans le cadre des travaux préparatoires de la planification 2026-2035, plusieurs scénarios ont été modélisés. Ces scénarios retiennent divers taux de recours pour chaque type de prestations :

- Longs séjours en EMS
  - P0 maintien du taux 2023 de chaque région
  - P1 convergence vers le taux cantonal moyen 2023
  - P2 convergence vers un taux inférieur à la moyenne cantonale 2023
  - P3 convergence vers un taux supérieur à la moyenne cantonale 2023
- Soins et aide à domicile
  - S0 maintien du taux 2023 de chaque région
  - S1 convergence vers le taux cantonal moyen 2023
  - S2 convergence vers un taux supérieur à la moyenne 2023
- Autres prestations
  - C1 convergence vers le taux cantonal moyen 2023
  - C2 convergence vers le taux 2023 d'une région de référence

Le modèle de projection de l'Obsan relie les diverses prestations. Ainsi, le nombre d'appartements à encadrement médico-social et le volume de soins et d'aide à domicile vont dépendre du choix du scénario de recours aux lits de long séjour en EMS. Plus le taux de recours aux lits de long séjour baisse, plus le nombre d'appartements à encadrement médico-social et le volume de soins et d'aide à domicile augmentent. Le volume des autres prestations est ensuite calculé sur la base du nombre de personnes nécessitant des soins et de l'aide à domicile.

Les scénarios retenus définiront la politique de prise en charge souhaitée pour ces 10 prochaines années. Le choix proposé est présenté ci-après.

#### 3.4.1 Lits de long séjour en EMS

Le canton du Valais mène depuis de nombreuses années une politique de prise en charge axée sur le maintien à domicile. Selon des études menées par l'Obsan<sup>10</sup>, le Valais se classe dans le groupe des cantons de plus en plus orientés vers l'ambulatoire et présentant encore certaines possibilités de transfert vers l'ambulatoire.

L'enquête menée en 2020 par l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) auprès de la population valaisanne de 60 ans et plus<sup>11</sup> a mis en évidence, comme d'autres études, la préférence des personnes âgées pour une prise en charge à domicile, tant que faire se peut.

Comme indiqué précédemment, la politique de transfert vers l'ambulatoire est également motivée par des raisons financières, la prise en charge à domicile étant globalement moins chère qu'en EMS lorsque le niveau de soins est faible (jusqu'à 60 minutes de soins par jour) à moyen (60 à 120 minutes de soins par jour). Cela vaut globalement, tout agent financeur compris, à savoir les patients, les assureurs et les pouvoirs publics. Cependant, pour ces derniers, c'est déjà dès 21 minutes de soins par jour que la prise en charge en EMS devient plus avantageuse (situation Valais 2023, cf. chapitre 5).

Considérant la préférence des personnes âgées pour la prise en charge à domicile, il est proposé de retenir le scénario P2, soit une poursuite de la réduction du taux de recours des personnes âgées de 65 ans et plus aux lits de long séjour en EMS, mais de manière modérée. Pour cela, on suppose que 40% des situations en EMS ayant des niveaux de soins entre 0 et 4 (0 à 80 minutes de soins par jour) seront à l'avenir prises en charge hors EMS. Il est renoncé à postuler une réduction plus élevée au vu des coûts pour les pouvoirs publics et en raison des profils de résidents classés dans ces catégories de

<sup>10</sup> Pahud O., Pellegrini S., Dorn M., Dutoit L., Zufferey J., Observatoire suisse de la santé (Obsan). Bedarf an Alters- und Langzeitpflege in der Schweiz. Aktualisierung der Bedarfsprognosen bis 2040 mit Blick bis 2050 (Obsan Bericht 09/2025). Neuchâtel, 2025.

<sup>11</sup> Bornet E., Favre F., Poggio A., Chiolero A., Fornerod L., Observatoire valaisan de la santé (OVS). Evaluation des soins de longue durée : résultats de l'enquête auprès de la population. Sion, 2021.

soins qui peuvent présenter des déficiences cognitives parfois déjà marquées nécessitant une prise en charge en EMS.

Les projections sont calculées pour que chacune des cinq régions sanitaires convergent vers une même politique de référence sur la base d'un taux de recours harmonisé au niveau cantonal. Les paramètres retenus sont ainsi les mêmes pour toutes les régions, conformément à la législation sur les soins de longue durée qui prévoit une offre répartie équitablement sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le nouveau taux de recours est ainsi calculé en moyenne cantonale. Dans les régions où cela induit une réduction du taux de recours par rapport à leur situation actuelle, la prise en charge est transférée vers les appartements à encadrement médico-social (70%) ou le domicile (30%), avec l'appui des autres prestations (relève à domicile, structures de soins de jour, lits de court séjour).

### **3.4.2 Appartements à encadrement médico-social**

Le transfert vers les appartements à encadrement médico-social se justifie par les avantages que présentent ces structures. Ils permettent une plus grande efficience des soins et de l'aide à domicile en réduisant les temps de déplacement entre les clients. Ils facilitent l'entraide entre locataires tout en prévenant l'isolement. Ils seront plus facilement reconvertis que les EMS lorsque la courbe du vieillissement commencera à se tasser et que les besoins diminueront.

Les projections des besoins en appartements à encadrement médico-social sont déterminées à partir du scénario retenu pour les lits de long séjour en EMS, soit le scénario P2. Ce scénario est combiné à deux scénarios de recours aux appartements à encadrement médico-social. Pour définir le minimum, on retient une convergence de toutes les régions au taux de recours cantonal (C1), et, pour le maximum, la convergence vers le taux de recours de la région Monthey/St-Maurice (C2), cette région présentant le recours le plus élevé selon les données récoltées.

### **3.4.3 Soins et aide à domicile**

Les projections des besoins en soins et aide à domicile sont également déterminées à partir du scénario P2, combiné aux deux scénarios suivants concernant le taux de recours à ces prestations :

- Le premier scénario (S1) postule une convergence des taux de recours de chaque région vers la moyenne cantonale valaisanne 2023.
- Le deuxième scénario (S2) prévoit une convergence des taux de recours de chaque région vers le taux moyen observé en 2023 dans les quatre cantons les plus orientés vers les prestations de maintien à domicile (Vaud, Genève, Jura et Tessin).

Ce second scénario poursuit le trend observé ces dernières années d'augmentation du taux de recours aux soins à domicile. Il intègre ainsi les besoins liés à la réduction des durées moyennes de séjour en milieu hospitalier, au renforcement de l'aide apportée aux proches aidants et à la baisse progressive du nombre de ces proches aidants dans le futur. Les résultats de ce scénario (S2) sont considérés comme une estimation du nombre maximum d'heures de soins ou d'aide à domicile nécessaire à l'horizon 2035 pour couvrir les besoins de la population de 65 ans et plus.

### **3.4.4 Autres prestations**

L'évaluation des besoins pour les autres prestations se base sur le nombre de personnes nécessitant des soins et de l'aide à domicile.

#### *3.4.4.1 Relève à domicile*

Le taux de recours retenu pour la relève à domicile correspond à la moyenne cantonale. Etant donné la taille restreinte des collectifs de données, la référence à une région spécifique ne se justifie pas pour cette prestation. Ce taux de recours est appliqué au nombre de personnes nécessitant des soins et de l'aide à domicile, à savoir le scénario S1 pour fixer le minimum, respectivement le scénario S2 pour le maximum.

#### *3.4.4.2 Lits de court séjour*

Pour les lits de court séjour en EMS, l'évaluation du besoin minimum se base sur le scénario élevé du nombre de personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile (S2), vu la forte demande de ce type

de prestation. Le taux de recours de référence retenu est celui de la région de Martigny/Entremont, région où l'offre est actuellement suffisamment développée. Le maximum est défini hors du modèle de l'Obsan, sur la base de la norme de 10 lits pour 1'000 habitants de 80 et plus retenue dans les planifications précédentes.

#### 3.4.4.3 Structures de soins de jour

L'évaluation des besoins en structures de soins de jour se base également sur le scénario élevé du nombre de personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile (S2) afin de répondre à la forte demande en la matière. Le taux de recours moyen cantonal sert à définir le minimum. Le maximum est basé sur le taux de recours de la région Sion/Hérens/Conthey.

## 4 Adaptations de la planification des soins de longue durée

Sur la base des résultats de l'évaluation des besoins de l'Obsan, le chapitre 4 présente les adaptations proposées pour la planification des soins de longue durée 2026-2035 pour les divers types de prestations. Pour chaque type de prestation, des objectifs minimum et maximum sont définis laissant ainsi une marge de manœuvre aux régions dans l'organisation de leur système. Les différents besoins par structure interagissent entre eux : si le nombre maximal de lits de long séjour en EMS n'est pas mis à disposition, les autres prestations devraient se développer davantage pour compenser.

### 4.1 Lits de long séjour en EMS

#### 4.1.1 Besoins pour les personnes de 65 ans et plus

L'objectif maximum est fixé selon les projections du scénario P2 qui prévoit une réduction modérée du taux de recours des personnes âgées de 65 ans et plus aux lits de long séjour en EMS.

La planification des soins de longue durée 2023-2025 fixait un taux minimum de 130 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. Cet objectif minimum est maintenu.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, en regard du nombre maximum de lits reconnus par la planification 2023-2025.

**Tableau 7 : Lits de long séjour en EMS - objectifs minimum et maximum pour les personnes de 65 ans et plus par région selon les projections 2035**

Régions	Lits max planif 2025	Lits long séjour 2035	
		Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	977	1'013	1'073
Sierre	619	638	700
Sion/Hérens/Conthey	993	1'094	1'186
Martigny/Entremont	679	717	785
Monthei/St-Maurice	623	645	690
<b>Valais</b>	<b>3'891</b>	<b>4'107</b>	<b>4'434</b>

Sources : Obsan, SSP

#### 4.1.2 Besoins des personnes de moins de 65 ans

L'allongement de la durée de vie est une réalité également vécue chez les personnes en situation de handicap. Certaines personnes nécessitent, pour diverses raisons, une prise en charge en EMS avant l'âge de la retraite. Pour les personnes vivant en institution sociale, elles doivent pouvoir rester dans l'institution au-delà de 65 ans, sauf si leur état de santé ne permet pas une prise en charge adéquate. Dès lors, une prise en charge en EMS peut s'avérer plus adéquate.

De plus en plus de cas concernent également des personnes en situation de handicap vivant à domicile dont la santé peut se dégrader en lien avec les maladies liées à l'âge. « Chez les personnes en situation de handicap permanent, les maladies liées à l'âge se manifestent souvent plus tôt que de coutume.

Elles peuvent évoluer de façon inattendue et aggraver des handicaps innés ou apparus ultérieurement. Souvent, des comorbidités sont observées, c'est-à-dire la présence d'un ou de plusieurs troubles ou syndromes diagnostiqués, associés à une maladie primaire. Les problèmes de santé sont donc relativement complexes. »<sup>12</sup>. Les situations sont alors réglées au cas par cas et la personne en situation de handicap est adressée dans l'institution la plus adéquate, qu'il s'agisse d'une institution sociale ou un EMS. Cette thématique fait l'objet d'une attention particulière de l'Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH) du Service de l'action sociale, notamment au travers de ses planifications.

En Valais, comme dans d'autres cantons, les EMS accueillent ainsi des personnes de moins de 65 ans. Il s'agit généralement de personnes en situation de handicap physique ou mental, souvent à la suite d'un accident vasculaire cérébral.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de personnes de moins de 65 ans prises en charge dans ce contexte. Leur nombre était en moyenne de 55 sur la période 2014 à 2023.

**Tableau 8 : Lits de long séjour en EMS - résidents de moins de 65 ans au 31.12, par région sanitaire, depuis 2014**

Régions	Nombre de résidents										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 14-23
Haut-Valais	12	16	18	18	14	13	12	9	9	7	13
Sierre	2	1	1	1	2	2	3	7	7	7	3
Sion/Hérens/Conthey	14	14	15	11	15	12	15	15	10	16	14
Martigny/Entremont	20	28	27	17	9	7	14	18	18	10	17
Monthey/St-Maurice	10	7	7	12	8	8	9	6	6	11	8
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>59</b>	<b>48</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>55</b>

Sources : OFS/OVS, SOMED

Ces besoins doivent être ajoutés à ceux des personnes de 65 ans et plus, dans la poursuite de la politique de prise en charge en vigueur. Un monitorage sera établi avec le Service de l'action sociale.

#### 4.1.3 Nombre de lits long séjour en EMS retenus

Le tableau suivant présente la situation actuelle et le nombre de lits de long séjour en EMS retenus dans la planification 2026-2035 selon les objectifs minimums et maximum. Ce tableau consolide les résultats des projections selon le modèle de l'Obsan en y ajoutant les besoins en lits d'EMS pour les personnes de moins de 65 ans.

**Tableau 9 : Lits de long séjour en EMS – situation actuelle et résultats globaux 2035 selon la planification 2026-2035 par région, y compris les besoins des personnes de moins de 65 ans**

Régions	Planification 2023-2025 (Situation au 01.07.2025)				Lits long séjour 2035	
	Lits exploités	Lits en projets	Solde non utilisé	Total	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	950	17	10	977	1'026	1'086
Sierre	474	6	139	619	641	703
Sion/Hérens/Conthey	837	191	-35	993	1'108	1'200
Martigny/Entremont	600	26	53	679	734	802
Monthey/St-Maurice	510	109	4	623	653	698
<b>Valais</b>	<b>3'371</b>	<b>349</b>	<b>171</b>	<b>3'891</b>	<b>4'162</b>	<b>4'489</b>

Sources : Obsan, SSP

Le tableau suivant présente les lits supplémentaires requis en tenant compte du solde non utilisé de la planification précédente.

<sup>12</sup> [https://www.insos.ch/Informations-specialisees/Age-handicap/Les-bases/PQ59n/?lang=fr&redirect\\_lang](https://www.insos.ch/Informations-specialisees/Age-handicap/Les-bases/PQ59n/?lang=fr&redirect_lang)

Tableau 10 : Lits de long séjour en EMS – lits supplémentaires par région, y compris les besoins des personnes de moins de 65 ans et le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Lits supplémentaires planification 2026-2035		Lits long séjour supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	10	49	109	59	119
Sierre	139	22	84	161	223
Sion/Hérens/Conthey	-35	115	207	80	172
Martigny/Entremont	53	55	123	108	176
Monthey/St-Maurice	4	30	75	34	79
<b>Valais</b>	<b>171</b>	<b>271</b>	<b>598</b>	<b>442</b>	<b>769</b>

Sources : Obsan, SSP

Il reste un solde de 171 lits non attribués de la planification 2023-2025 avec des lits disponibles dans toutes les régions, exceptée celle de Sion/Hérens/Conthey. A cela, la planification 2026-2035 ajoute un maximum de 598 lits de long séjour. Au minimum 271 lits de long séjour supplémentaires doivent être mis à disposition d'ici 2035 pour répondre à l'objectif de 130 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

## 4.2 Appartement à encadrement médico-social

Selon les projections, entre 664 personnes (scénario P2-C1) et 1'305 personnes (scénario P2-C2) devraient loger dans un appartement à encadrement médico-social en 2035. Il s'agit d'une première évaluation basée sur un inventaire non exhaustif. Par conséquent, une partie des besoins présentés peut déjà être couverte par des structures déjà existantes ayant échappé à cet inventaire. Les chiffres ci-après ne correspondent pas au nombre d'appartements supplémentaires à construire, mais au nombre estimé de résidents qui auraient besoin de ce type d'hébergement en 2035.

Tableau 11 : Nombre de résidents en appartements à encadrement médico-social (AE) en 2023 et prévisions 2035

Régions	Résidents AE situation 2023	Résidents AE 2035	
		Prévision minimale	Prévision maximale
Haut-Valais	22	301	462
Sierre	24	66	162
Sion/Hérens/Conthey	19	132	299
Martigny/Entremont	118	85	199
Monthey/St-Maurice	114	80	183
<b>Valais</b>	<b>297</b>	<b>664</b>	<b>1'305</b>

Sources : Obsan, SSP

L'impact important pour le Haut-Valais s'explique par le fait que cette région est la plus concernée par la baisse du taux de recours en EMS et le report de 70% sur ce type de structures visée avec le scénario P2. En 2023, c'est dans cette région que la part des résidents en catégories de soins 0 et 4 était la plus élevée (26%). A l'avenir, ces profils de résidents devront davantage se retrouver en appartement à encadrement médico-social. Ainsi, la présente planification prévoit une augmentation modérée du nombre de lits d'EMS dans le Haut-Valais (entre 59 et 119 lits d'ici 2035) et un fort développement des appartements à encadrement médico-social.

## 4.3 Soins et aide à domicile

### 4.3.1 Soins à domicile

Les projections des besoins en soins à domicile dépendent du taux de recours aux EMS. Les résultats présentés ci-après prennent en compte la baisse du taux de recours aux EMS (P2) qui implique une hausse des besoins en soins à domicile. Les soins fournis en appartement à encadrement médico-social font partie des soins à domicile et sont ainsi intégrés à ces projections.

Ce scénario P2 est ensuite combiné aux divers taux de recours aux soins à domicile prévus. Le minimum retenu correspond au scénario S1 qui suppose un taux de recours équivalant à la moyenne cantonale 2023. Le maximum est défini sur la base du scénario S2 qui prévoit une augmentation du taux de recours pour rejoindre ceux des cantons fortement axés sur la prise en charge à domicile (Vaud, Genève, Jura et Tessin). Le tableau suivant présente ainsi les résultats des combinaisons de scénarios P2-S1 (minimum) et P2-S2 (maximum).

**Tableau 12 : Soins à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus**

Régions	Heures soins 2023 65+	Heures soins supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures soins supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures soins totales 2035 65+ minimum	Heures soins totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	74'986	298'922	458'009	373'908	532'995
Sierre	99'064	21'852	121'075	120'916	220'139
Sion/Hérens/Conthey	216'683	52'468	222'531	269'151	439'214
Martigny/Entremont	153'271	19'273	133'072	172'544	286'343
Monthey/St-Maurice	157'580	3'429	105'775	161'009	263'355
<b>Total Valais</b>	<b>701'584</b>	<b>395'944</b>	<b>1'040'462</b>	<b>1'097'528</b>	<b>1'742'046</b>

Sources : Obsan, SSP

L'écart entre les combinaisons de scénarios P2-S1 et P2-S2 présentés ci-dessus est important. Le monitorage permettra de vérifier quelle tendance se concrétise dans chaque région, compte tenu des autres facteurs d'influence que sont le taux de recours aux lits de long séjour, le développement de l'offre, la disponibilité de l'entourage et la régulation du nombre de fournisseurs. Certaines régions seront plus proches du minimum alors que d'autres tendront au maximum.

Pour le Haut-Valais, les prévisions 2035 présentent l'écart le plus important par rapport à la situation 2023. Ces prévisions découlent du scénario retenu pour le recours aux lits de long séjour en EMS. Dans le Haut-Valais, ce taux est actuellement supérieur à celui des autres régions et se réduit progressivement. Ce n'est que lorsqu'il aura atteint la valeur de convergence visée que la prévision basée sur la combinaison de scénarios P2-S1 aura du sens. Dans l'intervalle, les prévisions devront se baser sur des scénarios intermédiaires.

Les cantons n'ont pas la possibilité de plafonner le nombre d'heures de soins à domicile. Cependant, depuis 2024, la LAMal donne de nouvelles compétences aux cantons en matière de régulation du nombre de fournisseurs de soins à domicile. Son nouvel article 55b stipule que lorsque les coûts annuels par assuré augmentent davantage que la moyenne suisse, le canton peut prévoir qu'aucune nouvelle admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins n'est délivrée aux fournisseurs de prestations. Le DSSC envisage d'appliquer cette nouvelle disposition. Son impact ne peut toutefois pas encore être appréhendé dans les présentes prévisions.

#### 4.3.2 Aide à domicile

En ce qui concerne l'aide à domicile, les projections minimum (P2-S1) et maximum (P2-S2) ont été établies selon les mêmes critères que pour les soins à domicile.

A noter que les prévisions sont réalisées sur la base des données disponibles, c'est-à-dire les heures d'aide réalisées par les CMS et les OSAD qui remplissent la statistique en matière de soins. Ainsi, toutes les entreprises privées spécialisées dans l'aide ainsi que les personnes exerçant cette activité de manière indépendante ne sont pas considérées dans les données. Au vu de ces éléments, il convient de prendre les prévisions présentées ci-dessous avec une certaine réserve.

**Tableau 13 : Aide à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus**

Régions	Heures aide 2023 65+	Heures aide supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures aide supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures aide totales 2035 65+ minimum	Heures aide totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	20'669	80'053	94'111	100'722	114'780
Sierre	25'820	4'944	13'614	30'764	39'434
Sion/Hérens/Conthey	57'382	13'233	28'141	70'615	85'523
Martigny/Entremont	43'078	2'064	12'061	45'142	55'139
Monthey/St-Maurice	38'823	3'481	12'516	42'304	51'339
<b>Total Valais</b>	<b>185'772</b>	<b>103'775</b>	<b>160'443</b>	<b>289'547</b>	<b>346'215</b>

Sources : Obsan, SSP

Les régions de Sion/Hérens/Conthey et, dans une moindre mesure, de Martigny/Entremont et de Sierre sont déjà en 2023 proches des prévisions minimums. Les autres régions, en particulier le Haut-Valais, en sont éloignées.

### Relève à domicile

La relève professionnelle pour les proches aidants fait partie de l'aide à domicile. Les minimum (P2-S1) et maximum (P2-S2) ont été définis de la même manière que les soins et l'aide à domicile, en y intégrant les heures fournies par la Croix-Rouge Valais (heures non relevées par la statistique fédérale).

**Tableau 14 : Relève à domicile - heures supplémentaires par rapport à 2023 et prévisions 2035 dans les cinq régions pour les personnes de 65 ans et plus**

Régions	Heures relève 2023 65+	Heures relève supplémentaires 2035 65+ minimum	Heures relève supplémentaires 2035 65+ maximum	Heures relève totales 2035 65+ minimum	Heures relève totales 2035 65+ maximum
Haut-Valais	3'902	4'482	7'559	8'384	11'461
Sierre	2'843	1'643	3'525	4'486	6'368
Sion/Hérens/Conthey	8'164	49	3'295	8'213	11'459
Martigny/Entremont	6'106		1'572	5'481	7'678
Monthey/St-Maurice	1'532	3'457	5'438	4'989	6'970
<b>Total Valais</b>	<b>22'547</b>	<b>9'631</b>	<b>21'389</b>	<b>31'553</b>	<b>43'936</b>

Sources : Obsan, SSP

En 2023, la région de Sion/Hérens/Conthey était déjà proche du minimum prévu pour 2035 et la région de Martigny/Entremont le dépassait déjà. Le maximum défini permettra à ces régions de poursuivre le développement de cette prestation. Dans les autres régions, le minimum constitue un objectif à atteindre pour offrir des prestations suffisantes aux proches aidés et permettre de soutenir les proches aidants.

En ce qui concerne la région de Monthey/St-Maurice, faute de données disponibles, il n'est pas tenu compte des prestataires vaudois susceptibles de couvrir une partie de ces besoins.

### 4.4 Lits de court séjour en EMS

Selon les projections (scénario P2-S2-C2), 1'867 personnes devraient avoir besoin d'un lit de court séjour en 2035. Un lit de court séjour permet de prendre en charge en moyenne 10 personnes par an. Cette proportion avait été retenue dans la cadre de la planification 2023-2025. Elle est maintenue pour déterminer le nombre minimal de lits de court séjour à retenir dans la planification pour 2035, soit 187 lits au total sur l'ensemble du canton.

La norme maximale de 10 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus définie dans les planifications précédentes est aussi maintenue. Elle est adaptée selon les prévisions démographiques 2035 pour ce groupe d'âge, ce qui donne un maximum de 316 lits de court séjour.

Tableau 15 : Lits de court séjour en EMS – situation actuelle et résultats globaux 2035 selon la planification 2026-2035 par région

Régions	Planification 2023-2025 (Situation au 01.07.2025)				Lits court séjour 2035	
	Lits exploités	Lits en projets	Solde non utilisé	Total	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	41	5	13	59	49	78
Sierre	15	0	27	42	27	49
Sion/Hérens/Conthey	31	7	24	62	49	84
Martigny/Entremont	28	4	8	40	33	55
Monthey/St-Maurice	11	13	13	37	30	50
<b>Valais</b>	<b>126</b>	<b>29</b>	<b>85</b>	<b>240</b>	<b>187</b>	<b>316</b>

Sources : Obsan, SSP

Ce sont ainsi au maximum 161 lits de court séjour supplémentaires qui pourront être mis à disposition, dont 85 issus du solde de la planification précédente. Toutes les régions devront concrétiser les lits en projet et en mettre de nouveaux à disposition pour attendre le minimum fixé. Hormis les lits déjà en projet (29), 32 lits supplémentaires au minimum devront être mis à disposition au niveau cantonal.

Tableau 16 : Lits de court séjour en EMS – lits supplémentaires par région y compris le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Lits supplémentaires planification 2026-2035		Lits court séjour supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	13		19	3	32
Sierre	27		7	12	34
Sion/Hérens/Conthey	24		22	11	46
Martigny/Entremont	8		15	1	23
Monthey/St-Maurice	13		13	6	26
<b>Valais</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>32</b>	<b>161</b>

Sources : Obsan, SSP

#### 4.5 Structures de soins de jour

Selon les projections (scénario P2-S2-C1), 1'171 personnes auront recours aux structures de soins de jour en 2035. Les planifications précédentes fixaient pour objectif de pouvoir offrir aux proches aidants de ces personnes deux journées de répit par semaine en moyenne. Cet objectif est maintenu. Cela représente 468 places utilisées à 100% du lundi au vendredi. Un tel taux d'utilisation n'étant pas réalisable, le taux de 75% est retenu pour déterminer le nombre minimal de places nécessaires, soit 625 places. Cela implique toutefois que les places en SSJ soient mises à disposition 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Ce n'est pas toujours le cas actuellement. Une partie des besoins supplémentaires pourra donc être couverte par une augmentation du nombre de journées d'ouverture. Toutes les régions devront développer des places supplémentaires et réaliser les places actuellement en projet pour couvrir ces besoins minimums. A l'échelle du canton, outre les 53 places en projet, 271 places devront être ouvertes pour couvrir l'objectif minimum 2035, dont 153 issues du solde non utilisé de la planification précédente.

Un maximum a également été défini. Il a été calculé de manière à développer une offre similaire à celle de Sion/Hérens/Conthey (scénario P2-S2-C2), région avec actuellement une offre satisfaisante. 348 places supplémentaires pourront être mises à disposition, y compris le solde de la dernière planification.

Tableau 17 : Structures de soins de jour – situation actuelle et résultats globaux 2035 selon la planification 2026-2035 par région

Régions	Planification 2023-2025 (Situation au 01.07.2025)				Places SSJ 2035	
	Places exploitées	Places en projets	Solde non utilisé	Total	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	47	35	43	125	163	183
Sierre	36		47	83	91	102
Sion/Hérens/Conthey	80	8	42	130	163	183
Martigny/Entremont	86		0	86	109	123
Monthey/St-Maurice	52	10	21	83	99	111
<b>Valais</b>	<b>301</b>	<b>53</b>	<b>153</b>	<b>507</b>	<b>625</b>	<b>702</b>

Sources : Obsan, SSP

Tableau 18 : Structures de soins de jour – places supplémentaires par région y compris le solde de la planification 2023-2025

Régions	Solde non utilisé planification 2023-2025	Places supplémentaires planification 2026-2035		Places SSJ supplémentaires 2035	
		Objectif min	Objectif max	Objectif min	Objectif max
Haut-Valais	43	38	58	81	101
Sierre	47	8	19	55	66
Sion/Hérens/Conthey	42	33	53	75	95
Martigny/Entremont	0	23	37	23	37
Monthey/St-Maurice	21	16	28	37	49
<b>Valais</b>	<b>153</b>	<b>118</b>	<b>195</b>	<b>271</b>	<b>348</b>

Sources : Obsan, SSP

## 5 Incidences sur les finances publiques et les besoins en personnel de soins et d'accompagnement

Le chapitre 5 présente les coûts des soins de longue durée supportés par les pouvoirs publics en 2023, puis les incidences de la planification des soins de longue durée 2026-2035 sur les finances publiques et les besoins en personnel de soins et d'accompagnement.

### 5.1 Coûts des soins de longue durée supportés par les pouvoirs publics en 2023

Les données retenues pour présenter les coûts des soins de longue durée supportés par les pouvoirs publics sont les suivantes :

- les contributions résiduelles des pouvoirs publics aux coûts des soins LAMal ;
- les subventions complémentaires selon le droit cantonal (art. 25 et suivants de la loi sur les soins de longue durée) pour :
  - les longs séjours en EMS, y compris les investissements (montants ramenés à la journée de soins) ;
  - les CMS, à savoir l'excédent de dépenses liées au mandat de prestations pour la partie soins à domicile ;
  - les structures de soins de jour (investissements non compris) ;
  - les courts séjours en EMS (investissements non compris).
- la participation des pouvoirs publics aux prestations complémentaires versées aux résidents d'EMS et aux personnes bénéficiant de soins à domicile et de l'article 14 al. 1 RMPC.

Les résultats sont présentés pour :

- la prise en charge en long séjour en EMS ;

- la prise en charge à domicile (CMS, OSAD, infirmiers indépendants, structures de soins de jour, lits de court séjour).

Conformément à la législation, les contributions résiduelles et les subventions d'exploitation des pouvoirs publics sont réparties à raison de 70% à charge du canton et à 30% à charge des communes. Les subventions cantonales d'investissement s'élèvent à 30% à condition que les communes accordent une subvention d'au moins 10%.

### 5.1.1 Coûts par type de prestations

En 2023, une journée de soins en long séjour en EMS a coûté aux pouvoirs publics entre CHF 27.16 (niveau de soins 1) et CHF 139.83 (niveau de soins 12). Une heure de soins à domicile leur a coûté CHF 78.06. A cela s'ajoutent les subventions des pouvoirs publics aux structures de soins de jour et aux lits de court séjour visant à réduire les prix facturés aux bénéficiaires.

**Tableau 19 : Coûts de la prise en charge en long séjour en EMS supportés par les pouvoirs publics en francs en 2023**

Niveau de soins	Contributions résiduelles	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissements	Prestations complémentaires	Total annuel	Total par jour
1	3'491	3'878	5'875	1'504	14'748	27.16
2	106'285	117'394	177'870	45'542	447'092	27.20
3	679'696	364'130	551'712	141'262	1'736'800	34.06
4	1'772'465	580'116	878'963	225'053	3'456'597	42.55
5	3'769'746	775'785	1'175'431	300'962	6'021'923	55.43
6	6'132'897	1'067'532	1'617'471	414'143	9'232'043	61.76
7	9'049'070	1'234'951	1'871'135	479'092	12'634'248	73.06
8	11'461'237	1'316'289	1'994'375	510'647	15'282'548	82.91
9	10'941'623	1'054'499	1'597'724	409'087	14'002'934	94.83
10	10'222'358	854'167	1'294'191	331'369	12'702'086	106.19
11	7'290'945	556'750	843'560	215'988	8'907'243	114.25
12	8'176'519	490'251	742'804	190'190	9'599'764	139.83
		<b>69'606'331</b>	<b>8'415'743</b>	<b>12'751'110</b>	<b>3'264'841</b>	<b>94'038'025</b>
						<b>79.80</b>

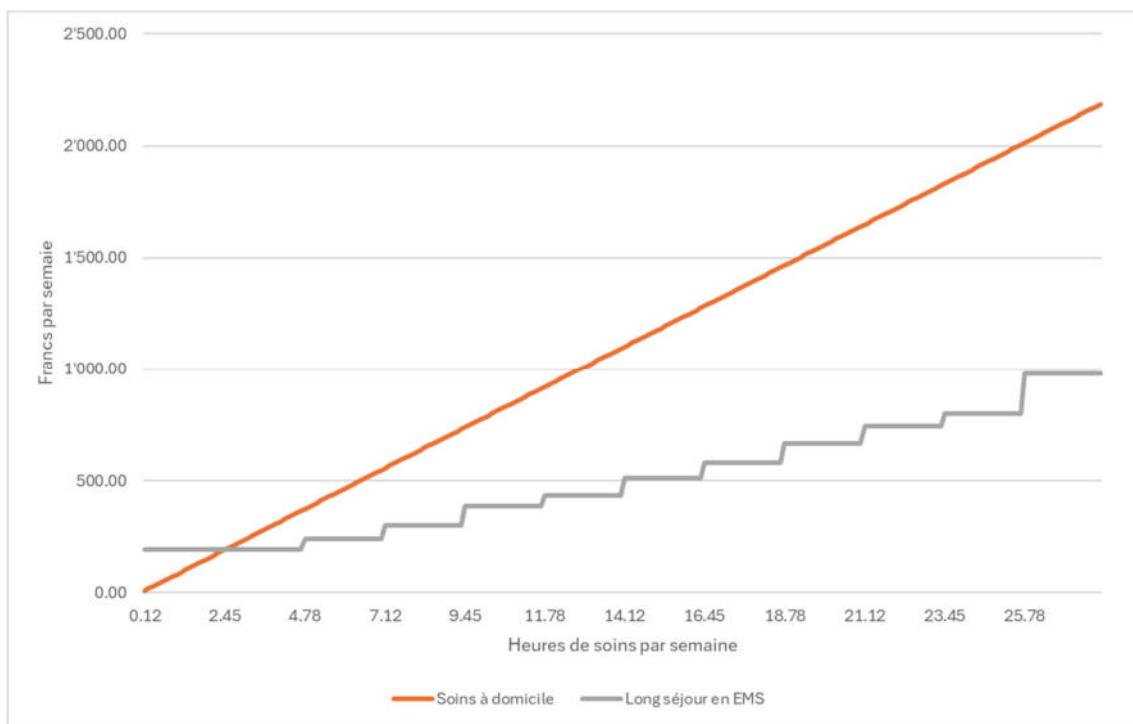
**Tableau 20 : Coûts de la prise en charge à domicile supportés par les pouvoirs publics en francs en 2023**

	annuel	par minute	par heure
Contributions résiduelles	24'963'298		
Subventions d'exploitation	22'012'703		
Prestations complémentaires	2'128'930		
<b>Total soins à domicile</b>	<b>49'104'931</b>	<b>1.30</b>	<b>78.06</b>
Structures de soins de jour	4'715'573	1.92	115.25
Lits de court séjour	3'325'760	1.24	74.66
<b>Total prise en charge à domicile</b>	<b>57'146'264</b>		

Source : SSP

Si l'on compare les coûts supportés par les pouvoirs publics pour la prise en charge en long séjour en EMS aux coûts qu'ils supportent pour les soins à domicile en 2023 (sans les structures de soins de jour et les lits de court séjour), on constate qu'à partir de la 21<sup>ème</sup> minute de soins par jour, la prise en charge en EMS est plus avantageuse financièrement pour les pouvoirs publics. Si l'on extrapole cette comparaison sur une semaine, c'est à partir de 2.45 heures de soins par semaine que la prise en charge en EMS coûte moins aux pouvoirs publics.

**Figure 5 : Coûts supportés par les pouvoirs publics pour la prise en charge en long séjour en EMS comparativement aux coûts supportés par les pouvoirs publics pour les soins à domicile en francs par semaine en 2023**



Source : SSP

Il n'est pas tenu compte dans cette comparaison des autres prestations requises pour le maintien à domicile (structures de soins de jour, lits de court séjour, aide à domicile et relève à domicile), ni de la participation des assurés aux coûts de soins (exigée uniquement en EMS et pas à domicile selon la législation cantonale actuelle).

### 5.1.2 Coûts par région

Les tableaux suivants présentent les coûts des soins de longue durée à charge des pouvoirs publics par région en 2023. Sont prises en compte les contributions résiduelles des pouvoirs publics aux coûts des soins LAMal, ainsi que les subventions complémentaires selon le droit cantonal. Ces données sont rapportées par région selon la commune de domicile du patient. Pour les résidents en EMS, c'est la commune de domicile avant l'entrée en EMS qui est prise en considération. Les prestations complémentaires (PC) ne sont quant à elles pas comprises, les données par région étant difficilement identifiables.

Pour permettre la comparaison entre les régions, ces données sont exprimées en francs par habitant, en francs par habitant de 65 ans et plus et en francs par habitant de 80 ans et plus. La structure de la population 2023 et les taux de recours aux prestations sont rappelés en regard de ces données à des fins explicatives.

Tableau 21 : Coûts des soins de longue durée supportés par les pouvoirs publics en francs par habitant, par habitant 65+ et par habitant 80+, en 2023, par région selon la commune de domicile (avant entrée en EMS), sans les prestations complémentaires, en regard de la structure de la population et des taux de recours aux prestations

Région	EMS Lits de long séjour			Soins à domicile		
	par habitant	par 65+	par 80+	par habitant	par 65+	par 80+
Haut-Valais	181.14	830.15	3'158.14	57.77	264.73	1'007.13
Sierre	173.62	746.31	2'637.09	99.95	429.63	1'518.10
Sion/Hérens/Conthey	189.35	909.47	3'273.82	148.18	711.75	2'562.09
Martigny/Entremont	165.93	879.47	3'258.73	109.47	580.20	2'149.83
Monthey/St-Maurice	149.47	816.18	3'119.80	112.64	615.06	2'351.05
<b>Canton</b>	<b>173.68</b>	<b>843.50</b>	<b>3'113.55</b>	<b>106.17</b>	<b>515.63</b>	<b>1'903.30</b>

Région	Structures de soins de jour			EMS Lits de court séjour		
	par habitant	par 65+	par 80+	par habitant	par 65+	par 80+
Haut-Valais	0.96	4.42	16.82	7.08	32.47	123.52
Sierre	6.25	26.87	94.95	6.23	26.78	94.61
Sion/Hérens/Conthey	9.60	46.12	166.00	6.57	31.55	113.59
Martigny/Entremont	17.82	94.46	349.99	7.36	39.03	144.61
Monthey/St-Maurice	11.96	65.28	249.54	4.15	22.67	86.67
<b>Canton</b>	<b>9.02</b>	<b>43.82</b>	<b>161.75</b>	<b>6.36</b>	<b>30.90</b>	<b>114.07</b>

Région	Total			Population 2023		
	par habitant	par 65+	par 80+	Total	65+ en %	80+ en %
Haut-Valais	246.95	1'131.77	4'305.61	87'575	21.8%	5.7%
Sierre	286.05	1'229.58	4'344.74	51'445	23.3%	6.6%
Sion/Hérens/Conthey	353.70	1'698.89	6'115.50	93'123	20.8%	5.8%
Martigny/Entremont	300.59	1'593.16	5'903.16	68'579	18.9%	5.1%
Monthey/St-Maurice	278.22	1'519.20	5'807.05	65'122	18.3%	4.8%
<b>Canton</b>	<b>295.24</b>	<b>1'433.86</b>	<b>5'292.66</b>	<b>365'844</b>	<b>20.6%</b>	<b>5.6%</b>

Région	Taux recours 65+			
	EMS	SAD	SSJ	CS
Haut-Valais	5.0%	8.0%	0.2%	0.7%
Sierre	3.8%	15.0%	0.7%	0.9%
Sion/Hérens/Conthey	4.3%	17.0%	1.1%	0.9%
Martigny/Entremont	4.2%	17.0%	1.2%	1.5%
Monthey/St-Maurice	4.2%	20.0%	1.1%	0.9%
<b>Canton</b>	<b>4.3%</b>	<b>15.0%</b>	<b>0.8%</b>	<b>0.9%</b>

Source : SSP

Globalement, les régions du Haut-Valais et de Sierre présentent des coûts à charge des pouvoirs publics inférieurs à la moyenne malgré une population plus âgée. De plus, elles se caractérisent par une politique de prise en charge opposée, le Haut-Valais ayant un taux de recours aux EMS le plus élevé et Sierre le plus bas. La proportion de personnes âgées et le type de prise en charge ne sont donc pas les seuls facteurs explicatifs des différences entre les régions. D'autres explications sont à rechercher, notamment au niveau de l'étendue de l'offre, de l'efficience dans la fourniture des prestations et de l'intensité de la demande qui peut s'exprimer différemment selon les régions en fonction de la disponibilité de l'entourage notamment.

## 5.2 Incidences financières pour les pouvoirs publics

### 5.2.1 Méthodologie

Le calcul des incidences financières porte sur les contributions résiduelles aux soins et les subventions des pouvoirs publics, sur la base des directives et contributions résiduelles aux coûts des soins en vigueur en 2025, prestations complémentaires non comprises.

Sont considérés les impacts découlant de la planification des soins de longue durée 2026-2035, des projets en cours et du solde de la planification précédente. Les lits d'EMS long et court séjours ainsi que les places en structures de soins de jour en projet ou non encore attribués dans le cadre de la planification des soins de longue durée 2023-2025 sont donc intégrés à l'évaluation.

Pour les **lits de long séjour** en EMS, la répartition des situations futures entre les niveaux de soins a été adaptée sur la base de l'hypothèse d'une diminution de 40% des situations en EMS ayant des niveaux de soins entre 0 et 4.

En ce qui concerne les **lits de court séjour**, il est supposé un niveau de soins moyen correspondant à la catégorie 5 et un taux d'occupation de 75%.

S'agissant des **structure de soins de jour**, il est tenu compte d'une moyenne de 250 jours ouvrables et d'un taux d'occupation de 75%. Les niveaux de soins sont considérés identiques à 2023.

Pour les **soins à domicile**, une charge moyenne par heure pour les pouvoirs publics a été calculée pour chaque catégorie de fournisseurs de soins (CMS, OSAD et infirmiers indépendants) sur la base des contributions résiduelles aux soins 2025 et du projet de nouveau modèle de financement pour les CMS. Il est supposé que la part des soins effectuée par les prestataires privés (OSAD et infirmiers indépendants) continue à s'accroître quelque peu pour atteindre 60% dans la région de Monthey/St-Maurice, 50% dans les régions de Sierre et de Sion/Hérens/Conthey, 40% dans la région de Martigny et 25% dans le Haut-Valais. La répartition entre les types de soins (évaluation et conseil, examen et traitement et soins de base) est quant à elle supposée identique à celle de 2023.

En ce qui concerne **l'aide et la relève à domicile**, seules les heures supplémentaires des CMS et de la Croix-Rouge Valais sont prises en compte, aucun subventionnement n'étant accordé aux autres prestataires. Il est supposé que la répartition des heures entre les CMS et la Croix-Rouge reste identique. Une charge moyenne pour les pouvoirs publics de l'heure d'aide à domicile et de l'heure de relève à domicile a été calculée sur la base du projet de nouveau modèle de financement pour les CMS et des modalités de subventionnement du service de relève de la Croix-Rouge Valais en 2025.

Pour déterminer le **volume de prestations**, deux situations sont envisagées :

- Prise en charge orientée EMS : mise à disposition du nombre maximum de lits de long séjour en EMS et du nombre minimum des autres prestations ;
- Prise en charge orientée domicile : mise à disposition du nombre minimal de lits de long séjour et du nombre maximal des autres prestations.

## 5.2.2 Exploitation

Les tableaux suivants présentent les contributions et subventions d'exploitation des pouvoirs publics supplémentaires en 2035 par rapport à 2023, en supposant que l'offre se développe selon les scénarios prévus. Les résultats sont présentés par type de prestations, puis par région. Un taux de croissance annuel moyen par rapport à 2023 a été calculé.

L'augmentation des contributions et subventions d'exploitation des pouvoirs publics se situait entre 69 (prise en charge orientée EMS) et 94 millions de francs (prise en charge orientée domicile) en 2035 par rapport à 2023. Cet écart s'explique par le fait que les soins à domicile coûtent plus cher aux pouvoirs publics dès 21 minutes de soins par jour (situation 2023 en Valais).

Ces montants correspondent à une croissance de 4 à 5.1% par an en moyenne sur la période 2023-2035. Ce taux passerait à 5.5% si toutes les prestations étaient mises à disposition selon les valeurs maximales prévues par la planification.

Durant les dix dernières années (2015-2024), la croissance des contributions et subventions d'exploitation des pouvoirs publics se situait entre 5 et 12%, soit une moyenne de 7%. Plusieurs raisons expliquent la différence par rapport à la prévision établie. Tout d'abord, le taux de croissance s'applique sur un montant global devenant de plus en plus élevé d'année en année. Ensuite, les prévisions n'intègrent pas d'autres facteurs de croissance tels qu'une consommation de prestations supérieure à celle envisagée dans les scénarios retenus dans le modèle, par exemple en raison d'une disponibilité moins grande de l'entourage. Finalement, les prévisions ne peuvent pas à ce stade prendre en considération les éventuelles futures compensations du renchérissement ou adaptations des conditions salariales et sociales.

L'augmentation prévue est plus marquée pour les lits de court séjour et les structures de soins de jour. Cela reflète la volonté de développer ces prestations afin de permettre le maintien à domicile et soulager les proches aidants.

**Tableau 22 : Contributions résiduelles aux soins et subventions d'exploitation des pouvoirs publics supplémentaires en 2035 par rapport à 2023, par type de prestations, en francs et en pourcent**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Canton	Communes	Total	% par an	Canton	Communes	Total	% par an
Lits EMS long séjour	22'727'501	9'740'359	<b>32'467'860</b>	3.5%	16'080'020	6'891'438	<b>22'971'458</b>	2.6%
Soins à domicile	12'607'456	5'403'195	<b>18'010'652</b>	3.2%	31'525'003	13'510'716	<b>45'035'719</b>	6.6%
Lits EMS court séjour	4'189'799	1'795'628	<b>5'985'428</b>	11.2%	6'982'999	2'992'714	<b>9'975'713</b>	14.9%
Structures de soins de jour	6'340'313	2'717'277	<b>9'057'591</b>	11.6%	7'847'116	3'363'050	<b>11'210'166</b>	13.1%
Aide et relève à domicile	2'560'617	1'097'407	<b>3'658'024</b>	3.9%	3'185'612	1'365'262	<b>4'550'875</b>	4.6%
<b>Total</b>	<b>48'425'686</b>	<b>20'753'867</b>	<b>69'179'553</b>	<b>4.0%</b>	<b>65'620'751</b>	<b>28'123'180</b>	<b>93'743'930</b>	<b>5.1%</b>

Source : SSP

Les régions disposent d'une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la planification, dans le cadre des valeurs minimales et maximales fixées par la planification. Les taux de croissance diffèrent entre les régions selon le niveau de développement actuel de leurs offres et l'écart qui en résulte par rapport à la planification. Ainsi, la croissance sera plus marquée dans les régions du Haut-Valais et de Sierre si elles développent les prestations de manière à rejoindre la moyenne cantonale. Elle sera moins marquée dans les autres régions à condition que les prestations ne dépassent pas les scénarios retenus.

**Tableau 23 : Contributions résiduelles aux soins et subventions d'exploitation des pouvoirs publics supplémentaires en 2035 par rapport à 2023, par région, en francs et en pourcent**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Canton	Communes	Total	% par an	Canton	Communes	Total	% par an
Haut-Valais	17'427'468	7'468'915	<b>24'896'384</b>	6.4%	22'703'326	9'729'997	<b>32'433'324</b>	7.7%
Sierre	7'356'482	3'152'778	<b>10'509'259</b>	4.4%	9'445'907	4'048'246	<b>13'494'153</b>	5.3%
Sion / Hérens / Conthey	11'915'385	4'410'501	<b>16'325'886</b>	3.2%	16'191'654	6'075'454	<b>22'267'108</b>	4.2%
Martigny / Entremont	5'519'423	3'061'560	<b>8'580'983</b>	2.8%	8'499'369	4'506'413	<b>13'005'782</b>	3.9%
Monthey / St-Maurice	6'206'928	2'660'113	<b>8'867'040</b>	3.3%	8'780'495	3'763'069	<b>12'543'564</b>	4.3%
<b>Total</b>	<b>48'425'686</b>	<b>20'753'867</b>	<b>69'179'553</b>	<b>4.0%</b>	<b>65'620'751</b>	<b>28'123'180</b>	<b>93'743'930</b>	<b>5.1%</b>

Source : SSP

### 5.2.3 Investissements

Les incidences financières pour les investissements sont évaluées pour l'ensemble de la période 2026-2035, y compris les projets actuellement en cours et le solde de la planification 2023-2025.

La loi sur les soins de longue durée prévoit des subventions d'investissement pour les lits d'EMS (long et court séjours) et les structures de soins de jour à hauteur de 20% à charge du canton. Les communes sont libres de participer ou non au subventionnement de ces investissements. La part cantonale est augmentée au prorata de la subvention communale, mais ne peut excéder 30%. Le tableau suivant présente l'accroissement prévu des subventions d'investissement des pouvoirs publics, en considérant un taux de 30% pour le canton et de 10% pour les communes.

Le subventionnement des pouvoirs publics pour la construction des nouveaux lits d'EMS et des nouvelles places en structures de soins de jour atteindrait 12 (prise en charge orientée domicile) à 15 millions de francs par an (prise en charge orientée EMS) en moyenne sur la période 2023-2035. Ces subventions étaient en moyenne de 8 millions de francs entre 2010 et 2024.

La prise en charge orientée EMS s'avère ainsi moins coûteuse à l'exploitation (25 millions de francs de moins en 2035) que la prise en charge orientée domicile, mais nécessitera des investissements plus conséquents (3 millions de francs de plus par an).

**Tableau 24 : Subventions d'investissement des pouvoirs publics par type de prestations, en francs pour l'ensemble de la période 2023-2025 et en francs par an**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Canton	Communes	Total	Par an	Canton	Communes	Total	Par an
Lits EMS (LS, CS)	119'506'834	39'835'611	<b>159'342'445</b>	13'278'537	95'159'256	31'719'752	<b>126'879'008</b>	10'573'251
Structures de soins de jour	10'928'544	3'642'848	<b>14'571'392</b>	1'214'283	10'928'544	3'642'848	<b>14'571'392</b>	1'214'283
<b>Total</b>	<b>130'435'378</b>	<b>43'478'459</b>	<b>173'913'837</b>	<b>14'492'820</b>	<b>106'087'800</b>	<b>35'362'600</b>	<b>141'450'400</b>	<b>11'787'533</b>

Source : SSP

L'impact est plus marqué dans les régions qui ont actuellement proportionnellement moins de lits d'EMS en exploitation, en particulier Sierre et Sion/Hérens/Conthey. Le Haut-Valais aura de son côté moins de nouveaux lits d'EMS à construire.

**Tableau 25 : Subventions d'investissement des pouvoirs publics par région, en francs pour l'ensemble de la période 2023-2025 et en francs par an**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Canton	Communes	Total	Par an	Canton	Communes	Total	Par an
Haut-Valais	18'713'388	6'237'796	24'951'185	2'079'265	14'736'294	4'912'098	19'648'392	1'637'366
Sierre	26'391'357	8'797'119	35'188'476	2'932'373	21'056'230	7'018'743	28'074'974	2'339'581
Sion / Hérens / Conthey	41'787'936	13'929'312	55'717'248	4'643'104	34'997'775	11'665'925	46'663'700	3'888'642
Martigny / Entremont	20'758'492	6'919'497	27'677'990	2'306'499	15'617'370	5'205'790	20'823'160	1'735'263
Monthey / St-Maurice	22'784'204	7'594'735	30'378'939	2'531'578	19'680'131	6'560'044	26'240'174	2'186'681
<b>Total</b>	<b>130'435'378</b>	<b>43'478'459</b>	<b>173'913'837</b>	<b>14'492'820</b>	<b>106'087'800</b>	<b>35'362'600</b>	<b>141'450'400</b>	<b>11787'533</b>

Source : SSP

### 5.3 Personnel de soins et d'accompagnement

Les besoins supplémentaires en personnel de soins et d'accompagnement liés à la croissance prévue des prestations ont été évaluées sur la base des dotations requises selon les directives actuelles sur les autorisations d'exploiter pour les EMS et les structures de soins de jour. Pour les soins à domicile, l'évaluation se base sur les équivalents plein temps (EPT) moyens de l'année 2023. Pour le volume d'activité, il est tenu compte des mêmes hypothèses que pour le calcul des incidences financières (cf. point 5.2.1).

Les résultats sont présentés pour les professions suivantes :

- Niveau tertiaire : soins infirmiers (HES et ES)
- Niveau secondaire II : assistant en soins et santé communautaire (ASSC) (niveau CFC), assistant socio-éducatif (ASE) (niveau CFC), aide en soins et accompagnement (ASA) (niveau AFP)
- Autres : auxiliaires de santé (Croix-Rouge formation équivalente) ou expérience professionnelle avérée.

Les besoins supplémentaires en personnel de soins et d'accompagnement seraient de 122 (prise en charge orientée EMS) à 175 EPT par an (prise en charge orientée domicile), en moyenne sur la période 2023-2035, dont 30 à 54 EPT avec une formation en soins infirmiers, 35 à 58 avec une formation du niveau secondaire II et 57 à 63 avec une autre formation. Les besoins principaux concernent les EMS et les soins à domicile.

**Tableau 26 : Besoins supplémentaires en personnel soignant, en équivalents plein temps, par type de prestations, par an pour la période 2023-2035**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Soins infirmiers	ASSC, ASA, ASE	Autres	Total	Soins infirmiers	ASSC, ASA, ASE	Autres	Total
Lits EMS long séjour	11	16	39	66	8	11	28	47
Soins à domicile	16	16	10	42	43	43	26	112
Lits EMS court séjour	1	1	2	4	1	2	4	7
Structures de soins de jour	2	2	6	10	2	2	5	9
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>57</b>	<b>122</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>175</b>

Source : SSP

Les besoins oscilleraient entre 14 et 58 EPT supplémentaires par an en moyenne selon la taille des régions et l'orientation de la prise en charge.

**Tableau 27 : Besoins supplémentaires en personnel soignant, en équivalents plein temps, par région, par an pour la période 2023-2035**

	Prise en charge orientée EMS				Prise en charge orientée domicile			
	Soins infirmiers	ASSC, ASA, ASE	Autres	Total	Soins infirmiers	ASSC, ASA, ASE	Autres	Total
Haut-Valais	14	15	14	43	21	21	16	58
Sierre	4	5	10	19	7	8	10	25
Sion / Hérens / Conthey	6	8	16	30	13	14	18	45
Martigny / Entremont	3	4	9	16	7	8	10	25
Monthey / St-Maurice	3	3	8	14	6	7	9	22
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>57</b>	<b>122</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>175</b>

Source : SSP

Ces données ne représentent qu'une partie du besoin de relève en personnel, à savoir celle induite par la croissance des prestations pour le secteur des soins de longue durée.

En 2023, sur mandat du canton, l'Obsan avait évalué les besoins de relève en personnel de soins et d'accompagnement en Valais pour la période 2019-2030, pour le secteur hospitalier et pour le secteur des soins de longue durée. Le besoin de relève calculé par l'Obsan inclut les besoins en personnel supplémentaires induits par la croissance des prestations (sur la base de la planification hospitalière et de la planification des soins de longue durée 2023-2025), le remplacement des départs à la retraite et le remplacement des sorties précoces de la profession. Ils sont exprimés en nombre de personnes et non pas en EPT. Le rapport 2023 de l'Obsan concluait à un besoin de relève annuel moyen de 194 personnes au niveau tertiaire, à 150 au degré secondaire II (94 au niveau CFC et 56 au niveau AFP) et à 70 pour la catégorie autres. Une mise à jour sera effectuée en vue de la période de prévision suivante (2030-2040), sur la base de la présente planification notamment.

Les mesures en cours et prévues pour faire face à cette forte croissance du besoin de relève sont abordées dans le chapitre suivant.

## 6 Mise en œuvre de la planification

### 6.1 Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la planification précédente

La planification des soins de longue durée 2023-2025 a énoncé 8 recommandations. Ces recommandations sont rappelées ci-après, avec indication des mesures en cours.

*Recommandation n°1 : Développer le SECOSS en vue d'un renforcement de la coordination des admissions en EMS*

*Recommandation n°2 : Poursuivre la mise en place d'une liste d'attente d'admission en EMS au niveau cantonal*

Lors de la consultation sur la planification 2023-2025, seuls 42 % des participants se sont déclarés favorables à confier la coordination des admissions au SECOSS. Les principales réserves exprimées portaient sur le risque, pour certaines institutions, de perdre la maîtrise des admissions en EMS, sur la possibilité d'une sous-occupation des lits et des conséquences financières qui en découleraient, ainsi que sur des inquiétudes liées à une centralisation des admissions au niveau cantonal par l'intermédiaire du SECOSS.

Les réserves exprimées ont été intégrées aux travaux du groupe ad hoc chargé de définir la vision stratégique du SECOSS. Celle-ci prévoit notamment un renforcement concerté de la coordination des admissions en EMS, reposant sur une cogestion des entrées entre les EMS et le SECOSS. Cette cogestion vise à améliorer l'efficience et l'équité des admissions, en donnant autant que possible la priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, qu'elles soient à domicile ou à l'hôpital. En effet, comme le met en évidence la présente planification, les besoins en soins devraient croître plus rapidement que les capacités institutionnelles. Il serait donc essentiel que les personnes nécessitant le plus une prise en soins en institution puissent y accéder.

Pour y parvenir, le SECOSS devra disposer d'une vision globale des personnes nécessitant une admission en EMS. Cette vision va se construire tant à l'échelle régionale que cantonale.

Quant à la vision cantonale, elle portera sur l'harmonisation des processus et procédures, afin de garantir l'équité d'accès sur l'ensemble du territoire. Elle pourrait permettre également de compenser les déséquilibres entre régions, notamment celles qui disposent d'un nombre insuffisant de lits en EMS, en assurant une répartition mieux coordonnée des admissions.

Cette organisation impliquera nécessairement l'existence d'une liste d'attente d'admission à l'échelle cantonale. Une évaluation des programmes et développements informatiques nécessaires est en cours.

La mise en œuvre de cette vision stratégique s'inscrit dans un plan d'action pluriannuel. Elle nécessite tout d'abord une révision de l'organisation même du SECOSS, de ses prestations, procédures et processus, ainsi que le développement d'outils informatiques adaptés. Parallèlement, il convient de renforcer l'ancrage régional du SECOSS et de développer les collaborations avec les partenaires du réseau, en élaborant une vision commune des objectifs et processus.

Enfin, il sera indispensable de consolider ces nouvelles compétences par un cadre légal approprié (révision de la loi sur les soins de longue durée) afin d'en assurer la pérennité et sa reconnaissance officielle.

**Recommandation n°3 : Poursuivre les collaborations permettant d'améliorer la coordination mises en place dans le cadre des projets-pilotes menés à Monthei et à l'EMS Résidence Plantzette**

Ces projets se poursuivent, mais se heurtent toutefois aux difficultés de coordination et d'intégration des soins inhérentes au système sanitaire valaisan. Cette thématique est reprise dans le rapport *Générations 60+ : Stratégie santé-sociale* qui préconise le développement de la prise en charge intégrée et le renforcement de l'interprofessionnalité et de l'interinstitutionnalité (voir point 6.2).

**Recommandation n°4 : Continuer à améliorer la transmission d'information entre les différents prestataires afin de garantir une continuité dans le parcours de soins du patient**

La mise en œuvre de cette recommandation s'est découpée autour des 4 axes suivants : les programmes et développements informatiques nécessaires au développement du SECOSS, le service Transfert, le Document Médico-Social de Transmission (DMST) et le plan de soins partagé (PSP).

Les travaux de promotion du DEP se sont poursuivis avec un certain nombre d'actions touchant au maximum la population, comme une campagne d'envoi ciblé de flyers, la collaboration avec des institutions ou des cours avec Pro Senectute. En termes d'intégration, l'export de l'historique des documents de l'Hôpital du Valais (HVS) vers le DEP de patients a été automatisé, réduisant ainsi les délais d'attente.

L'exploitation du service complémentaire Transfert, permettant depuis 2014 l'envoi électronique de documents médicaux depuis l'Hôpital du Valais vers plus de 220 médecins en cabinet, s'est poursuivie. Elle représente actuellement quelque 10'000 échanges par mois.

Un groupe de travail réunissant différents prestataires de soins du Valais romand (CHVR, EMS, CMS), le SECOSS ainsi que les représentants du canton a été constitué dans l'objectif d'optimiser la transmission d'informations tout au long du parcours de soins du patient. À l'issue des échanges, le Document Médico-Social de Transmission (DMST), déjà en usage dans le canton de Vaud, a été retenu à l'unanimité comme outil de référence pour la transmission des données infirmières essentielles lors du transfert d'un patient. Son intégration progressive dans les différents logiciels utilisés par les institutions publiques est en phase d'analyse. En parallèle, le Document Médical de Transmission (DMT) est en cours de développement au sein du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR). Ce document a vocation de regrouper les données médicales de base nécessaires à la prise en charge des patients et viendra également compléter le dispositif afin de garantir la continuité et la qualité des soins lors d'un transfert de patient.

Le plan de soins partagé (PSP) est entré en phase pilote. Il s'agit d'un service complémentaire dont le but est de faciliter les échanges d'information, plus particulièrement lors de prises en charge interprofessionnelles. L'évaluation du PSP à fin 2025 permettra de calibrer le service pour une ouverture à plus large échelle.

**Recommandation n°5 : Définir des modèles de prise en charge permettant de concilier le manque de personnel soignant et la sécurité et la qualité des soins**

Le rapport *Générations 60+ : Stratégie santé-sociale* préconise les soins intégrés comme nouveau modèle de prise en soins (voir point 6.2). Ce modèle s'appuie sur une collaboration structurée entre différents fournisseurs de prestations et professionnels de la santé et du social, couvrant de bout en bout la chaîne des soins. Il encourage également un rôle actif des usagers, afin qu'ils puissent gérer de façon autonome leur maladie et être pleinement acteurs des décisions concernant leur traitement. En outre, il vise à garantir un haut niveau de qualité et de sécurité tout en répondant aux tensions liées au manque de personnel soignant. Enfin, il accorde une place centrale au renforcement et au maintien des liens sociaux, considérés comme un facteur déterminant du bien-être et de la santé globale des personnes âgées.

Plusieurs projets pilotes sont déjà en cours, notamment un projet visant l'implémentation d'une infirmière en pratique avancée en cabinet médical, ainsi qu'un projet d'assistant social en cabinet médical.

**Recommandation n°6 : Poursuivre les travaux sur l'amélioration de la qualité des prestations de soins et d'aide à domicile des CMS**

Deux projets pilotes ont été menés au sein du CMS Sion-Hérens-Contey et du CMS Martigny & Régions. Ils visaient à constituer de petites équipes de soins autonomes composées de 12 à 15 collaborateurs, afin de garantir une meilleure continuité dans la prise en charge et d'éviter aux clients de voir se succéder un trop grand nombre d'intervenants. Les deux CMS ont terminé la phase pilote et ont implémenté le concept dans l'entier de leur région.

Les CMS ont engagé des infirmières cliniciennes ou sont en train de le faire. Ces dernières ont pour mission d'élever leur niveau d'expertise clinique, non seulement pour répondre aux besoins complexes, mais aussi pour professionnaliser et sécuriser les soins dans un contexte de contraintes accrues. Elles accompagnent et soutiennent les équipes. Elles élaborent et actualisent les cadres de référence.

Tous les CMS ont également été visités par les infirmières du SSP pour évaluer la qualité des soins et la sécurité des clients. Les résultats de ce suivi mettent en évidence une amélioration notable des prestations fournies notamment au niveau de la clinique.

**Recommandation n°7 : Coordonner le développement des prestations de relève à domicile**

Le SSP a réuni les prestataires concernés, à savoir les CMS et la Croix-Rouge Valais en vue de coordonner la répartition des situations. Il a été convenu que les CMS se chargent de la relève à domicile pour les situations complexes nécessitant des soins et une coordination entre le personnel de soins et celui de relève.

**Recommandation n°8 : Poursuivre le projet « Soutien aux proches aidants pour le transport des personnes âgées et à mobilité réduite » initié dans le cadre de l'Agenda 2030**

Ce projet s'est heurté à diverses difficultés, notamment l'hétérogénéité des pratiques et des prix sur le territoire cantonal. Il a été mis en suspens dans l'attente du développement d'une politique cantonale en matière de transports telle que préconisée dans le rapport *Générations 60+ : Stratégie santé-sociale*.

## 6.2 Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale

### 6.2.1 Présentation de la stratégie

Le canton du Valais a élaboré une stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques de la population âgée et à renforcer l'interaction entre les dimensions sanitaires, sociales et communautaires pour préserver l'autonomie et la qualité de vie des seniors. Cette stratégie a été mise en consultation durant le printemps 2025.

Intitulée « Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale », elle repose sur une approche globale et transversale qui reconnaît l'interdépendance entre la santé physique, psychique et sociale des personnes âgées. Elle met l'accent sur le concept de soins intégrés qui vise à placer les besoins des seniors au cœur des dispositifs, tout en favorisant une collaboration étroite entre les acteurs du système de santé, du social et les proches aidants, ainsi que sur le concept d'accompagnement social.

Cette stratégie se veut non seulement une réponse aux défis actuels, mais aussi un cadre pour mieux anticiper les évolutions démographiques et sociales. Elle met par ailleurs en avant les atouts et les contributions des Générations 60+, en valorisant leur rôle essentiel dans la société. Ces propositions s'appuient sur une vision holistique où les personnes âgées sont considérées comme des acteurs à part entière de la société, avec des droits à une autonomie préservée et à une qualité de vie optimale.

La stratégie repose sur trois axes prioritaires :

- **Maintenir la santé et la qualité de vie** : cet axe vise à contenir les besoins futurs en soins par différents leviers dont la promotion de l'intégration sociale, le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention, l'accompagnement des seniors dans leur autodétermination et la création d'environnements adaptés favorisant leur santé.
- **Promouvoir une approche intégrée santé-social** : cette approche vise à décloisonner les prestations en santé et en accompagnement social pour offrir des réponses coordonnées et adaptées aux besoins des individus.
- **Garantir un accès équitable à des prestations de qualité** : cet axe vise l'amélioration de l'accessibilité des services, le renforcement des compétences ainsi qu'un développement coordonné des diverses prestations et infrastructures.

Pour garantir la mise en œuvre de cette stratégie, le rapport relève également la nécessité d'un cadre légal adapté. Les axes stratégiques de la révision législative proposée sont les suivants :

- **Favoriser la mise à disposition d'une offre complète et coordonnée** de prestations de soins de longue durée et d'intégration sociale répondant aux besoins de la population en général et des personnes âgées en particulier.
- **Préciser la répartition des tâches** entre le canton, les communes, les régions et les prestataires. Le canton définit la planification, attribue les mandats, élabore les concepts généraux et définit les enveloppes budgétaires. Les communes sont responsables de la mise en œuvre de la planification et renforcent la collaboration intercommunale. Les régions facilitent la collaboration entre communes et veillent à la mise à disposition de l'offre. Les prestataires sanitaires et sociaux développent une approche intégrée et les collaborations interinstitutionnelles.
- **Renforcer la coordination des prestations** par le développement de missions régionales du service de coordination socio-sanitaire (SECOSS). Ce dernier offrirait en complément le casse manement des situations particulièrement complexes et ainsi que la cogestion des entrées en EMS en collaboration avec les prestataires impliqués.
- **Renforcer l'information à la population** en fédérant et coordonnant les divers acteurs (Canton, communes, Pro Senectute, CMS, EMS, etc.).
- **Garantir le financement des prestations** en intégrant l'ensemble des prestations requises (santé-social). Afin d'éviter des distorsions de financement dans un système où toutes les prestations sont interdépendantes, il est proposé de maintenir la répartition actuelle entre les divers agents financeurs que sont le canton, les communes et les assureurs. Des nouvelles sources de financement sont à trouver, par exemple par l'introduction d'une participation des assurés aux coûts des soins à domicile comme l'ont fait la plupart des autres cantons.

L'adaptation des bases légales actuelles ainsi que l'extension de leur champ d'application aux prestataires sociaux sont ainsi proposées dans leurs grandes lignes en vue des travaux législatifs à venir.

### 6.2.2 Prochaines étapes

Un rapport final intégrant les retours reçus lors de la phase de consultation sera publié à la fin de l'année 2025. Cette version complétée et adaptée constituera ainsi le « chapeau » des actions à entreprendre en faveur des Générations 60+ et des différents documents stratégiques qui en découleront, tels que la présente planification, le plan d'action et les mandats de prestations.

Concernant le volet de révision législative et de création d'une loi de référence pour cette population, une commission extraparlementaire sera nommée afin de préparer un avant-projet de loi sur la base du rapport provisoire et des résultats de sa mise en consultation. L'avant-projet de loi sera ensuite mis en consultation selon le processus usuel.

Des mécanismes de gouvernance participative sont également préconisés pour associer les seniors et leurs proches aux décisions, tout comme les milieux professionnels concernés. Plusieurs ateliers de présentation et discussion devront être organisés afin notamment de co-construire la mise en œuvre sur le terrain de l'approche intégrée santé-social. La vision de cette approche intégrée est de pouvoir regrouper les professionnels dans une structure de collaboration commune de proximité, dont les contours, responsabilités et outils nécessaires doivent encore être déterminés.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des mesures, projets et prestations à destination des Générations 60+, un plan d'action est en cours de création. Il comprendra les mesures existantes et les projets à venir ainsi que les organes responsables et les moyens financiers attribués.

## 6.3 Travaux en cours

Plusieurs projets de soins intégrés sont en cours, notamment un projet de coordination interinstitutionnelle dans le Haut-Valais, un projet d'intégration d'une infirmière en pratique avancée en cabinet médical et un projet d'assistant social en cabinet médical. Ce chapitre se concentre sur les projets à développer dans le cadre de la présente planification, à savoir les EMS avec missions cantonales, l'adaptation du logement et le concept d'appartement à encadrement médico-social et la lutte contre la pénurie de personnel.

### 6.3.1 EMS avec missions cantonales

Certaines prestations dépassent le bassin de population habituellement desservi par un EMS. Pour garantir la mise à disposition et le développement de ces prestations, il y a lieu de leur attribuer un statut de missions cantonales. Il s'agit des unités de soins de transition (UST), des lits dédiés aux attentes de placement ou aux placements urgents et des unités spécialisées en psychogériatrie pour les situations complexes. Ces missions pourront être attribuées à des EMS existants ou à de futurs établissements, notamment la Clinique de St-Amé qu'il est prévu de transformer en EMS spécialisé dans ces types de missions, selon le Concept médico-soignant 2025 du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR).

#### Unités de soins de transition (UST)

La planification des soins de longue durée 2023-2025 prévoyait la création d'unités de soins de transition (UST) en EMS. Un objectif de 40 lits, 30 pour le Valais romand et 10 pour le Haut-Valais avait été fixé. Actuellement, 26 lits, dont 10 dans le Haut-Valais ont été attribués mais ne sont pas encore exploités. Les dernières modalités de la mise en œuvre des UST sont en train d'être fixées et devraient permettre l'ouverture des premiers lits en 2026. Les premières années d'exploitation des UST permettront de réévaluer les différents besoins et typologies de patients. Il est donc prématuré de fixer les objectifs 2035. Ces objectifs seront donc définis ultérieurement.

#### Lits dédiés aux attentes de placement ou aux placements urgents

La planification hospitalière prévoit des lits d'attente en milieu hospitalier pour des patients dont l'hospitalisation est terminée mais ne trouvant pas de place en EMS. Le nombre de lits d'attente tend à augmenter lorsque l'offre en lits d'EMS est insuffisante ou lorsque ces derniers sont occupés par des résidents nécessitant peu de soins. On constate également des pics en période estivale, par manque de lits de court séjour. A cela s'ajoutent les besoins de plus en plus fréquents de placements urgents en EMS, en particulier dans les situations où le ou les proches aidants ne peuvent subitement plus jouer leur rôle. Afin de pouvoir mieux répondre à ces situations, il conviendrait de disposer de lits dédiés à cette fin dans certains EMS. Comme pour les UST, ces lits feraient l'objet d'un mandat cantonal et d'un financement spécifique.

#### Unités spécialisées en psychogériatrie

La prise en soins en psychogériatrie fait partie du quotidien des EMS. Lors de phases de crise de patients, ces derniers ont besoin de s'appuyer sur des compétences spécifiques en la matière. Ces dernières ne sont pas toujours facilement disponibles et mobilisables. Avec l'augmentation du nombre de situations, elles devraient pouvoir être rapidement et systématiquement à disposition. Des réflexions restent à mener en collaboration avec toutes les parties prenantes sur l'organisation de telles prises en soins.

### 6.3.2 Adaptation du logement et concept d'appartements à encadrement médico-social

Ce thème a été traité dans le cadre des travaux de la 4<sup>ème</sup> Commission consultative pour le développement de la politique en faveur des Générations 60+. La sous-commission « Habitat et mobilité » a été mandatée pour répondre au postulat (2021.12.529) demandant un soutien financier pour garantir des loyers abordables dans les appartements à encadrement médico-social. Les services de l'action sociale et de la santé publique ont alors mandaté la HES-SO Valais-Wallis, par sa Haute Ecole de Santé, en collaboration avec sa Haute Ecole de Gestion, pour soutenir les travaux de développement du concept. Le mandat portait sur trois axes.

- **Développement d'un concept pour la création d'une structure de conseil et de coordination pour le logement.** Le rapport analyse la mise en place de structures de conseil et de coordination dédiées au logement des seniors, en identifiant quatre missions principales : sensibilisation, information, accompagnement et coordination. Ces structures doivent couvrir tout le territoire, disposer de personnel formé et collaborer avec le réseau existant, afin de rendre l'offre de services plus lisible pour les seniors. L'étude conclut qu'il est plus pertinent d'intégrer une structure d'accompagnement au logement dans un dispositif déjà existant, plutôt que de créer une nouvelle entité autonome, afin d'en limiter les coûts fixes et d'assurer la viabilité financière. Un projet pilote dans une de ces structures est proposé afin d'affiner le concept et les coûts.
- **Développement d'un concept, d'une brochure et propositions d'aides financières pour l'adaptation du logement.** L'adaptation du logement (conseils, cartographie des prestataires, aides financières, création d'une brochure) est jugée essentielle pour favoriser le maintien à domicile, réduire les risques et améliorer la qualité de vie. Une brochure présentant les principales adaptations du logement a déjà été développée. La question des aides financières sera thématisée dans la révision législative prévue.
- **Développement d'un concept et propositions d'aides financières pour les appartements à encadrement médico-social.** Le rapport recommande de développer des solutions de logements intermédiaires comme les appartements à encadrement médico-social, en s'appuyant sur des retours d'expériences dans d'autres cantons et diverses expérimentations locales. Douze recommandations sont émises pour assurer une offre évolutive, équilibrée territorialement et adaptée aux besoins croissants des seniors valaisans, en mettant l'accent sur la flexibilité, l'accompagnement social et la coordination entre acteurs institutionnels.

Ce rapport sera publié prochainement.

### 6.3.3 Lutte contre la pénurie de personnel soignant

Plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer les conditions de travail du personnel soignant en Valais. Le canton a accordé la pleine compensation du renchérissement aux institutions paraétatiques pour 2023 et 2024 (hôpitaux publics, EMS et CMS). Il a également consacré plus de 40 millions de francs pour améliorer les conditions de travail du personnel soignant de l'HVS, des EMS et des CMS. Ces moyens ont également permis la conclusion d'une convention collective de travail pour le secteur des soins de longue durée (EMS et CMS), entrée en vigueur au 01.05.2024.

Le Conseil d'Etat a également constitué une task force cantonale chargée de préparer les demandes de soutien financier auprès de la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) ». Cette task force est également chargée de superviser et coordonner les mesures et d'assurer la coordination entre les divers partenaires. Elle est composée de représentants des départements de la formation et de la santé, des écoles en soins infirmiers et des institutions sanitaires (hôpitaux, cliniques, EMS et CMS). 44 mesures d'action ont été identifiées, dont 15 prioritaires.

Des soutiens financiers de la Confédération ont été obtenus pour les aides ciblées à la formation (aides financières aux étudiants sous condition de ressources) et les aides à la formation pratique (indemnités versées aux institutions pour l'encadrement des stagiaires). La Confédération a également accepté de co-financer un projet de soutien aux praticiens formateurs (création d'une plateforme numérique centralisée pour améliorer l'accès à l'information, réduire la charge administrative et faciliter l'échange entre les pairs). D'autres demandes seront déposées pour de nouveaux projets, notamment en matière d'image de la profession. Des mesures sont également à développer au niveau cantonal, en particulier en matière de bonnes pratiques de gestion des horaires et plans de travail, mais également, à plus long terme, sur l'évolution des compositions des équipes de soins.

### 6.3.4 Monitoring, gouvernance et efficience du système socio-sanitaire

Le système socio-sanitaire constitue un ensemble interconnecté reposant sur divers prestataires et acteurs. Au niveau sanitaire, un équilibre est à trouver entre les prises en charge médico-soignantes à domicile, en EMS et en milieu hospitalier. Une insuffisance dans l'un de ces pôles implique un report sur les autres pouvant conduire à des blocages et des inefficiencies. Ainsi, par exemple, un manque de lits d'EMS se traduit par un allongement des durées des séjours hospitaliers et des situations plus lourdes à domicile, coûteuses pour les pouvoirs publics (voir point 5.1.1). De même, le système sanitaire est interconnecté avec le système social au sens large. Le maintien à domicile n'est pas possible sans prestations d'aide pratique et de soutien social et administratif. L'intégration sociale et la participation à la société et à la vie sociale constituent des facteurs essentiels pour le maintien des capacités physiques et mentales et ralentir l'évolution de la dépendance fonctionnelle.

C'est pourquoi un monitoring global doit être établi, intégrant toutes ces dimensions. Cette vision globale servira à la gouvernance de l'ensemble du système afin d'améliorer son efficience et sa qualité, et limiter la hausse des coûts. Il s'agit d'un processus continu qui devra identifier et combler les lacunes, en veillant à ce que les prestations soient dispensées suffisamment tôt pour éviter une péjoration des situations qui induirait des surcoûts de prise en charge par la suite. Cela impliquera d'adapter régulièrement les mesures qui feront l'objet du plan d'action découlant du rapport « Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale », à savoir les planifications hospitalières et des soins de longue durée, la promotion des soins intégrés, la promotion de la santé et la prévention, l'information à la population, l'autodétermination, les prestations d'animation et d'intégration sociale, la lutte contre la pénurie de personnel, l'encouragement du bénévolat, la promotion des réseaux de voisinage, etc.

Le monitoring sera également d'ordre financier avec pour objectifs l'utilisation la plus rationnelle possible des montants à disposition, le pilotage du système et l'élaboration de budgets permettant de répondre au mieux aux besoins. Il s'agira notamment de bien saisir les implications d'un manque de ressources qui, dans certains secteurs clé, pourraient induire des besoins ou dépenses encore plus élevés par la suite.

## 7 Conclusion

Le vieillissement démographique constitue un défi majeur pour le canton du Valais. Entre 2023 et 2035, la population des 80 ans et plus augmentera de plus de 55 %, entraînant une forte progression des besoins en soins et en accompagnement. Cette évolution impose de renforcer notre capacité d'anticipation tout en garantissant l'équilibre entre les différentes formes de prise en charge.

La planification proposée pour la période 2026-2035 prévoit un développement équilibré de l'ensemble des prestations de soins de longue durée, tenant compte des préférences des personnes âgées et des coûts à charge des pouvoirs publics. Elle intègre pour la première fois une évaluation du nombre de personnes nécessitant un hébergement en appartements à encadrement médico-social. Ces structures permettront d'atténuer les besoins en lits d'EMS supplémentaires. Le maintien à domicile reste un objectif central et nécessite non seulement la poursuite du développement des soins à domicile, mais également de la relève à domicile, des structures de soins de jour et des lits de court séjour, pour des situations devenant de plus en plus complexes.

Le Conseil d'Etat arrêtera la planification des soins de longue durée 2026-2035 sur la base du rapport de planification, des résultats de la présente consultation et du préavis de la commission de planification sanitaire. Le DSSC invitera ensuite les communes et les prestataires de soins à mettre en œuvre cette planification dont la réussite dépendra de l'engagement conjoint des prestataires, des partenaires institutionnels et de la société civile. La planification proposée n'est pas figée. Elle sera régulièrement suivie par un monitoring global et adaptée si nécessaire.

La croissance des besoins en prestations de soins de longue durée constatée et planifiée dans le présent rapport se poursuivra à l'horizon 2040-2050. Il ne sera pas possible d'y répondre sans de profondes modifications de pratique telles qu'envisagées dans la stratégie santé-sociale, au vu des ressources financières limitées et à la perspective de pénurie en personnel soignant.

À travers ces démarches, le canton du Valais se dote d'instruments devant permettre de relever collectivement les défis du vieillissement, en garantissant à chaque génération une prise en charge de qualité, équitablement répartie et adaptée aux besoins futurs.

## Annexes

**Annexe 1 : Rapport de l'OBSAN : « Bases statistiques pour la planification médico-sociale du canton du Valais. Projection des besoins de 2025 à 2050 »**

**Annexe 2 : Rapport du Service de l'action sociale « Développement des prestations d'aide et de soutien »**

### Annexe 3 : Membres du groupe de travail

Le présent rapport a été établi par un groupe de travail composé de représentants du Service de la santé publique, du Service de l'action sociale et de l'Observatoire valaisan de la santé.

#### **Service de la santé publique**

Xavier Bertelletto, Chef de service

Dr. Eric Masserey, Médecin cantonal

Yves Martignoni, Adjoint du chef de service

Sophie Berclaz-Hendrickx, Infirmière de santé publique

Qendrim Boletini, Chef de section

Emilie Bornet, Collaboratrice économique

Daniel Lütscher, Collaborateur économique

#### **Service de l'action sociale**

Delphine Maret Brülhart, Coordinatrice cantonale en faveur des Générations 60+

Annette Weidmann, Coordinatrice cantonale en faveur des Générations 60+

#### **Observatoire valaisan de la santé**

Luc Fornerod, Directeur

Frédéric Favre, Responsable du secteur système de santé

Emilie May, Collaboratrice scientifique

Julien Rapillard, Collaborateur scientifique



Schweizerisches Gesundheitsobservatorium  
Observatoire suisse de la santé  
Osservatorio svizzero della salute  
Swiss Health Observatory

# Bases statistiques pour la planification médico-sociale du canton du Valais

Projection des besoins de 2025 à 2050

**Auteur** Jonathan Zufferey

**Éditeur** Observatoire suisse de la santé (Obsan)

Neuchâtel 2025

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>Projection des besoins</b>	<b>31</b>
<b>Abréviations</b>	<b>8</b>	5.1	Projections des besoins en long séjour en EMS	31
<b>1</b>	<b>Introduction</b>	5.2	Projections des besoins en prestations SAD	34
1.1		5.2.1	Prestations de soins	35
1.2		5.2.2	Prestations d'aide	35
1.3		5.2.3	Différences régionales	38
<b>2</b>	<b>Méthode</b>	5.3	Projections des besoins en appartement à encadrement médico-social	40
2.1	But du modèle de projections	5.4	Projection des besoins en courts séjours en EMS	42
2.2	Fonctionnement du modèle de projections	5.5	Projection des besoins en structures de soins de jour	44
2.2.1	Architecture du modèle	5.6	Projection des besoins en relève professionnelle	46
2.3	Scénarios modélisés	6	<b>Analyse de sensibilité</b>	<b>48</b>
2.3.1	Scénarios épidémiologiques	6.1	Sensibilité des projections aux évolutions épidémiologiques	48
2.3.2	Scénarios de politique de prise en charge	6.2	Sensibilité des projections aux scénarios démographiques de l'OFS	48
2.4	Niveaux géographiques des projections	6.3	Conclusion	52
2.5	Clés d'interprétation des projections	7	<b>Synthèse</b>	<b>53</b>
2.6	Données utilisées	8	<b>Littérature</b>	<b>59</b>
<b>3</b>	<b>État des lieux de la prise en charge médico-sociale dans le canton du Valais</b>	9	<b>Annexes</b>	<b>60</b>
3.1	Population âgée dans le canton	9.1	Particularités de la modélisation dans les différentes structures	60
3.2	État des lieux de la prise en charge en longs séjours en EMS	9.2	État des lieux de la prise en charge – tableaux et graphiques supplémentaires	61
3.3	État des lieux de la prise en charge en SAD			
3.4	État des lieux de la prise en charge en appartement à encadrement médico-social			
3.5	État des lieux de la prise en charge en structures d'accueil temporaire			
3.6	État des lieux de la prise en charge : synthèse régionale			
<b>4</b>	<b>Évolution démographique</b>	<b>29</b>		

# Résumé

## Contexte

En raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées dans la population, le besoin en soins de longue durée augmentera fortement dans le futur. Les cantons ont pour mission d'organiser et de planifier les soins aux personnes âgées de manière à couvrir les besoins de cette population et à en assurer la prise en charge. Cette planification doit se faire sur la base d'une analyse statistique reproductible (cf. art. 39 LAMal et art. 58b OAMal).

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) possède une solide expérience dans la planification des soins de longue durée. Il a développé un modèle permettant de projeter les besoins dans les secteurs stationnaire, ambulatoire et intermédiaire, tout en intégrant les effets de substitution entre ces structures.

## Mandat

Le Service de la santé publique du canton du Valais a mandaté l'Obsan afin d'élaborer des bases statistiques pour la planification médico-sociale dans le canton du Valais dans la continuité de celles réalisées en 2020 (Pahud, 2020). Ce rapport présente l'évolution des besoins dans les différentes structures de prise en charge – longs séjours en EMS, prestations de soins et d'aide des organisations de soins et d'aide à domicile (SAD), locataires en appartements à encadrement médico-social (AE), courts séjours en EMS (CS), structures de soins de jour (SSJ) et relève professionnelle pour proches aidants (RP) – pour la population de 65 ans et plus pour les années 2025 à 2050. Cette projection des besoins est estimée pour le canton du Valais et ses régions sanitaires sur la base de différents scénarios d'évolutions futures. Le présent rapport présente une sélection de résultats<sup>1</sup> de projections jusqu'en 2050, mais met l'accent sur les évolutions jusqu'en 2035.

## Facteurs d'influence du modèle de projections

Le modèle de projections se base sur trois facteurs fondamentaux déterminant les besoins futurs en soins de longue durée, à savoir :

**L'évolution démographique de la population de 65 ans et plus.** Les besoins futurs en soins de longue durée dépendent en premier lieu du nombre de personnes âgées qui pourraient faire appel

à ces structures. Ce facteur est modélisé par le scénario moyen des projections démographiques pour le canton du Valais réalisé par le Service de statistique et de péréquation.

**L'état de santé des personnes âgées.** Les besoins en soins de longue durée dépendent ensuite de l'état de santé futur de la population âgée du canton. Il convient d'évaluer si les années de vie gagnées avec l'allongement de l'espérance de vie sont des années sans incapacités (cela implique une baisse de la durée des besoins en soins) ou alors si elles sont des années avec des incapacités (cela implique une augmentation de la durée des besoins en soins). Ce facteur est pris en compte dans le modèle par l'intégration de scénarios épidémiologiques (voir le tableau T 1 ci-dessous).

**Le recours futur aux structures de soins de longue durée :** ce recours dépend d'une part des préférences et des possibilités individuelles et d'autre part de l'offre existante. Ce facteur est pris en compte par l'intégration de scénarios de politique de prise en charge, qui simulent des changements potentiels dans l'offre en structures médico-sociales. Ces scénarios sont décrits ci-après.

Il convient de noter que les différents scénarios ne sont pas modélisés indépendamment les uns des autres, mais se combinent entre eux offrant ainsi une large fourchette de résultats possibles.

## Scénarios de politique de prise en charge

La modélisation choisie par le mandant propose trois types de scénarios de politique de prise en charge modélisant le recours futur aux structures de soins de longue durée (voir T 1 pour une vue d'ensemble de ces scénarios).

Les scénarios « **ambulatoire versus stationnaire** » modélisent un changement dans la prise en charge en long séjour en EMS et tient compte de l'interdépendance entre d'une part, les EMS et, d'autre part, les structures de maintien à domicile (soins et aide SAD, courts séjours en EMS, structures de soins de jour et relève professionnelle pour proches aidants) et les appartements à encadrement médico-social. Quatre scénarios sont modélisés : le scénario P0 modélise le *statu quo* dans chacune des régions alors que les scénarios P1 à P3 proposent une convergence du recours. Dans le scénario P1, le recours dans chaque région tend

<sup>1</sup> Les projections pour toutes les combinaisons de scénarios sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport.

vers la moyenne cantonale de 2023. Dans le scénario P2, le recours tend vers une valeur plus basse que la moyenne 2023 alors que dans le scénario P3, le recours tend vers une valeur plus élevée que la moyenne. Pour ces trois scénarios, lorsque le taux de recours aux EMS diminue, il y a un report des résidents vers le domicile et les appartements à encadrement médico-social ainsi qu'une prise en charge par des prestataires de soins et d'aide à domicile. En outre, le recours aux structures intermédiaires augmente également puisqu'il y a davantage de personnes avec des besoins en soins vivant à leur domicile. A l'inverse avec ces scénarios, lorsque le recours aux EMS dans une région augmente, le besoin en prestations de maintien à domicile va diminuer dans les projections.

**La deuxième série de trois scénarios porte sur le développement des soins à domicile.** Le scénario S0 modélise le statu quo dans chacune des régions, le S1 une convergence des régions vers la moyenne cantonale et le S2 une convergence vers le recours moyen dans les quatre cantons les plus orientés vers les prestations de maintien à domicile. Ces scénarios affectent aussi les structures intermédiaires car la projection du besoin en courts séjours en EMS, en structures de soins de jour et en relève professionnelle suit l'évolution modélisée dans les SAD de soins.

Enfin, les scénarios pour **les structures intermédiaires et les appartements à encadrement médico-social** modélisent encore une convergence de l'intensité du recours vers la moyenne cantonale ou vers celle observée en 2023 dans une région de référence choisie par le Service de la santé publique.

#### Etat des lieux de la prise en charge 2023

En 2023, le canton du Valais abrite une population de 75'330 personnes de 65 ans et plus, soit 20,6% de l'ensemble de sa population. Il y a quelque 3'267 résidents de 65 ans et plus originaires du canton du Valais pris en charge en long séjour en EMS. Dans le domaine des SAD, 11'121 clients de 65 ans et plus reçoivent des soins, à domicile ou en habitat alternatif, pour 701'583 heures délivrées. Pour l'aide à domicile, on dénombre 4'354 clients 65 ans et plus recevant 185'772 heures de prestations.

Le nombre de résidents dans des appartements à encadrement médico-social est encore relativement faible avec 297 locataires de 65 ans et plus estimés au 31 décembre 2023<sup>2</sup>. Enfin, concernant les structures intermédiaires, il y a eu, en 2023, 709 clients

en court séjour en EMS (pour 27'049 jours d'accueil), 601 clients aux structures de soins de jour (pour 33'608 jours d'accueil) et 334 bénéficiaires de 65 ans et plus de la relève professionnelle pour proches aidants (pour 22'547 heures facturées).

**La prise en charge en soins de longue durée varie sensiblement d'une région sanitaire du canton à l'autre** (voir tableau T 7.1 dans la synthèse). La différence la plus marquante s'observe entre le Haut-Valais et les quatre régions sanitaires du Valais romand. Dans le Haut-Valais, le recours aux EMS est nettement plus élevé qu'ailleurs, avec une part importante de résidents présentant des besoins en soins relativement faibles. Ce développement du secteur stationnaire s'accompagne logiquement d'une offre de maintien à domicile nettement moins développée que dans le reste du canton.

La région de Sierre se distingue, quant à elle, par un recours globalement plus faible que la moyenne cantonale pour l'ensemble des structures de soins de longue durée. À l'inverse, les régions Martigny/Entremont, Monthey/St-Maurice et Sion/Hérens/Conthey présentent des profils relativement similaires, combinant un recours aux EMS proche de la moyenne cantonale avec une offre de maintien à domicile tendanciellement plus élevée que dans les autres régions.

**Entre 2011 et 2023, le recours aux soins de longue durée chez les personnes de 65 ans et plus a connu une transformation en Valais** – une dynamique également observée à l'échelle nationale. Cette évolution se traduit, d'une part, par une baisse du recours aux EMS et, d'autre part, par une augmentation marquée des prestations délivrées par les organisations de soins à domicile. En 2023, le canton a un taux de recours aux EMS légèrement inférieur à la moyenne nationale et se caractérise – comme la plupart des cantons romands – par une faible proportion de résidents en EMS nécessitant pas ou peu de soins. Le volume de prestations de soins à domicile délivré est quant à lui légèrement inférieur à la moyenne nationale en 2023.

S'agissant de l'aide à domicile, on observe une relative stabilité au fil du temps, aussi bien en Valais qu'au niveau national, ce qui contraste avec la forte hausse observée dans les soins. En 2023, le Valais présente un volume de prestations d'aide à domicile inférieur à la moyenne suisse.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une estimation faite auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le canton du Valais et pas d'un relevé exhaustif.

T 1 Récapitulatif<sup>3</sup> des scénarios utilisés dans le modèle de projections du canton du Valais

Scénarios	Questions de fond	Nom des scénarios	Hypothèse posée (résumé)
Scénarios épidémiologiques (Scénarios standards Obsan)	Dans quel état de santé les années de vie supplémentaires gagnées à travers l'augmentation de l'espérance de vie se passent-elles ?	E1 – durée des soins constante (statu quo)	L'ensemble des années de vie gagnées avec l'allongement de l'espérance de vie sont en bonne santé, la durée des besoins en soins reste inchangée (compression relative de la morbidité).
		E2 – durée des soins prolongée	La moitié des années de vie gagnées sont en bonne santé, la durée des besoins en soins augmente (expansion de la morbidité).
		E3 – durée des soins réduite	Une fois et demi des années de vie gagnées sont en bonne santé, la durée des besoins en soins diminue (compression absolue de la morbidité).
Scénarios « ambulatoire versus stationnaire » (Modélisation SSP-Obsan)	Quelle évolution de la prise en charge en EMS des 65 ans et plus ? En particulier, que se passerait-il si le recours aux EMS diminue ? Quel en serait l'impact sur les structures de maintien à domicile et les appartements à encadrement médico-social ?	P0 – statu quo	La prise en charge en EMS reste dans chaque région sanitaire au même niveau qu'en 2023. Ce scénario sert de référence pour évaluer les effets des scénarios P1, P2 et P3.
		P1 – Recours EMS = moyenne VS	Le taux de recours aux EMS converge dans toutes les régions vers la moyenne cantonale 2023. Lorsque le recours diminue dans une région par rapport au statu quo, la prise en charge est transférée vers le domicile (30%) et les appartements à encadrement médico-social (70%) et est couplée avec des prestations de soins et d'aide à domicile ainsi qu'un recours accru aux structures intermédiaires. Lorsque le recours aux EMS augmente, la prise en charge à domicile diminue (moins de prestations SAD et des structures intermédiaires).
		P2 – Baisse du recours aux EMS	<b>Le taux de recours aux EMS converge dans toutes les régions vers un taux inférieur à la moyenne cantonale : on suppose que 40% des résidents en EMS du canton ayant des niveaux de soins BESA entre 0 et 4 ne sont plus pris en charge en EMS. Dans les régions où le recours diminue par rapport à P0, la prise en charge est transférée vers le domicile (30%) et les appartements à encadrement médico-social (70%) et est couplée avec des prestations de soins et d'aide à domicile ainsi qu'un recours accru aux structures intermédiaires.</b>
Scénarios de renforcement des soins à domicile (Modélisation SSP-Obsan)	Quelle évolution de la prise en charge des 65 ans et plus dans les organisations de maintien à domicile ? En particulier, que se passerait-il si toutes les régions tendent vers le même recours ou si elles intensifient leur recours pour atteindre celui des cantons ayant le plus développés le maintien à domicile ?	P3 – Augmentation du recours aux EMS	Le taux de recours aux EMS converge dans toutes les régions vers celui observé en 2023 dans le Haut-Valais (il s'agit du recours le plus élevé du canton). Lorsque le recours aux EMS augmente, la prise en charge à domicile diminue (moins de prestations SAD et des structures intermédiaires).
		S0 – statu quo	La prise en charge en SAD soins et aide reste dans chaque région sanitaire au même niveau qu'en 2023. Ce scénario sert de référence pour évaluer les effets des scénarios S1 et S2.
		S1 – Recours SAD = moyenne VS	<b>Les prestations de soins et d'aide SAD (taux de recours et heures moyennes prestées par client) convergent dans toutes les régions vers la moyenne cantonale 2023. Les structures intermédiaires connaissent quant à elles une évolution semblable à celle du recours aux SAD de soins.</b>
Scénarios pour les structures intermédiaires et les appartements à encadrement médico-social (Modélisation SSP-Obsan)	Quelle évolution de la prise en charge les structures intermédiaires et les appartements à encadrement médico-social ?	S2 – renforcement de l'aide et des soins à domicile	<b>Les prestations de soins et d'aide SAD (taux de recours et heures moyennes prestées par client) convergent dans toutes les régions vers les prestations moyennes dans les quatre cantons ayant le plus fortement développé le maintien à domicile (Vaud, Genève, Jura et Tessin).</b>
		C1 – moyenne cantonale	Le recours aux structures intermédiaires <sup>4</sup> et aux appartements à encadrement médico-social convergent vers la moyenne cantonale 2023.
	Évolution démographique	C2 – convergence vers une région de référence	Le recours aux structures intermédiaires et aux appartements à encadrement médico-social convergent vers une région de référence : Martigny/Entremont pour les courts séjours en EMS, Sion/Hérens/Conthey pour les structures de soins de jour et Montreux/St-Maurice pour les appartements à encadrement médico-social. Pour la relève, il n'y a pas de convergence vers une région mais uniquement une convergence vers la moyenne cantonale.

Source: Représentation Obsan

© Obsan 2025

croissance démographique concerne exclusivement les personnes âgées, ce qui accentue le vieillissement de la population et pose des défis sociaux, économiques et sanitaires importants. D'ici 2035, la population de moins de 65 ans restera pratiquement stable, tandis que celle des 65 ans ou plus augmentera d'un tiers. En 2050, les moins de 65 ans ne seront guère plus nombreux qu'aujourd'hui, alors que les 65 ans et plus auront progressé de près de deux tiers. Or, cette transformation sociétale liée au vieillissement de la population s'annonce encore plus marquée, car

<sup>3</sup> Les scénarios en gras sont ceux privilégiés par le Service de la santé publique pour sa planification. Les scénarios sont décrits plus en détails à la section 2.3 et les spécificités de modélisation sont évoquées dans l'annexe 9.1.

<sup>4</sup> Pour les structures intermédiaires, le recours est modélisé par le ratio entre les clients à la structure et les clients recevant des soins à domicile. C'est donc ce paramètre qui converge vers la moyenne cantonale et non le recours au sein de la population. En effet, la population ayant recours aux structures intermédiaires et la même que celle recevant des prestations de soins à domicile.

les classes d'âge les plus avancées (80-89 ans, 90+) sont celles qui enregistrent la croissance la plus soutenue. La démographie étant le principal moteur du recours à l'ensemble du système de soins de longue durée, la forte augmentation du nombre de personnes âgées entraînera nécessairement une forte hausse des besoins.

#### *Projections des besoins en soins de longue durée dans le canton*

Dans l'hypothèse de conditions inchangées en termes de durée du besoin en soins de la population âgée et en termes de prise en charge<sup>5</sup>, le canton du Valais doit s'attendre à une augmentation importante des besoins pour sa population de 65 ans et plus : **en raison du seul vieillissement de la population, d'ici 2035 les besoins augmenteront de +38% à +46% par rapport à 2023 selon les structures** (voir aussi le graphique G 7.1 dans la synthèse pour le détail). À titre d'illustration, entre 2023 et 2035, un peu moins de 1'400 lits d'EMS supplémentaires seraient nécessaires pour les longs séjours. Pour les prestations de soins SAD, il faudrait prévoir près de 280'000 heures de prestations supplémentaires.

Bien que relativement peu probable dans une société en constante évolution, le scénario statu quo a le mérite de mesurer l'intensité des changements démographiques à venir. **Les autres scénarios modélisés offrent des pistes de réflexion sur des manières de prise en charge alternatives** permettant de moduler quelque peu les conséquences du vieillissement de la population. Le canton entend laisser une marge de manœuvre aux régions quant à leur modèle de prise en charge, mais souhaite fixer des valeurs cibles convergentes pour toutes les régions. Étant donné qu'il y a actuellement entre les régions de grandes différences dans la prise en charge, les scénarios de convergence peuvent mener à des changements structurels importants pour les régions qui ont un modèle actuel qui s'écarte de la moyenne.

**La vision privilégiée à ce stade par le canton (P2-S1-C2) consiste à poursuivre le transfert vers les soins ambulatoires, impliquant une baisse du recours aux EMS avec un développement des structures de maintien à domicile permettant d'absorber cette baisse (scénario P2). Pour les autres structures, le canton penche pour une convergence du recours et de l'intensité des prestations dans toutes les régions vers la moyenne 2023 (S1) ou vers une région de référence (C2).** Avec cette variante<sup>6</sup>, le besoin en EMS pour 2035 serait légèrement atténué par rapport au statu quo (augmentation de +36% et +1'166 lits par rapport à 2023). En revanche, les SAD (+56%) et les structures intermédiaires (+90% pour les CS, +30 pour les SSJ et +40% pour la RP) connaîtraient une croissance soutenue. Ce modèle prévoit en outre un très fort développement des appartements à encadrement médico-social (+340% et plus de 1'000 locataires en plus qu'en 2023) qui reflète la volonté du canton de stimuler ce type de logements. Cela conduirait à un besoin de développement, sur 12 ans, quasiment équivalent à celui des EMS. Les appartements à

encadrement médico-social pourraient ainsi constituer une alternative aux EMS pour certains groupes de la population âgée. Comparés au maintien au domicile, ils présentent l'avantage de centraliser les prestations de soins et d'aide en un même lieu, et de prévenir l'isolement social. Cela permet, dans certains cas, de faciliter l'accès aux prestations et de réduire les temps de trajet parfois importants en raison de la topographie complexe du canton.

**Un second modèle de prise en charge est aussi envisagé par le canton (P2-S2-C2). Il se distingue du précédent par un renforcement du maintien à domicile beaucoup plus ambitieux.** Avec ce scénario, d'ici 2035, le volume des prestations de soins à domicile augmenterait d'un million d'heures par rapport à 2023, soit une hausse de 148 %. Pour l'aide, l'augmentation attendue serait de quelques 160'000 heures (+86%). Ces augmentations du recours, et indirectement des besoins en personnel, sont tellement importantes qu'il est probablement impossible de les mettre en œuvre d'ici 2035 à l'échelle du canton. Toutefois, les régions valaisannes qui sont actuellement les plus développées dans les SAD pourraient arriver à tendre vers ces valeurs. Concernant les structures intermédiaires, l'effet de la politique de renforcement du maintien à domicile mène aussi à des hausses très importantes des courts séjours en EMS (+165%), des structures de soins de jours (+81%) et de la relève professionnelle pour proches aidants (+95%).

Si l'horizon de planification du canton est 2035, le rapport poursuit néanmoins les scénarios de modélisation jusqu'en 2050. Les tendances sont claires. La hausse des besoins ne va pas s'estomper et le canton doit anticiper une croissance de la prise en charge de soins de longue durée sur le moyen et le long terme.

#### *Différences régionales dans l'estimation des besoins en soins de longue durée*

Le rapport montre qu'il y a des différences régionales marquées en matière de prise en charge de soins de longue durée. Avec les scénarios de convergence qui harmonisent les pratiques, les évolutions des besoins discutées à l'échelle du canton peuvent être très différentes entre les régions. Dans un contexte d'augmentation des besoins en raison de la croissance de la population âgée, les régions qui partent de niveaux plus bas devront davantage développer les structures de soins de longue durée tandis que celles déjà au-dessus de la moyenne seront moins affectées par les hausses des besoins.

Parmi les différences régionales, la situation du Haut-Valais mérite une attention particulière. Cette région se distingue du reste du canton par une organisation des soins de longue durée très orientée vers les EMS et par un développement encore limité des structures de maintien à domicile. Si le Haut-Valais parvient à diminuer son recours aux EMS, notamment en limitant l'accès aux

<sup>5</sup> Il s'agit de la projection statu quo qui applique le recours aux structures de soins de longue durée observé en 2023 à l'évolution de la population. Il garde les autres paramètres constants, permettant ainsi de modéliser le besoin sous l'hypothèse de conditions cadres inchangées.

<sup>6</sup> Se référer au graphique G 7.1 Synthèse de l'évolution des besoins en soins de longue durée, canton du Valais, 2023-2035 (différence entre 2023 et 2035 en pourcentage et en volume de prestations dans les parenthèses) G 7.1 dans la synthèse pour plus de détail.

résidents ayant de faibles besoins en soins, les besoins supplémentaires d'ici 2035 seront limités. En revanche, les SAD, les appartements à encadrement médico-social et les structures intermédiaires connaîtront des augmentations extrêmement importantes notamment dues au report des résidents en EMS. Par exemple, les heures prestées pour les SAD soins seraient multipliées par cinq entre 2023 et 2035 selon le scénario P2-S1. Un tel développement ne pourra probablement pas être mis en œuvre à un horizon temporel si bref ; c'est pourquoi le Haut-Valais devra sans doute trouver une voie intermédiaire s'il entend progressivement soutenir le développement du maintien à domicile et limiter l'expansion du secteur stationnaire.

Dans toutes les autres régions, le scénario P2-S1 prévoit une diminution du recours aux EMS, mais les besoins supplémentaires en places resteront importants d'ici 2035 en raison de la croissance de la population âgée. Concernant les soins et l'aide à domicile, le scénario de convergence cantonale entraîne une hausse modérée des besoins sur 12 ans car les volumes de prestations sont supérieurs à la moyenne 2023 dans la plupart des régions. Les régions qui ont déjà fortement développé le maintien à domicile peuvent toutefois envisager d'aller plus loin encore dans ce modèle ambulatoire, en s'orientant vers le scénario S2. Celui-ci définit une limite maximale, utile pour évaluer quel serait l'impact d'un modèle centré sur le maintien à domicile. Enfin, en ce qui concerne les appartements à encadrement médico-social, de fortes disparités subsistent : si les régions de Monthey/St-Maurice et Martigny/Entremont ont déjà engagé un développement, celles de Sierre et de Sion/Hérens/Conthey devraient encore stimuler la croissance pour atteindre les objectifs de convergence du canton.

### *Limites des résultats*

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas pour prétention de prévoir le futur, mais illustrent des évolutions possibles en fonction des hypothèses retenues. Rappelons que les modèles statistiques sont toujours entachés d'incertitude et leurs résultats sont sensibles à divers facteurs, tels que les décisions de modélisation ou encore les bases de données disponibles. En outre, les projections ne peuvent pas anticiper des évolutions futures imprévisibles – qu'il s'agisse de changements démographiques, de l'état de santé de la population, de la mortalité (par exemple en cas de pandémie), de modifications des politiques publiques (comme les règles de financement ou l'offre disponibles) ou encore de transformations des mentalités, des préférences ou des normes culturelles. Il convient donc d'interpréter les résultats avec prudence.

L'analyse de sensibilité a évalué les résultats de la projection des besoins pour les trois scénarios épidémiologiques et pour les trois scénarios de l'évolution de la population publiés par l'OFS au printemps 2025. Tant pour l'évolution de l'épidémiologie que pour celle de la population, il n'existe aujourd'hui aucune certitude sur la trajectoire que suivra réellement la population âgée du canton. Dans l'idéal, il conviendrait de toujours consulter une fourchette de résultats plutôt que de s'appuyer sur une seule valeur chiffrée. Cela permet de mieux appréhender l'incertitude et de situer les

projections dans une logique de plage plausible, plutôt que de les interpréter comme des prévisions précises.

S'agissant de la démographie, il faut souligner qu'il s'agit du facteur principal de l'évolution des besoins en soins de longue durée et que les scénarios de l'OFS publiés en 2025 présentent désormais une fourchette de variation particulièrement large. Cette large fourchette reflète l'incertitude croissante autour des tendances migratoires et d'espérance de vie à la suite d'une période 2020-2025 marquée par des changements démographiques importants. Le cas échéant, si les évolutions épidémiologiques ou démographiques observées s'écartaient sensiblement des hypothèses de référence, il est recommandé d'ajuster la planification aux nouvelles conditions.

### *Conclusions*

Les besoins en soins de longue durée augmenteront fortement d'ici 2035 et continueront d'augmenter jusqu'en 2050 et au-delà, principalement en raison du vieillissement de la population. Cette augmentation des besoins se traduit concrètement par des constructions ou des transformations d'EMS et d'appartements à encadrement médico-social. Dans les scénarios privilégiés par le canton, c'est environ 1'000 lits d'EMS supplémentaires et presque autant de logements pour des locataires en appartement à encadrement médico-social à réaliser d'ici 2035. En outre, le développement des soins de longue durée va nécessiter davantage de personnel soignant dans une période déjà marquée par des pénuries. Rien que pour les soins à domicile, le volume de prestation va être multiplié par 1,5 à 2,5 entre 2023 et 2035 selon les scénarios privilégiés. Comme dans le reste de la Suisse, la mise en place de stratégies adaptées pour faire face à cette croissance attendue des besoins constitue un vrai défi pour le canton du Valais.

# Abréviations

AE	Appartement à encadrement médico-social
C1	Scénario pour les structures intermédiaires : convergence vers la moyenne cantonale
C2	Scénario pour les structures intermédiaires : convergence vers une région de référence
CS	Courts séjours en EMS
EMS	Établissement médico-social
Obsan	Observatoire suisse de la santé
OFS	Office fédéral de la statistique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
P0	Scénario pour les EMS : statu quo
P1	Scénario pour les EMS : convergence vers la moyenne cantonale
P2	Scénario pour les EMS : renforcement de l'ambulatoire
P3	Scénario pour les EMS : renforcement du stationnaire
RP	Relève professionnelle pour les proches aidants
S0	Scénarios pour les SAD : statu quo
S1	Scénarios pour les SAD : convergence vers la moyenne cantonale
S2	Scénarios pour les SAD : renforcement des soins à domicile
SAD	Organisations de soins et d'aide à domicile (y compris infirmiers à domicile)
SSJ	Structures de soins de jour
SOMED	Statistique des institutions médico-sociales, OFS
SPITEX	Statistique de l'aide et des soins à domicile, OFS
STATPOP	Statistique de la population et des ménages, OFS

# 1 Introduction

Avec l'arrivée progressive à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom (1945-1965), la taille de la population âgée va fortement augmenter au cours des prochaines décennies. Tout comme les baby-boomers avaient conduit à l'ouverture de nouvelles classes d'école dans le passé, ils entraîneront à l'avenir la création de capacités supplémentaires dans le domaine des soins de longue durée. Les cantons et les communes sont confrontés à un défi de taille : planifier et donc garantir les soins futurs.

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) se penche depuis 20 ans sur la question de l'organisation des soins de longue durée et soutient les cantons dans leurs tâches de planification (Obsan, rapport 69, rapport 67, bulletin 13/2016, Pellegrini et al., 2022, Werner et al. 2016 & 2021). Selon l'article 39, paragraphe 3, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), une planification est nécessaire pour le secteur des établissements médico-sociaux. Néanmoins, de plus en plus de cantons s'efforcent de mettre en place une planification globale incluant l'ensemble des structures de soins de longue durée. C'est pourquoi l'Obsan a élargi en 2018, sur l'impulsion du canton de Genève, son modèle de projections (Dutoit et al. 2019). Outre les besoins stationnaires, il est désormais possible de modéliser les besoins ambulatoires et intermédiaires ainsi que les interdépendances entre les trois domaines.

Durant l'année 2023, le Service de la santé publique du canton du Valais a contacté l'Obsan avec la demande d'effectuer de nouvelles projections des besoins en soins de longue durée sur la base de celles effectuées en 2020 (Pahud, 2020). Le modèle utilisé et les scénarios développés ont été discutés avec le Service de la santé publique du canton du Valais et choisis par lui.

Le présent rapport montre les besoins en structures de soins de longue durée dans leur ensemble (EMS, aide et soins à domicile, appartements à encadrement médico-social, courts séjours Sen EMS, structures de soins de jour et relève professionnelle pour proches aidants) sur les années 2025 à 2050, pour la population résidente de 65 ans et plus du canton du Valais analysée par région. Premièrement, il montre comment les besoins en soins de longue durée évolueront d'ici 2050 sous l'effet du vieillissement de la population : les besoins sont estimés en se fondant uniquement sur les évolutions démographiques, en supposant que la durée pendant laquelle les personnes âgées nécessitent des soins reste constante et que la politique de prise en charge demeure inchangée. Deuxièmement, à l'aide de simulations, il explore comment ces besoins pourraient évoluer si, en plus des changements démographiques, la politique de prise en charge dans le domaine des soins de longue durée venait à être modifiée. Les interdépendances entre les fournisseurs de prestations qui en

résultent sont également simulées. Enfin, les analyses de sensibilité permettent de montrer la fourchette dans laquelle les besoins en soins de longue durée pourraient se situer selon les scénarios choisis et des évolutions démographiques alternatives.

# 2 Méthode

Ce chapitre explique le fonctionnement de base du modèle de projections, ainsi que ses facteurs d'influence. Il explique et illustre les points les plus importants ; certains détails de la modélisation sont présentés en annexe.

## 2.1 But du modèle de projections

Le modèle de projections permet d'estimer les besoins futurs pour la population de 65 ans et plus (65+) pour les différentes structures et prestations de soins. Dans le cas présent, le modèle donne les projections suivantes :

- EMS : Nombre futur de résidents 65+ en long séjour en EMS et nombre de lits supplémentaires nécessaire (différence entre la projection du nombre de résidents 65+ et les lits disponibles en 2023 (année de référence)).
- Soins et aide à domicile (SAD) : nombre futur de clients 65+ recevant des soins SAD (à domicile ou en appartement à encadrement médico-social), nombre futur de clients 65+ recevant de l'aide SAD et nombre d'heures de prestations (soins/aide) correspondantes.
- Appartement à encadrement médico-social (AE) : nombre futur de résidents 65+ en appartement à encadrement médico-social.
- Courts séjours en EMS (CS) : nombre futur de clients 65+ faisant recours aux courts séjours et nombre futur de jours de prestations sur l'année.
- Structures de soins de jour (SSJ) : nombre futur clients 65+ des SSJ et nombre futur de jours de prestations sur l'année.
- Relève professionnelle pour les proches aidants (RP) : nombre futur de bénéficiaires (proches aidés) 65+ et nombre futur d'heures de prestations correspondantes.

Les projections sont faites au niveau des régions sanitaires et agrégées ensuite pour le canton. Des informations détaillées sur les aspects techniques de la modélisation dans les différentes structures sont présentés dans l'annexe 9.1.

Les projections des besoins fournissent un ordre de grandeur des besoins futurs sous différentes hypothèses et scénarios. Elles sont ainsi une simplification de la réalité et ne constituent en aucun cas une prédition. La fourchette des résultats découlant des différentes hypothèses et scénarios est présentée au chapitre 6. Ce chapitre présente en outre une analyse de sensibilité, dont le but est de montrer quels résultats seraient obtenus si les nouveaux scénarios sur l'évolution démographique de l'OFS (publiés

en mai 2025) étaient utilisés au lieu des projections démographiques pour le canton du Valais.

## 2.2 Fonctionnement du modèle de projections

Le modèle de projections se base sur trois facteurs fondamentaux : l'évolution de la population, la durée du besoin en soins et le recours aux différentes structures.

Les futurs besoins en soins de longue durée dépendent en effet en premier lieu de la taille future de la population cantonale de 65+ qui pourrait faire appel aux prestataires de soins. Ceci est pris en compte dans le modèle à travers les scénarios démographiques, qui projettent l'évolution de la population dans le futur.

En outre, les futurs besoins en soins de longue durée dépendent du nombre d'années durant lesquelles les personnes âgées auront besoin de soins. La modification de la durée des besoins en soins, conséquence de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, est modélisée par des scénarios épidémiologiques.

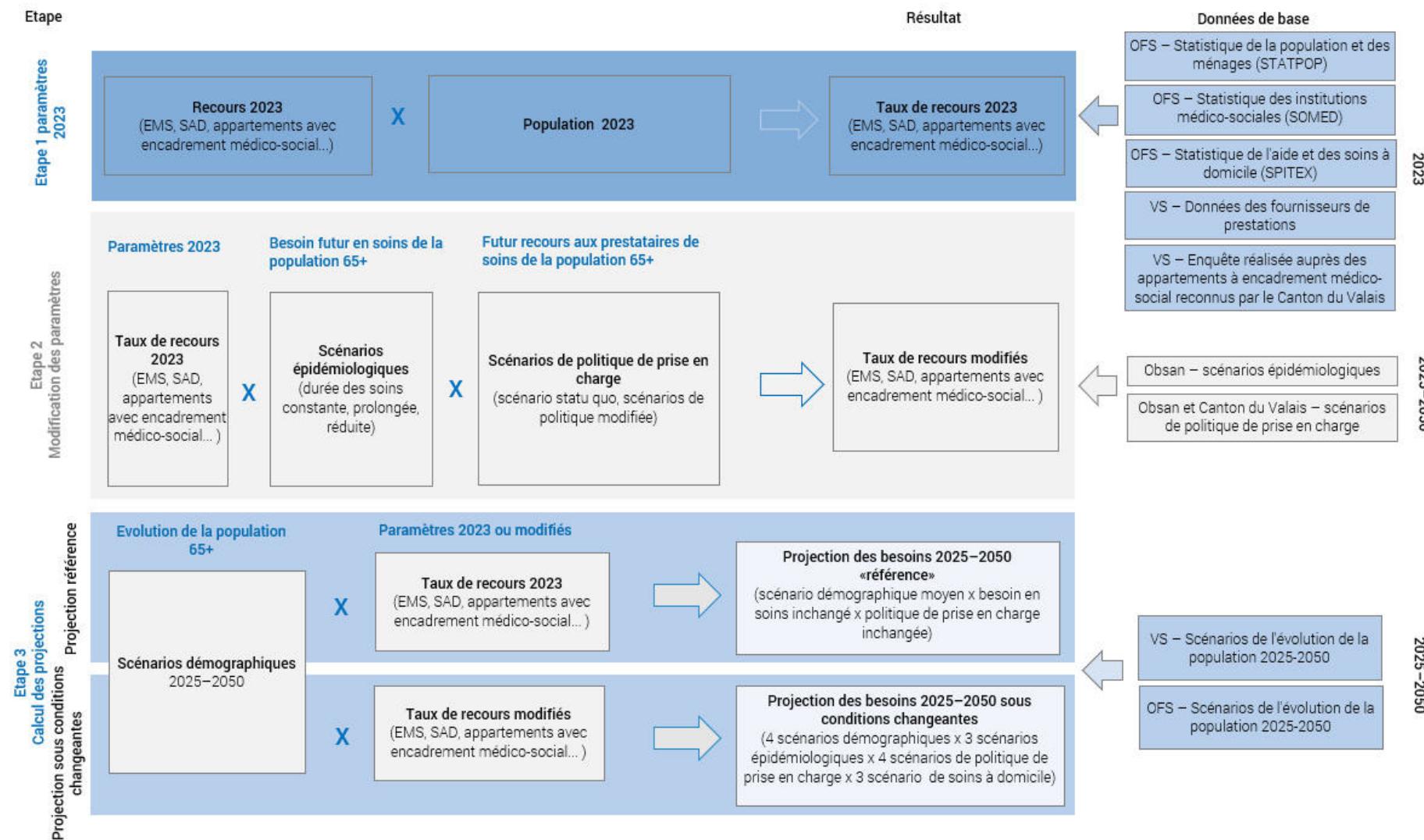
Enfin, le recours futur aux soins de longue durée dépend d'une part des préférences et des possibilités individuelles, mais aussi et surtout de la politique cantonale de la population âgée et de l'offre effectivement disponible. Ce dernier facteur est modélisé à travers des scénarios de politique de prise en charge élaborés conjointement avec le canton.

Avant de décrire en détail ces trois types de scénarios (voir chapitre 2.3.2), l'architecture générale du modèle est décrite.

### 2.2.1 Architecture du modèle

Le calcul de la projection des besoins se fait en trois étapes, expliquées et illustrées dans le graphique ci-dessous (G 2.1) :

## G 2.1 Fonctionnement du modèle Obsan de projections des bases statistiques pour la planification médico-sociale



Source: Représentation Obsan

© Obsan 2025

### Étape 1 – Calcul des paramètres du modèle à l'année de référence

La première étape consiste à calculer les paramètres du modèle quant au recours aux prestations de soins sur la base des données de l'année de référence 2023<sup>7</sup>. Par exemple, le nombre de résidents 65+ en EMS est mis en relation avec la population 65+, ce qui donne le taux de recours aux EMS.

Tous les paramètres du modèle sont calculés par classe d'âge et par sexe pour autant que cela soit possible<sup>8</sup>.

### Étape 2 – Modification des paramètres du modèle sur la base des scénarios

Afin de simuler des évolutions alternatives des besoins, les paramètres du modèle calculés à l'étape 1 sont modifiés sur la base des scénarios épidémiologiques et des scénarios de politique de prise en charge (voir sections 2.3.1 et 2.3.2). Il convient de noter que les différents scénarios ne sont pas modélisés indépendamment les uns des autres, mais sont combinés entre eux.

### Étape 3 – Calcul de la projection des besoins

La troisième étape consiste à calculer la projection des besoins en appliquant les paramètres du modèle calculés aux étapes 1 et 2 aux scénarios d'évolution de la population 65+ jusqu'en 2050.

On distingue ici deux types de résultats : la projection de référence (statu quo) et les projections sous conditions changeantes.

La **projection de référence** estime comment les besoins vont évoluer si seule l'évolution démographique influe sur les besoins. On fait donc l'hypothèse que le besoin en soins de la population âgée et la politique de prise en charge resteront inchangés à l'avenir par rapport à l'année de référence 2023. Pour ce faire, les paramètres constants ou « statu quo », calculés à l'étape 1 sont appliqués aux scénarios d'évolution démographique moyen du canton du Valais<sup>9</sup>.

Contrairement à la projection de référence, les **projections sous conditions changeantes** partent de l'hypothèse que le besoin en soins et la politique de prise en charge changeront à l'avenir. Ces projections montrent donc comment les besoins pourraient évoluer si, outre l'évolution démographique, les conditions épidémiologiques et la politique de soins changeaient. Pour ce faire, les paramètres du modèle modifiés lors de l'étape 2 sont appliqués aux scénarios d'évolutions démographiques.

## 2.3 Scénarios modélisés

Comme expliqué au point 2.1, les scénarios épidémiologiques et les scénarios de politique de prise en charge modifient les paramètres de référence (2023). Il faut cependant noter que pour l'ensemble des projections, les paramètres modifiés sont appliqués à partir de la première année de projection (2025) et non pas pour l'année de référence 2023. Les résultats présentent donc le recours réel à l'année 2023 et non pas le recours si des scénarios étaient appliqués déjà en 2023. En outre, il faut noter que même si les scénarios sont appliqués dès la première année de projection (2025), la mise en œuvre concrète d'une nouvelle politique de prise en charge ne pourra dérouler les effets présentés dans ce rapport que progressivement, sur une certaine période.

Finalement, les différents scénarios ne peuvent pas être considérés indépendamment les uns des autres, mais sont combinés entre eux. Les scénarios de politiques de prises en charge modélisent par exemple des interdépendances entre les structures (par exemple un report des EMS vers le maintien à domicile). En conséquence, les projections des besoins fournissent plusieurs solutions<sup>10</sup> mais seules quelques-unes sont détaillées dans le présent rapport.

### 2.3.1 Scénarios épidémiologiques

Les besoins futurs en prestations médico-sociales dépendent de l'état de santé futur de la population âgée. En Suisse, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter depuis le début du 19e siècle (OFS, 2020). Pour l'estimation des besoins en soins, il convient de déterminer si les années de vie gagnées avec l'allongement de l'espérance de vie sont des années en bonne santé (cela implique une baisse des besoins en soins) ou alors si elles sont des années avec des incapacités (cela implique une augmentation des besoins en soins).

Sur la base d'études scientifiques (Fries 1980 ; Nowossadeck, 2013), des hypothèses mettent en relation l'évolution de la durée des soins avec l'augmentation de l'espérance de vie. Les valeurs utilisées pour la Suisse se basent sur des études nationales (Höpflinger et al., 2011 ; Seematter-Bagnoud et al., 2009), qui ont été actualisées en 2020 en collaboration entre l'Obsan et UniSanté (Seematter-Bagnoud et al., 2021). Les trois scénarios épidémiologiques retenus sont présentés ci-dessous :

- **Scénario E1 de durée des soins constante** : ce scénario fait l'hypothèse que lorsque l'espérance de vie augmente, la durée du besoin en soins reste identique à celle observée à l'année

<sup>7</sup> L'année 2023 est l'année de référence du modèle. Elle correspond à l'année disponible la plus récente pour les données SOMED et SPITEX de l'OFS.

<sup>8</sup> Par exemple le nombre d'heures de prestation de soins en SAD ne peut pas être calculé pour les hommes et les femmes car le nombre d'heures dans la statistique SPITEX n'est pas désagrégié par sexe ; de même les données des fournisseurs de prestations du canton du Valais ne sont pas ventilées selon l'âge des clients pour les CS et les SSJ.

<sup>9</sup> Cette projection de référence combine donc les scénarios « statu quo » des scénarios épidémiologiques et des scénarios de prise en charge (voir tableau Excel).

<sup>10</sup> Il y a 3 scénarios épidémiologiques, 4 scénarios « ambulatoire versus stationnaire », 3 scénarios de « renforcement des soins à domicile » et, pour les structures intermédiaires, un ou deux scénarios de convergence. Il y a par conséquent jusqu'à 72 scénarios différents modélisés pour une même structure. Pour les EMS, il y en a 12 (3 épidémiologiques x 4 « ambulatoire versus stationnaire ») – les autres scénarios concernent que les autres structures.

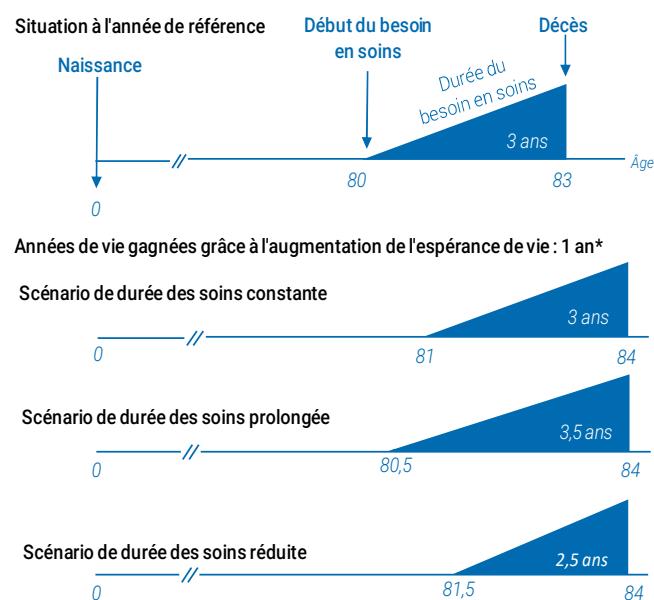
de référence. L'hypothèse est que l'ensemble des années de vie gagnées sont des années en bonne santé (compression relative de la morbidité). Le besoin en soins apparaît ainsi à un âge plus avancé.

- **Scénario E2 de durée des soins prolongée** : ce scénario fait l'hypothèse que la durée du besoin en soins augmente légèrement par rapport à l'année de référence, en supposant que la moitié des années de vie gagnées à travers l'augmentation de l'espérance de vie sont des années en bonne santé (expansion de la morbidité). Le besoin en soins apparaît à un âge moins avancé qu'au scénario E1.
- **Scénario E3 de durée des soins réduite** : ce scénario fait l'hypothèse que la durée du besoin en soins diminue légèrement par rapport à l'année de référence, en supposant que 1,5 fois les années de vie gagnées à travers l'augmentation de l'espérance de vie sont des années en bonne santé (compression absolue de la morbidité). Le besoin en soins apparaît à un âge encore plus avancé qu'au scénario E1.

Le graphique ci-dessous (G 2.2) illustre les scénarios épidémiologiques et leurs hypothèses en supposant que l'espérance de vie augmente d'un an.

L'influence des scénarios épidémiologiques sur les projections des besoins en soins se manifeste de différentes manières. D'une part, les besoins projetés varient selon le scénario épidémiologique considéré et, d'autre part, ces différences s'accentuent au fil des années de projection.

## G 2.2 Illustration des scénarios épidémiologiques



\* Les chiffres indiqués ici, par exemple l'âge au début de la dépendance ou le nombre d'années de vie gagnées, sont fictifs et sont donnés ici à titre d'illustration.

Source: Représentation Obsan

© Obsan 2025

Ces dernières années, l'espérance de vie a augmenté en Suisse. L'ampleur des besoins en soins est restée plutôt stable, voire s'est même légèrement améliorée (voir Seematter-Bagnoud et al.,

2021, Pellegrini et al., 2022). De récentes analyses basées sur les données de l'ESS 2022 confirment cette tendance (analyses faites par l'Obsan, non publiées). En conséquence, **ce rapport présente les résultats des projections fondées sur le scénario E1, qui reposent sur l'hypothèse d'une durée de soins constante**. Les résultats issus des autres scénarios sont disponibles dans le fichier Excel des résultats joints. En outre, afin de montrer dans quelle fourchette les besoins se situent, le chapitre 6 présente les résultats des projections lorsqu'on considère aussi l'ensemble des scénarios E1, E2 et E3.

### 2.3.2 Scénarios de politique de prise en charge

Les scénarios de politique de prise en charge ont pour but d'évaluer comment les besoins en soins de longue durée changeraient si de nouvelles politiques de prise en charge étaient appliquées. Dans le cas du canton du Valais, trois types de scénarios de politique de prise en charge ont été modélisés : (1) les scénarios « ambulatoire versus stationnaire », (2) les scénarios de renforcement des soins à domicile et (3) les scénarios de convergence pour les structures intermédiaires, les appartements à encadrement médico-social et la relève professionnelle. Les scénarios statu quo modélisent chaque région avec le recours tel qu'il a été observé dans la région, alors que les autres scénarios modélisent des recours qui convergent dans toutes les régions vers une même valeur. L'objectif des scénarios de convergence est d'offrir à toutes les régions une politique de prise en charge commune et des valeurs cibles analogues. Tous les scénarios sont présentés ci-après.

#### 1) Scénarios « ambulatoire versus stationnaire »

Les scénarios « ambulatoire versus stationnaire » modélisent le recours aux longs séjours en EMS et tiennent compte de la subsidiarité entre les structures : lorsque le scénario prévoit une baisse du recours aux longs séjours en EMS, des résidents sont transférés vers les structures de maintien à domicile. Inversement, lorsqu'une hausse du recours aux longs séjours en EMS est modélisée, cela conduit à une baisse des prestations de maintien à domicile (SAD, CS, SSJ, RP). Les scénarios sont les suivants :

- **Scénario P0 (statu quo)** : le scénario statu quo sert de point de comparaison aux autres scénarios ; il montre l'évolution des besoins si la politique de prise en charge actuelle se poursuit. Dans chaque région, le taux de recours aux longs séjours en EMS reste constant dans le futur. Ce scénario a une fonction de benchmark : sa comparaison avec les scénarios P1, P2 et P3 montre quel serait l'impact de politiques de prise en charge harmonisé au niveau du canton (P1) ou alternative à l'EMS, qui renforcent une prise en charge ambulatoire (P2), ou au contraire des politiques renforçant la prise en charge en stationnaire (P3) sur les besoins futurs.

- **Scénario P1 (Recours EMS = moyenne VS)** : ce scénario montre l'impact d'une convergence des cinq régions sanitaires vers la moyenne cantonale de 2023. La valeur du taux de recours en aux longs séjours en EMS dans chacune des

cinq régions sanitaires est, dès l'année 2025, remplacée par la moyenne cantonale 2023.

Les régions dont le taux de recours aux longs séjours en EMS est plus élevé que la moyenne voient leur recours en EMS diminuer, ce qui est compensé par une augmentation des prestations de maintien à domicile. Cela signifie concrètement que des résidents en EMS sont transférés vers une prise en charge à domicile ou en appartement à encadrement médico-social et reçoivent des prestations d'aide et de soins SAD : chaque résident transféré est converti en un client recevant à la fois des soins et de l'aide SAD. Les besoins en soins pour les cas transférés équivalent à un niveau BESA 3-4 en EMS<sup>11</sup> (soit 60 minutes de soins par jour ou 365 heures par an). Quant à l'aide, les besoins ont été fixés à 2 heures par semaine par cas transféré, soit 104 heures par an. En outre, il est postulé que 70% des clients transférés sont désormais pris en charge dans des appartements à encadrement médico-social. Les 30% restant demeurent à domicile<sup>12</sup>.

Les régions dont le taux de recours aux EMS augmente ont quant à elles des prestations de maintien à domicile qui diminuent. Cela signifie concrètement que l'on considère que les résidents en EMS supplémentaires proviennent du domicile où ils recevaient des prestations de soins et d'aide. Les besoins en soins des cas transférés en EMS sont estimés à un niveau BESA 2-3 (soit 40 minutes de soins par jour ou 243 heures par an). Pour l'aide, on a considéré 69 heures par an<sup>13</sup>. Étant donné qu'en 2023 (année de référence) les appartements à encadrement médico-social ne sont pas encore fortement développés, il est considéré que tous les résidents supplémentaires pris en charge en EMS proviennent du domicile. Il n'y a donc pas de baisse dans la prise en charge en appartement à encadrement médico-social. À noter enfin que les transferts des EMS vers les SAD ou des SAD vers les EMS ont aussi un impact sur les structures intermédiaires (CS, SSJ, RP) car l'évolution modélisée pour ces structures suit celle des SAD de soins<sup>14</sup>.

- **Scénario P2 (Baisse du recours aux EMS)** : ce scénario évalue l'impact d'une baisse de la prise en charge dans le domaine stationnaire et d'un renforcement du domaine ambulatoire au niveau cantonal. Le taux de recours est estimé en faisant l'hypothèse que 40% des résidents en EMS du canton ayant des niveaux de soins BESA entre 0 et 4 sont dorénavant pris en charge hors EMS. Ce seuil a été fixé de sorte à considérer les résidents potentiellement transférables. Il est en effet connu que lorsque les limitations cognitives sont trop importantes, le retour à domicile n'est pas possible. Le taux de recours pour ce scénario est estimé au niveau cantonal et appliqué à toutes les régions ; il s'agit donc également d'un scénario de convergence.

Chaque résident en EMS transféré vers une prise en charge ambulatoire est converti en un client recevant à la fois des soins et de l'aide<sup>15</sup>. Similairement au scénario P1, les besoins en soins pour les cas transférés sont équivalents à un niveau BESA 3-4 (soit 60 minutes de soins par jour ou 365 heures par

an) et à 2 heures par semaine, soit 104 par an pour l'aide. En outre, il est postulé que 70% des clients transférés sont désormais pris en charge dans des appartements à encadrement médico-social. Les 30% restant demeurent à domicile. À noter enfin que les transferts des EMS vers les SAD ou des SAD vers les EMS ont aussi un impact sur les structures intermédiaires (CS, SSJ, RP) car l'évolution modélisée pour ces structures suit celle des SAD de soins.

- **Scénario P3 (Augmentation du recours aux EMS)** : ce scénario applique à chaque région sanitaire le taux de recours aux longs séjours en EMS observé dans la région du Haut-Valais. Comme il s'agit de la région avec le recours le plus élevé, ce scénario correspond à une convergence vers des prestations stationnaires plus étendues.

Ce scénario prévoit une réduction des prestations de maintien à domicile, puisque les clients sont désormais orientés vers l'EMS. Concrètement, chaque nouveau client en EMS déduit un client en SAD soins et aide. Comme dans le scénario P1, les heures de soins prestées des cas transférés sont estimées à un niveau BESA 2-3 (soit 40 minutes de soins par jour ou 243 heures par an). Pour l'aide, on a considéré 69 heures par an. Tous les cas supplémentaires pris en charge en long séjour en EMS proviennent du domicile. Il n'y a donc pas de baisse dans la prise en charge en appartement à encadrement médico-social. À noter enfin que les transferts des EMS vers les SAD ou des SAD vers les EMS ont aussi un impact sur les structures intermédiaires (CS, SSJ, RP) car l'évolution modélisée pour ces structures suit celle des SAD de soins.

## 2) Scénarios de renforcement des soins à domicile

Trois scénarios modélisent l'évolution des organisations d'aide et de soins à domicile. En plus du scénario statu quo régional (S0), il y a deux scénarios de convergence du recours des prestations de soins et d'aide, soit vers la moyenne cantonale (S1), soit vers un recours plus élevé tel qu'il est observé aujourd'hui dans certains cantons fortement orientés vers l'ambulatoire (S2).

- **Scénario S0 (Statu quo)** : le scénario statu quo sert de point de comparaison aux autres scénarios ; il montre l'évolution du recours aux SAD si le recours dans chacune des régions reste identique à celui observé en 2023. Ce scénario a une fonction de benchmark : sa comparaison avec les scénarios S1 et S2 montre quel serait l'impact d'une prise en charge différente en SAD.
- **Scénario S1 (Recours SAD = moyenne VS)** : ce scénario montre l'impact d'une convergence des cinq régions sanitaires vers le taux de recours moyen en prestations de soins respectivement en prestations d'aide dans le canton en 2023. Les régions, qui ont un taux de recours aux SAD plus bas que la moyenne, auront une intensification du nombre de clients alors que les régions qui ont des recours supérieurs à la moyenne verront le nombre de clients diminuer dans le futur.

an pour l'aide correspond à une baisse équivalente à celle modélisée pour les soins (60 à 40 minutes par jour).

<sup>14</sup> Voir annexe 9.1 pour plus de détail.

<sup>15</sup> À noter que la région de Sierre se caractérise par un taux de recours aux EMS encore plus bas que celui modélisé dans le présent scénario de renforcement du maintien à domicile. Ainsi le scénario de convergence P2 ne mène pas à un report du stationnaire vers l'ambulatoire mais de l'ambulatoire vers le stationnaire.

<sup>11</sup> Ce seuil correspond aussi à la moyenne des heures de soins prestées en EMS auprès des résidents dans les niveaux de soins 0-4. Le canton de Vaud, dans ses bases statistiques pour la planification médico-sociale de 2025 a fait une hypothèse identique.

<sup>12</sup> À noter que le canton de Vaud, dans ses bases statistiques pour la planification médico-sociale de 2025 a fait une hypothèse identique.

<sup>13</sup> On considère que les prestations des SAD pour les cas transférés du stationnaire vers l'ambulatoire sont plus élevées que pour les cas de l'ambulatoire vers le stationnaire. Le passage de 104 à 69 heures par

Ce scénario a aussi un impact sur les structures intermédiaires (CS, SSJ, RP) car l'évolution modélisée pour ces structures suit celle des SAD de soins.

- **Scénario S2 (renforcement de l'aide et des soins à domicile)** : ce scénario vise à tenir compte de la tendance observée ces dernières années d'augmentation du taux de recours aux SAD. Il montre l'impact d'une convergence des cinq régions sanitaires vers le taux de recours moyen en SAD soins et aide observé en 2023 dans les quatre cantons (Vaud, Genève, Jura et Tessin) les plus orientés vers les prestations de maintien à domicile (voir Pellegrini et al., 2022). Ce scénario a aussi un impact sur les structures intermédiaires (CS, SSJ, RP) car l'évolution modélisée pour ces structures suit celle des SAD de soins.

### 3) Scénarios pour les structures intermédiaires et appartements à encadrement médico-social

Les autres structures (courts séjours en EMS, structures de soins de jour, relève professionnelle pour les proches aidants et appartements à encadrement médico-social) sont modélisées par deux scénarios de convergence<sup>16</sup> de toutes les régions vers la moyenne cantonale (C1) ou vers une région de référence (C2). Les régions de référence ont été sélectionnées par le Service de la santé publique pour les scénarios C2. Elles sont les suivantes :

- Courts séjours en EMS : Martigny/Entremont
- Structures de soins de jour : Sion/Hérens/Conthey
- Relève professionnelle : aucune (pas de scénario C2)<sup>17</sup>
- Appartements à encadrement médico-social : Monthey/St-Maurice

Comme cela a déjà été évoqué, les courts séjours en EMS, les structures de soins de jour et la relève professionnelle sont modélisés au pro rata de l'évolution des clients des SAD de soins. Par conséquent le développement observé dans ces structures dépend aussi des scénarios « *de renforcement des soins à domicile* » (S0, S1 et S2 présentés plus haut) ainsi qu'aux scénarios « *ambulatoire versus stationnaire* » pour les cas transférés entre le stationnaire et l'ambulatoire.

Les appartements à encadrement médico-social sont modélisés par un taux de recours. Ils sont néanmoins impactés par les scénarios du transfert du stationnaire vers l'ambulatoire (P1 et P2) car il est modélisé que 70% des clients qui ne sont plus pris en charge en EMS, entrent dans des appartements à encadrement médico-social.

## 2.4 Niveaux géographiques des projections

Les projections sont effectuées au niveau des cinq régions sanitaires, qui sont agrégées afin d'obtenir des projections au niveau

cantonal. Cela a pour avantage, d'une part, d'obtenir des informations au niveau régional et d'autre part, de prendre en compte des spécificités régionales dans le calcul des projections au niveau du canton.

Les cinq régions sanitaires sont les suivantes :

- R1 : Haut-Valais
- R2 : Martigny et Entremont
- R3 : Monthey et St-Maurice
- R4 : Sierre
- R5 : Sion, Hérens et Conthey

## 2.5 Clés d'interprétation des projections

Les paragraphes ci-dessous permettent de mieux interpréter les tendances observées dans les projections des différentes structures.

### La répartition par classes d'âge et sexe influence les projections

La répartition par classes d'âge et par sexe de l'évolution démographique et du recours aux structures de soins influence l'évolution des projections. Cela signifie que les besoins futurs varient non seulement en fonction du nombre total de personnes âgées, mais aussi selon leur âge précis et leur sexe, ces deux facteurs ayant un impact différent sur la probabilité de recourir à des soins de longue durée.

Il faut noter que l'évolution de la population diffère d'une classe d'âge à l'autre et entre les hommes et les femmes. Ainsi si les effectifs d'une classe d'âge augmentent fortement, alors les projections augmenteront aussi fortement pour cette classe d'âge. Par exemple, une forte augmentation de la population des 65-69 ans se reflétera par une forte augmentation du besoin dans les structures pour cette classe d'âge.

La répartition du recours aux soins selon l'âge et le sexe se reflète directement dans les projections. Par exemple, les personnes âgées de 90 ans ont un recours bien plus élevé aux soins de longue durée que celles de 65 ans. Ainsi, les projections des besoins seront particulièrement sensibles à l'évolution des groupes d'âge et de sexe où le recours est le plus élevé. Par exemple, la forte utilisation des EMS par les personnes de 90 ans et plus sera fortement influencée par la croissance de cette tranche de population.

Ces deux facteurs combinés ont pour effet que les projections seront particulièrement influencées par les classes d'âge où l'évolution démographique est forte et par les classes d'âge où le recours est fort. Par exemple, une forte évolution de la population 90+ aura un impact particulièrement fort sur les projections dans

<sup>16</sup> Pour les structures intermédiaires, en raison du faible nombre de clients et de l'importante variabilité qu'il en résulte, il n'y a pas de scénario *statu quo* au niveau des régions mais une convergence cantonale qui correspond à un *statu quo* au niveau du canton.

<sup>17</sup> En raison du faible nombre de cas dans les régions et de la forte variabilité des heures de relève par bénéficiaire, il a été décidé de ne pas prendre de région de référence.

les EMS, où la part des résidents de 90 ans et plus importante, que dans les SAD, où cette part est moindre.

#### *Tendances distinctes des projections dans les différentes structures*

Il est important de noter que les projections des besoins dans les différentes structures ne suivent pas nécessairement la même tendance. En effet, on pourrait imaginer que puisque les projections sont calculées en appliquant les paramètres à l'évolution démographique et que l'évolution démographique est la même pour toutes les structures, les projections devraient suivre des évolutions similaires pour une même classe d'âge. Cependant, deux facteurs font que cette intuition n'est pas correcte. D'une part, comme expliqué ci-dessus, le recours par classe d'âge et sexe est différent selon les structures. D'autre part, la manière dont ces structures ont été modélisées est aussi différente.

#### *Transferts stationnaire-ambulatoire*

Les scénarios « *ambulatoire versus stationnaire* » conduisent à des baisses ou des hausses du recours en EMS qui se répercutent dans les structures de maintien à domicile par respectivement des hausses ou des baisses du recours.

L'intensité des besoins modélisés pour les cas transférés ne sont pas symétriques. Nous partons du principe qu'un cas qui ne serait plus pris en charge en long séjour en EMS aura des besoins en prestations de maintien à domicile plus élevés qu'un cas similaire actuellement à domicile et entrant en EMS. En effet, une per-

sonne qui reste à domicile malgré des besoins en soins élevés bénéficie très probablement d'une organisation de vie spécifique – notamment grâce à l'aide de proches – qui lui permet de compenser partiellement le recours aux soins formels offerts en EMS.

#### *Scénarios de convergence*

Les scénarios de convergence (P1, P2, P3, S1, S2, C1 et C2) modélisent un même taux de recours pour toutes les régions. Selon les régions, ces scénarios peuvent conduire à une baisse ou à une hausse des besoins dans les structures modélisées par rapport aux scénarios *statu quo* (P0, S0). Ces effets peuvent être régionalement très forts, car l'organisation des structures de longue durée varie fortement entre les régions.

À noter en outre qu'au niveau cantonal, le cumul des recours des régions modélisées avec des paramètres *statu quo* (P0 et S0) n'est pas exactement équivalent au cumul des scénarios modélisant une moyenne cantonale convergente dans toutes les régions (P1 et S1). Autrement dit, la somme des spécificités régionales n'est pas égale à la somme des moyennes. En effet, le total cantonal *statu quo* tient compte des spécificités des régions pour le recours aux structures et aussi dans la croissance de la population. En outre, les scénarios de convergence vers la moyenne cantonale ne bénéficient pas d'effets symétriques pour les cas transférés comme expliqués dans le paragraphe précédent.

## 2.6      **Données utilisées**

Le tableau T 2.1 ci-dessous présente les sources de données utilisées dans le cadre de ce mandat<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Voir aussi l'annexe 9.1 qui recense les particularités des données et liste notamment les EMS et organisations SAD qui ont été exclus des analyses.

## T 2.1 Bases de données utilisées

Données considérées	Source des données
Population 65+ dans le canton du Valais, par âge, sexe et région	STATPOP 2023 (OFS)
Projections 2025-2055 de la population 65+ dans le canton du Valais et ses 5 régions sanitaires <sup>19</sup> , par âge et sexe	Scénario démographique moyen du Service de statistique et de péréquation du Canton du Valais (SSTP). Scénarios de l'évolution de la population du canton 2025-2050 (OFS)
<b>EMS :</b>	
– Résidents 65+ en long séjour, par classes d'âge, sexe et NPA	SOMED 2023 (OFS)
– Nombre de lits (offre) par région	Données du mandant
– Nombre de personnes en attente urgente de placement en EMS par région	
<b>SAD :</b>	
– Clients 65+ recevant des soins et nombre d'heures correspondantes, par classes d'âge, sexe et statut juridique de l'organisation	SPITEX 2023 (OFS)
– Clients 65+ recevant de l'aide et nombre d'heures correspondantes, par classes d'âge, sexe et statut juridique de l'organisation	
– Répartition des clients et heures entre les régions	Clé de répartition du mandant issues des données des fournisseurs de prestations
<b>CS :</b> Nombre de résidents en court séjour en EMS et durée moyenne de séjour, par région	Données des fournisseurs de prestations (Canton du Valais)
<b>SSJ :</b> Nombre de résidents en structure de soins de jour et durée moyenne de séjour, par région	Données des fournisseurs de prestations (Canton du Valais)
<b>RP :</b> Nombre de bénéficiaires de la relève professionnelle et nombre d'heures prestées, par région	Données des fournisseurs de prestations (Canton du Valais)
<b>AE :</b> Nombre de résidents 65+ en appartement à encadrement médico-social, par classes d'âge et région	Enquête réalisée auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais

© Obsan 2025

<sup>19</sup> Seul le scénario du canton du Valais propose des évolutions par région, les scénarios OFS restent uniquement au niveau cantonal.

# 3 État des lieux de la prise en charge médico-sociale dans le canton du Valais

Ce chapitre présente le recours aux différentes structures de prise en charge. Il décrit le recours dans l'ensemble des structures à l'année de référence 2023, ainsi que pour les EMS et les SAD, les évolutions observées durant les 10-15 dernières années.

## 3.1 Population âgée dans le canton

Le canton du Valais est relativement âgé en comparaison nationale. En 2023, les 75'330 personnes âgées de 65 ans et plus représentent 20,6% de la population cantonale contre 19,3% en moyenne suisse<sup>20</sup>. Le Valais est en revanche exactement dans la moyenne Suisse (5,6%) si on s'intéresse à la part de 80 ans et plus.

Au niveau des régions sanitaires, on notera que c'est celle de Sierre qui a la part la plus importante de population âgée (avec 23,3% de 65+ et 6,6% de 80+) alors que la région Monthey/St-Maurice se caractérise par la population la plus jeune (avec respectivement 18,3% et 4,8%). Les autres régions se situent proches de la moyenne cantonale (voir T 3.1).

**T 3.1 Part de la population dans les classes d'âges 65+ et 80+, par région sanitaire, 2023**

Classe d'âges	Canton	Haut-Valais	Martigny/Entremont	Monthey/St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/Conthey
65+	20,6	21,8	18,9	18,3	23,3	20,8
80+	5,6	5,7	5,1	4,8	6,6	5,8

Source: OFS – STATPOP

© Obsan 2025

## 3.2 État des lieux de la prise en charge en longs séjours en EMS

En 2023, l'année de référence des projections, 3'326 personnes originaires du canton de Valais résident<sup>21</sup> en EMS (T 3.2). La plupart des résidents (98,3%) ont 65 ans ou plus. Parmi eux, 79,7% ont 80 ans et plus et 35,4% ont 90 ans et plus. Les résidents sont principalement des femmes (70,8%).

<sup>20</sup> Pour plus de détails, voir l'Atlas statistique de la suisse (OFS) : [Population résidente permanente de 65 ans ou plus, en 2023 \[Cantons\]](#).

Reporté à la population de 65 ans et plus, le taux de recours cantonal en EMS s'élève à 4,3% en 2023. Régionalement, des différences sont notables dans l'intensité du recours : le Haut-Valais se caractérise par un taux de 5,0% alors Sierre atteint 3,8%. Les autres régions se situent proches de la moyenne cantonale (T 9.2 en annexe). Malgré les différences dans les taux de recours, la structure par âge et par sexe des résidents est relativement similaire dans les toutes les régions (voir T 9.1 en annexe).

**T 3.2 Répartition des résidents originaires du canton du Valais (lits d'attente inclus), par classe d'âges et sexe, 2023**

	Longs séjours	N		%
		Total	3 326	100,0
Classe d'âges	<65	58	1,7	
	65-69	77	2,3	
	70-74	177	5,3	
	75-79	361	10,9	
	80-84	603	18,1	
	85-89	873	26,2	
	90+	1 176	35,4	
	<b>Total 65+</b>	<b>3 267</b>	<b>100,0</b>	
	65-79	615	18,8	
Sexe	80+	2 652	81,2	
	<b>Total</b>	<b>3 326</b>	<b>100,0</b>	
	Hommes	972	29,2	
	Femmes	2 354	70,8	

Notes : nombre de résidents en long séjour sur l'ensemble de l'année (moyenne pondérée par la durée de séjour). Les résidents en lits d'attente sont inclus.

Source: OFS – SOMED ; Données du mandant (lits d'attente)

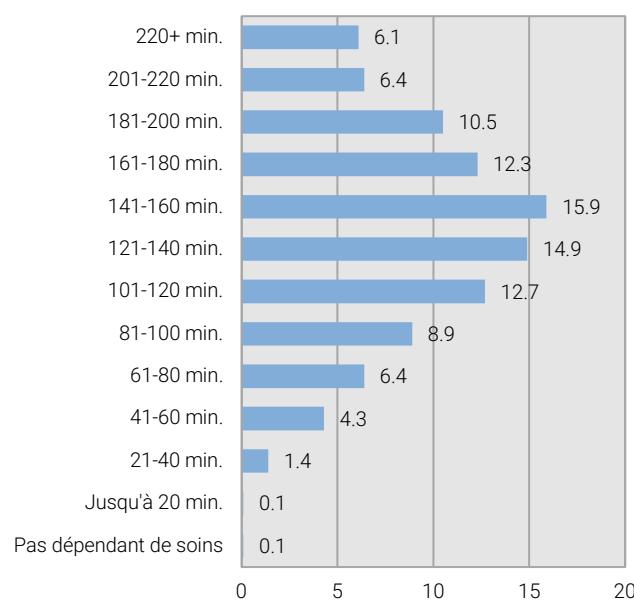
© Obsan 2025

Les résidents n'ayant besoin que de peu de soins (moins de 41 minutes par jour ; niveaux de soins 0 à 2 sur l'échelle des soins OPAS) représentent 1,6% de tous les résidents. Les résidents dans les niveaux de soins 3 et 4 (avec 41 à 80 minutes de soins par

<sup>21</sup> Ces chiffres représentent des clients sur l'ensemble de l'année (moyenne pondérée par la durée de séjour) et considèrent aussi les 41 personnes en lit d'attente. Deux établissements du canton ont été exclus de l'analyse (voir annexe 9.1).

jours) représentent 10,7% de la population en EMS. Cela signifie que 87,7% des résidents ont des besoins en soins d'au moins 81 minutes par jour et, pour 35,3%, les besoins dépassent 160 minutes (G 3.1).

### G 3.1 Répartition des résidents originaires du canton du Valais selon l'échelle des soins, 2023



Notes : Ensemble des résidents en long séjour (tous les âges) pondérés par la durée de séjour. Sans les lits d'attente.

Source: OFS – SOMED

© Obsan 2025

Au niveau régional, on observe des différences importantes dans les besoins en soins des résidents (T 9.3 en annexe). Dans le Haut-Valais, plus d'un résident sur quatre (26,0%) nécessitent moins de 81 minutes de soins (niveaux de soins 0 à 4). Dans les régions de Monthey/St-Maurice et de Sierre, cette proportion est juste sous les 10% (respectivement 9,9% et 9,1%). Enfin, dans les deux dernières régions, elle est encore plus basse avec 4,7% pour Sion/Hérens/Conthey et 4,5% pour Martigny/Entremont.

La grande majorité de la population valaisanne qui entre en EMS se fait institutionnaliser dans un établissement situé dans le canton du Valais (98,7%). En 2023, seuls 42 résidents<sup>22</sup> d'origine valaisanne vivent dans un EMS d'un autre canton (chiffres non représentés ici – voir tableaux Excel joints). À noter encore que la mobilité intra-cantionale lors de l'entrée en EMS est relativement faible : 98% des résidents originaire du Haut-Valais restent dans la même région. Ailleurs, la proportion varie entre 88% et 90%. Cela signifie que les personnes âgées s'installent en règle générale dans les EMS de la région dans laquelle ils vivent.

Durant ces dernières années, on observe une tendance à la baisse du recours aux EMS, tant en Suisse qu'en Valais (voir G 3.2). Le taux de recours des 65 ans et plus, standardisé par âge et sexe<sup>23</sup>, passe de 4,8% à 4,1% en Valais entre 2011 et 2023 et de 5,5% à 4,4% en Suisse. On relèvera encore que tant en Valais qu'en Suisse, on observe une certaine stagnation du recours depuis 2020 et la crise du Covid-19. La pandémie avait en effet contribué à accélérer la baisse du recours aux EMS, en particulier parmi les 80 ans et plus : le taux de recours est passé de 13,7% à 12,5% en Valais entre 2019 et 2020 et de 15,1% à 14,0% en Suisse (voir G 3.2).

En comparaison intercantionale, les taux de recours aux EMS standardisés par âge et sexe varient entre 3,5% à Genève et 6,1% à Uri pour une moyenne nationale de 4,4% en 2023 (G 3.3). Le Valais se situe ainsi dans le premier quart des cantons ayant les plus faibles recours, derrière les cantons se caractérisant par une politique fortement orientée vers le maintien à domicile que sont Genève, Vaud, Tessin et Jura (voir Pellegrini et al., 2020).

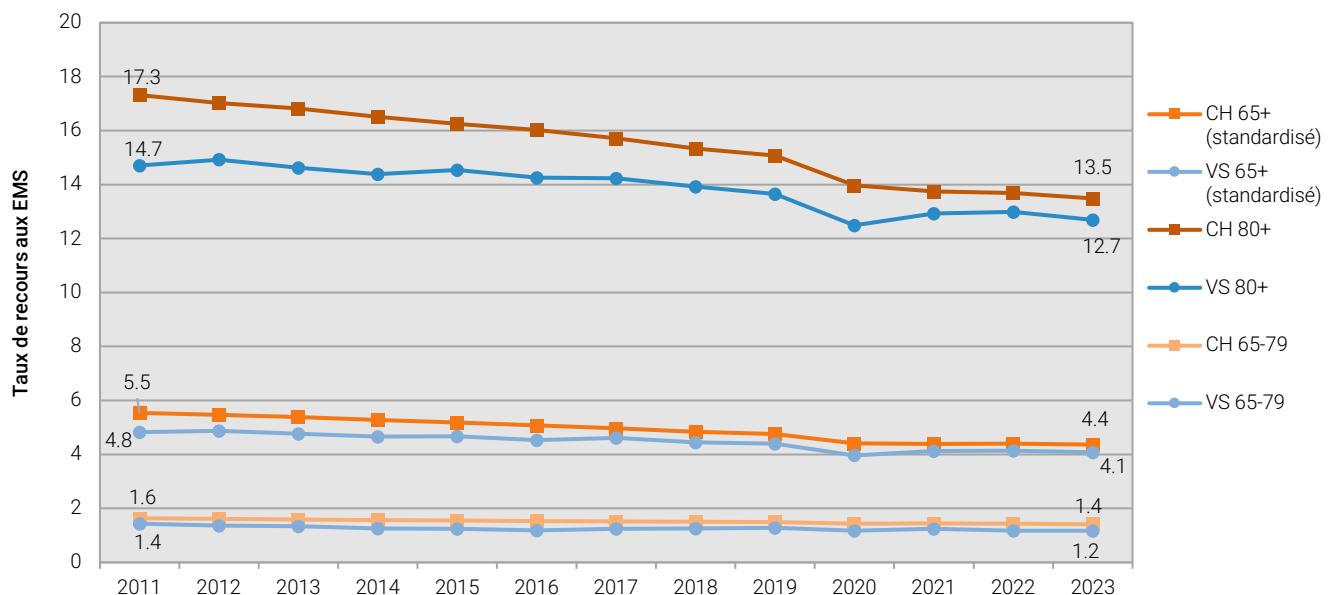
La baisse du taux de recours aux EMS en Suisse et en Valais s'illustre également par la baisse de la proportion de résidents nécessitant pas ou peu de soins : le pourcentage de personnes dans les niveaux OPAS 0-2 (nécessitant maximum 40 minutes de soins par jour) a chuté de 9,5% en 2013 à 1,5% en 2023 en Valais et de 23,3% à 13,1% en Suisse (G 3.4). Il n'y a en Valais aujourd'hui quasiment plus de résidents en EMS ne nécessitant que peu de soins. C'est également le cas dans les autres cantons latins alors qu'en Suisse alémanique, les EMS accueillent toujours des proportions importantes de personnes n'ayant pas ou peu besoin de soins<sup>24</sup> (voir G 3.5).

<sup>22</sup> Il ne s'agit pas de personnes différentes mais de résidents annualisés, c'est-à-dire pondérés par la durée de séjour.

<sup>23</sup> La standardisation permet de gommer les différences de composition de la population – en particulier du vieillissement.

<sup>24</sup> Il faut cependant noter que les cantons romands (à l'exception du Valais) utilisent en premier lieu l'instrument d'évaluation des besoins en soins PLAISIR, qui évalue les besoins en soins à environ un niveau de soins supérieur à celui des instruments BESA et RAI, qui sont davantage utilisés dans les autres cantons.

**G 3.2 Évolution des taux de recours aux EMS (par classes d'âge et standardisé), Suisse et canton du Valais (origine), 2011-2023**

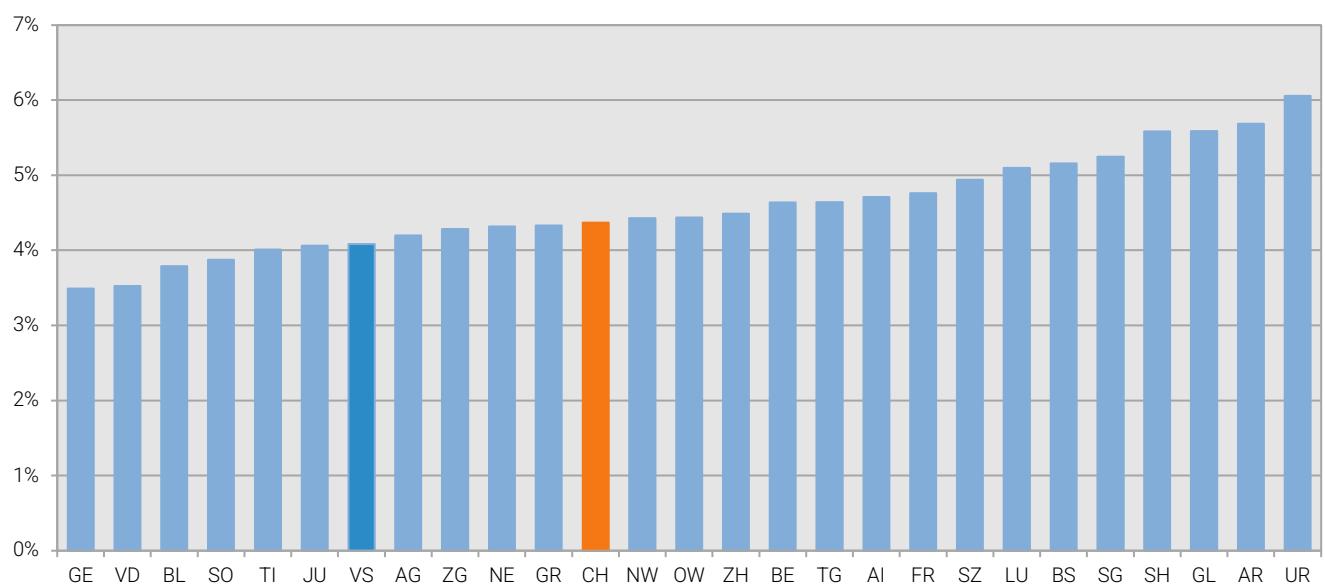


Note : Cet indicateur se base sur le nombre de résidents au 31 décembre et peut différer légèrement des taux de recours utilisés dans la planification des besoins où les résidents sont pondérés par leur durée de séjour et incluent les lits d'attente. Le taux standardisé est standardisé par âge et par sexe avec la méthode directe selon la population standard européenne de 2010.

Source: OFS – SOMED, STATPOP

© Obsan 2025

**G 3.3 Taux de recours de la population 65+ en EMS, standardisés par âge et sexe, selon le canton d'origine du résident, 2023**

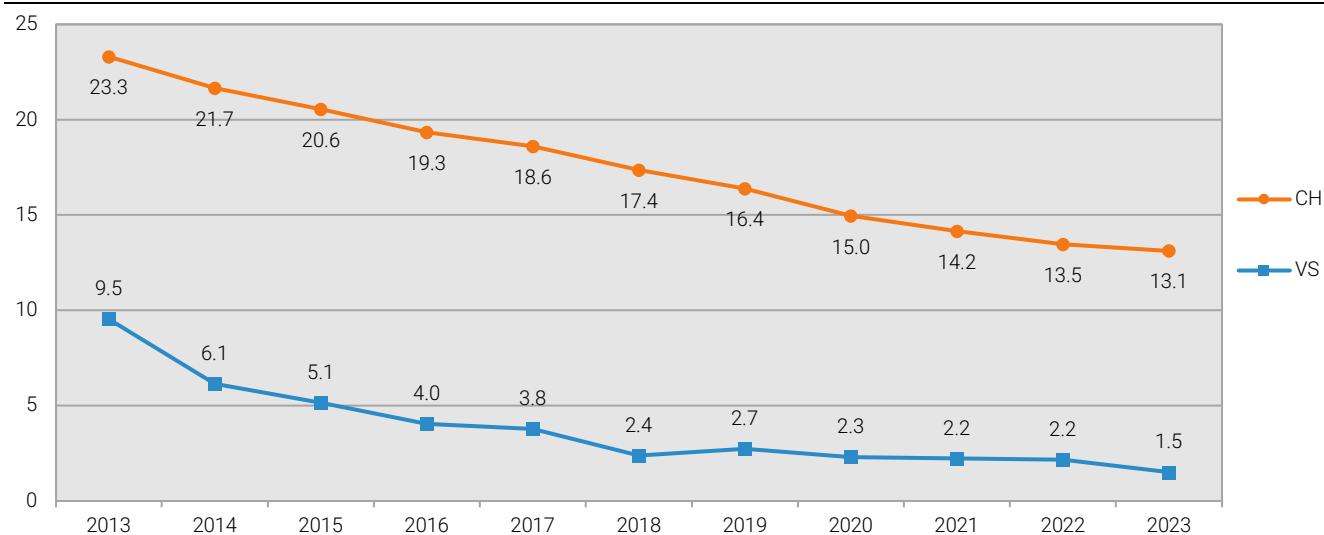


Notes : Cet indicateur se base sur le nombre de résidents au 31 décembre et peut différer légèrement des taux de recours utilisés dans la planification des besoins où les résidents sont pondérés par leur durée de séjour et incluent les lits d'attente. Le taux standardisé est standardisé par âge et par sexe avec la méthode directe selon la population standard européenne de 2010.

Source: OFS – SOMED, STATPOP

© Obsan 2025

**G 3.4 Évolution du pourcentage de résidents 65+ en long séjour en EMS peu/pas dépendantes de soins (max 40 min soins par jour), Suisse et canton du Valais (origine), 2013-2023**

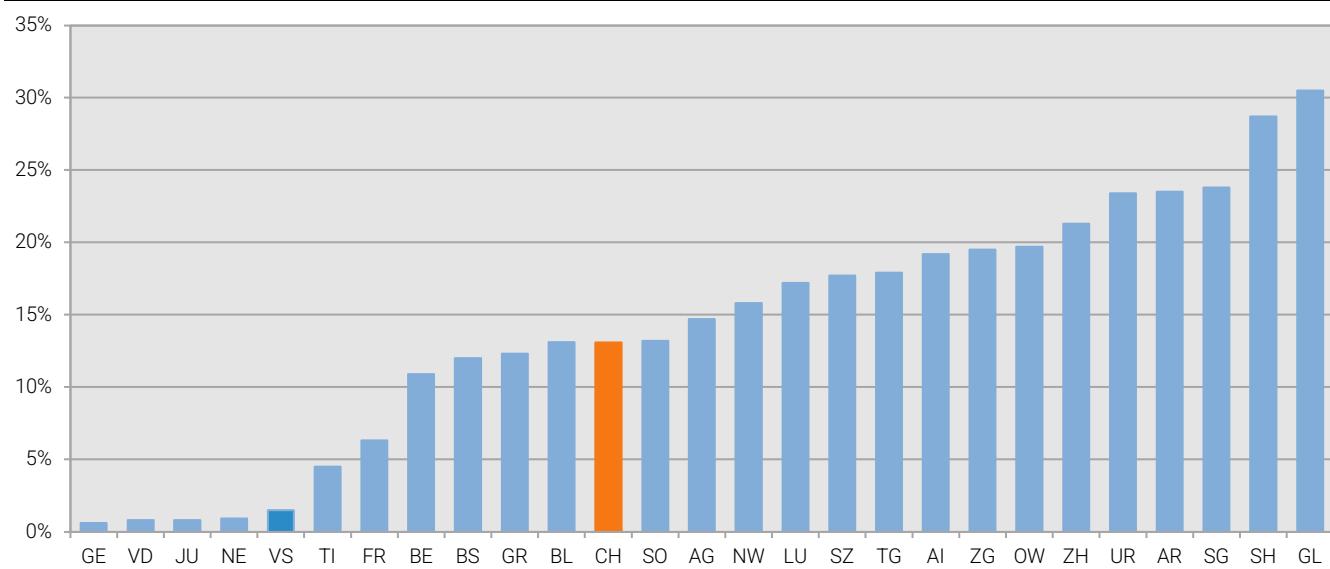


Note : Cet indicateur se base sur le nombre de résidents au 31 décembre et peut différer légèrement des taux de recours utilisés dans la planification des besoins où les résidents sont pondérés par leur durée de séjour et incluent les lits d'attente.

Source: OFS – SOMED

© Obsan 2025

**G 3.5 Pourcentage de résidents 65+ en long séjour en EMS peu/pas dépendantes de soins (max 40 min soins par jour), selon le canton d'origine du résident, 2023**



Note : Cet indicateur se base sur le nombre de résidents au 31 décembre et peut différer légèrement des taux de recours utilisés dans la planification des besoins où les résidents sont pondérés par leur durée de séjour et incluent les lits d'attente

Source: OFS – SOMED

© Obsan 2025

### 3.3 État des lieux de la prise en charge en SAD

En 2023, 16'438 clients reçoivent des soins d'une organisation d'aide et de soins à domicile ou d'une infirmière indépendante<sup>25</sup> (T 3.3). Un peu plus des deux tiers des clients ont 65 ans ou plus (n=11'121). Parmi les clients âgés, 40% ont entre 65 et 79 ans et 60% ont 80 ans ou plus. La clientèle est majoritairement féminine (61,0% de femmes). Quelques 878'084 heures de soins ont été délivrées durant l'année pour 80% à des clients âgés de 65 ans ou plus (n=701'583). Le nombre d'heures de soins par client augmente avec l'âge : 47,5 heures par client sont délivrées aux 65-79 ans et 73,8 heures par client pour les 80 ans ou plus (T 3.3).

Rapporté à la population, le taux de recours aux organisations de soins s'élève à 14,8% parmi les 65 ans et plus. Régionalement, des différences importantes s'observent (voir T 9.4 en annexe). Dans la région Monthevy/St-Maurice, le recours est le plus élevé (19,6%) suivi de Sion/Hérens/Conthey (17,4%) et de Martigny/Entremont (16,9%). La région de Sierre se situe juste sous la moyenne (14,6%) alors que le Haut-Valais se caractérise par un recours aux soins à domicile bien plus faible que dans le reste du canton (7,7%).

L'intensité des soins par client de 65 ans et plus varie entre 50,8 heures par client dans le Haut-Valais et 70,2 à Martigny/Entremont. En fait, c'est tendanciellement dans les régions où le recours est le plus élevé que les heures prestées par client sont les plus importantes. Par conséquent, les écarts dans volume des heures prestées, c'est-à-dire le nombre d'heures par habitant de 65 ans ou plus, sont encore plus marqués : pour une moyenne de 9,3 heures de soins par habitant de 65 ans et plus en Valais, les valeurs s'échelonnent de 3,9 heures par habitant dans le Haut-Valais à 13,2 heures par habitant à Monthevy/St-Maurice (voir T 9.4 en annexe).

Sur l'ensemble du canton, les organisations publiques détiennent 60,1% de parts de marché (heures prestées auprès de la population de tous âges) contre 28,3% pour les organisations privées et 11,6% pour les infirmières indépendantes (T 3.3).

Cette répartition des acteurs de prestations de soins diffère fortement d'une région à l'autre<sup>26</sup>. Dans le Haut-Valais, les organisations publiques dominent le marché avec 85,5% des heures prestées alors que les organisations privées sont quasiment inexistantes (1,8%) et les infirmières indépendantes dans la moyenne (12,7%). À Martigny/Entremont, les organisations publiques dispensent 72,3% des heures contre 21,2% pour les organisations privées ; les infirmières indépendantes n'ayant qu'un rôle relativement marginal (6,5%). À Monthevy/St-Maurice, ce sont les organisations privées qui dominent (51,9%) contre 34,5% pour le public et 13,5% pour les infirmières indépendantes. La région

Sion/Hérens/Conthey se situe proche de la répartition cantonale (60,2% de public, 28,2% de privé et 11,7% d'infirmières indépendantes) – la région de Sierre également, bien qu'avec un peu moins d'acteurs privés (66,2% de public, 18,4% de privé et 15,4% d'infirmières indépendantes).

En ce qui concerne les prestations d'aide<sup>27</sup>, le canton du Valais compte 5'705 clients en 2023 (T 3.4). Un peu plus des trois-quarts d'entre eux ont 65 ans ou plus (n=4'354). Le taux de recours aux prestations d'aide parmi les 65 ans et plus s'élève à 5,8%. Le nombre d'heures par client et par an est inférieur à celui dans les soins (42,7 contre 63,1 pour les soins). Au total, 2,5 heures d'aide par habitant de 65 ans et plus sont délivrées.

Comme pour les soins, on observe des différences dans l'intensité régionale du recours à l'aide (voir T 9.5 en annexe). Martigny/Entremont a le taux de recours le plus élevé parmi les 65 ans et plus (7,6%) suivi par Monthevy/St-Maurice (6,9%) et Sion/Hérens/Conthey (6,4%). La région de Sierre est juste sous la moyenne (5,5%) alors que le Haut-Valais a le taux de recours le plus bas (3,4%).

Entre 2011 et 2023, les prestations de soins délivrées auprès de la population valaisanne de 65 ans et plus ont fortement augmenté passant de 4,1 heures par habitant et par an à 9,3 (G 3.6). Dans le même temps, elles ont passé de 6,3 heures par habitant à 10,5 en moyenne suisse. Le rythme de la croissance en Valais a été extrêmement fort : le volume des heures prestées par habitant a été multiplié par 2,3 en douze ans (1,7 en moyenne suisse). Cette augmentation reflète en partie la volonté du canton de développer ses structures de maintien à domicile, mais est aussi à mettre en lien avec le fort développement des prestataires privés depuis 2015. En 2023, les SAD du canton délivrent toutefois moins d'heures de soins par habitant de 65 ans et plus que la moyenne suisse (9,3 heures par habitant contre 10,5 en Suisse – G 3.7). Le canton se situe loin derrière les cantons ayant le plus développé leur politique de maintien à domicile (Tessin, Vaud, Jura et Genève, dont les heures par habitant se situent entre 13,5 et 18,9). À l'autre extrême, certains cantons de Suisse centrale ont des valeurs bien plus basses avec quelques 5 heures de soins par habitant (Obwald, Glaris et Uri).

Les prestations d'aide dans la statistique SPITEX n'ont pas connu le même développement que les soins (G 3.8). Entre 2011 et 2023, le nombre d'heures prestées par habitant de 65 ans et plus a stagné tant en Valais (passant de 2,7 heures à 2,5) qu'en Suisse (passant 3,2 à 3,0).

<sup>25</sup> Un client peut recourir aux prestations de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile/infirmières indépendantes et, de ce fait, être saisis plusieurs fois dans la statistique. Le taux de recours tend donc à être surestimé. A noter encore que certaines organisations ayant rempli la statistique SPITEX ont été exclus des présentes analyses (voir annexe 9.1).

<sup>26</sup> Données non représentées mais disponible dans le fichier Excel joint à ce rapport.

<sup>27</sup> Il s'agit ici que de l'aide dispensée par une organisation reconnue et qui remplit la Statistique SPITEX de l'OFS. Des prestations de ménage par différents acteurs privés ou indépendants ne sont généralement pas considérées ici.

**T 3.3 Répartition des clients et des heures de soins SAD, par classe d'âges, sexe et statut juridique de l'organisation, canton du Valais, 2023**

Ensemble des organisations	Clients recevant des soins		Nombre d'heures de soins		Nombre d'heures de soins par client et par an
	N	%	N	%	
Classe d'âges	<65	5 317	32,3	176 501	20,1
	65-79	4 530	27,6	215 376	24,5
	80+	6 591	40,1	486 207	55,4
	<b>Total</b>	<b>16 438</b>	<b>100,0</b>	<b>878 084</b>	<b>100,0</b>
Sexe	Hommes	6 406	39,0		NA
	Femmes	10 032	61,0		NA
	<b>Total</b>	<b>16 438</b>	<b>100,0</b>	<b>878 084</b>	<b>100,0</b>
Statut juridique	Organisations publiques	9 163	55,7	527 337	60,1
	Organisations privées	2 745	16,7	248 567	28,3
	Infirmières indépendantes	4 530	27,6	102 180	11,6
	<b>Total</b>	<b>16 438</b>	<b>100,0</b>	<b>878 084</b>	<b>100,0</b>

Notes : clients sur l'ensemble de l'année, quelle que soit leur durée de séjour. Un client peut recourir aux prestations de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile/infirmières indépendantes et, de ce fait, être saisis plusieurs fois dans la statistique.

Source: OFS – SPITEX

© Obsan 2025

**T 3.4 Répartition des clients et des heures d'aide SAD, par classe d'âges, sexe et statut juridique de l'organisation, canton du Valais, 2023**

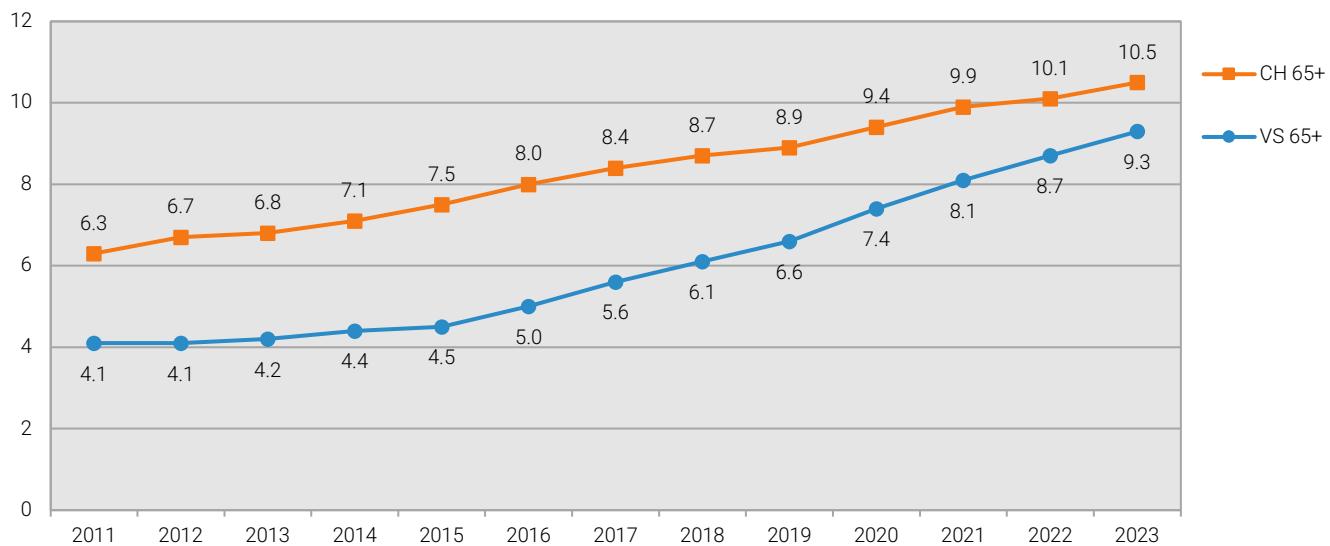
Ensemble des organisations	Clients recevant de l'aide		Nombre d'heures d'aide		Nombre d'heures d'aide par client et par an
	N	%	N	%	
Classe d'âges	<65	1 351	23,7	40 442	17,9
	65-79	1 708	29,9	66 502	29,4
	80+	2 646	46,4	119 270	52,7
	<b>Total</b>	<b>5 705</b>	<b>100,0</b>	<b>226 214</b>	<b>100,0</b>
Sexe	Hommes	1 545	27,1		NA
	Femmes	4 160	72,9		NA
	<b>Total</b>	<b>5 705</b>	<b>100,0</b>	<b>226 214</b>	<b>100,0</b>
Statut juridique	Organisations publiques	4 931	86,4	174 422	77,1
	Organisations privées	774	13,6	51 792	22,9
	Infirmières indépendantes	0	0,0	0	0,0
	<b>Total</b>	<b>5 705</b>	<b>100,0</b>	<b>226 214</b>	<b>100,0</b>

Notes : clients sur l'ensemble de l'année, quelle que soit leur durée de séjour. Un client peut recourir aux prestations de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile/infirmières indépendantes et, de ce fait, être saisis plusieurs fois dans la statistique.

Source: OFS – SPITEX

© Obsan 2025

**G 3.6 Évolution du volume des soins SAD parmi la population 65+ (heures prestées par habitant), canton du Valais et Suisse, 2011-2023**

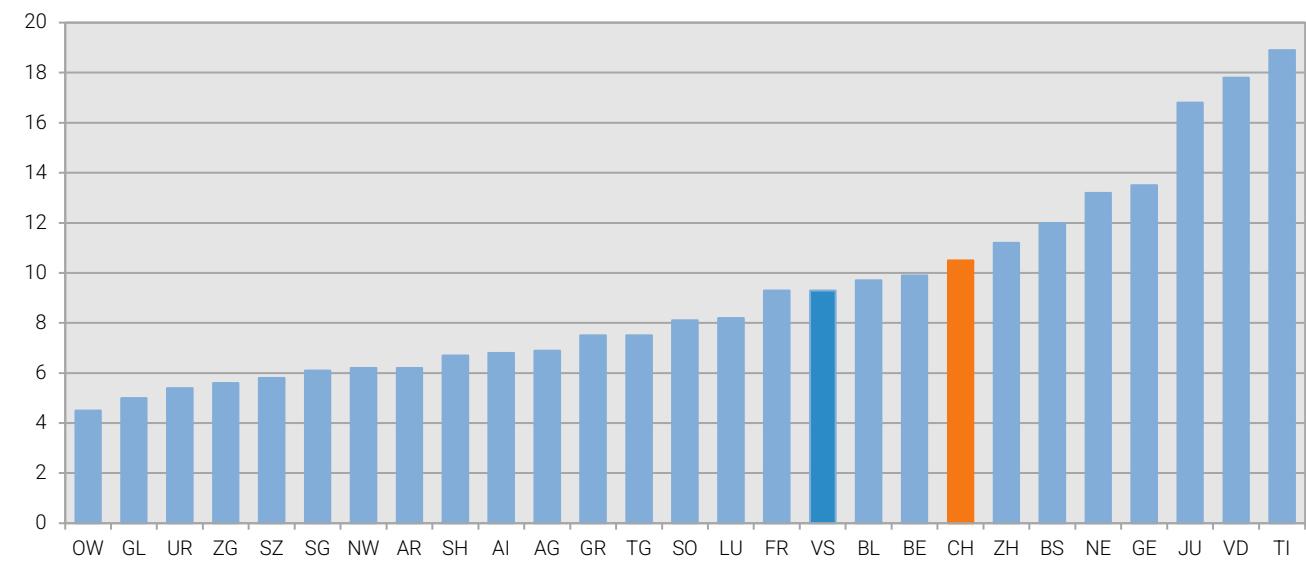


Notes : Les organisations dont l'activité est concentrée sur une seule maladie et consiste essentiellement en prestations de conseil, telles que la Ligue pulmonaire ou des associations cantonales du diabète, ont été exclues des analyses pour l'ensemble des cantons, car elles s'adressent à un nombre important de clients mais délivrent très peu d'heures de prestations par client et biaisent ainsi l'indicateur. La définition utilisée ici est la même que l'indicateur publié sur le site de l'Obsan.

Source: OFS – SPITEX, STATPOP

© Obsan 2025

**G 3.7 Volume des soins SAD parmi la population 65+ (heures prestées par habitant), par canton, 2023**

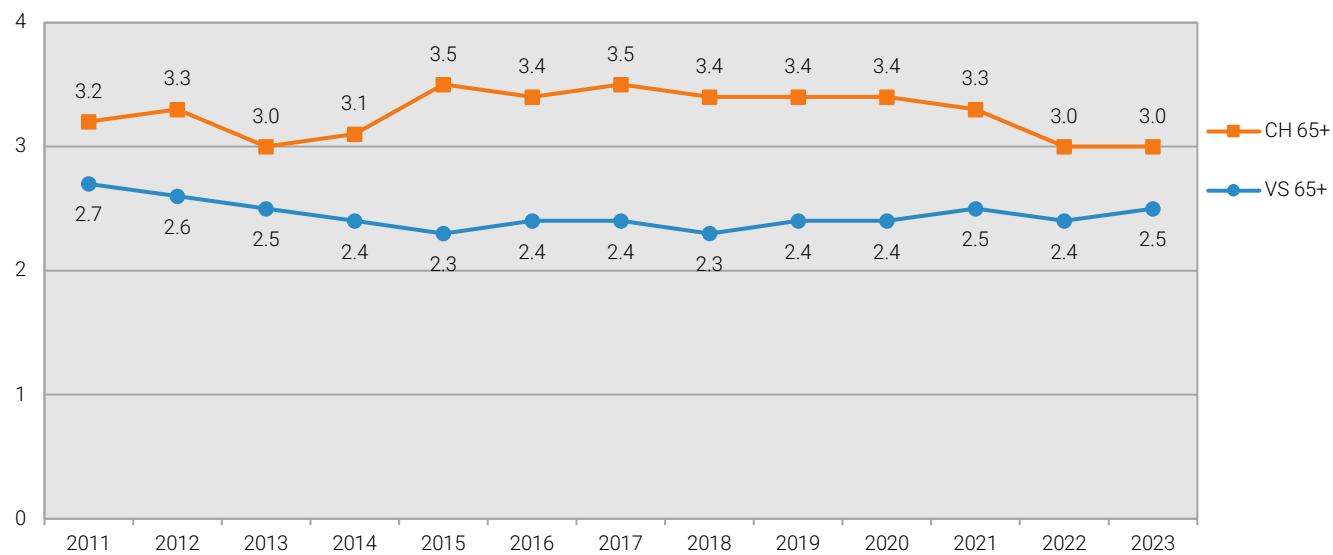


Note : Les organisations dont l'activité est concentrée sur une seule maladie et consiste essentiellement en prestations de conseil, telles que la Ligue pulmonaire ou des associations cantonales du diabète, ont été exclues des analyses pour l'ensemble des cantons, car elles s'adressent à un nombre important de clients mais délivrent très peu d'heures de prestations par client et biaisent ainsi l'indicateur. La définition utilisée ici est la même que l'indicateur publié sur le site de l'Obsan.

Source: OFS – SPITEX, STATPOP

© Obsan 2025

**G 3.8 Évolution du volume de l'aide SAD parmi la population 65+ (heures prestées par habitant), canton du Valais et Suisse, 2011-2023**



Source: OFS – SPITEX, STATPOP

© Obsan 2025

### 3.4 État des lieux de la prise en charge en appartement à encadrement médico-social

En Valais, comme dans la plupart des cantons, il n'existe pas de bases de données exhaustives qui recensent les appartements à encadrement médico-social (AE) et les caractéristiques de leurs résidents. Dans le cadre de ce projet, le Service de la santé publique du canton du Valais a sondé les appartements à encadrement médico-social reconnus sur le nombre d'appartements, leur occupation et le recours aux soins et à l'aide. Les données n'étant pas complètes des extrapolations ont été effectuées et on a renoncé à exploiter les informations sur l'aide et les soins car elles sont recensées de façon plus précise dans la statistique Spitex<sup>28</sup>.

Au 31 décembre 2023, on décompte 325 appartements à encadrement médico-social reconnus en Valais dans lesquels résident quelques 338 personnes (T 3.5). La vaste majorité des locataires ont 65 ans ou plus (88% ; n=297). Les femmes représentent 66% de tous les résidents de 65 ans et plus.

Rapporté à la population cantonale, le taux de personnes de 65 ans ou plus vivant en AE s'élève à 3,9 pour 1'000 habitants (T 3.5). Des grandes différences régionales existent à nouveau. Dans les régions du Haut-Valais, de Sierre et de Sion/Hérens/Conthey le taux de recours aux appartements à encadrement médico-social pour 1'000 habitants de 65+ se situe entre 1,0 et 2,0. Dans chacune de ces régions, il y a moins de 30 personnes de 65 ans et plus qui vivent en AE. Dans les deux autres régions, le recours

est bien plus important avec plus de 120 locataires à Martigny/Entremont et Monthey/St-Maurice et des taux de recours de respectivement 9,1 et 9,6 pour 1'000 habitants.

### 3.5 État des lieux de la prise en charge en structures d'accueil temporaire

Les structures d'accueil temporaire ont pour but de soulager la prise en charge à domicile par les proches et/ou par les organisations SAD. Dans le canton du Valais, trois prestations peuvent être regroupées sous le terme d'accueil temporaire : les courts séjours en EMS (CS), les structure de soins de jour (SSJ) et la relève professionnelle pour les proches aidants (RP).

Les données sur les structures d'accueil temporaires proviennent des données des fournisseurs de prestations du canton du Valais. Ces données dénombrent le nombre de clients ou bénéficiaires ainsi que l'intensité des prestations perçues (jours d'accueil et heures de prestations reçues). Pour les CS et les SSJ, contrairement aux autres structures, les données sont localisées selon l'emplacement du prestataire et pas selon le domicile du client. Cela peut créer certains biais en particulier si certaines régions ont davantage développé leur offre et hébergent des clients venant d'autres régions. Les données sur les CS et SSJ ne sont pas ventilées par âge et par sexe et les rares clients de moins de 65 ans sont également considérés. Pour la RP, seuls les bénéficiaires de plus de 65 ans sont considérés, mais en raison des

<sup>28</sup> Dans la Statistique Spitex, on ne peut toutefois pas différencier l'aide et les soins prestés dans les appartements avec encadrement médico-social de ceux prestés à domicile.

faibles effectifs, les analyses ne détaillent pas les différences par classes d'âge.

#### Courts séjours en EMS

Durant l'année 2023, 709 personnes ont effectué un court séjour en EMS dans le canton du Valais pour un total de 27'049 jours

d'accueil (T 3.6). Le taux de recours aux courts séjours de la population 65+ est de 9,4 pour 1'000 habitants. La région Martigny/Entremont a un taux de recours nettement supérieur à la moyenne (14,5%). Les autres régions présentent quant à elles des taux proches de la moyenne.

**T 3.5 Caractéristiques des locataires en appartement à encadrement médico-social, par région, canton du Valais, 2023 (au 31.12)**

	Canion	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/ Conthey
Nombre de locataires	338	29	134	125	27	24
Nombre de locataires 65+	297	22	118	114	24	19
Proportion de femmes (parmi 65+)	66%	63%	66%	70%	54%	63%
Taux de recours 65+ (pour 1000)	3,9	1,1	9,1	9,6	2,0	1,0

Note : Les données de l'enquête n'étant pas complètes, une extrapolation a été effectuée pour estimer les données manquantes.

Source: VS – Enquête réalisée auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais

© Obsan 2025

**T 3.6 Caractéristiques des clients ou bénéficiaires des structures d'accueil temporaires, par région, Canton du Valais 2023**

	Canion	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/ Hérens/ Conthey
Courts séjours en EMS	Nombre de clients	709	138	188	103	111
	Taux de recours 65+ (pour 1000)	9,4	7,2	14,5	8,6	9,3
	Nombre de jours d'accueil	27 049	6 269	7 214	3 333	3 617
Structure de soins de jour	Jours par clients	38,2	45,4	38,4	32,4	32,6
	Nombre de clients	601	31	150	131	84
	Taux de recours 65+ (pour 1000)	8,0	1,6	11,6	11,0	7,0
Relève professionnelle	Nombre de jours d'accueil	33 608	1007	11 428	8 097	3 617
	Jours par clients	55,9	32,5	76,2	61,8	43,1
	Nombre de bénéficiaires 65+	344	62	66	40	56
	Taux de recours 65+ (pour 1000)	4,6	3,2	5,1	3,4	4,7
	Nombre d'heures facturées 65+	22 547	3 902	6 106	1 532	2 843
	Heures par bénéficiaires 65+	65,5	62,9	92,5	38,3	50,8

Notes : Les courts séjours en EMS et les structures de soins de jour incluent également de rares clients de moins de 65 ans. Le taux de recours est donc potentiellement légèrement surestimé.

Source: Données des fournisseurs de prestations du canton du Valais

© Obsan 2025

### Structures de soins de jour

Les structures de soins de jour du canton du Valais ont accueilli 601 clients durant l'année 2023 pour quelques 33'608 jours d'accueil (T 3.6). Le taux de recours sur la population de 65 ans et plus s'élève ainsi à 8,0 pour 1'000 habitants. Des différences régionales importantes apparaissent. Trois régions ont des taux de recours bien supérieurs à la moyenne (11,6% pour Martigny/Entremont ; 11,0% pour Monthey/St-Maurice ; 10,6% pour Sion/Hérens/Conthey). La région de Sierre se situe quant à elle sous la moyenne (7,0%) alors que le Haut-Valais montre un faible recours à ces structures (1,6%).

### Relève professionnelle pour les proches aidants

La relève professionnelle pour les proches aidants s'adresse aux personnes nécessitant une présence à domicile pour pallier l'absence momentanée d'un proche aidant. Durant l'année 2023, 344 bénéficiaires de 65 ans ou plus ont profité de la relève professionnelle pour un proche aidé. Au total, 22'547 heures de relève ont été délivrées (T 3.6). Les proches aidés ont bénéficié en moyenne de 66 heures de relève professionnelle.

Reporté à la population de 65 ans et plus, le recours à la relève professionnelle est de 4,6 pour 1'000 habitants dans le canton. Le taux de recours est le plus faible dans le Haut-Valais et à Monthey/St-Maurice (3,2% et 3,4%), légèrement supérieur à la moyenne dans les régions de Sierre et Martigny/Entremont (4,7% et 5,1%) et au-dessus de la moyenne à Sion/Hérens/Conthey (6,2%).

## 3.6 État des lieux de la prise en charge : synthèse régionale

Le tableau T 3.7 propose une synthèse des différentes caractéristiques de la population de 65 ans et plus et du recours aux soins de longue durée dans le canton et les cinq régions sanitaires. Il illustre par des teintes de couleurs les régions qui ont des valeurs plus élevées que la moyenne cantonale (en bleu) de celles qui ont des valeurs inférieures à cette moyenne (en orange). Il permet de bien comprendre les différences de pratiques dans la prise en charge des soins de longue durée dans le canton et montre bien

que chaque région a ses propres spécificités dans l'organisation des soins de longue durée.

Le Haut-Valais se distingue des autres régions par un plus fort développement du stationnaire et un moindre développement des structures de maintien à domicile. Le taux de recours aux EMS y est le plus élevé du canton et les EMS prennent en charge une part bien plus importante qu'ailleurs de patients ayant des besoins en soins modérés (OPAS 0-4 : moins de 81 minutes de soins par jour). En revanche, toutes les structures ambulatoires présentent des recours inférieurs à la moyenne cantonale.

À noter encore que la population de 65 ans et plus est, en moyenne, légèrement plus jeune que dans l'ensemble du canton. En effet, la proportion des très âgés (80+) au sein de la population âgée (65+) y est inférieure à la moyenne cantonale. Cet indicateur, suggère généralement un besoin en soins moins important.

La région de Sierre se distingue également de la moyenne cantonale mais par un recours plus bas que la moyenne de l'ensemble des structures de soins de longue durée (excepté la relève professionnelle qui est dans la moyenne). Or, la proportion de personnes très âgées (80+) au sein de la population âgée (65+) est la plus élevée du canton ce qui tend à indiquer des besoins en soins plus élevés qu'ailleurs.

Les trois autres régions ont tendanciellement une prise en charge stationnaire dans la moyenne cantonale et des prestations ambulatoires plus développées que dans l'ensemble du canton. Certaines différences caractérisent ces régions. D'abord au niveau démographique, Sion/Hérens/Conthey a une population légèrement plus marquée par le vieillissement alors que Monthey/St-Maurice a une structure démographique légèrement plus jeune. Au niveau des EMS, cela se traduit par une proportion de personnes dans les niveaux de soins OPAS 0-4 sous la moyenne cantonale pour Monthey/St-Maurice mais deux fois supérieur à celle des régions de Martigny/Entremont et Sion/Hérens/Conthey. Ensuite au niveau des SAD, Monthey/St-Maurice dispense un peu plus de prestations que les deux autres régions qui ont toutefois un recours supérieur à la moyenne. Concernant les appartements à encadrement médico-social reconnus, Martigny/Entremont et Monthey/St-Maurice ont fortement développé ces infrastructures (2,3 fois plus que la moyenne) alors qu'à Sion/Hérens/Conthey, le recours y est très faible. Enfin concernant, les structures d'accueil temporaires, notons que Martigny/Entremont a un recours aux courts séjours aux EMS bien plus fort que dans les autres régions.

T 3.7 Caractéristiques de la prise en charge dans les différentes structures des soins de longue durée, par région sanitaire, canton du Valais, 2023

		Canton	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/ Conthey
Population	Pourcentage de 65+ dans la population totale	20,6%	21,8%	18,9%	18,3%	23,3%	20,8%
	Proportion de 80+ parmi les 65+	27,1%	26,3%	27,0%	26,2%	28,3%	27,8%
EMS longs séjours	Taux de recours 65+ aux longs séjours en EMS	4,3%	5,0%	4,2%	4,2%	3,8%	4,3%
	Nombre de places longs séjours pour 1000 habitants 65+	44	49	46	42	40	43
SAD	Pourcentage de résidents 65+ en OPAS 0-4	12,3%	26,0%	4,5%	9,9%	9,1%	4,7%
	Heures de soins SAD par habitant 65+	9,3	3,9	11,8	13,2	8,3	11,2
	Taux de recours soins SAD 65+	15%	8%	17%	20%	15%	17%
	Heures d'aide SAD par habitant 65+	2,5	1,1	3,3	3,3	2,2	3,0
Appartement à encadrement	Taux de recours aide SAD 65+	5,8%	3,4%	7,6%	6,9%	5,5%	6,4%
	Locataires pour 1000 habitants 65+	3,94	1,15	9,12	9,57	2,01	0,98
Structures d'accueil temporaire	Recours aux courts séjours EMS, pour 1000 habitants 65+	9,41	7,22	14,53	8,64	9,27	8,72
	Recours structures de soins de jour, pour 1000 habitants 65+	7,98	1,62	11,59	10,98	7,02	10,57
	Recours relève professionnelle, pour 1000 habitants 65+	4,57	3,24	5,10	3,35	4,68	6,19

Source: OFS – STATPOP, SOMED, SPITEX ; VS – Données des fournisseurs de prestations, Enquête auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais  
© Obsan 2025

# 4 Évolution démographique

En 2023, année de référence pour cette étude, 365'844 personnes résident dans le canton du Valais. La population de 65 ans et plus représente 20,6% de l'ensemble de la population (n=75'330).

Selon le scénario moyen des projections démographiques du canton du Valais réalisées par le Service de statistique et de péréquation en 2023, la population valaisanne va connaître une croissance ces prochaines décennies avec un gain de 6,7% de population en 2035 et de 13,5% en 2050. Cette croissance se situe cependant uniquement parmi la population âgée, contribuant ainsi au vieillissement de la population et au défis sociaux, économiques et sanitaires que cela implique. En 2035, les effectifs de la population de moins de 65 ans seront, selon les projections, 1% plus faibles qu'en 2023, alors que la population de 65 ans ou plus aura augmenté de 36%. En 2050, les moins de 65 ans seront à peine plus qu'aujourd'hui (+1%), alors que les 65 ans et plus auront augmenté de presque deux tiers (+62%). Or, la transformation sociétale qui nous attend avec le vieillissement de la population est en réalité encore plus marquée, puisque les classes d'âge les plus âgées sont celles qui connaissent la croissance la plus dynamique : les effectifs des 65-79 augmentent jusqu'en 2035 (+29%) puis stagnent, alors que ceux des 80 ans et plus augmentent de +55% jusqu'en 2035 et s'envolent de +152% jusqu'en 2050 (G 4.1).

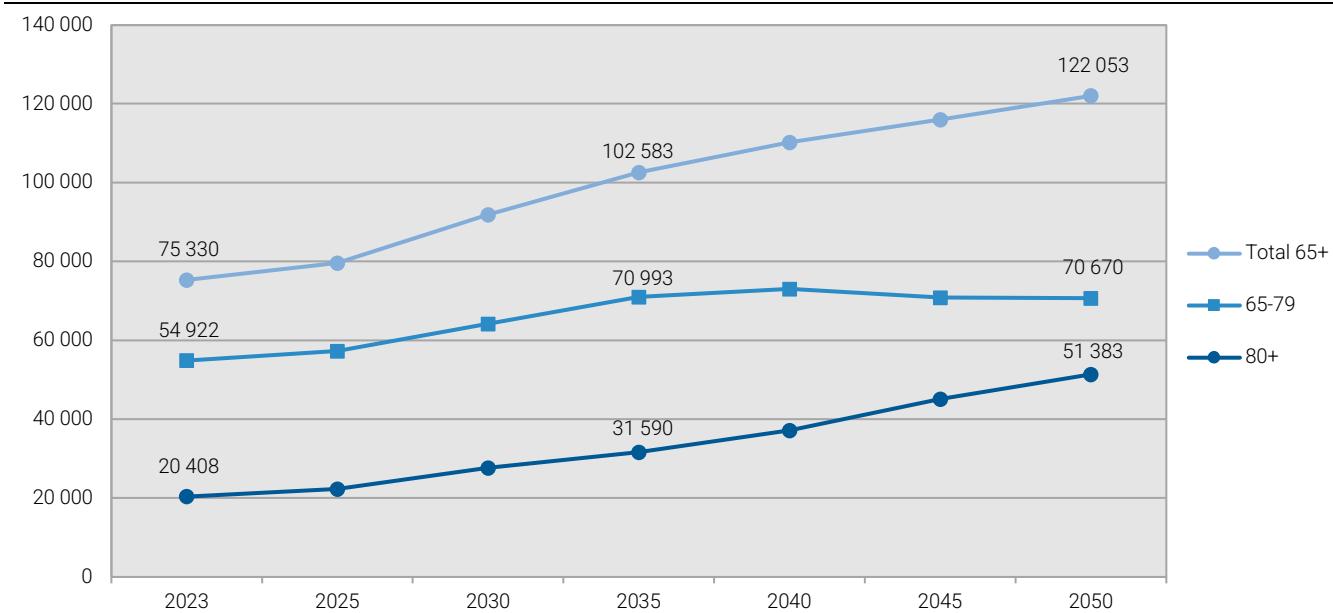
Le graphique G 4.2 illustre ces évolutions par la croissance de la population selon les classes d'âge. Il montre surtout que le dynamisme démographique du canton se situe chez les plus vieux : à l'horizon 2050, le nombre de 90 ans et plus est multiplié par 3,5, celui des 85-89 ans par 2,8 et celui des 80-84 ans par 2,0. Ces évolutions renvoient au vieillissement des générations du baby-boom qui, combiné à l'allongement de l'espérance de vie, contribue à la très forte croissance des effectifs des aînés. Les générations post-baby-boom, étant moins nombreuses, on assiste à une stagnation progressive des effectifs par classes d'âge : les effectifs des 65-69 ans stagnent dès 2030, ceux des 70-74 ans dès 2035 et ceux des 75-79 ans dès 2040 (G 4.2).

Au final, la part des personnes âgées (65+) dans la population passe de 20,6% en 2023 à 26,3 en 2035 et à 29,4% en 2050. La part de la population très âgées (80+) passe ainsi de 5,6% en 2023 à 8,1% en 2035, puis à 12,4% en 2050.

Au niveau régional, les scénarios mènent à des évolutions sensiblement différentes selon les régions sanitaires (voir aussi le tableau T 9.6 en annexe). D'ici 2035, ce sont les régions de Martigny/Entremont et de Monthey/St-Maurice qui devraient connaître la plus forte croissance de la population âgée de 65 ans et plus (respectivement +43% et +42%) suivies par Sion/Hérens/Conthey (+36%), le Haut-Valais (+34%) et enfin Sierre (+26%).

Les évolutions esquissées ci-dessus concernent le scénario moyen des projections démographiques du canton du Valais réalisées en 2023. Des évolutions alternatives existent aussi, notamment à travers les scénarios cantonaux de l'évolution de la population publiés par l'OFS au printemps 2025. Le présent rapport se base sur les projections valaisannes et propose au niveau cantonal une analyse de sensibilité des résultats avec les scénarios de l'OFS (voir chapitre 6). Les graphiques G 9.1 et G 9.2 (en annexe) montrent l'évolution des 65-79 ans et des 80 ans et plus pour les différents scénarios. En 2035, le scénario moyen VS dépasse légèrement le scénario haut de l'OFS pour les 65-79 ans : il prévoit 1'654 personnes de plus que le scénario référence de l'OFS (2,3% de plus). En 2050 cependant, les effectifs des 65-79 ans convergent entre le scénario VS moyen et le scénario référence de l'OFS. Pour les 80+, le scénario moyen VS est très proche de celui de référence de l'OFS en 2035. Toutefois, à partir de 2040, des écarts notables apparaissent entre les deux modèles de projection. En 2050, les effectifs estimés dans le scénario VS sont nettement plus élevés (+3 484 personnes, soit +9,4%). Ainsi, si les projections des besoins en soins de longue durée restent relativement proches entre les deux scénarios jusqu'en 2035, elles divergent nettement d'ici 2050, avec des écarts beaucoup plus marqués.

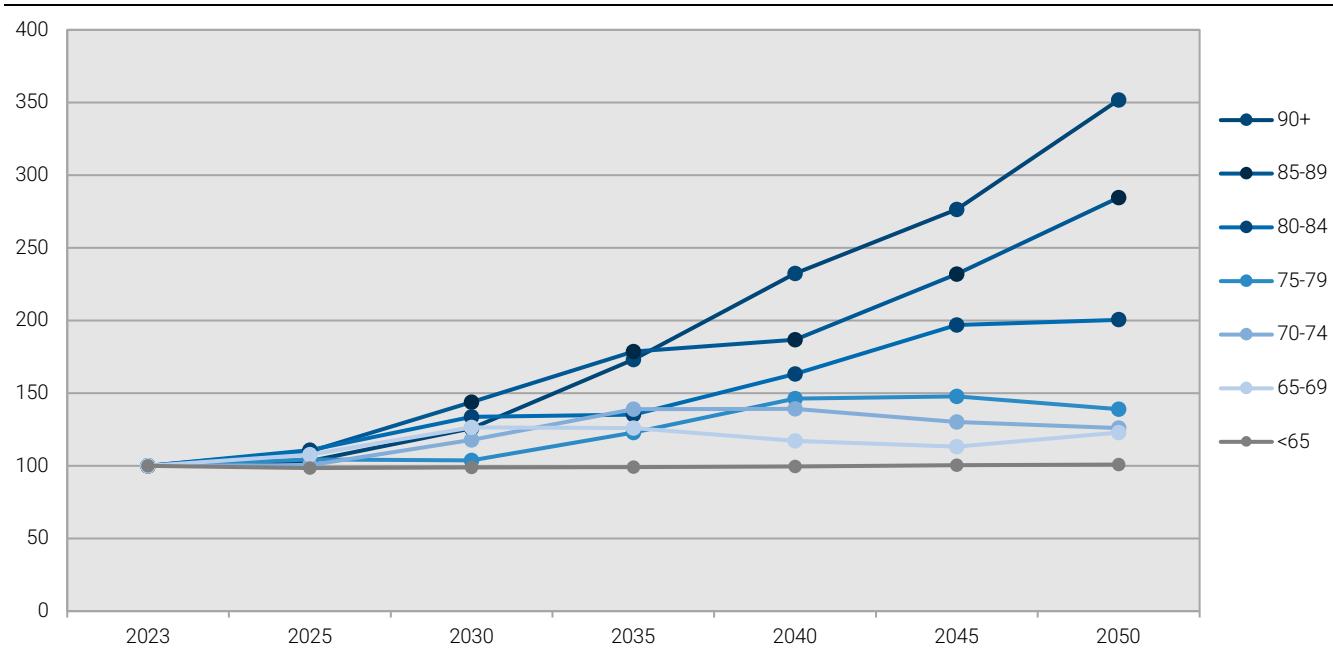
G 4.1 Population 65+ dans le canton du Valais selon le scénario moyen, par classes d'âge, 2023-2050



Source: OFS – STATPOP ; VS – Scénarios démographiques du canton de Valais

© Obsan 2025

G 4.2 Évolution indicée (2023=100) de la population dans le canton du Valais selon le scénario moyen, par classes d'âge, 2023-2050



Source: OFS – STATPOP ; VS – Scénarios démographiques du canton de Valais

© Obsan 2025

# 5 Projection des besoins

Ce chapitre présente comment les besoins en soins de longue durée pourraient évoluer dans le futur en fonction des différents scénarios sélectionnés par le Service de la santé publique du canton du Valais. Tous les résultats présentés se basent sur le scénario démographique moyen réalisé par le Service de statistique et de péréquation du canton du Valais et sur le scénario épidémiologique E1 qui pose l'hypothèse de conditions inchangées en termes de besoins en soins.

Pour chacune des structures modélisées, la projection *statu quo*<sup>29</sup>, qui correspond au prolongement de la situation actuelle dans chacune des régions, est d'abord présentée. Ensuite, l'accent est porté sur les résultats privilégiés par le Service de la santé publique : le scénario politique de convergence «baisse du recours aux longs séjours en EMS» (P2) et deux scénarios de convergence des soins et de l'aide à domicile «convergence cantonale» (S1) et «renforcement des soins à domicile» (S2). Avec ces scénarios, toutes les régions convergent vers un même taux de recours. Pour les structures intermédiaires, on évaluera aussi l'impact d'une convergence cantonale versus une convergence vers une région de référence choisie par le canton.

Afin de ne pas surcharger le texte, les autres scénarios ne seront que marginalement évoqués dans ce document<sup>30</sup>, les commentaires se concentreront sur l'année de projection 2035 et sur la projection cantonale. L'ensemble des combinaisons des différents scénarios par région sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport.

## 5.1 Projections des besoins en long séjour en EMS

### Scénario EMS *statu quo* (P0)

Selon le scénario *statu quo* qui postule que la prise en charge en long séjour en EMS reste constante dans chacune des régions, le nombre de résidents de 65 ans et plus originaires du canton du Valais devrait passer de 3'268 en 2023 à 4'660 en 2035 (+42,6%) et à 7'333 en 2050 (+124,4% – G 5.1). Étant donné que la grande majorité des résidents en EMS ont 80 ans et plus et une grande

partie ont 90 ans et plus (voir paragraphe 3.2), la forte augmentation des besoins s'explique avant tout par la croissance démographique attendue dans ces classes d'âge (voir chapitre 4).

Concernant l'offre en lits d'EMS, le nombre de lits disponibles en 2023 (n=3'329) dépasse le besoin des 65 ans et plus (n=3'268) notamment car des lits sont actuellement occupés par des personnes de moins de 65 ans. Sous l'hypothèse *statu quo*, il faudrait d'ici 2035 quelques 1'331 lits en EMS supplémentaires pour couvrir les seuls besoins des 65 ans et plus. Cela signifie qu'il faudrait augmenter le nombre de lits d'EMS de 40,0% par rapport à la situation actuelle. D'ici 2050, les besoins s'intensifient encore fortement avec 4'004 lits supplémentaires nécessaires (+120,3% par rapport à l'offre de 2023).

### Scénario «baisse du recours aux EMS» (P2)

Le scénario privilégié par le Service de la santé publique du canton du Valais pose l'hypothèse d'une baisse du recours des personnes ayant des besoins en soins modérés en long séjour en EMS afin de poursuivre la politique du renforcement de la prise en charge à domicile. Ce scénario postule une convergence des taux de recours dans toutes les régions vers un taux moyen cantonal où 40% de résidents dans les niveaux de soins BESA 0 à 4 seraient pris en charge de manière alternative à l'EMS (voir section 2.3.2). Avec ce scénario, les besoins en EMS dans le canton seront légèrement moins importants qu'avec le *statu quo* : le nombre de résidents baisserait de 4,8% en 2035 et de 5,0% en 2050 par rapport au *statu quo*.

Le scénario de prise en charge alternative P2 ne change donc pas radicalement la tendance à la hausse. D'ici 2035, le besoin en lits d'EMS pour la population de 65 ans et plus passera à 4'434 (+35,7% par rapport à 2023 – voir G 5.2) puis à 6'965 en 2050 (+113,1%). Cela représente 1'105 lits supplémentaires par rapport à l'offre disponible en 2023 et 3'636 lits supplémentaires en 2050 au lieu des 4'004 lits supplémentaires nécessaires selon le *statu quo*.

<sup>29</sup> Pour les structures intermédiaires et les appartements avec encadrement médico-social, comme il n'y a pas de scénario *statu quo*, le scénario de référence correspond à la convergence cantonale.

<sup>30</sup> Pour le détail sur les autres scénarios, se référer au paragraphe 2.3.

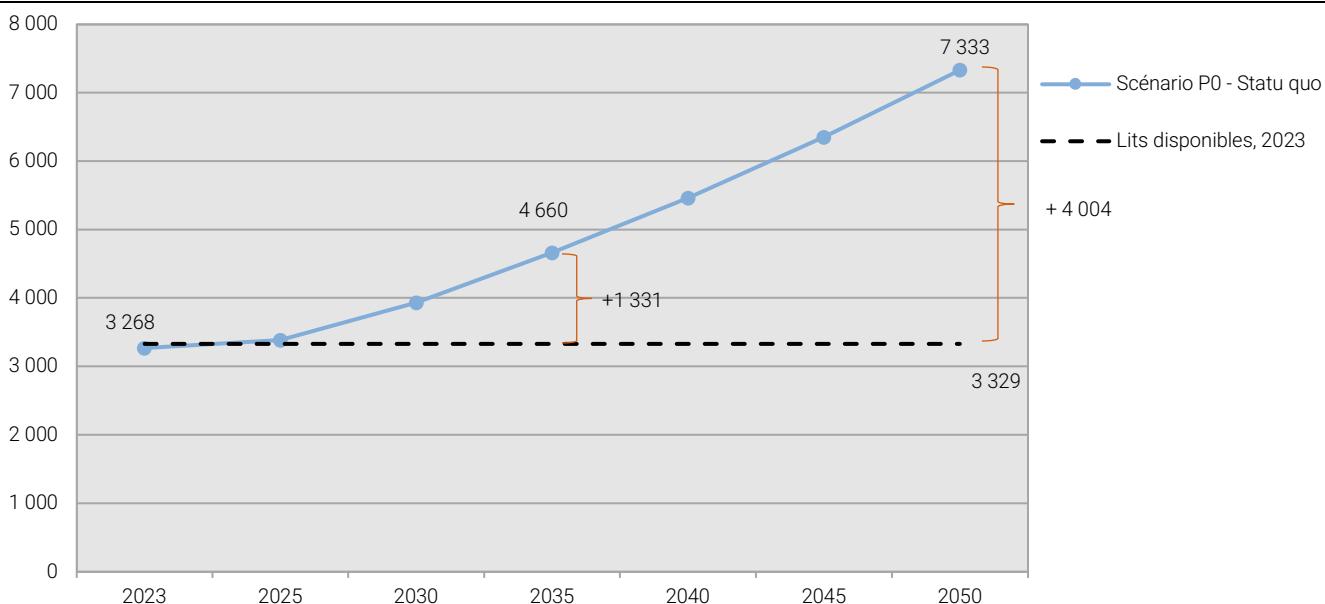
### Comparaisons des scénarios (P0, P1, P2, P3)

Le graphique G 5.3 montre les évolutions de la prise en charge en EMS pour tous les scénarios modélisés. Le scénario P1 mène à des résultats similaires<sup>31</sup> au statu quo P0 puisqu'il propose d'appliquer à toutes les régions le taux de recours observé en moyenne cantonale. Le scénario P3 (« Augmentation du recours aux EMS ») propose quant à lui une politique alternative en appliquant à chaque région le recours observé en 2023 dans le Haut-

Valais. Ce scénario mène à une forte hausse du besoin par rapport à l'année de référence : +70,5% de lits supplémentaire d'ici 2035 et +167,3% d'ici 2050.

À noter encore que le scénario P3 est celui qui s'éloigne le plus du *statu quo* et conduit aux transformations de la prise en charge les plus drastiques : il y a avec le P3 près de 20% de résidents en EMS en plus que par rapport à P0 (19,6% en 2035 et 19,1% en 2050). Pour rappel, la baisse engendrée par le scénario P2 était bien plus modeste (environ -5%).

**G 5.1 Projection du nombre de résidents 65+ en long séjour en EMS originaires du canton du Valais, scénario statu quo (P0), 2023-2050**



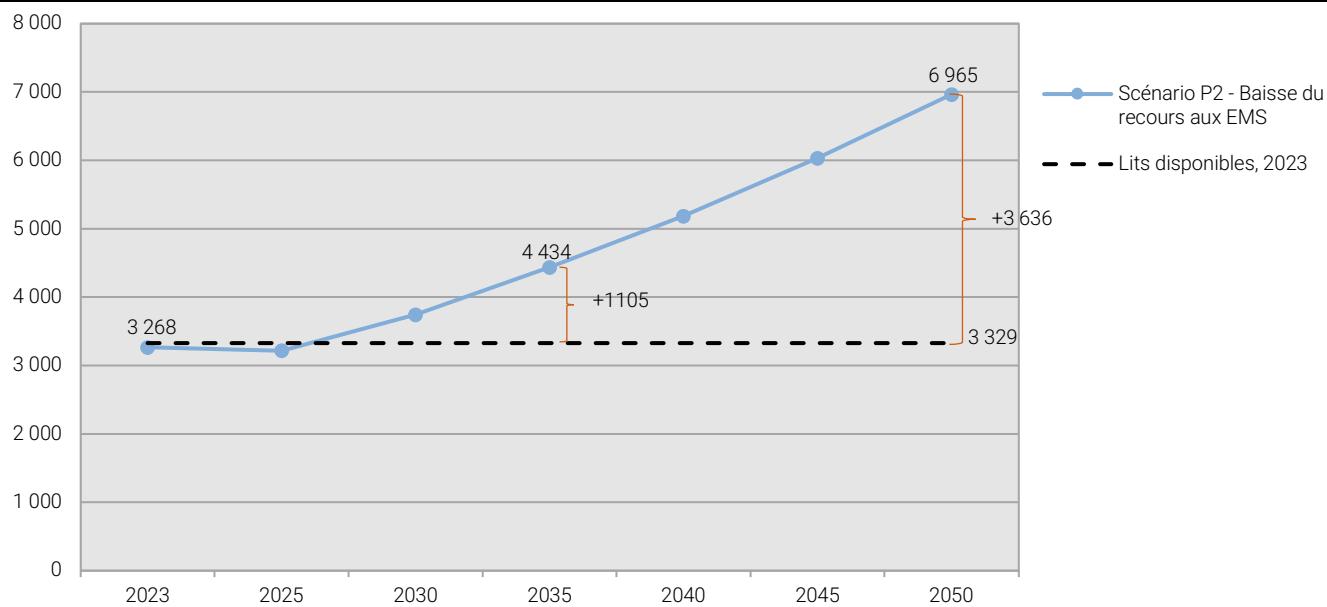
Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour).

Source: OFS – SOMED, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

<sup>31</sup> Les résultats ne sont pas exactement identiques mais très proches. En effet, le scénario statu quo pondère les évolutions régionales en fonction de la croissance démographique de chaque région.

**G 5.2 Projection du nombre de résidents 65+ en long séjour en EMS originaires du canton du Valais, scénario « taux de recours diminué » (P2), 2023-2050**

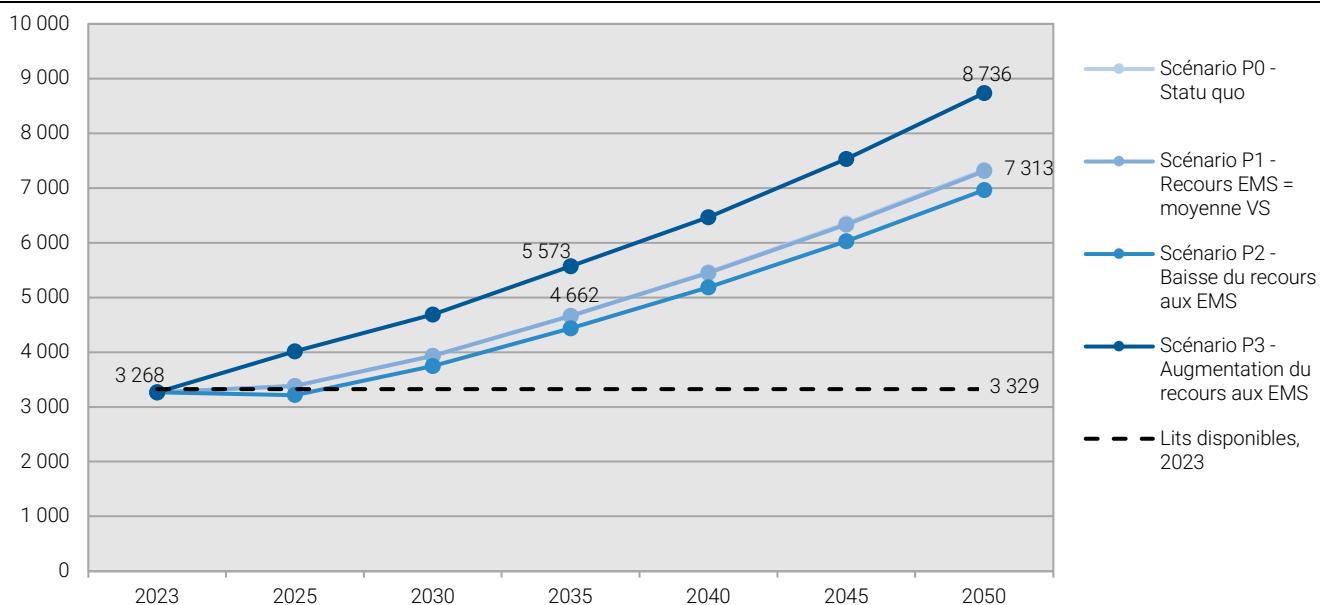


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour).

Source: OFS – SOMED, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.3 Projection du nombre de résidents 65+ en long séjour en EMS originaires du canton du Valais, scénarios P0 à P3, 2023-2050**

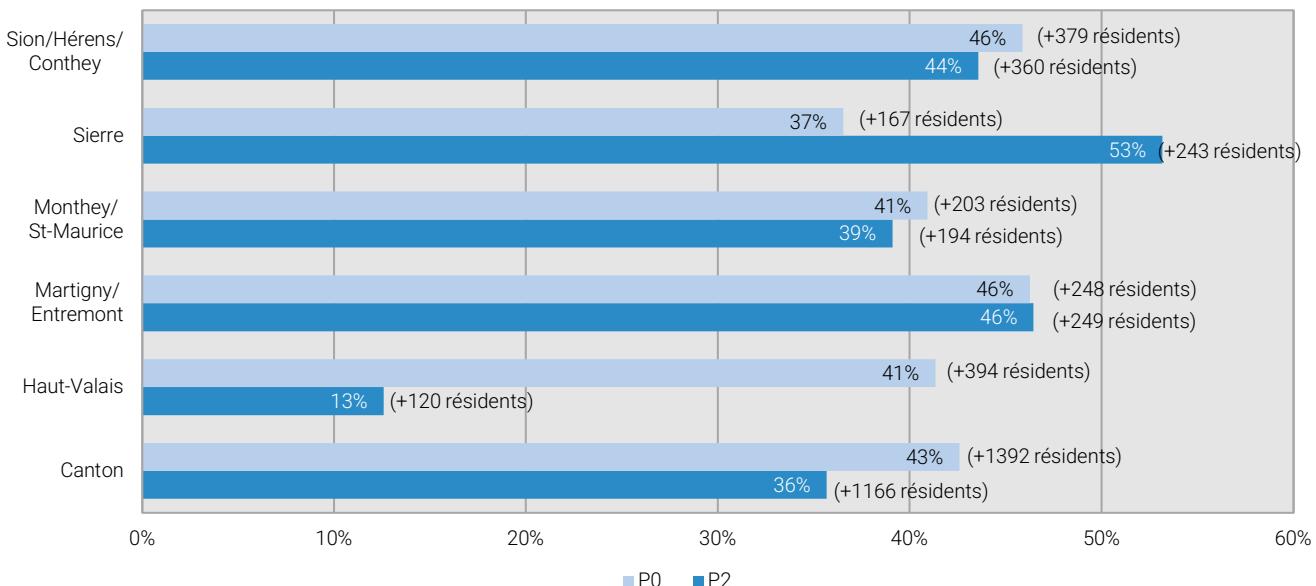


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour). Le scénario P0 est caché sur le graphique par le P1 qui donne des résultats très similaires. Seuls les chiffres pour les scénarios P1 et P3 sont montrés ; voir G 5.1 et G 5.2 pour P0 et P2.

Source: OFS – SOMED, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.4 Augmentation du nombre de résidents en long séjour en EMS entre 2023 et 2035 en pourcent, par région sanitaire, scénarios P0 « statu quo » et P2 « baisse du recours aux EMS », résidents 65+ originaires du canton du Valais**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour). Les chiffres entre parenthèses dans le graphique indiquent l'augmentation du nombre de résidents en EMS entre 2023 et 2035.

Source: OFS – SOMED, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

### Différences régionales

Au niveau régional, les scénarios ont des impacts différents, d'abord parce que le recours aux EMS à l'année de référence varie fortement d'une région à l'autre (voir section 3.2), ensuite parce que la croissance démographique des aînés est propre à chaque région (voir chapitre 4). Le graphique G 5.4 montre la croissance des besoins en EMS entre 2023 et 2035 pour les scénarios P0 («statu quo») et P2 («baisse du recours aux EMS») dans chacune des régions sanitaires.

Selon le scénario statu quo (P0), les régions vont connaître une croissance des besoins en EMS entre 2023 et 2035 allant de +37% à +46% (moyenne cantonale +43%). C'est dans la région de Sierre que la croissance devrait être la plus faible (+37%) ; suivent ensuite le Haut-Valais et Monthey/St-Maurice (+41%). Les régions de Martigny/Entremont et de Sion/Hérens/Conthey ont quant à elles des besoins en EMS qui augmenteront plus rapidement (+46%).

Avec le scénario P2 « baisse du recours aux EMS », l'image est tout autre : bien que les régions convergent toutes vers un même taux de recours, elles partent de niveaux très différents. Entre 2023 et 2035, la croissance des besoins en EMS varie entre +13% pour le Haut-Valais à +53% pour Sierre (moyenne cantonale +36%). Sierre est la seule région pour laquelle le scénario P2 engendre un nombre de résidents en EMS plus élevé que le scénario

P0. Cela vient du fait que le recours observé en 2023 est déjà plus faible que le taux de convergence modélisé par le scénario P2. Le Haut-Valais à l'opposé connaît une croissance des besoins bien moindre. La forte offre en EMS dans le Haut-Valais aujourd'hui suffit presque à absorber en 2035 la hausse des besoins des 65 ans et plus que l'on doit au vieillissement démographique. Mais cela est vrai pour autant que le Haut-Valais modifie profondément les admissions en EMS selon les hypothèses du scénario P2. Dans les trois dernières régions, le scénario P2 donne des résultats très proches de P0. L'écart de croissance est de 2 points de pourcentage pour Sion/Hérens/Conthey et Monthey/St-Maurice. Il est identique pour Martigny/Entremont. Cela signifie que dans ces trois régions, le statu quo correspond déjà à la politique de convergence visée par le canton selon le scénario P2.

### 5.2 Projections des besoins en prestations SAD

Cette section se concentre sur la projection du nombre d'heures de prestations de soins et d'aide SAD<sup>32</sup>. Les heures de soins et d'aide représentées comprennent les prestations délivrées au domicile comme celles des appartements à encadrement médico-social.

<sup>32</sup> Les résultats pour l'évolution du nombre de clients sont disponibles dans le fichier Excel joint au rapport. En outre, des résultats ventilés par

structure juridique (organisations publiques, organisations privées et infirmières indépendantes) y sont également disponibles.

Pour rappel, les projections des besoins en prestations SAD sont directement liées aux scénarios de politiques de prise en charge présentés plus haut, car une réduction du recours aux EMS implique une expansion du recours aux structures de maintien à domicile et, inversement, une expansion du recours aux EMS implique une réduction du recours aux structures de maintien à domicile. C'est pourquoi les résultats sont toujours combinés avec les scénarios « ambulatoire vs stationnaire » P0 ou P2.

### 5.2.1 Prestations de soins

#### Scénarios *statu quo* EMS et SAD (P0-S0)

Dans l'hypothèse *statu quo* qui implique, toutes choses égales par ailleurs, des recours aux long séjour en EMS et aux SAD constants, le besoin en heures de soins délivrées par des prestataires SAD passe de 700'000 heures en 2023 à un peu moins d'un million en 2035 et près de 1,4 millions en 2050 (G 5.5).

Ainsi, 279'921 heures supplémentaires de soins seront nécessaires d'ici 2035 (+39,9%) et 692'203 d'ici 2050 (+98,7%). En d'autres termes, pour autant que la politique de prise en charge demeure inchangée, le nombre d'heures de soins sera multiplié par 1,4 entre 2023 et 2035 et par 2 jusqu'en 2050.

#### Scénarios de prise en charge alternative (P2-S1 et P2-S2)

Si une politique de prise en charge adoptant un taux de recours aux EMS plus bas que la moyenne cantonale dans l'ensemble des régions (scénario P2) était mise en œuvre et que les prestations de SAD de soins convergeaient vers la moyenne cantonale (S1), alors le besoin en heures de soins délivrées par des prestataires SAD augmenterait encore davantage que selon le scénario *statu quo*. Le nombre d'heures de soins délivrées atteindrait 1,1 millions en 2035 et 1,56 millions en 2050 (voir G 5.6). En 2035, cela représente 395'944 heures supplémentaires par rapport à 2023 (+56,4%) et 865'009 en 2050 (+123,3%).

Si le canton privilégie encore un développement des SAD selon le scénario S2, c'est-à-dire en développant les structures de soins à domicile comme dans les 4 cantons ayant le plus développé les soins ambulatoires de longue durée<sup>33</sup> (VD, GE, JU et TI), alors les heures SAD de soins prestées dans le canton du Valais augmenteraient massivement (G 5.6). En 2035, le nombre d'heures de soins SAD dépasserait les 1,7 millions. C'est 1'040'463 heures de plus que l'état de 2023 (+148,3%). En 2050, les besoins grandissent encore : 1'770'447 heures supplémentaires seraient nécessaires (+252,3%). Cette très forte augmentation du besoin selon le scénario S2 illustre bien l'écart qui existe entre les prestations SAD de soins délivrées actuellement en Valais et ce qui se fait dans les cantons ayant fortement développé les structures de maintien à domicile.

Le graphique G 5.7 montre encore les résultats de la projection pour les trois combinaisons de scénarios discutés dans cette section (P0-S0 vs P2-S1 vs P2-S2). En tenant compte du fait que le scénario S0 et S1 amènent ici aussi à des résultats quasiment semblables au niveau cantonal, le scénario P2 «baisse du recours aux EMS» implique une augmentation des prestations SAD de soins d'un peu plus de 100'000 heures en 2035 par rapport au *statu quo* (P0). Cette augmentation est due à la prise en charge à domicile de personnes qui n'entrent plus en EMS. Le scénario S2 «renforcement de l'aide et des soins à domicile» implique quant à lui une augmentation qui est bien plus forte : en 2035, il faudrait quelques 645'000 heures SAD soins de plus que le S1 pour atteindre un développant du maintien à domicile similaire aux cantons les plus développés dans ce domaine.

### 5.2.2 Prestations d'aide

#### Scénarios *statu quo* EMS et SAD (P0-S0)

L'augmentation des besoins en prestations SAD est légèrement moins forte dans l'aide que dans les soins : le nombre d'heures d'aide passerait de 185'772 en 2023 à 256'121 en 2035 et à 354'302 en 2050 sous l'hypothèse de taux de recours aux EMS et aux SAD constants (G 5.8). Ainsi, 70'349 heures supplémentaires d'aide seront nécessaires d'ici 2035 (+37,9%) et 168'530 d'ici 2050 (+90,7%).

#### Scénarios de prise en charge alternative (P2-S1 et P2-S2)

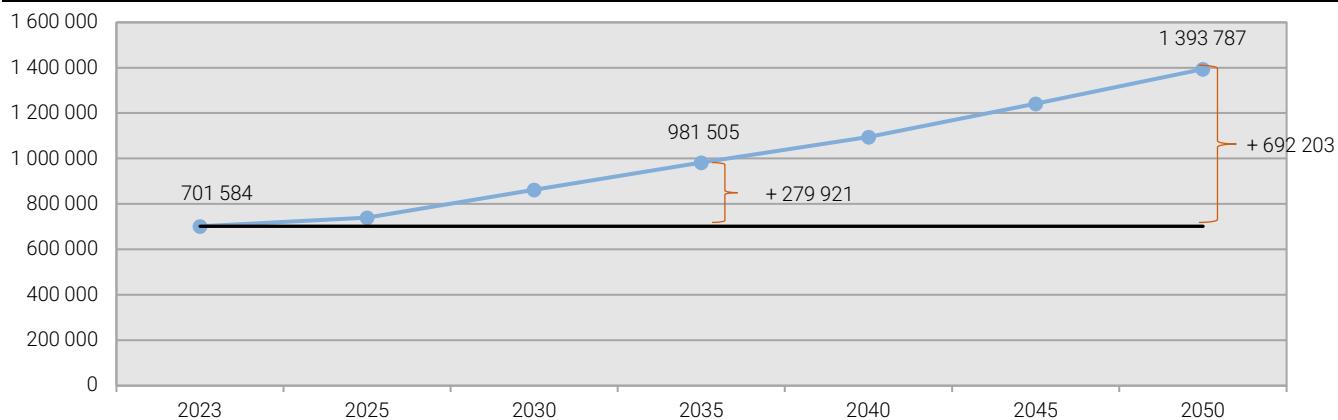
Avec les scénarios de prises en charge alternative (P2-S1 et P2-S2), le nombre d'heures d'aide SAD délivrées dans le canton seraient sensiblement plus élevées que selon le *statu quo*. Toutefois les effets de ces scénarios alternatifs sont bien moins importants que ce qu'on a observé pour les soins (voir G 5.8).

En effet, les heures de soins délivrées dans le canton du Valais passeraient à 289'548 heures en 2035 et à 404'706 heures en 2050 sous les hypothèses d'un recours aux EMS plus bas que la moyenne cantonale dans l'ensemble des régions (P2) et que les prestations d'aide convergent vers la moyenne cantonale (S1). Cela correspond à des augmentations de respectivement +55,9% et +117,9% par rapport à 2023.

Avec en plus un développement des prestations d'aide calé sur les quatre cantons ayant le plus développé leurs structures de maintien à domicile (Scénario S2 – renforcement de l'aide et des soins à domicile), alors les heures d'aide prestées dans le canton passeraient à 346'214 en 2035 (+86,4%) et à 483'524 en 2050 (+160,3%).

<sup>33</sup> Le scénario S2 applique la moyenne du taux de recours aux SAD et la moyenne des heures par cas observés en 2023 dans les quatre cantons.

**G 5.5 Projection du nombre d'heures de soins SAD prestées pour la population de 65+ du canton du Valais, projection statu quo (P0-S0), 2023-2050**

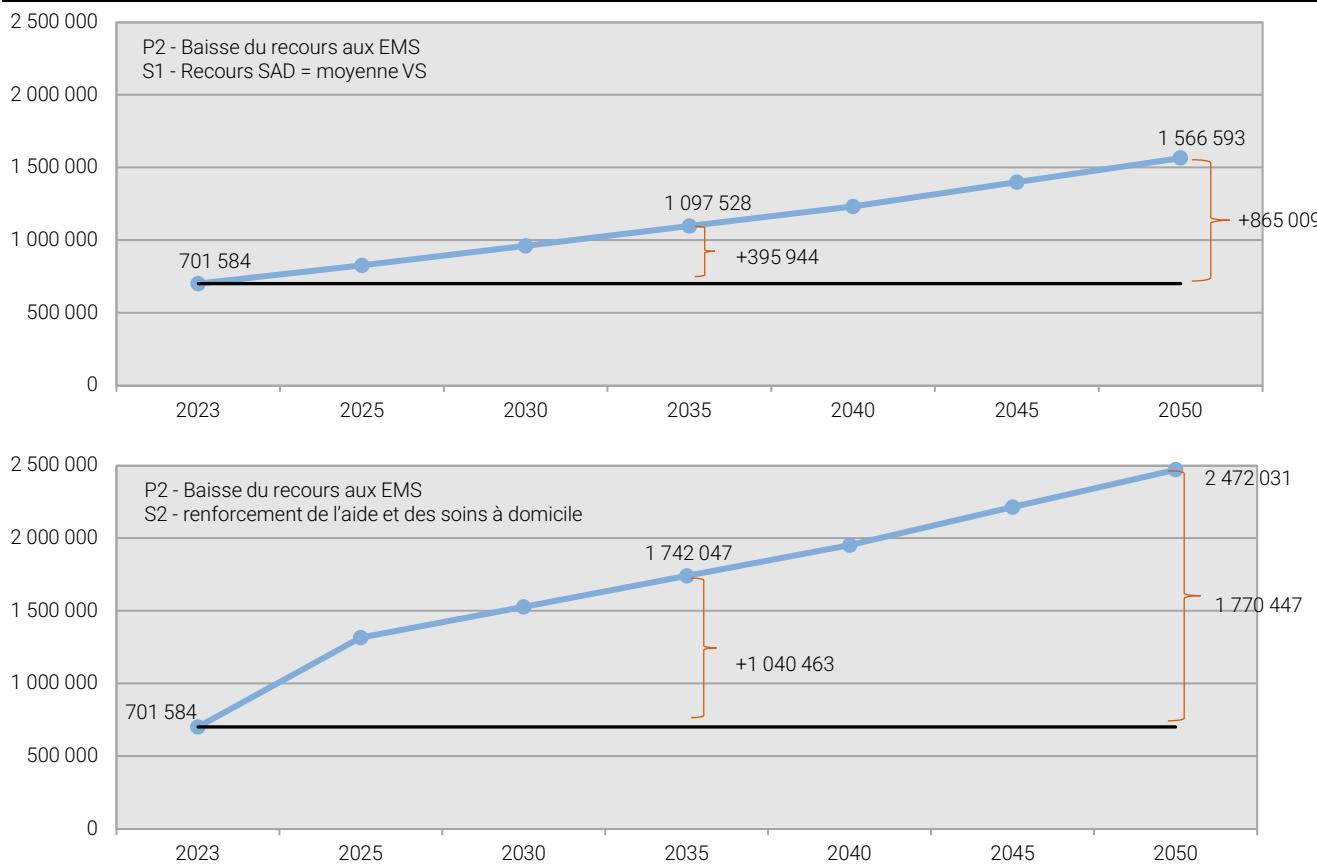


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1).

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.6 Projection du nombre d'heures de soins SAD pour la population de 65+ du canton du Valais, scénarios de prise en charge alternative P2-S1 et P2-S2, 2023-2050**

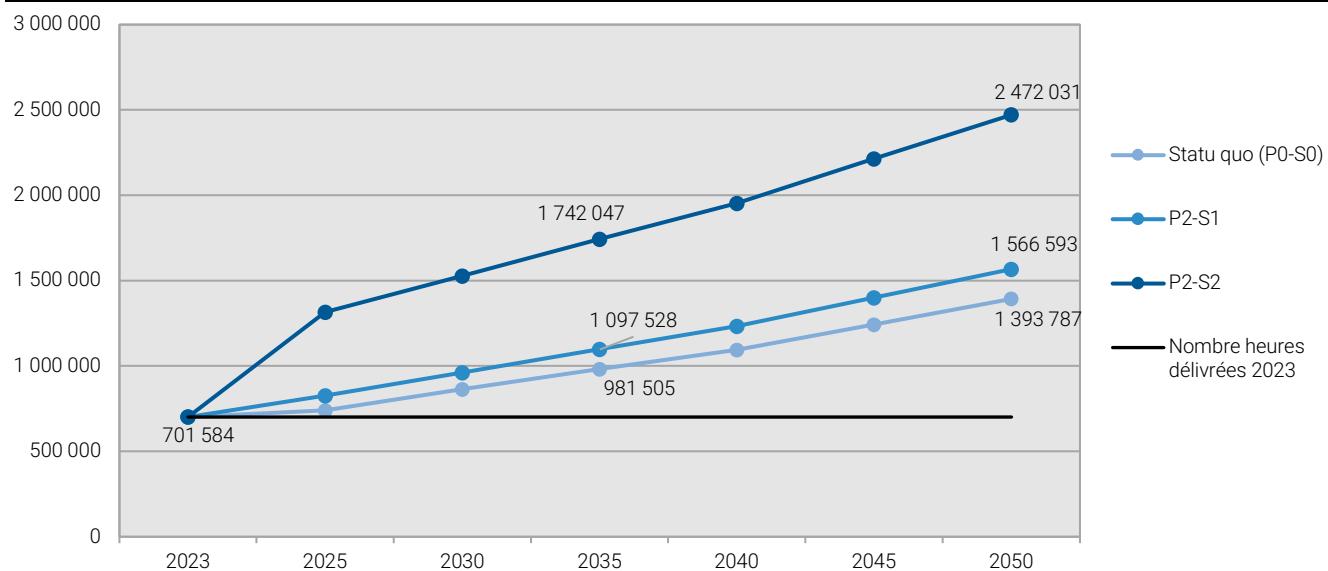


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1).

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.7 Projection du nombre d'heures de soins SAD pour la population de 65+ du canton du Valais, comparaison des scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2, 2023-2050**

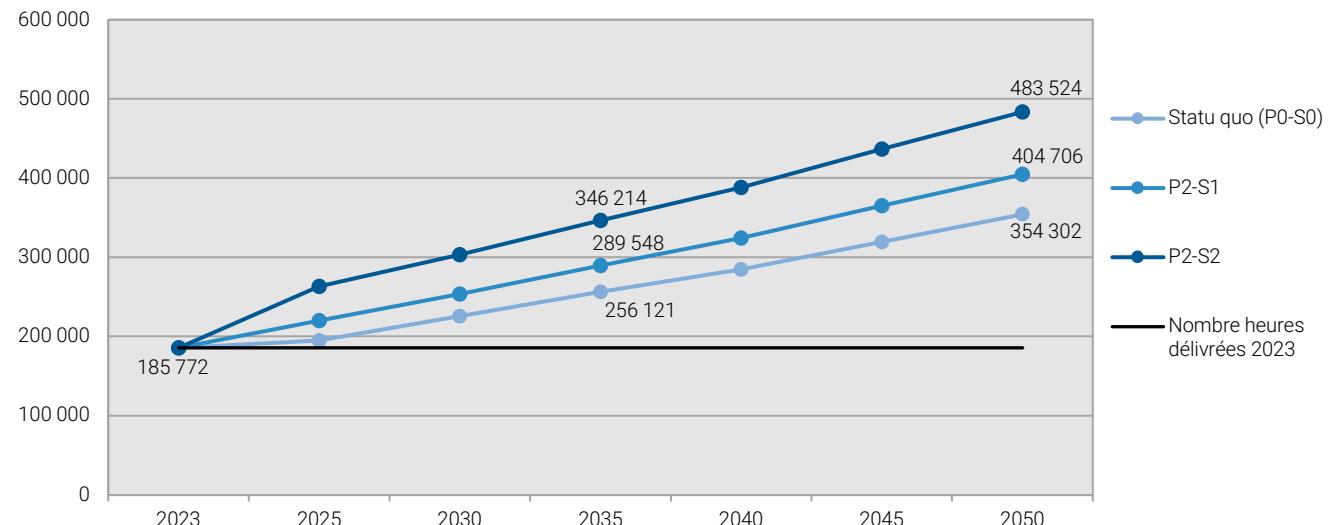


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.8 Projection du nombre d'heures d'aide SAD pour la population de 65+ du canton du Valais, comparaison des scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

### 5.2.3 Différences régionales

Le développement des prestations de soins et d'aide SAD varie pour chaque scénario d'une région à l'autre. Les scénarios de convergence ont en particulier des effets qui peuvent régionalement être très forts, car ils modifient en profondeur les pratiques existantes (voir G 5.9).

Selon les scénarios statu quo (P0-S0), qui modélisent le prolongement de la situation actuelle, les heures de soins SAD prestées devraient augmenter entre 2023 et 2035 de +32% à +43% selon les régions (moyenne cantonale +40% – G 5.9). C'est dans la région de Sierre que la croissance devrait être la plus faible (+32%) ; suivi par le Haut-Valais (+37%) et par Sion/Hérens/Conthey (+40%). Les régions de Martigny/Entremont et de Monthey/St-Maurice (+43%) ont des besoins qui augmenteraient plus fortement que la moyenne cantonale.

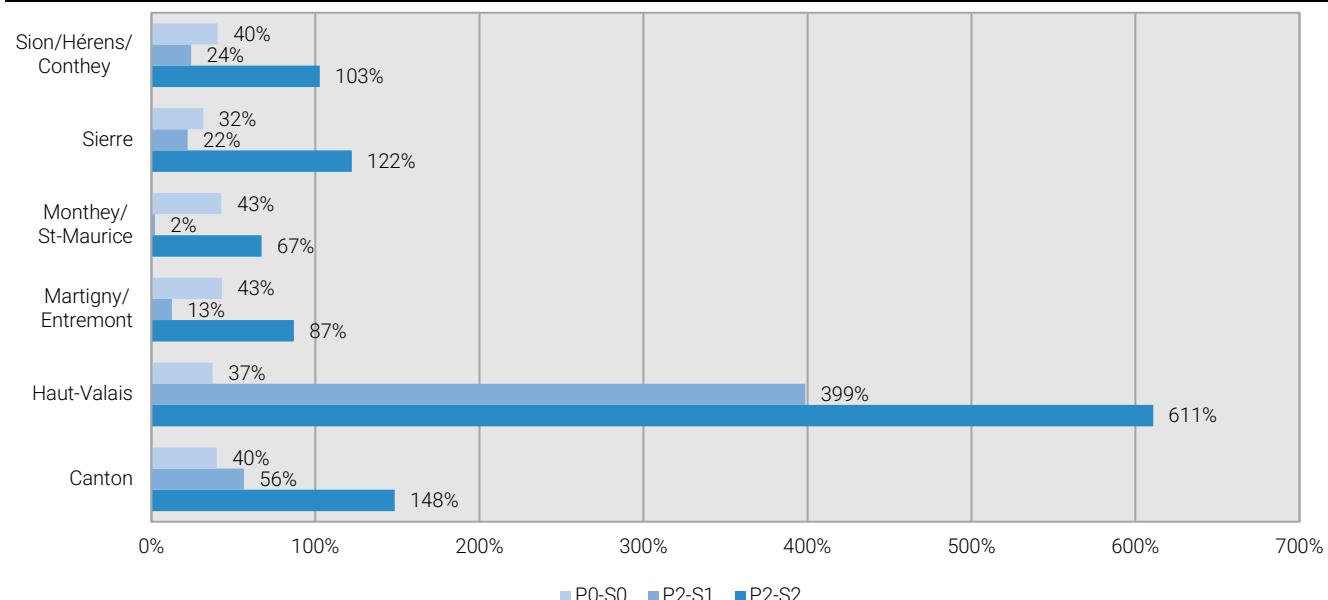
Avec le scénario de convergence P2 «baisse du recours aux EMS» combiné à une convergence des SAD vers la moyenne cantonale (S1), l'augmentation des heures SAD de soins dans le canton est plus importante (+56%). Dans les régions de Sion à Monthey, les besoins en SAD de soins augmenteraient moins fortement que selon le statu quo. Entre 2023 et 2035, la croissance des besoins en SAD de soins serait selon P2-S1 de +24% à Sion/Hérens/Conthey et de +22% à Sierre. À Martigny/Entremont, malgré la hausse du nombre de personnes âgées, l'augmentation des besoins en SAD reste modeste (+13%). Elle est même marginale à Monthey/St-Maurice (+2%) car le scénario de convergence S1 conduit à une diminution importante des prestations délivrées par habitant<sup>34</sup>. Dans le Haut-Valais, la situation est tout autre avec une croissance des besoins extrêmement élevée (+399%). Si les besoins en SAD de soins sont multipliés par 5 dans le Haut-Valais, c'est parce que l'ambulatoire y est faiblement développé et que ces scénarios de convergence impliqueraient des changements structurels importants.

Le scénario S2 « renforcement de l'aide et des soins à domicile » modélise une augmentation des prestations SAD par habitant par rapport à la situation actuelle. Aucune région n'ayant des prestations de soins à domicile aussi développées que la valeur de convergence prise pour ce scénario, le scénario S2 combiné à P2 modélise une forte croissance des besoins dans toutes les régions. À nouveau le Haut-Valais truste la croissance avec des besoins multipliés par sept entre 2023 et 2035 (+611%). Ailleurs, les augmentations sont très importantes puisque les besoins en heures de soins doublent à Sierre (+122%) et à Sion/Hérens/Conthey (+103%). À Martigny/Entremont ce scénario implique un développement des SAD qui est très fort (+87%) de même qu'à Monthey/St-Maurice (+67%).

Pour l'aide, le constat est sensiblement le même que pour les soins à l'exception du P2-S2 (voir G 5.10). Pour le statu quo (P0-S0), la croissance des heures SAD d'aide entre 2023 et 2035 est de 38% au niveau cantonal avec une certaine variation selon les régions (+30% pour Sierre à +41% à Martigny/Entremont). Avec la convergence cantonale (P2-S1), c'est à nouveau le Haut-Valais qui monopolise la croissance (+387%). Dans les autres régions, le scénario de convergence S1 modélise une baisse de prestations par habitant. Cette baisse étant compensée par le vieillissement de la population, on observe néanmoins à une augmentation modeste entre 2023 et 2035 des heures d'aide prestées (+5% à +23% selon les régions). Le scénario de convergence « renforcement de l'aide et des soins à domicile » (S2) a un effet bien moindre sur l'aide que sur les soins. Si pour le Haut-Valais, le besoin supplémentaires en heures SAD d'aide est de +455%, dans les autres régions, la croissance est proche du statu quo. À Sion/Hérens/Conthey (+49%) et à Sierre (+53%), les besoins dépassent de peu la projection statu quo, alors qu'à Monthey/St-Maurice (+32%) et à Martigny/Entremont (+28%), ils sont plus faibles que le statu quo.

<sup>34</sup> Les prestations de soins sont en effet bien plus développées à Monthey/St Maurice qu'en moyenne cantonale. Par conséquent le scénario de convergence cantonale mène à une forte réduction des prestations.

**G 5.9 Augmentation des heures de soins SAD prestées entre 2023 et 2035 en pourcent, par région sanitaire, scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2, personnes de 65+ originaires du canton du Valais**

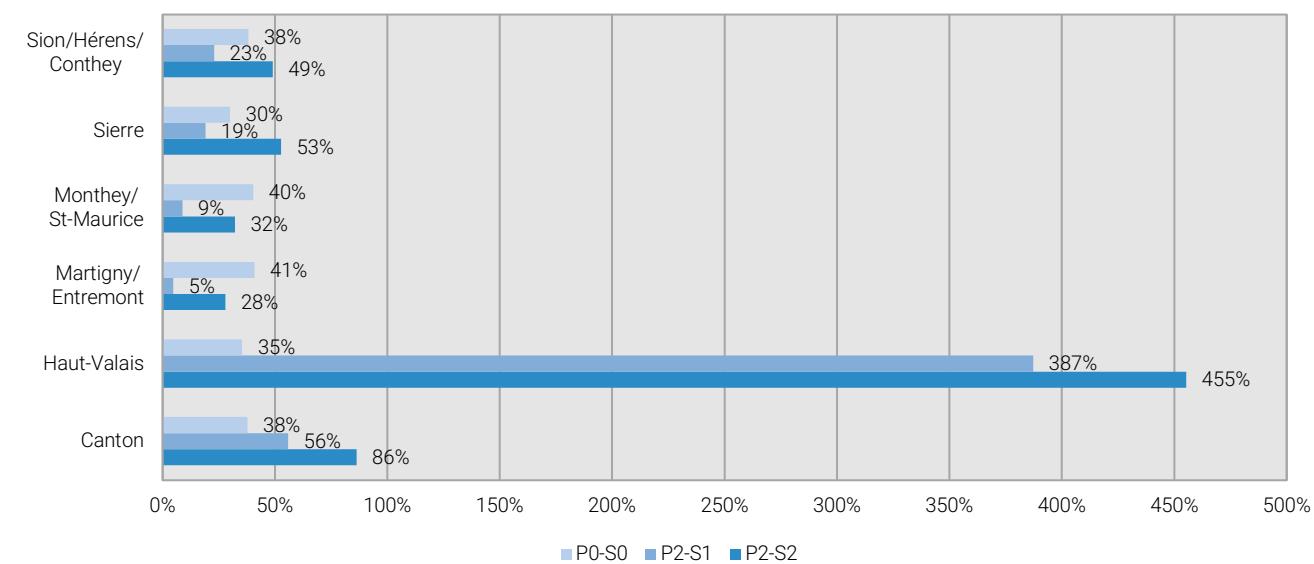


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 5.10 Augmentation des heures d'aide SAD prestées entre 2023 et 2035 en pourcent, par région sanitaire, scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2, personnes de 65+ originaires du canton du Valais**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

## 5.3 Projections des besoins en appartement à encadrement médico-social

Cette section présente la projection du nombre de locataires âgés de 65 ans et plus dans les appartements à encadrement médico-social du canton du Valais. Pour rappel, les scénarios de politique de prise en charge « ambulatoire VS stationnaire » ont un impact sur les besoins en AE, car il est postulé que lorsque le taux de recours aux EMS diminue, 70% des résidents qui ne sont plus pris en charge en EMS entrent dans des AE. Par conséquent, tous les scénarios qui mènent à une diminution du nombre de résidents en EMS se caractérisent par une hausse des locataires en AE.

Les lignes qui suivent détaillent les résultats pour trois combinaisons de scénarios : P0-C1 correspond en quelque sorte en un statu quo cantonal, puisque le taux de recours aux EMS dans chacune des régions reste constant (P0) et que le recours aux AE converge vers la moyenne cantonale (C1). La combinaison P2-C1 évalue l'impact d'une convergence des taux de recours en EMS vers un taux de recours plus faible avec un report des résidents vers les appartements à encadrement médico-social (P2). Enfin la combinaison P2-C2 considère en sus que le recours aux AE converge vers le recours observé à Monthey/St-Maurice (C2), c'est-à-dire vers un recours plus élevé que la moyenne cantonale.

Le graphique G 5.11 présente les évolutions attendues selon ces 3 scénarios. En supposant que les conditions restent inchangées en dehors de l'évolution démographique, le nombre de locataires de 65+ en AE devrait passer de 297 à 435 entre 2023 et 2035, et atteindre 622 en 2050. Cela représente des hausses de respectivement de 46,5% et 109,4% (respectivement +138 et +325 locataires par rapport à 2023).

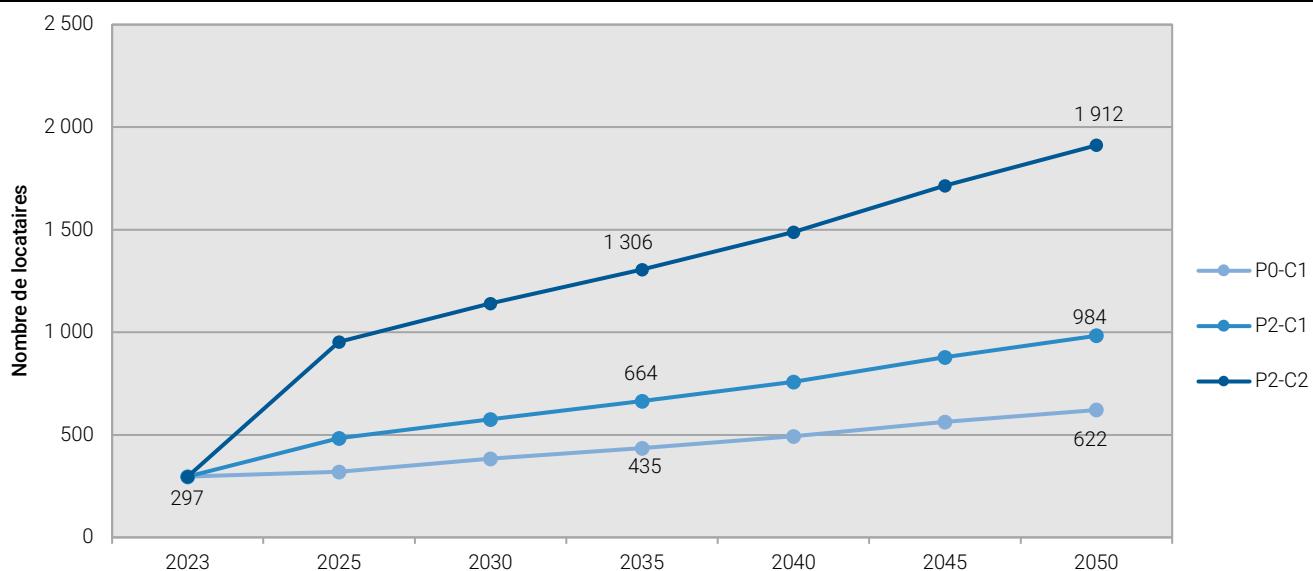
Dans le cas d'une baisse de la prise en EMS et d'un développement du maintien à domicile (P2-C1), le canton devrait fortement soutenir le développement d'habitats alternatifs : le nombre de locataires en AE passerait en effet à 664 en 2035 (+123,6% par rapport à 2023) et à 984 en 2050 (+231,3%).

Si chaque région développait en outre les AE de la même façon que Monthey/St-Maurice (P2-C2), alors le besoin en habitat protégé serait fortement accru. En 2035, 1'306 personnes de 65 ans et plus logeraient en AE ; c'est 1'009 de plus qu'en 2023 et cela correspond à une hausse de 339,7%. En 2050, le nombre de locataires en AE passerait à 1'912, soit +543,8% par rapport à 2023.

Au niveau régional, les scénarios de convergence pour les AE ont des effets très différents. En effet, comme nous l'avons vu plus haut (section 3.4), la situation de 2023 est très hétérogène entre les régions avec une offre bien plus développée à Monthey/St-Maurice et à Martigny/Entremont qu'à Sion/Hérens/Conthey où les taux de recours aux AE y sont près de 10 fois inférieurs. Le tableau T 5.1 montre les évolutions projetées selon les différentes combinaisons de scénarios. Toutes choses égales par ailleurs et avec une convergence du recours aux AE selon la moyenne cantonale (C1), les régions ayant des recours supérieurs à la moyenne enregistrent une baisse du besoin alors que celles ayant des valeurs sous la moyenne une hausse du besoin. Le nombre de locataires supplémentaires en 2035 par rapport à 2023 est d'environ +90 dans le Haut-Valais et à Sion/Hérens/Conthey, de +41 à Sierre et d'environ -40 à Monthey/St-Maurice et à Martigny/Entremont.

Avec le scénario P2 et avec un recours aux AE qui tend vers la moyenne cantonale (C1), c'est surtout le Haut-Valais qui devrait fortement développer son offre en AE pour compenser la baisse du recours en EMS (+279 places supplémentaires par rapport à 2023). Dans les autres régions, la différence par rapport à P0 est modeste (voir T 5.1). Enfin, selon la troisième combinaison de scénarios (P2-C2), les régions ayant déjà bien développée les AE connaissent un besoin en hausse d'ici 2035 (+81 locataires à Martigny/Entremont et +69 à Monthey/St-Maurice). Mais à Sierre (+137), Sion/Hérens/Conthey (+208) et surtout dans le Haut-Valais (+440), de nombreux projets de construction seraient nécessaires.

**G 5.11 Projection du nombre de locataires 65+ en appartement à encadrement médico-social dans le canton du Valais, scénarios P0-C1, P2-C1 et P2-C2, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; C1 : recours aux appartements = moyenne VS ; C2 : recours aux appartements = recours Monthey/St-Maurice.

Source: OFS – SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Enquête réalisée auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais

© Obsan 2025

**T 5.1 Évolution du nombre de locataires 65+ en appartement à encadrement médico-social dans le canton du Valais et croissance des besoins entre 2023 et 2035, par région sanitaire, scénarios P0-C1, P2-C1 et P2-C2.**

	Locataires recensés	Locataires supplémentaires en 2035			Croissance des besoins 2023-2035		
		2023	P0-C1	P2-C1	P2-C2	P0-C1	P2-C1
Canton	297	+138	+367	+1 009	+46%	+124%	+340%
Haut-Valais	22	+87	+279	+440	+395%	+1 268%	+2 000%
Martigny/Entremont	118	-41	-33	+81	-35%	-28%	+69%
Monthey/St-Maurice	114	-44	-34	+69	-39%	-30%	+61%
Sierre	24	+41	+42	+138	+171%	+175%	+575%
Sion/Hérens/Conthey	19	+94	+113	+280	+495%	+595%	+1 474%

Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; C1 : recours aux appartements = moyenne VS ; C2 : recours aux appartements = recours Monthey/St-Maurice.

Source: OFS – SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Enquête réalisée auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais

© Obsan 2025

## 5.4 Projection des besoins en courts séjours en EMS

Cette section présente la projection du nombre de jours d'accueil en courts séjours en EMS dans le canton du Valais. La projection des courts séjours en EMS est calée sur le développement des clients en SAD soins. Par conséquent, les évolutions des scénarios des soins à domicile (S1-S2) influent sur les résultats, de même que les scénarios de politique de prise en charge en EMS (P1-P2-P3) qui modélisent des reports vers les soins à domicile ou depuis les soins à domicile. Pour les courts séjours en EMS, deux scénarios propres au recours<sup>35</sup> ont été retenus : une convergence vers la moyenne cantonale (C1) et une convergence vers le recours dans la région Martigny/Entremont (C2).

Les lignes qui suivent détaillent les résultats pour trois combinaisons de scénarios privilégiées par le Service de la santé publique du canton du Valais<sup>36</sup>: Tout d'abord, P0-S0-C1 sert de référence à la comparaison des autres combinaisons. Elle correspond en quelque sorte en un statu quo cantonal puisque les taux de recours aux EMS et le recours aux SAD restent constants dans chacune des régions (P0-S0) et que l'intensité du recours aux courts séjours aux EMS converge vers la moyenne cantonale (C1). La combinaison P2-S1-C2 évalue l'impact d'une baisse du stationnaire (P2), modélisée par une convergence des taux de recours en EMS vers un taux de recours plus faible que la moyenne cantonale avec un report des résidents vers les soins à domicile. En outre, une convergence du recours aux courts séjours en EMS vers la région de référence Martigny/Entremont (C2) est modélisée. Enfin la combinaison P2-S2-C2 considère encore un renforcement du maintien à domicile (S2), avec une convergence des prestations SAD de soins vers celle des quatre cantons ayant le plus développé le maintien à domicile.

En supposant que les besoins en soins (scénarios épidémiologiques) et la politique de prise en charge restent inchangés dans le futur (P0-S0-C1), le nombre de jours d'accueil en courts séjours en EMS devrait passer de 27'049 en 2023 à 37'323 en 2035, soit une augmentation de 38,0% en douze ans (G 5.12). À l'horizon 2050, le nombre de jours passerait à 51'194 en 2050, soit une augmentation de 89,3% par rapport à 2023. Le nombre de clients passerait quant à lui de 709 en 2023 à 978 en 2035 et à 1342 en 2050.

Selon le scénario alternatif P2-S1-C2 qui propose notamment une diminution du recours aux longs séjours en EMS (P2) et une augmentation du recours aux courts séjours en EMS (C2), les besoins d'accueil dans les courts séjours vont fortement s'intensifier dans le futur. En 2035, le nombre de jours d'accueil passerait à 51'449 (+90,2% par rapport à 2023) et à 70'022 en 2050 (+158,9%). Ainsi en 2035 déjà, c'est presque un doublement des capacités qui serait nécessaire avec +24'400 jours d'accueil en plus par rapport aux prestations offertes en 2023. Le nombre de clients passerait quant à lui de 709 en 2023 à 1341 en 2035 et à 1825 en 2050.

Le scénario P2-S2-C2 va encore plus loin dans le développement des courts séjours puisqu'il pose l'hypothèse d'un développement plus fort des prestations de maintien à domicile. En 2035, les jours d'accueil en courts séjours en EMS passent à 71'637 ; une augmentation de 164,8% par rapport à 2023 (+44'588 jours d'accueil). En 2050, le besoin monte à 97'007 jours, soit +258,6% d'augmentation par rapport à 2023. Le nombre de clients passerait quant à lui de 709 en 2023 à 1867 en 2035 et à 2528 en 2050.

Entre les régions sanitaires du canton, les scénarios de convergence mènent à des effets très variables selon qu'une région dispense actuellement un volume de prestations d'accueil inférieur ou supérieur à la moyenne cantonale. Avec P0-S0-C1 et d'ici 2035, le Haut-Valais peut diminuer ses jours d'accueil en EMS de 22% malgré une hausse de la population âgée, alors que Martigny/Entremont reste quasiment stable (+4% – voir T 5.2). Dans les autres régions, la hausse est forte : +52% à Sierre, +72% à Sion/Hérens/Conthey et +141% à Monthey/St-Maurice.

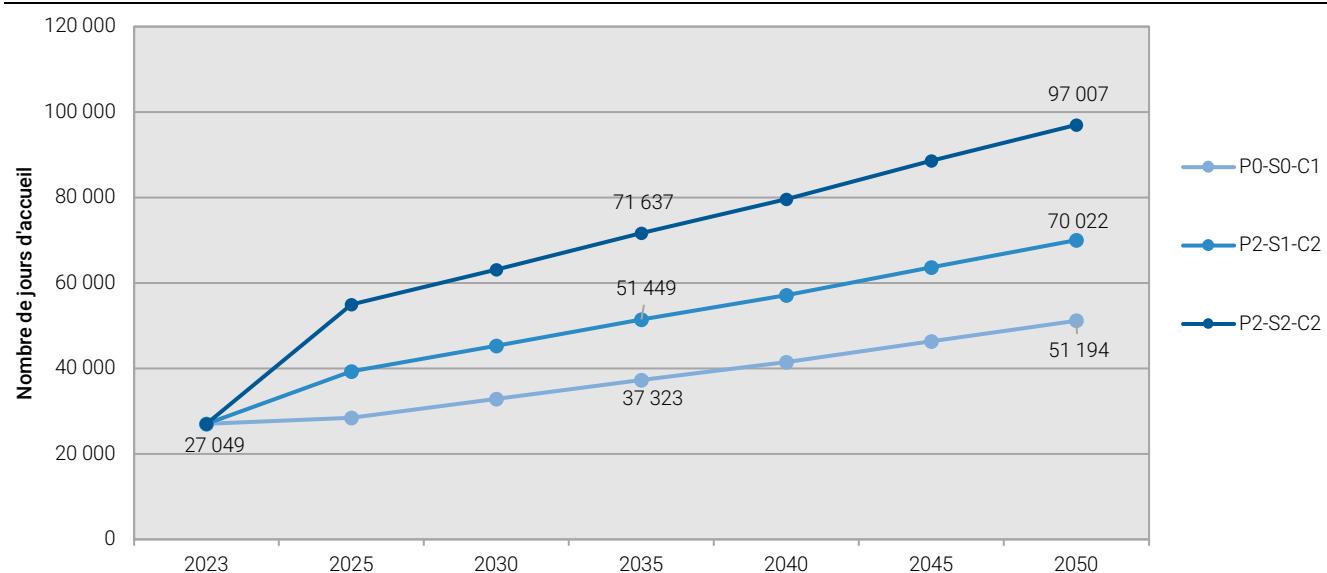
Avec P2-S1-C2, à part Martigny/Entremont qui connaît une hausse modérée d'ici 2035 (+24%), les quatre autres régions voient leurs jours d'accueil au moins doubler (+102% à Sierre et Sion/Hérens/Conthey, +118% dans le Haut-Valais et +144% à Monthey/St-Maurice). Ces fortes augmentations du besoin s'expliquent d'une part par la baisse des prestations stationnaires et d'autre part par l'augmentation du recours aux courts séjours due à la convergence vers le recours de la région Martigny/Entremont. Avec la combinaison P2-S2-C2, qui comprend de surcroît un renforcement global du maintien à domicile, un développement très important serait nécessaire partout : +74% à Martigny/Entremont et des jours d'accueil presque multipliés par trois dans les autres régions (de +182% à +241%).

<sup>35</sup> Ici, le paramètre de recours est le ratio entre les clients en SAD soins et les clients des courts séjours en EMS et non pas un taux de recours. Ce ratio est calculé soit sur la moyenne cantonale (C1), soit sur Martigny/Entremont référence (C2). Les jours d'accueil sont ensuite estimés comme le nombre de clients multipliés par la durée moyenne de séjour

(durée moyenne de séjour cantonale pour C1 et durée moyenne de séjour de Martigny/Entremont pour C2).

<sup>36</sup> Toutes les autres combinaisons de scénarios sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport.

**G 5.12 Projection du nombre de jours d'accueil en courts séjours en EMS dans le canton du Valais, scénarios P0-S0-C1, P2-S1-C2 et P2-S2-C2, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile ; C1 : recours aux courts séjours aux EMS = moyenne VS ; C2 : recours aux courts séjours aux EMS = recours Martigny/Entremont.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

**T 5.2 Évolution du nombre de jours en courts séjours en EMS dans le canton du Valais et croissance des besoins entre 2023 et 2035, par région sanitaire, scénarios P0-S0-C1, P2-S1-C2 et P2-S2-C2.**

	Jours d'accueil	Jours d'accueil supplémentaires			Croissance des besoins 2023-2035		
		2023	P0-S0-C1	P2-S1-C2	P2-S2-C2	P0-S0-C1	P2-S1-C2
Canton	27 049	+10 274	+24 400	+44 588	+38%	+90%	+165%
Haut-Valais	6 269	-1 386	+7 402	+12 418	-22%	+118%	+198%
Martigny/Entremont	7 214	+309	+1 723	+5 305	+4%	+24%	+74%
Monthey/St-Maurice	3 333	+4 716	+4 801	+8 032	+141%	+144%	+241%
Sierre	3 617	+1 884	+3 698	+6 766	+52%	+102%	+187%
Sion/Hérens/Conthey	6 616	+4 751	+6 776	+12 068	+72%	+102%	+182%

Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile ; C1 : recours aux courts séjours aux EMS = moyenne VS ; C2 : recours aux courts séjours aux EMS = recours Martigny/Entremont.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

## 5.5 Projection des besoins en structures de soins de jour

Cette section présente la projection du nombre de jours d'accueil dans les structures de soins de jour du canton du Valais. La projection des structures de soins de jour est calée sur le développement des clients en SAD soins. Par conséquent et comme pour les courts séjours, les évolutions des scénarios des soins à domicile (S1-S2) influent sur les résultats, de même que les scénarios de politique de prise en charge en EMS (P1-P2-P3), qui modélisent des reports vers les soins à domicile ou depuis les soins à domicile. Pour les structures de soins de jour, deux scénarios propres au recours<sup>37</sup> ont été retenus : une convergence vers la moyenne cantonale (C1) et une convergence vers le recours dans la région Sion/Hérens/Conthey (C2). À noter que la région de référence sélectionnée par le Service de la santé publique du canton du Valais pour le scénario C2 se caractérise par un recours plus élevé (donc davantage de clients), mais moins de jours d'accueil par client que la moyenne cantonale (C1). Ces deux dimensions combinées, le total des jours d'accueil dispensés est plus faible avec le scénario C2 qu'avec C1.

Les lignes qui suivent détaillent les résultats pour trois combinaisons de scénarios privilégiées par le Service de la santé publique du canton du Valais<sup>38</sup>: Tout d'abord, le P0-S0-C1 correspond en quelque sorte en un statu quo cantonal, puisque les taux de recours aux EMS et aux SAD restent constants dans chacune des régions (P0-S0) et que l'intensité du recours aux structures de soins de jour converge vers la moyenne cantonale (C1). La combinaison P2-S1-C2 évalue l'impact d'une baisse du stationnaire (P2), modélisée par une convergence des taux de recours en EMS vers un taux de recours plus faible que la moyenne cantonale avec un report des résidents vers les soins à domicile, ainsi que d'une convergence du recours aux structures de soins de jours vers la région de référence Sion/Hérens/Conthey (C2). Enfin la combinaison P2-S2-C2 considère encore un renforcement du maintien à domicile (S2), avec une convergence des prestations SAD de soins vers celle des quatre cantons ayant le plus développé le maintien à domicile.

En supposant que les besoins en soins (scénarios épidémiologiques) et la politique de prise en charge restent inchangés dans

le futur (P0-S0-C1), le nombre de jours d'accueil dans les structures de soins de jours passera de 33 608 en 2023 à 46 374 en 2035 et à 63 608 en 2050 (voir G 5.13). Cela représente des augmentations de 38,0% en 2035 et de 89,3% en 2050. Le nombre de clients passerait quant à lui de 601 en 2023 à 821 en 2035 et à 1137 en 2050.

Comme déjà évoqué dans l'introduction, le scénario C2 mène à une baisse des jours d'accueil par rapport à C1. Ainsi, malgré la modélisation d'un repli de la prise en charge en EMS et d'un report vers les structures ambulatoires (P2), la combinaison de scénarios P2-S1-C2 projette moins de jours dans les structures de soins de jour que le scénario statu quo. En 2035, le nombre de jours d'accueil passerait à 43 618 (+29,8% par rapport à 2023) pour monter à 59 364 en 2050 (+76,6%). En 2035, ce scénario projette quelques 2 756 heures de moins que le scénario statu quo. Le nombre de clients passerait quant à lui de 601 en 2023 à 945 en 2035 et à 1287 en 2050.

La combinaison de scénarios P2-S2-C2, avec ses hypothèses de renforcement du maintien à domicile (S2), conduirait à un développement soutenu des structures de soins de jour : en 2035, ce serait 60'733 jours d'accueil qui seraient nécessaires et 82 241 en 2050. Des hausses de respectivement +80,7% et +144,7% par rapport à 2023. Le nombre de clients passerait quant à lui de 601 en 2023 à 1316 en 2035 et à 1782 en 2050.

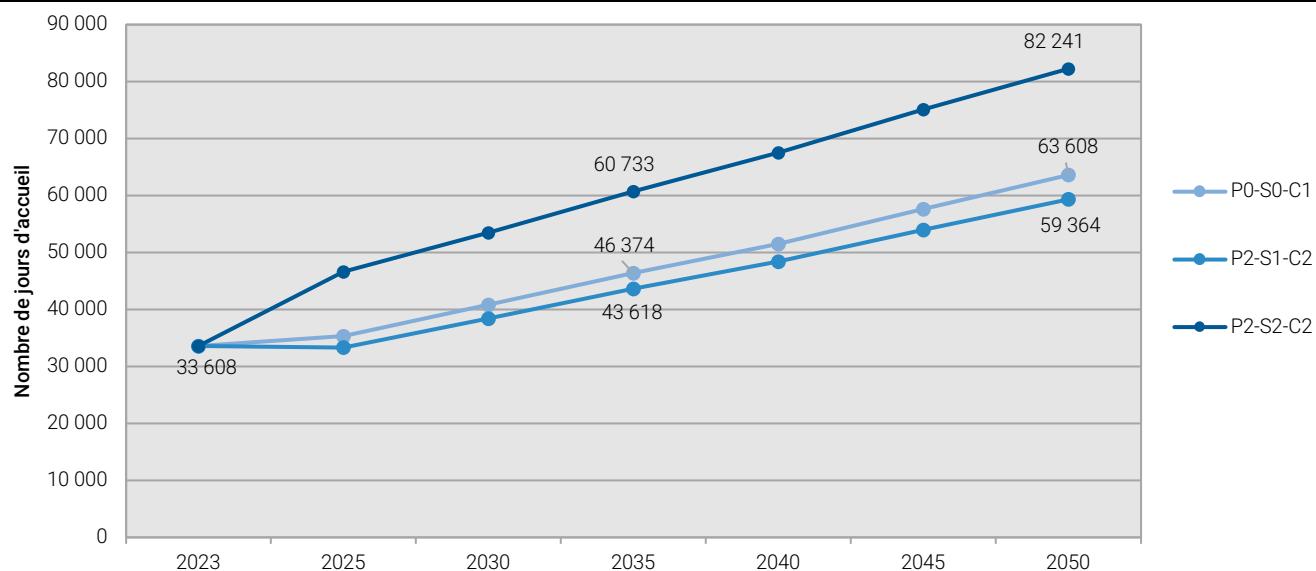
Les projections par région sanitaire se caractérisent en particulier par une croissance très forte dans le Haut-Valais, où le recours aux structures de soins de jour est bien plus faible qu'ailleurs (voir section 3.5). Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs à part la convergence des structures de soins de jour vers la moyenne cantonale (P0-S0-C1), le Haut-Valais voit ses besoins être cinq fois plus importants en 2035 qu'en 2023 avec 1007 jours d'accueil en 2023 pour 5060 en 2035 (voir tableau T 5.3). Dans les autres régions, ce scénario a les impacts suivants : -18% à Martigny/Entremont, +24% à Monthey/St-Maurice, +49% à Sion/Hérens/Conthey et +89% à Sierre. Avec le scénario P2-S1-C2, les régions du Valais central et du Bas-Valais ont des besoins qui diminuent par rapport à P0-S0-C1 alors que le Haut-Valais verrait ses besoins être multipliés par 10 (+1051% de croissance entre 2023 et 2035). Enfin, la combinaison P2-S2-C2 augmente les besoins en structures de soins de jour par rapport à P2-S1-C1.

<sup>37</sup> Il ne s'agit ici pas d'un taux de recours mais du ratio entre les clients en SAD soins et les structures de soins de jours. Les jours d'accueil sont ensuite estimés comme le nombre de clients multipliés par la durée

moyenne de séjour. Les données par scénarios sur les projections des clients sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce projet.

<sup>38</sup> Toutes les autres combinaisons de scénarios sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport.

**G 5.13 Projection du nombre de jours d'accueil en structures de soins de jour dans le canton du Valais, scénarios P0-S0-C1, P2-S1-C2 et P2-S2-C2, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile ; C1 : recours aux structures de soins de jour = moyenne VS ; C2 : recours aux structures de soins de jour = recours Sion/Hérens/Conthey.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

**T 5.3 Évolution du nombre de jours en structures de soins de jour dans le canton du Valais et croissance des besoins entre 2023 et 2035, par région sanitaire, scénarios P0-S0-C1, P2-S1-C2 et P2-S2-C2**

	Jours d'accueil	Jours d'accueil supplémentaires			Croissance des besoins 2023-2035		
		2023	P0-S0-C1	P2-S1-C2	P2-S2-C2	P0-S0-C1	P2-S1-C2
Canton	33 608	+12 766	+10 010	+27 125	+38%	+30%	+81%
Haut-Valais	1 007	+5 060	+10 583	+14 835	+502%	+1051%	+1473%
Martigny/Entremont	11 428	-2 081	-3 851	-815	-18%	-34%	-7%
Monthey/St-Maurice	8 097	+1 903	-1 201	+1 538	+24%	-15%	+19%
Sierre	3 617	+3 218	+2 585	+5 185	+89%	+71%	+143%
Sion/Hérens/Conthey	9 459	+4 665	+1 894	+6 381	+49%	+20%	+67%

Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile ; C1 : recours aux structures de soins de jour = moyenne VS ; C2 : recours aux structures de soins de jour = recours Sion/Hérens/Conthey.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

## 5.6 Projection des besoins en relève professionnelle

Cette section présente la projection du nombre d'heures de relève professionnelle pour proches aidants dans le canton du Valais. La projection de la relève professionnelle est calée sur le développement des clients en SAD soins. Par conséquent et comme dans les deux dernières structures, les évolutions des scénarios des soins à domicile (S1-S2) influent sur les résultats, de même que les scénarios de politique de prise en charge en EMS (P1-P2-P3), qui modélisent des reports vers les soins à domicile ou depuis les soins à domicile. Pour le recours à la relève professionnelle<sup>39</sup>, un seul scénario de convergence vers la moyenne cantonale a été retenu.

Les lignes qui suivent détaillent les résultats pour trois combinaisons de scénarios privilégiées par le Service de la santé publique du canton du Valais<sup>40</sup>: Tout d'abord, le P0-S0 correspond en quelque sorte en un statu quo cantonal, puisque les taux de recours aux EMS et le recours aux SAD restent constants dans chacune des régions (P0-S0) et que l'intensité du recours à la relève professionnelle converge vers la moyenne cantonale. La combinaison P2-S1 évalue l'impact d'une baisse du stationnaire (P2), modélisée par une convergence des taux de recours en EMS vers un taux de recours plus faible que la moyenne cantonale avec un report des résidents vers les soins à domicile. Ici toujours, le recours à la relève professionnelle converge vers la moyenne cantonale. Enfin la combinaison P2-S2 considère de surcroît un renforcement du maintien à domicile (S2), avec une convergence des prestations SAD de soins vers celle des quatre cantons ayant le plus développés le maintien à domicile.

En supposant que les besoins en soins (scénarios épidémiologiques) et la politique de prise en charge restent inchangés dans le futur, les heures de relève professionnelle passerait de 22'546 en 2023 à 31'110 en 2035 et à 42'675 en 2050 dans le canton du Valais. Cela représente des augmentations de respectivement 38,0% et de 89,3% (voir G 5.14). Le nombre de bénéficiaires

passerait quant à lui de 344 en 2023 à 475 en 2035 et à 651 en 2050.

La combinaison des scénarios P2-S1 mène à des résultats très proches du statu quo évoqué précédemment. En 2035, il n'y a que 444 heures de plus que dans le statu quo pour atteindre 31'044 heures prestées. Cette faible différence est principalement due au fait que le recours à la relève professionnelle est relativement rare et donc ne concerne que peu de personnes transférées des EMS vers le maintien à domicile.

En tenant encore compte du renforcement du maintien à domicile (P2-S2), le besoin en relève professionnelle pour proches aidants devrait fortement augmenter : en 2035 le nombre d'heures de relève doublerait par rapport à 2023 (+94,9%) pour atteindre 43'935 heures. En 2050, le besoin passerait à 59'494 (+163,9%). Le nombre de bénéficiaires passerait quant à lui de 344 en 2023 à 670 en 2035 et à 908 en 2050.

Régionalement, avec une convergence de la relève vers la moyenne cantonale et toutes choses égales par ailleurs (P0-S0), c'est dans la région de Monthey/St-Maurice que le développement serait le plus fort (+338%) à l'horizon 2035 (T 5.4). Il permettrait de rattraper le plus faible recours à la relève professionnelle observé actuellement. La région de Sierre (+61%) connaîtrait également un développement supérieur à la moyenne cantonale (+38%). La croissance dans les autres régions serait modeste (+3% à +16%).

Avec les scénarios P2-S1, le besoin supplémentaire de relève pour Monthey/St-Maurice est plus faible que pour le statu quo mais demeure à un niveau très élevé (+226%). Dans le Haut-Valais, les besoins grimperaient fortement (+115%), alors que dans les trois autres régions, l'effet par rapport au statu quo est modeste.

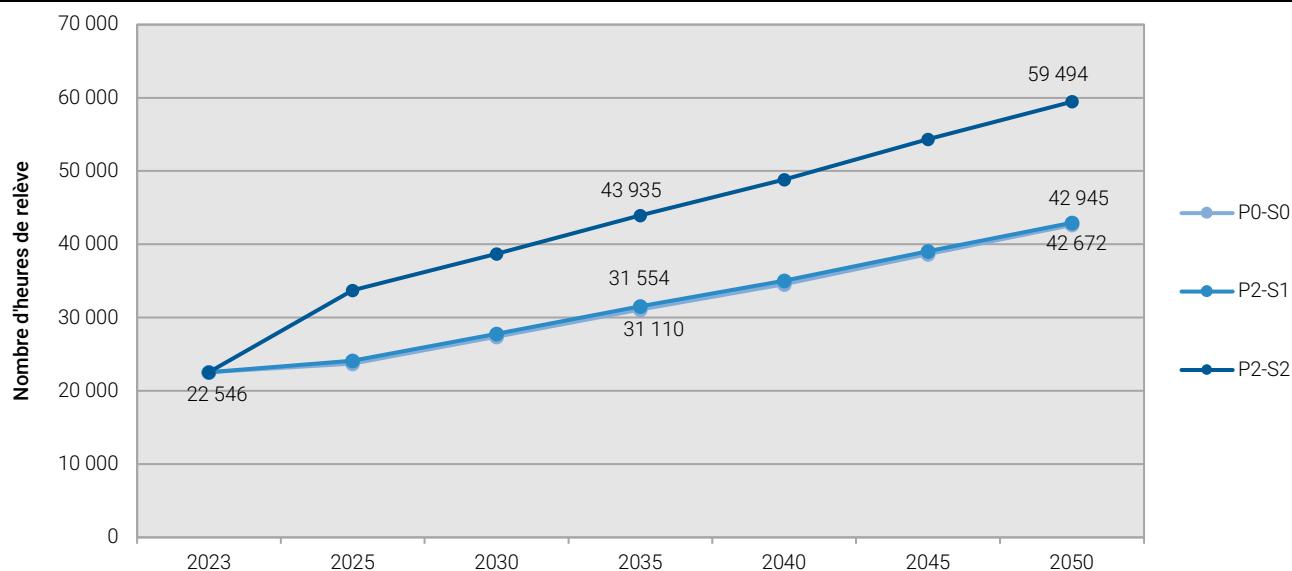
Enfin, la combinaison de scénarios P2-S2 mène aux développements suivants : +26% à Martigny/Entremont, +40% à Sion/Hérens/Conthey, +124% à Sierre, +194% dans le Haut-Valais et +355% à Monthey/St-Maurice.

<sup>39</sup> Il ne s'agit ici pas d'un taux de recours mais du ratio entre les clients en SAD soins et les proches aidés. Les heures de relève sont ensuite estimées comme le nombre de proches aidés multiplié par le nombre d'heures moyen par bénéficiaires. Les données par scénarios sur les

projections des proches aidés sont aussi disponibles dans le fichier Excel joints à ce projet.

<sup>40</sup> Toutes les autres combinaisons de scénarios sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport.

**G 5.14 Projection du nombre d'heures de relève professionnelle dans le canton du Valais, scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile. Dans le graphique, la courbe des scénarios P0-S0 est cachée par celle de P2-S1 qui est quasiment similaire.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

**T 5.4 Évolution du nombre d'heures de relève professionnelle dans le canton du Valais et croissance des besoins entre 2023 et 2035, par région sanitaire, scénarios P0-S0, P2-S1 et P2-S2**

	Heures de relève	Heures de relèves supplémentaires			Croissance des besoins 2023-2035		
		2023	P0-S0	P2-S1	P2-S2	P0-S0	P2-S1
Canton	22 546	+8 564	+9 008	+21 389	+38%	+40%	+95%
Haut-Valais	3 902	+168	+4 482	+7 559	+4%	+115%	+194%
Martigny/Entremont	6 106	+165	-625	+1 572	+3%	-10%	+26%
Monthei/St-Maurice	1 532	+5 177	+3 457	+5 438	+338%	+226%	+355%
Sierre	2 843	+1 742	+1 643	+3 525	+61%	+58%	+124%
Sion/Hérens/Conthey	8 164	+1 311	+49	+3 295	+16%	+1%	+40%

Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique statu quo (E1). P0 : scénario EMS statu quo ; P2 : Baisse du recours aux EMS ; S0 : scénario SAD statu quo ; S1 : recours SAD = moyenne VS ; S2 : renforcement de l'aide et des soins à domicile.

Source: OFS – SPITEX, SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais, Données des fournisseurs de prestations © Obsan 2025

# 6 Analyse de sensibilité

Les projections des besoins sont basées sur différents scénarios et ne doivent donc pas être considérées comme des estimations ponctuelles, mais plutôt comme une fourchette de possibilités. L'objectif de ce chapitre est de montrer, au moyen d'une analyse de sensibilité, la fourchette dans lesquels les résultats se situent selon différents scénarios.

Le chapitre 6.1 montre comment les différents scénarios épidémiologiques conduisent à des évolutions différentes des besoins. Le chapitre 6.2 discute quant à lui l'impact sur les projections si celles-ci se basaient sur les nouveaux scénarios de l'évolution de la population de l'OFS publiés en avril 2025.

Afin de garder ce rapport concis, les analyses présentées dans ce chapitre sont effectuées sur la base de la projection des besoins en EMS et en SAD de soins pour l'ensemble du canton<sup>41</sup> pour les scénarios P1 et S1. Les résultats de tous les autres scénarios et pour l'ensemble des structures sont disponibles dans les tableaux Excel fournis avec ce rapport.

## 6.1 Sensibilité des projections aux évolutions épidémiologiques

Les scénarios épidémiologiques permettent de modéliser différentes hypothèses sur l'état de santé futur des Valaisans de 65 ans et plus (voir chapitre 2.3.1). Ils déterminent donc une fourchette dans lesquelles les projections des besoins pourraient se situer.

Selon l'état actuel des connaissances scientifiques, c'est le scénario E1 « durée des soins constante » qui est le plus plausible, suivi par le scénario E3 « durée des soins réduite ». En effet, l'espérance de vie a continuellement augmenté ces dernières années en Suisse et, avec cette augmentation, les besoins en soins dans les dernières années de vie sont plutôt restés stables ou ont légèrement diminué (Seematter-Bagnoud et al., 2021).

Les résultats pour les EMS (G 6.1) montrent qu'en 2035, le nombre de résidents 65+ en long séjour se situe dans une fourchette allant de 4'450 à 4'879 selon l'évolution de l'état de santé des personnes âgées. La fourchette des résultats est donc de 429 résidents – le scénario E2 (plus d'années avec des besoins en

soins) est 9,6% plus élevé que le E3 (moins d'années avec des besoins en soins). Par rapport au scénario E1 pris comme référence dans ce rapport, les scénarios E2 et E3 sont respectivement 4,7% plus haut et 4,5% plus bas.

En 2050, les effets des scénarios épidémiologiques s'accentuent. La fourchette est de 1'226 résidents entre le plus bas et le plus haut, soit un écart de 18,2% entre les scénarios E3 et E2.

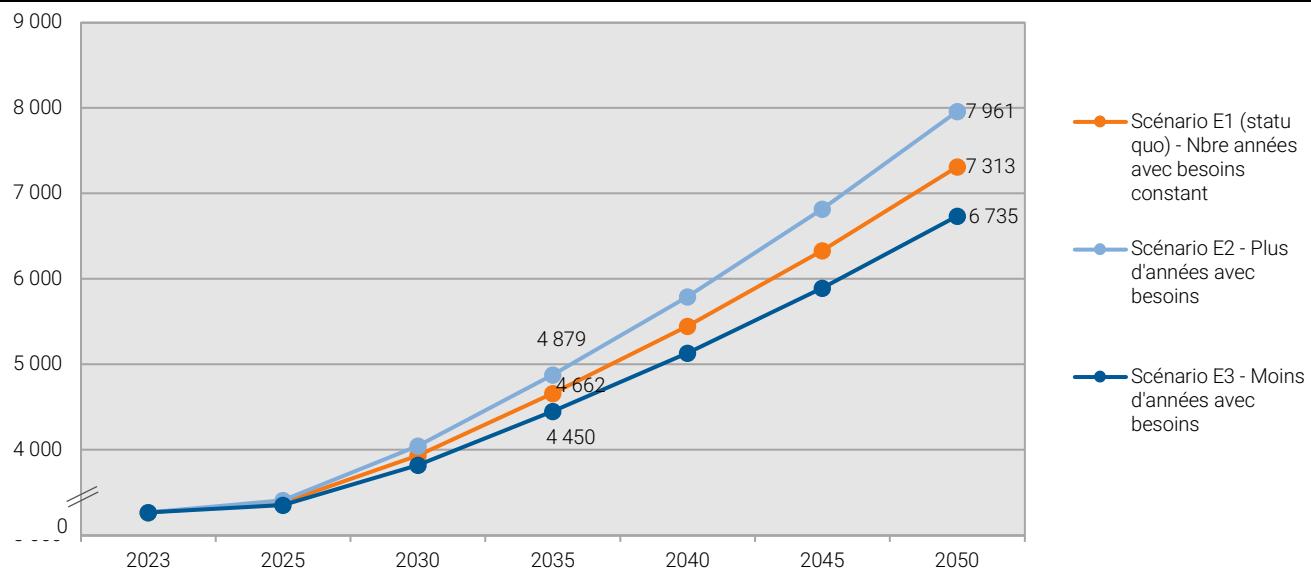
Les résultats relatifs aux prestations de soins à domicile selon les scénarios épidémiologiques sont moins sensibles que ceux concernant les EMS (voir G 6.2). Cela s'explique par le fait que la population ayant recours aux SAD est en moyenne plus jeune que celle des EMS, et donc moins exposée aux évolutions potentielles de l'état de santé à un âge très avancé. La fourchette du volume des heures prestées en 2035 se situe entre 968'871 et 1'044'490 soit un écart de 7,8% entre le scénario E3 et E2 (75'619 heures de prestations d'écart). Par rapport au scénario le plus vraisemblable (E1), les écarts en 2035 sont de -3,6% pour le scénario E3 et de +3,9% pour le scénario E2. En 2050, ces mêmes écarts montent à -6,6% et +7,2%. L'écart entre le scénario le plus bas et le plus haut s'élève tout de même à 196'163 heures.

## 6.2 Sensibilité des projections aux scénarios démographiques de l'OFS

Les scénarios de l'évolution de la population de l'OFS viennent d'être actualisés (printemps 2025). Les principaux ajustements entre les anciens, publiés en 2020 et ces nouveaux scénarios portent sur les paramètres de migration (soldes migratoires et flux migratoires), de fécondité et d'espérance de vie. Dans chacun des trois scénarios, les hypothèses relatives à la migration internationale sont revues à la hausse alors que les flux entre cantons sont réévalués à partir des dernières tendances. Les hypothèses concernant la fécondité et l'espérance de vie sont quant à elles revues à la baisse. Pour la Suisse dans son ensemble, la population active croît plus rapidement avec ces nouveaux scénarios, principalement sous l'effet d'un afflux accru de personnes originaires de pays voisins ou affectés par la guerre, alors que le nombre de naissance diminue et l'espérance de vie recule.

<sup>41</sup> Les projections de la population de l'OFS modélisent l'évolution de la population au niveau cantonal uniquement. Par conséquent, les scénarios P0 et S0 ne peuvent pas être utilisés dans cette analyse de sensibilité.

**G 6.1 Projection du nombre de résidents 65+ en long séjour en EMS originaires du canton du Valais, scénarios E1, E2 et E3, 2023-2050**

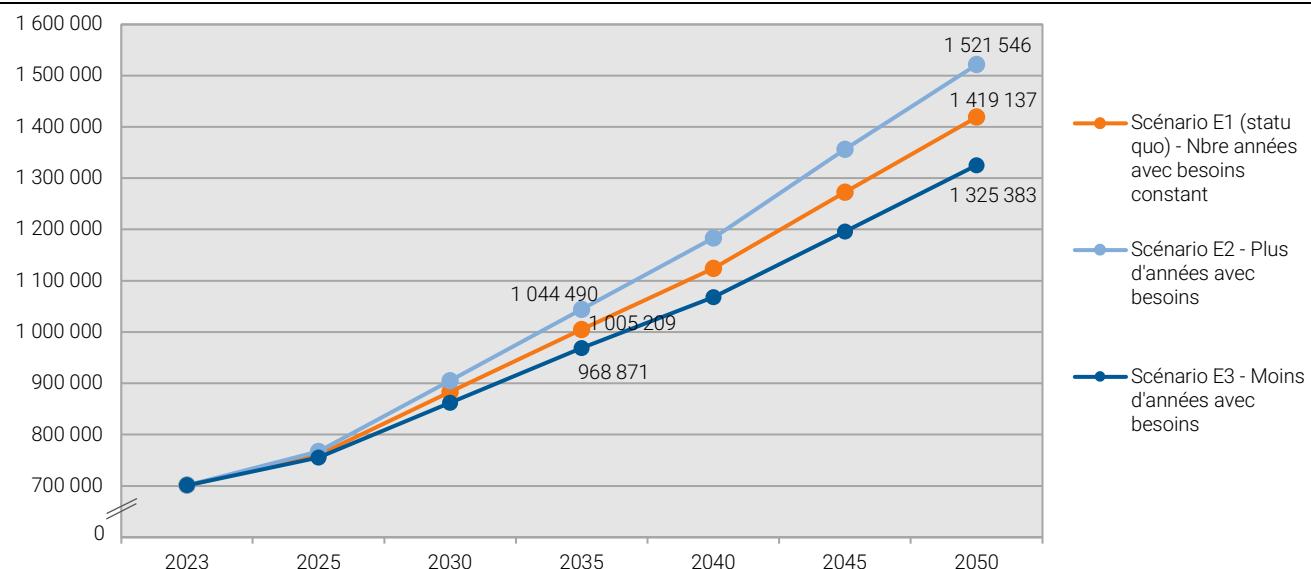


Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et du scénario «ambulatoire versus stationnaire» P1 (convergence vers la moyenne cantonale). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour).

Source: OFS – SOMED, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

**G 6.2 Projection du nombre d'heures de soins SAD pour la population de 65+ du canton du Valais, scénarios E1, E2 et E3, 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario démographique moyen et des scénarios «ambulatoire versus stationnaire» et «renforcement des soins à domicile» P1-S1 (convergence vers la moyenne cantonale).

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

Sur l'ensemble de la population suisse, les différences en pourcentage entre les scénarios démographiques 2020 et 2025 sont

relativement faibles, tandis que des écarts plus marqués sont observés dans l'analyse par classes d'âge (Kohli & Probst, 2025). En ce qui concerne la population âgée, les évolutions prévues sont

moins optimistes que dans les anciens scénarios OFS publiés 2020. Il faut cependant toujours s'attendre à une forte croissance de la population âgée.

En comparaison avec le scénario moyen des projections démographiques du canton du Valais utilisé dans ce rapport, les scénarios de l'OFS offrent une large fourchette de résultats à travers les trois scénarios proposés (référence, haut et bas – voir chapitre 4). Il demeure difficile de prédire les évolutions de la population dans le futur – la récente pandémie du Covid-19 et les importants flux migratoires qu'a connu la Suisse dernièrement en sont la preuve – et, pour l'OFS, les trois scénarios proposent des évolutions plausibles de la population.

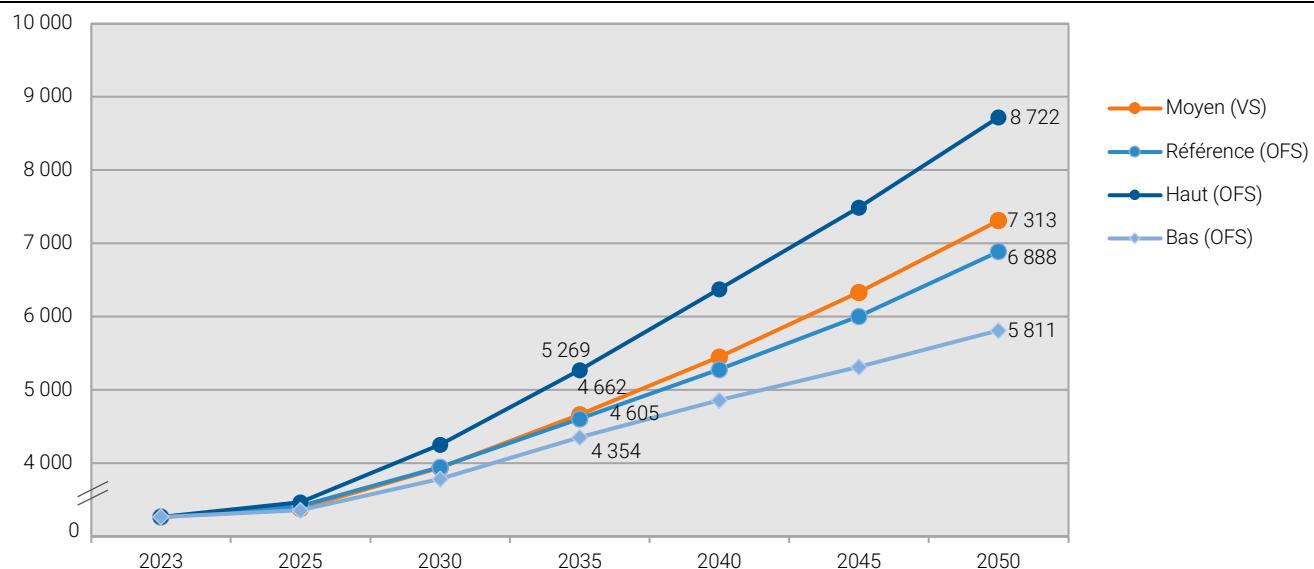
Les comparaisons pour les EMS sont présentées dans le graphique G 6.3 et pour les SAD de soins dans le graphique G 6.4. En premier lieu, notons qu'en 2035, le scénario moyen (VS) fournit des résultats très proches de ceux du scénario de référence (OFS): l'écart ne dépasse pas 60 résidents en EMS (4'662 selon le scénario VS contre 4'605 selon le scénario OFS), soit une différence de seulement 1,2%. Pour les prestations de soins à domicile, la différence est un peu plus importante (2,1%) avec 975'029 heures de soins pour le scénario moyen (VS) contre 954'572 pour le scénario référence (OFS).

Pour 2035 toujours, rappelons que les scénarios de l'OFS bas et haut offrent des scénarios de croissance de la population très

larges. Par conséquent, les écarts entre le scénario moyen (VS) pris comme référence dans ce rapport et respectivement le bas et le haut de l'OFS s'élèvent à -6,6% et +13,0% pour les EMS. Ainsi, la fourchette des résultats s'étend de 4'354 résidents en EMS selon le scénario bas à 5'269 selon le scénario haut. Cet écart de 915 résidents traduit une variabilité importante, notamment sur un horizon temporel d'une dizaine d'années. Il renvoie aux incertitudes liées à l'évolution future de l'espérance de vie des personnes âgées. Concernant les prestations de soins à domicile, la fourchette est plus étroite : par rapport au scénario moyen (VS), le scénario bas est 5,4% plus faible et le scénario haut 6,3% plus élevé.

En 2050, les évolutions possibles de la population sont encore plus incertaines. Mais avant d'y revenir, relevons tout d'abord que le scénario référence de l'OFS prévoit une population âgée sensiblement moins importante que le scénario moyen valaisan. Si en 2035, les deux scénarios étaient relativement similaires, en 2050, le scénario référence de l'OFS projette 425 résidents en EMS de moins que le scénario moyen (VS) et 85'124 heures de soins à domicile en moins. C'est respectivement 5,8% et 6,8% de moins. L'écart total en 2050 entre les scénarios démographiques bas et haut de l'OFS est de 2911 résidents en EMS (projection de 5'811 résidents contre 8'722) et de 329 966 heures de soins (projections de 1'147'579 heures contre 1'477575).

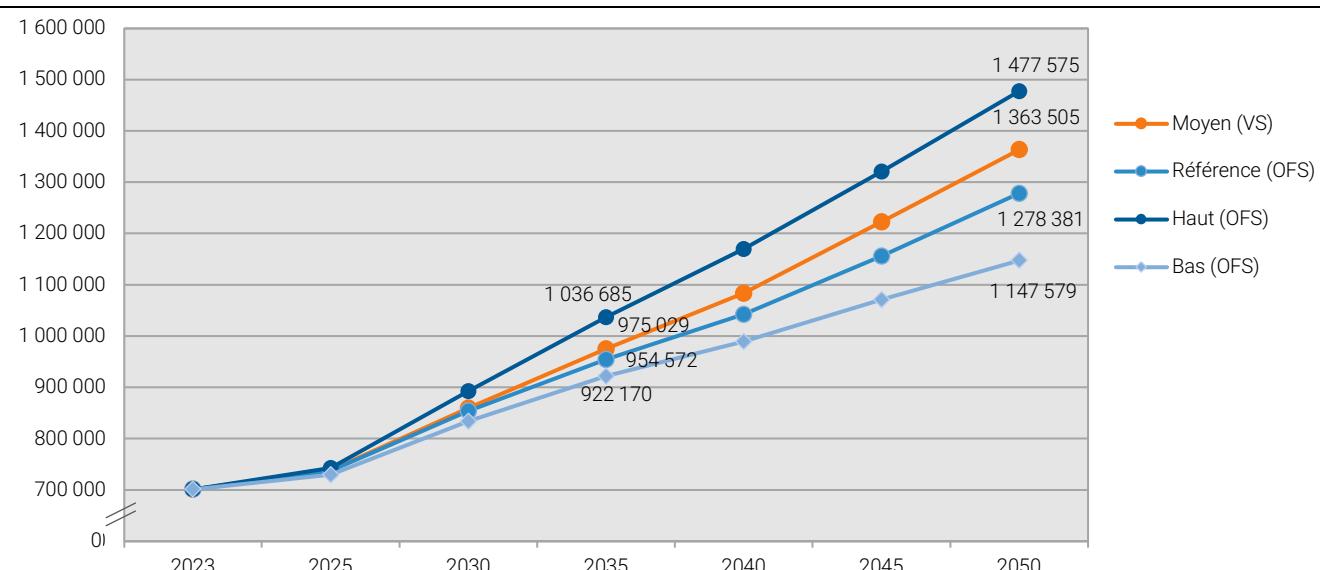
**G 6.3 Projection du nombre de résidents 65+ en long séjour en EMS originaires du canton du Valais, scénario démographique moyen (VS), référence (OFS), Haut (OFS) et bas (OFS), 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario épidémiologique E1 et du scénario «ambulatoire versus stationnaire» P1 (convergence vers la moyenne cantonale). Nombre de résidents en long séjour estimé sur l'ensemble de l'année (somme pondérée par la durée de séjour).

Source: OFS – SOMED, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais  
© Obsan 2025

**G 6.4 Projection du nombre d'heures de soins SAD pour la population de 65+ du canton du Valais, scénario démographique moyen (VS), référence (OFS), Haut (OFS) et bas (OFS), 2023-2050**



Notes : Projection calculée sur la base du scénario épidémiologique E1 et des scénarios «ambulatoire versus stationnaire» et «renforcement des soins à domicile» P1-S1 (convergence vers la moyenne cantonale). Pour le scénario moyen (VS), c'est la combinaison P0-S1 qui a été utilisée afin d'éviter les transferts entre les EMS et les soins à domicile dans les régions. En effet, les scénarios de l'OFS sont uniquement disponibles pour le total du canton.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Scénarios démographiques du canton du Valais  
© Obsan 2025

### 6.3 Conclusion

L'analyse de sensibilité présentée dans ce chapitre met en lumière l'ampleur des incertitudes qui entourent les projections de besoins en soins de longue durée. Les résultats montrent que, selon les hypothèses retenues – qu'elles portent sur l'évolution de l'état de santé ou sur les scénarios démographiques – les projections peuvent varier considérablement. Dès 2035, des écarts notables apparaissent déjà, en particulier dans les projections de population, ce qui souligne l'importance d'une interprétation prudente des résultats, même à moyen terme. À l'horizon 2050, ces écarts s'accentuent encore, traduisant une incertitude croissante. Ces éléments rappellent que les projections ne doivent pas être interprétées comme des prévisions précises, mais bien comme des plages de valeurs plausibles.

# 7 Synthèse

Ce chapitre revient sur les principaux résultats obtenus dans ce rapport et propose une brève discussion quant à la portée et l'interprétation des résultats.

## État des lieux de la prise en charge 2023

En 2023, le canton du Valais abrite une population de 75'330 personnes de 65 ans et plus, soit 20,6% de l'ensemble de sa population. Il y a alors quelque 3'267 résidents de 65 ans et plus originaires du canton du Valais pris en charge en long séjour en EMS. Dans le domaine des SAD, 11'121 clients de 65 ans et plus reçoivent des prestations de soins à domicile, pour 701'583 heures délivrées. Pour l'aide à domicile, on dénombre 4'354 clients de 65 ans et plus recevant 185'772 heures de prestations.

Le nombre de résidents dans des appartements à encadrement médico-social est encore relativement faible avec 297 locataires de 65 ans et plus estimés au 31 décembre 2023<sup>42</sup>. Enfin, concernant les structures intermédiaires, il y a eu, en 2023, 709 clients en court séjour en EMS (pour 27'049 jours d'accueil), 601 clients en structures de soins de jour (pour 33'608 jours d'accueil) et 334 bénéficiaires de la relève professionnelle pour proches aidants (pour 22'547 heures facturées).

Comme cela a été montré tout au long du chapitre 3, le tableau de la prise en charge en soins de longue durée varie fortement d'une région sanitaire du canton à l'autre. Le tableau T 7.1 synthétise cette réalité en reprenant pour chacune des structures et pour chaque région sanitaire, le nombre de clients de 65 ans et plus et le recours au sein de la population. La différence la plus marquante s'observe entre le Haut-Valais et les quatre régions sanitaires du Valais romand. Dans le Haut-Valais, le recours aux EMS est nettement plus élevé qu'ailleurs, avec une proportion notable de résidents présentant des besoins en soins relativement faibles<sup>43</sup>. Corollaire de ce développement du secteur stationnaire, les prestations ambulatoires y sont bien moins développées que dans le reste du canton. La région de Sierre se distingue ensuite par un recours globalement plus faible que la moyenne à l'ensemble de structures de soins de longue durée. Les régions Martigny/Entremont, Monthey/St-Maurice et Sion/Hérens/Conthey présentent quant à elles des profils relativement similaires : un recours aux EMS proche de la moyenne cantonale, mais une offre

de maintien à domicile tendanciellement plus élevée que dans les autres régions.

Entre 2011 et 2023, le recours aux soins de longue durée chez les personnes de 65 ans et plus a connu une transformation en Valais – une dynamique que l'on observe également dans l'ensemble de la Suisse. Cette évolution se traduit, d'une part, par une baisse du recours aux EMS (voir G 3.2) et, d'autre part, par une augmentation marquée des prestations fournies par les organisations de soins à domicile à l'exception du Haut-Valais (voir G 3.6). La baisse du recours aux EMS reste relativement modérée : le taux standardisé est passé de 5,5% à 4,4% en douze ans, ce qui le place en 2023 encore légèrement au-dessus de la moyenne suisse. En revanche, les soins à domicile ont connu une forte progression, avec un passage de 4,1 à 9,3 heures prestées par habitant, comblant ainsi presque entièrement l'écart avec la moyenne nationale. Concernant les prestations d'aide à domicile, on observe une quasi-stabilité, tant en Valais qu'au niveau suisse. Ce développement plus limité de l'aide, comparé à celui des soins, s'explique probablement par la spécialisation croissante des organisations de maintien à domicile dans les soins – généralement plus rentables. Les prestations d'aide passent désormais davantage par de prestataires privés, souvent extérieurs aux structures formelles d'aide et de soins à domicile, échappant ainsi à la statistique.

## Évolution démographique

Selon le scénario moyen des projections démographiques du canton du Valais, la population valaisanne va connaître une croissance ces prochaines décennies avec un gain de 6,7% de population en 2035 et de 13,5% en 2050. Cette croissance se situe cependant uniquement parmi la population âgée de 65 ans et plus, contribuant ainsi au vieillissement de la population et au défis sociaux, économiques et sanitaires que cela implique. En 2035, les effectifs de la population de moins de 65 ans seront, selon les projections, 1% plus faibles qu'en 2023, alors que la population de 65 ans ou plus aura augmenté de 36%. En 2050, les moins de 65 ans seront à peine plus qu'aujourd'hui (+1%), alors que les 65 ans et plus auront augmenté de presque deux tiers (+62%).

<sup>42</sup> Il ne s'agit pas d'une donnée exhaustive mais d'une estimation pour les appartements à encadrement médico-social reconnus par le canton.

<sup>43</sup> Il y a en Haut-Valais 26,0% de résidents dans les niveaux de soins OPAS 0-4 (moins de 81 minutes de soins par jour) contre des proportions allant de 4,5% à 9,9% dans les autres régions.

**T 7.1 Caractéristiques de la prise en charge dans les différentes structures des soins de longue durée, par région sanitaire, canton du Valais, 2023**

Domaine	Indicateur	Canton	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/ Conthey
Population	Effectifs de la population 65+	75 330	19 109	12 939	11 926	11 968	19 388
	Pourcentage de 65+ dans la population totale	20,6%	21,8%	18,9%	18,3%	23,3%	20,8%
EMS longs séjours	Résidents 65+ en longs séjours en EMS	3 267	953	537	496	458	826
	Taux de recours 65+ aux longs séjours en EMS	4,3%	5,0%	4,2%	4,2%	3,8%	4,3%
SAD	Pourcentage de résidents longs séjours en EMS en OPAS 0-4	12,3%	26,0%	4,5%	9,9%	9,1%	4,7%
	Clients de soins SAD 65+	11 121	1 477	2 183	2 336	1 750	3 375
Appartement à encadrement médico-social	Heures de soins SAD prestées 65+	701 583	74 986	153 271	157 580	99 064	216 683
	Heures de soins SAD par habitant 65+	9,31	3,92	11,85	13,21	8,28	11,18
Structures d'accueil temporaire	Clients d'aide SAD 65+	4 354	648	984	824	657	1 242
	Heures d'aide SAD prestées 65+	185 772	20 669	43 078	38 823	25 820	57 382
Structures d'accueil temporaire	Heures d'aide SAD par habitant 65+	2,47	1,08	3,33	3,26	2,16	2,96
	Nombre de locataires 65+	297	22	118	114	24	19
Structures d'accueil temporaire	Locataires pour 1000 habitants 65+	3,94	1,15	9,12	9,57	2,01	0,98
	Clients 65+ aux courts séjours EMS	709	138	188	103	111	169
Structures d'accueil temporaire	Recours aux courts séjours EMS, pour 1000 habitants 65+	9,41	7,22	14,53	8,64	9,27	8,72
	Clients 65+ aux structures de soins de jour	601	31	150	131	84	205
Structures d'accueil temporaire	Recours structures de soins de jour, pour 1000 habitants 65+	7,98	1,62	11,59	10,98	7,02	10,57
	Bénéficiaires de la relève professionnelle	344	62	66	40	56	120
Structures d'accueil temporaire	Recours relève professionnelle, pour 1000 habitants 65+	4,57	3,24	5,10	3,35	4,68	6,19

Notes : Pour les longs séjours en EMS, il s'agit du nombre de résidents sur l'ensemble de l'année (moyenne pondérée par la durée de séjour). Les résidents en lits d'attente sont inclus.

Source: OFS – STATPOP, SOMED, SPITEX ; VS – Données des fournisseurs de prestations, Enquête auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais  
© Obsan 2025

Or, la transformation sociétale qui nous attend avec le vieillissement de la population est en réalité encore plus marquée, puisque les classes d'âge les plus âgées sont celles qui connaissent la croissance la plus dynamique : les effectifs des 65-79 augmentent jusqu'en 2035 (+29%), puis stagnent, alors que ceux des 80 ans et plus augmentent de +55% jusqu'en 2035 et s'envolent de +152% jusqu'en 2050 (voir G 4.2).

#### *Projections des besoins en soins de longue durée dans le canton*

La projection **statu quo** applique à l'évolution de la population le recours aux soins de longue durée observé en 2023. Il garde les autres paramètres constants, permettant ainsi de modéliser le besoin sous l'hypothèse de conditions inchangées (en termes de durée du besoin en soins de la population âgée et en termes de politique prise en charge). **À l'horizon 2035, le canton du Valais doit s'attendre à une augmentation importante des besoins en soins de longue durée pour la population de 65 ans et plus en raison de l'évolution de la population âgée : de +38% à +46% d'augmentation par rapport à 2023 selon les structures** (voir G 7.1 qui présente les taux croissance pour chacune des structures et pour les trois combinaisons de scénarios discutés après). Les locataires en appartements à encadrement médico-social de même que les résidents en EMS connaissent l'augmentation la plus forte (+46% et +43%), suivi des heures SAD de soins (+40%). Les autres structures de maintien à domicile (heures d'aide SAD, CS, SSJ et RP)<sup>44</sup> connaissent une croissance à peine plus faible de +38%.

Concrètement, avec une modélisation statu quo, le nombre de résidents 65+ en EMS passerait de 3'268 à 4'660 entre 2023 et 2035, soit une augmentation de 1'392 lits en douze ans. Par rapport à l'offre de lits actuels (3'329 lits incluant des lits pour des résidents de moins de 65 ans), 1'331 lits supplémentaires seraient nécessaires pour répondre au vieillissement de la population.

Concernant les SAD, le nombre d'heures prestées pour les soins parmi les 65+ passerait de 701'583 en 2023 à 981'505 en 2035, soit une augmentation du besoin de 279'921 heures en 12 ans. Pour l'aide à domicile, les prestations passeraient de 185'772 à 256'121 heures, soit un besoin supplémentaire de 70'349 heures à combler.

Pour les appartements à encadrement médico-social, le nombre de locataires 65+ passerait de 297 en 2023 à 435 en 2035. Il serait donc nécessaire de prévoir des capacités de logement supplémentaire pour 138 personnes. Dans les structures intermédiaires, les jours d'accueil en courts séjours en EMS passeraient de 27'049 en 2023 à 37'323 en 2035 (soit un besoin supplémentaire de +10'274 jours) ; les jours d'accueil en structures de soins de jour passeraient de 33'608 en 2023 à 46'374 en 2035 (soit un besoin supplémentaire de +12'766 jours) ; et pour la relève professionnelle, les heures de relève pour proches aidés de 65+

passeraient de 22'546 en 2023 à 31'110 en 2035 (soit un besoin supplémentaire de +8'564 heures).

Bien que relativement peu probable dans une société en constante évolution, le scénario statu quo permet de mesurer l'intensité des changements démographiques à venir. **Les autres scénarios modélisés offrent des pistes de réflexion sur des manières de prise en charge alternatives** permettant de moduler quelque peu les conséquences du vieillissement de la population. Dans la vision du Service de la santé publique du canton du Valais, certaines transformations de la prise en charge médico-sociales auront lieu ces prochaines décennies. Ces transformations sont à la base des hypothèses des scénarios de prise en charge alternatives présentés dans ce rapport. Le canton entend laisser une marge de manœuvre aux régions quant à leur modèle de prise en charge, mais souhaite fixer des valeurs cibles convergentes pour toutes les régions. Étant donné qu'il y a actuellement entre les régions de grandes différences dans la prise en charge, les scénarios de convergence peuvent mener à des changements structurels importants pour les régions qui ont un modèle actuel qui s'écarte fortement de la moyenne.

**La vision privilégiée à ce stade par le canton consiste à poursuivre le transfert vers les soins ambulatoires, impliquant une baisse du recours aux EMS avec un développement des structures de maintien à domicile permettant d'absorber cette baisse (scénario P2).** En outre, pour les SAD, le canton penche pour une convergence du recours et de l'intensité des prestations dans toutes les régions vers la moyenne 2023 (S1). Alternativement, un modèle plus ambitieux est en réflexion, consistant à davantage développer les structures de maintien à domicile. Cela est modélisé à travers le scénario S2, qui consiste à développer les SAD et, par écho, les autres structures de maintien à domicile de la même manière que les quatre cantons ayant le plus développé ces structures (GE, VD, JU, TI). Ce scénario conduit à des changements très importants et nécessiterait sans doute une période de mise en œuvre plus longue. Pour les structures dites intermédiaires (CS, SSJN, RP), tout comme pour les appartements à encadrement médico-social, le Service de la santé publique propose des scénarios de convergence des régions vers une région de référence. Il s'agit de :

- Martigny/Entremont pour les courts séjours en EMS
- Sion/Hérens/Conthey pour les structures de soins de jour
- Moyenne cantonale pour la relève professionnelle pour les proches aidants
- Monthey/St-Maurice pour les appartements avec encadrement médico-social

Le graphique G 7.1 montre **les effets au niveau cantonal de l'augmentation des besoins entre 2023 et 2035 pour le scénario statu quo déjà présenté et pour deux combinaisons de scénarios**. Dans la première combinaison de scénarios, on modélise une baisse du recours aux EMS (P2), une convergence des régions

<sup>44</sup> Pour rappel, les SSJ, CS et RP sont modélisés selon la croissance des clients SAD de soins qui augmente aussi de 38%. Si le besoin en heures

SAD de soins augmente plus fortement (+40%) c'est parce que la population des 65+ devient plus âgée et nécessite donc des prestations de soins par client en moyenne plus élevées.

vers la moyenne nationale pour les SAD (S1), ainsi qu'une harmonisation vers la région de référence pour les autres types de structures (C2). La deuxième combinaison prévoit également une baisse du recours aux EMS (P2), mais une convergence des SAD vers les régions qui ont le plus développé le maintien à domicile (S2), tout en maintenant une convergence vers la région de référence pour les autres structures (C2).

Concernant les EMS, avec un taux de recours plus bas (scénario P2), le besoin en lits d'EMS supplémentaires pour les résidents 65+ passerait de 3'268 à 4'434 entre 2023 et 2035. **Par rapport au scénario statu quo, le besoin en lits serait un peu moins fort, puisque l'équivalent de 226 résidents en EMS seraient désormais pris en charge de manière alternative.** Ce scénario contribue donc à atténuer le besoin supplémentaire en EMS que l'on doit à l'augmentation de la population âgée.

**Pour les SAD soins et aide, le vieillissement démographique, combiné aux reports de résidents des EMS vers le domicile ou les appartements à encadrement (scénarios P2-S1), entraînerait une hausse des besoins de +56% entre 2023 et 2035.** Cela signifie que le report des EMS implique 16 points de pourcentage de plus de prestations de soins et 18 points de pourcentage de plus de prestations d'aide par rapport au statu quo. Le canton du Valais devrait donc prévoir 395'944 heures de soins supplémentaires et 103'776 heures d'aide supplémentaires par rapport à 2023.

**Dans les appartements à encadrement médico-social, le nombre de locataires 65+ serait multiplié par 4,4 avec un besoin passant de 297 à 1'306 locataires entre 2023 et 2035 (+1'009 locataires).** Cette très forte augmentation est réalité surtout le fait du scénario de convergence (C2) plutôt que de la baisse des résidents en EMS (P2)<sup>45</sup>. Elle reflète ainsi principalement la volonté du canton de développer ce type de logements, comme cela a déjà été fait dans la région de Monthey/St-Maurice. Ce scénario conduirait à un besoin de construction, sur 12 ans, quasi équivalent à celui des EMS<sup>46</sup>. Les appartements à encadrement médico-social pourraient ainsi constituer une alternative aux EMS pour certains

groupes de la population âgée. Comparés au maintien au domicile, ils présentent l'avantage de centraliser les prestations de soins et d'aide en un même lieu. Cela permet, dans certains cas, de faciliter l'accès aux prestations et de réduire les temps de trajet parfois importants en raison de la topographie complexe du canton.

**Dans les structures dites intermédiaires, les effets modélisés dépendent aussi de l'intensité du recours dans la région référence (C2), qui a généralement un effet plus fort que celui l'augmentation du nombre de personnes à domicile (P2-S1) : pour les CS, l'augmentation entre 2023 et 2035 se monte à 90% (+24'400 jours) ; elle est de 30% pour les SSJ (+10'010 jours) et se situe à +40% pour la relève professionnelle (+9'008 heures).**

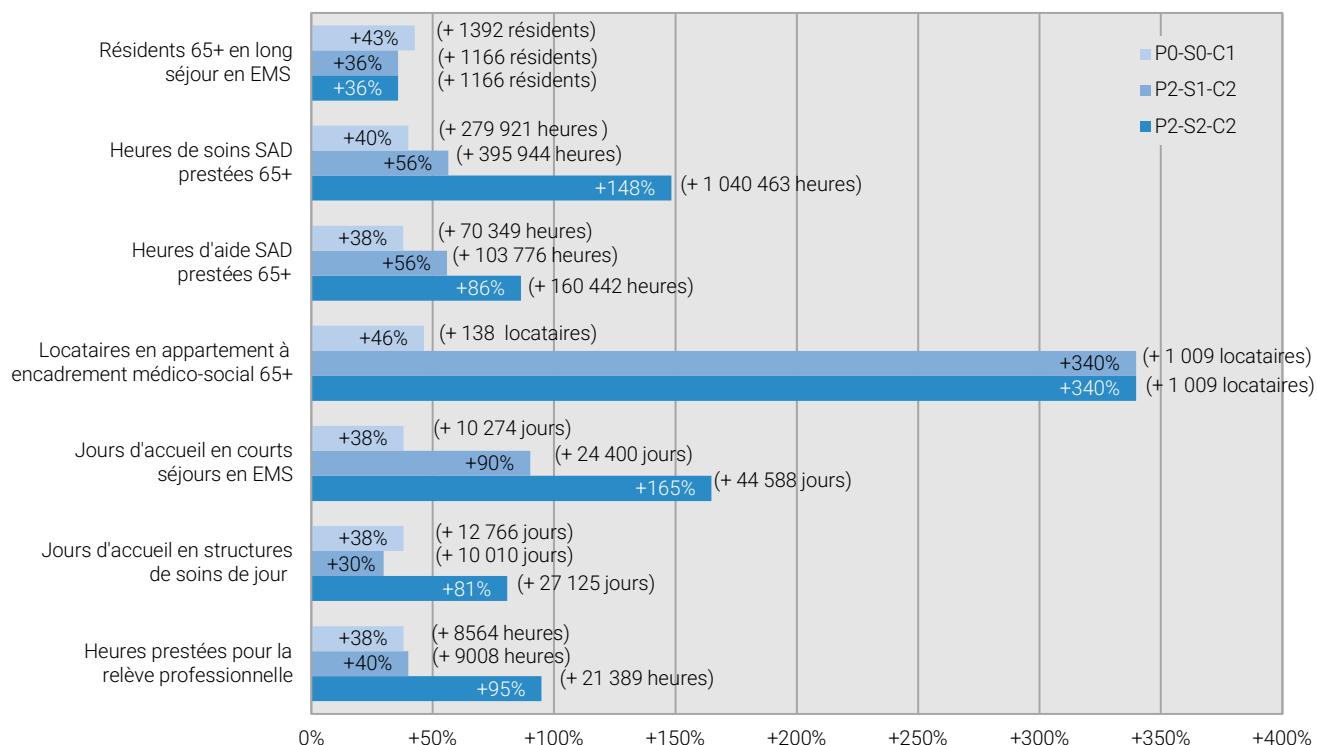
Enfin, pour la seconde combinaison de scénarios qui considère également une **politique de renforcement du maintien à domicile beaucoup plus ambitieuse, c'est-à-dire sur le modèle des cantons de Vaud, Genève, Jura et Tessin (scénario S2), l'augmentation des besoins entre 2023 et 2035 serait très importante.** En effet, pour les prestations SAD de soins, il faudrait s'attendre à une hausse des prestations de +148% par rapport à 2023, c'est-à-dire un peu plus d'un million d'heures de soins de plus qu'en 2023. Pour l'aide, l'augmentation attendue serait de +86% (+160'442 heures de prestations). Ces augmentations du recours, et indirectement des besoins en personnel, sont tellement importantes qu'il est probablement impossible de les mettre en œuvre d'ici 2035 à l'échelle du canton. Toutefois, les régions valaisannes qui ont actuellement le plus développé les SAD pourraient arriver à tendre vers ces valeurs.

Concernant les structures intermédiaires, l'effet de la politique de renforcement du maintien à domicile mène aussi à des hausses très importantes des courts séjours en EMS (+165%), des structures de soins de jours (+81%) et de la relève professionnelle pour proches aidants (+95%).

<sup>45</sup> Pour rappel, les scénario SAD convergence (S1) ou renforcement du maintien à domicile (S2) n'ont pas d'influence sur le nombre de locataires dans les appartements avec encadrement médico-social. Ils mènent donc au même résultat.

<sup>46</sup> Pour rappel, le scénario P2 modélise un besoin supplémentaire en EMS de 1166 résidents 65+ par rapport à 2023.

## G 7.1 Synthèse de l'évolution des besoins en soins de longue durée, canton du Valais, 2023-2035 (différence entre 2023 et 2035 en pourcentage et en volume de prestations dans les parenthèses)



Note : Projections calculées sur la base du scénario démographique moyen et du scénario épidémiologique E1.

Source: OFS – SOMED, SPITEX, STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025-2050, Tables de mortalité longitudinales 2023 ; VS – Données des fournisseurs de prestations, Enquête auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais, Scénarios démographiques du canton du Valais

© Obsan 2025

### Différences régionales dans l'estimation des besoins en soins de longue durée

Le rapport a montré qu'il y avait des différences marquées entre les régions en matière de prise en charge de soins de longue durée. Avec les scénarios de convergence qui harmonisent les pratiques, les évolutions des besoins discuté à l'échelle du canton peuvent être très différentes entre les régions<sup>47</sup>. Dans un contexte d'augmentation des besoins en raison de l'augmentation de la population âgée, les régions qui partent de niveaux plus bas devront connaître un développement plus important, tandis que celles déjà au-dessus de la moyenne seront moins affectées par les hausses.

Parmi les différences régionales, la situation du Haut-Valais mérite une attention particulière. Cette région se distingue du reste du canton par une organisation des soins de longue durée très orientée vers les EMS et par un développement encore limité des structures de maintien à domicile. Si le Haut-Valais parvient à

diminuer son recours aux EMS, notamment en limitant l'accès aux résidents ayant de faibles besoins en soins, il y aurait en 2035 seulement 120 résidents en EMS de plus qu'en 2023 (+13%). En revanche, les SAD, les AE et les structures intermédiaires connaîtraient des augmentations extrêmement importantes notamment dues au report des résidents en EMS. Par exemple, les heures prestées pour les SAD soins seraient multipliées par cinq entre 2023 et 2035. Un tel développement ne pourra probablement pas être mis en œuvre à un horizon temporel si bref ; c'est pourquoi le Haut-Valais devra sans doute trouver une voie intermédiaire s'il entend progressivement soutenir le développement du maintien à domicile et limiter l'expansion du secteur stationnaire.

Dans toutes les autres régions, même avec une baisse du recours, les besoins supplémentaires en places EMS resteront importants d'ici à 2035<sup>48</sup>. Pour les prestations de soins et d'aide SAD, le scénario de convergence cantonale entraîne une hausse modérée des besoins sur 12 ans, car les volumes de prestations sont en 2023 plus élevés que la moyenne dans la plupart des régions.

<sup>47</sup> Les résultats des projections par structure peuvent être consultés dans le chapitre 5 : le graphique G 5.4 montre les évolutions pour les EMS, les G 5.9 et G 5.10 pour les SAD de soins et d'aide, le tableau T 5.1 recense les évolutions régionales pour les appartements avec encadrement médico-social alors que les tableaux T 5.2, T 5.3 et T 5.4 celles

pour les courts séjours en EMS, les structures de soins de jour et la relève professionnelle pour proches aidants.

<sup>48</sup> Selon le scénario P2, d'ici 2035 et par rapport à 2023, il faudrait +194 résidents à Monthey/St-Maurice ; +243 résidents à Sierre ; +249 résidents à Martigny/Entremont ; +360 résidents à Sion/Hérens/Conthey.

Les régions qui ont déjà fortement développé le maintien à domicile peuvent cependant envisager d'aller encore plus loin dans le modèle ambulatoire, en s'orientant vers le scénario S2. Celui-ci fixe un cap ambitieux – peut-être trop élevé à court terme – mais utile comme horizon de transformation. Enfin, en ce qui concerne les appartements à encadrement médico-social, de fortes disparités subsistent : si les régions de Monthey/St-Maurice et Martigny/Entremont ont déjà engagé un développement, celles de Sierre et de Sion/Hérens/Conthey devraient encore passablement accroître leur offre pour atteindre les objectifs du canton.

### *Portée, limites et perspectives*

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas pour prétention de prévoir le futur, mais illustrent des évolutions possibles en fonction des hypothèses retenues. Les scénarios proposés dans ce rapport reflètent différentes orientations possibles que pourrait prendre la politique de santé publique du canton. D'autres scénarios complémentaires ont également été élaborés et sont disponibles dans le fichier Excel joint à ce rapport. Rappelons encore que les modèles statistiques sont toujours entachés d'incertitude et leurs résultats sont sensibles à divers facteurs, tels que les décisions de modélisation ou encore les bases de données disponibles. En outre, ils ne peuvent pas prendre en compte de changements futurs imprévisibles, qui impacteront le futur recours. Ces changements peuvent se situer à tous les niveaux : évolutions des flux migratoires, de la mortalité (par exemple en cas de pandémie) ou de l'état de santé de la population comme des modifications des politiques publiques (p.ex. les règles de financement ou l'offre disponible) ou encore de transformations des mentalités, des préférences ou des normes culturelles. Il convient donc d'interpréter les résultats avec prudence et de ne pas considérer les chiffres comme des projections exactes.

L'analyse de sensibilité a évalué les résultats de la projection des besoins pour trois scénarios épidémiologiques et pour les trois scénarios de l'évolutions de la population de l'OFS publiés au printemps 2025. Tant pour l'évolution de l'épidémiologie que pour celle de la population, il n'existe aujourd'hui aucune certitude sur la trajectoire que suivra réellement la population âgée du canton. Dans l'idéal, il conviendrait de toujours consulter une fourchette de résultats plutôt que de s'appuyer sur une seule valeur chiffrée. Cela permet de mieux appréhender l'incertitude et de situer les projections dans une logique de plage plausible, plutôt que de les interpréter comme des prévisions précises.

S'agissant de la démographie, il faut souligner qu'il s'agit du facteur principal de l'évolution des besoins en soins de longue durée et que les scénarios de l'OFS publiés en 2025 présentent désormais une fourchette de variation particulièrement large. Cette large fourchette reflète l'incertitude croissante autour des tendances migratoires et d'espérance de vie<sup>49</sup> à la suite d'une période

2020-2025 marquée par des changements démographiques importants. Le cas échéant, si les évolutions épidémiologiques ou démographiques observées s'écartaient sensiblement des hypothèses de référence, il est recommandé de se baser sur le fichier excel joint, afin de mieux ajuster la planification aux nouvelles conditions.

### *Conclusion*

Les besoins en soins de longue durée augmenteront fortement d'ici 2035. Les projections se basant sur différents scénarios, le rapport fournit des fourchettes d'évolutions possibles des besoins dans les structures médico-sociales dans le canton du Valais. Elles pourront servir de base au canton dans sa réflexion quant aux mesures et stratégies à suivre pour faire face au vieillissement démographique et aux besoins croissant de la population âgée en découlant. Il ne faut pas oublier les autres structures, telles que les offres d'accompagnement social ou les soins informels, qui n'ont pas pu être prises en compte dans cette modélisation, mais qui contribuent de manière substantielle à l'éventail des soins de longue durée.

<sup>49</sup> Il y a aussi de l'incertitude sur l'évolution future de la fécondité mais elle n'impacte pas les besoins en soins de longue durée avant le très long terme.

# 8 Littérature

- Bayer-Oglesby, L. & Höpflinger, F. (2010). *Statistische Grundlagen zur regionalen Pflegeheimplanung – Methodik und kantonale Kennzahlen* (Obsan Bericht 47). Neuchâtel : Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.
- Brupbacher, M. & Vögeli, P (2023, 11. Januar). Todesfälle in der Schweiz : «Diese Übersterblichkeit ist wirklich aussergewöhnlich und historisch». Der Bund.
- Dutoit, L., Füglister-Dousse, S. & Pellegrini, S. (2016). Soins de longue durée dans les cantons : un même défi, différentes solutions. Évolutions 2006–2013 (Obsan rapport 69). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Dutoit, L., Pellegrini, S. & Füglister-Dousse, S. (2016). Soins de longue durée dans les cantons. Trois modèles-types d'organisation (Obsan Bulletin 13/2016). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Dutoit, L., Merçay, C. & Pellegrini, S. (2019). Bases statistiques pour la planification médico-sociale du canton de Genève 2017–2040. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Fries, J. F. (1980). Aging, natural death, and the compression of morbidity. *The New England Journal of Medicine*, 303, 130–250.
- Füglister-Dousse S., Dutoit L., Pellegrini S. (2016). Soins de longue durée aux personnes âgées en Suisse. Évolutions 2006–2013 (Obsan rapport 67), Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Grünenfelder, P. & D. Müller-Jentsch (2017). *Es wird ernst mit dem demographischen Wandel*. In : *Bye-bye, Babyboomers : Der abstrakte demographische Wandel und seine ganz konkreten Auswirkungen*. Zürich : Schweizer Monat in Kooperation mit Avenir Suisse.
- Höpflinger, F., Bayer-Oglesby, L. & Zumbrunn, A. (2011). *La dépendance des personnes âgées et les soins de longue durée – Scénarios actualisés pour la Suisse*. Berne : Edition Hans Huber.
- Lüthi T. (2022, 26. November). Der Tod im dritten Jahr der Pandemie. *NZZ magazin*.
- Merçay, C., Grünig, A. & Dolder, P. (2021). *Personnel de santé en Suisse – Rapport national 2021. Effectifs, besoins, offre et mesures pour assurer la relève* (Obsan rapport 03/2021). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Nowossadeck, E. (2013). Pflegekräfte in Zeiten des demografischen Wandels. *Bundesgesundheitsblatt*, 56, 1037–1039.
- Office fédéral de la statistique (2020). *Espérance de vie en Suisse en 2020. Communiqué de Presse*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2021a). *Impact de la pandémie de COVID-19 sur les services de santé en 2020*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2021b). *Sozialmedizinische Betreuung in Institutionen und zu Hause 2020. Die Betreuung im Alters- und Pflegeheim nimmt 2020 ab, die Spitex-Versorgung kontinuierlich zu. Medienmitteilung*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Pahud, O. (2020). *Bases statistiques pour la planification des soins de longue durée dans le canton du Valais 2020-2040 : Méthodologie et aide à l'interprétation des résultats*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Pellegrini, S., Dutoit, L., Pahud, O. & Dorn, M. (2022). *Bedarf an Alters- und Langzeitpflege in der Schweiz. Prognosen bis 2040 (Obsan Bericht 03/2022)*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Seematter-Bagnoud, L., Belloni, G., Zufferey, J., Peytremann-Bridevaux, I., Büla, C. & Pellegrini S. (2021). *Lebenserwartung und Gesundheitszustand : jüngste Entwicklungen* (Obsan Bulletin 03/2021). Neuchâtel : Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.
- Seematter-Bagnoud, L., Paccaud, F. & Robine J. F. (2009). *Die Zukunft der Langlebigkeit in der Schweiz*. Neuchâtel : Bundesamt für Statistik.
- Werner, S., Kraft, E., Mohagheghi, R., Meuli, N. & Egli, F. (2016). *Angebot und Inanspruchnahme von intermediären Strukturen für ältere Menschen in der Schweiz. Ergebnisse einer Kantonsbefragung und einer Auswertung der Statistik der sozialmedizinischen Institutionen* (Obsan Dossier 52). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.
- Werner, S., Kraft, E., Elbel, R & Kreienbühl, M. (2021). *Intermediäre Strukturen für ältere Menschen in der Schweiz 2021. Aktualisierung einer Kantonsbefragung und statistische Auswertung* (Obsan Bericht 05/2021). Neuchâtel : Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.

# 9 Annexes

## 9.1 Particularités de la modélisation dans les différentes structures

**Modélisation dans le domaine des EMS :** En ce qui concerne les EMS, le recours est estimé sur les résidents originaires du canton du Valais selon le lieu de domicile avant l'entrée en EMS. Les résidents sont pondérés par la durée de séjour. Ainsi, une personne ayant résidé durant toute l'année 2023 en EMS comptera pour 1 résident, alors qu'un autre ayant séjourné que durant 6 mois comptera pour un demi-résident. En outre, 41 personnes en attente de placement en EMS ont été ajoutées au nombre de résidents en EMS. Il n'est pas tenu compte d'une capacité inutilisée.

Deux établissements du canton recensés dans la SOMED ont été exclus de la présente planification (La Maison Azur et St Ursula). Le premier étant un hospice de soins palliatifs et le second n'est pas comptabilisé dans les quotas de planification. Par ailleurs, les résidents originaires du canton du Valais mais institutionnalisés dans des établissements non médicalisés hors canton n'ont pas été pris en compte dans la présente analyse.

À noter enfin que dans la SOMED, les *Fleurs du temps* sont considérées comme un seul établissement basé à Fully alors qu'il s'agit de cinq résidences (quatre sont dans la région de Martigny/Entremont et une dans la région Sion/Hérens/Conthey). L'offre en lits et les flux de patients entre région ont été corrigés en conséquence.

**Modélisation dans le domaine des SAD :** La projection dans le domaine des SAD prend en compte les prestations délivrées à domicile et en appartement à encadrement médico-social. Les projections sont calculées séparément selon le type de prestataire (public, OSAD, infirmières indépendantes), avant d'être agrégées.

Étant donné que certains clients SAD sont pris en charge par plusieurs organisations, il est possible qu'ils soient recensés plusieurs fois dans les données. Il est donc probable que le nombre de clients SAD à l'année 2023 soit surestimé et le nombre d'heures de prestation par client soit sous-estimé. Ces biais vont aussi se retrouver dans les projections. Toutefois le nombre d'heures de prestations SAD est correct, puisque la surestimation du nombre de clients est compensée par la sous-estimation du nombre d'heures par client. Les commentaires sur les projections se concentreront donc sur le besoin en heures de prestations SAD.

Les projections étant réalisées au niveau des régions sanitaires (information non disponible dans la statistique SPITEX), le mandant a délivré une clé de répartition des prestataires par région.

Cinq organisations ont été exclues des présentes bases statistiques (Association valaisanne du diabète, Ligue valaisanne contre le cancer, Ligue pulmonaire valaisanne, HTHC High Tech Home Care AG et SpiteX Specialty Care Therapiezentren). Les trois premières délivrent en effet des prestations de conseil et n'offrent pas de soins. La quatrième est spécialisée dans les maladies rares des enfants et la dernière pour des thérapies spéciales.

**Modélisation dans le domaine des structures intermédiaires :** La projection des courts séjours en EMS, des structures de soins de jour et de la relève professionnelle se fait à partir de la projection du nombre de clients recevant des soins à domicile car il s'agit d'une population ayant le même type de besoin. Concrètement, le nombre de clients dans les structures intermédiaires est calé sur l'évolution des clients recevant des soins SAD (ratio entre le nombre de clients dans les structures (CS, SSJ, RP) et les clients en SAD de soins). Le volume des prestations en ensuite estimé en appliquant le nombre de jours de recours par client (pour les CS et les SSJ) ou le nombre d'heures par bénéficiaires (RP) à l'estimation du nombre de clients. Cette modélisation a pour implication que les scénarios conduisant à un renforcement (ou une diminution) des clients SAD de soins ont également un impact sur l'évolution des structures intermédiaires.

Les données pour les CS et les SSJ sont issues des *Données des fournisseurs de prestations* et évaluent les prestations selon le lieu du prestataire et pas selon le domicile des clients. Cela peut créer des biais, si certaines régions ont une offre plus importante et s'il y a de la mobilité entre régions. Les données originales n'étant pas ventilées par âge, de rares clients de moins de 65 ans sont aussi considérés dans la projection.

**Modélisation dans les appartements à encadrement médico-social :** Le recours aux AE est estimé à partir d'une enquête réalisée par le Service de la santé publique auprès des appartements à encadrement médico-social reconnus par le Canton du Valais. Une extrapolation a encore été réalisée pour estimer les non-réponses.

## 9.2 État des lieux de la prise en charge – tableaux et graphiques supplémentaires

T 9.1 Répartition des résidents originaires du canton du Valais (lits d'attente inclus), par région, classe d'âges et sexe, 2023

Longs séjours	Canton		Haut-Valais		Martigny/Entremont		Monthey/St-Maurice		Sierre		Sion/Hérens/Conthey		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Classe d'âges	Total	3 326	100,0	961	100,0	552	100,0	507	100,0	464	100,0	841	100,0
	<65	58	1,7	8	0,9	16	2,9	11	2,3	7	1,5	15	1,8
	65-69	77	2,3	12	1,3	18	3,3	13	2,5	11	2,3	23	2,8
	70-74	177	5,3	50	5,2	31	5,6	33	6,5	19	4,1	45	5,3
	75-79	361	10,9	100	10,4	56	10,1	51	10,0	63	13,6	92	10,9
	80-84	603	18,1	175	18,2	100	18,1	89	17,6	89	19,2	150	17,8
	85-89	873	26,2	300	31,2	131	23,7	121	23,9	118	25,4	203	24,1
	90+	1 176	35,4	316	32,8	201	36,4	189	37,2	158	34,0	313	37,2
	Total 65+	3 267	100,0	953	100,0	537	100,0	496	100,0	458	100,0	826	100,0
	65-79	615	18,8	162	17,0	105	19,6	97	19,6	93	20,3	160	19,4
Sexe	80+	2 652	81,2	791	83,0	432	80,4	399	80,4	365	79,7	666	80,6
	Total	3 326	100,0	961	100,0	552	100,0	507	100,0	464	100,0	841	100,0
	Hommes	972	29,2	284	29,6	150	27,2	150	29,6	148	31,9	239	28,4
Sexe	Femmes	2 354	70,8	677	70,4	402	72,8	357	70,4	316	68,1	602	71,6

Notes : nombre de résidents en long séjour sur l'ensemble de l'année (moyenne pondérée par la durée de séjour). Les résidents en lits d'attente sont inclus.

Source: OFS – SOMED ; Données du mandant (lits d'attente)

© Obsan 2025

T 9.2 Taux de recours aux EMS des résidents 65+ originaires du canton du Valais (lits d'attente inclus) et nombre de places en EMS, par région, 2023

	Canton	Haut-Valais	Martigny/Entremont	Monthey/St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/Conthey
Taux de recours 65+	4,3	5,0	4,2	4,2	3,8	4,3
Nombre de places de long séjour	3 329	933	596	495	474	831
Nombre de places pour 1000 habitants 65+	44	49	46	42	40	43
Nombre de places pour 1000 habitants 80+	163	186	171	159	140	154

Notes : nombre de résidents en long séjour sur l'ensemble de l'année (moyenne pondérée par la durée de séjour). Les résidents en lits d'attente sont inclus.

Source: OFS – SOMED, STATPOP ; Données du mandant (lits d'attente)

© Obsan 2025

## T 9.3 Répartition des résidents originaires du canton du Valais selon l'échelle des soins, par région, 2023

	Canton		Haut-Valais		Martigny/ Entremont		Monthey/ St-Maurice		Sierre		Sion/ Hérens/Conthey		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Niveau de soins	Pas dépendant de soins	2	0,1	0	0,0	0	0	1	0,2	0	0,0	0	0,0
	Jusqu'à 20 min.	3	0,1	2	0,2	0	0	0	0	1	0,2	0	0,0
	21-40 min.	45	1,4	39	4,1	1	0,2	2	0,4	2	0,5	1	0,2
	41-60 min.	141	4,3	92	9,7	10	1,8	13	2,6	13	2,8	14	1,7
	61-80 min.	210	6,4	114	12,0	14	2,5	33	6,7	25	5,6	23	2,8
	81-100 min.	294	8,9	122	12,9	45	8,3	41	8,2	42	9,1	44	5,3
	101-120 min.	418	12,7	127	13,4	56	10,4	91	18,2	65	14,3	78	9,3
	121-140 min.	488	14,9	127	13,4	81	14,9	78	15,5	71	15,5	132	15,8
	141-160 min.	523	15,9	118	12,5	101	18,5	72	14,4	70	15,4	161	19,3
	161-180 min.	405	12,3	87	9,2	80	14,8	59	11,7	53	11,5	126	15,1
	181-200 min.	345	10,5	72	7,6	67	12,3	58	11,5	43	9,4	105	12,6
	201-220 min.	212	6,4	34	3,6	46	8,4	27	5,3	33	7,2	72	8,7
	220+ min.	200	6,1	14	1,5	44	8,0	27	5,4	39	8,5	76	9,1
	Total	3 285	100,0	949	100,0	544	100,0	502	100,0	457	100,0	832	100,0

Notes : Ensemble des résidents en long séjour (tous les âges) pondérés par la durée de séjour. Sans les lits d'attente.

Source: OFS – SOMED

© Obsan 2025

## T 9.4 Caractéristique du recours aux soins à domicile, canton du Valais, par région, 2023

	Canton	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/ Conthey
Nombre de clients 65+	11 121	1477	2183	2336	1750	3375
Pourcentage de clients 65+	67,7%	71,9%	71,0%	64,2%	67,5%	66,5%
Taux de recours 65+	14,8	7,7	16,9	19,6	14,6	17,4
Nombre d'heures 65+	701 583	74 986	153 271	157 580	99 064	216 683
Heures par habitant 65+	9,3	3,9	11,8	13,2	8,3	11,2
Nombre d'heures par client 65+	63,1	50,8	70,2	67,5	56,6	64,2

Notes : Un client peut recourir aux prestations de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile/infirmières indépendantes et, de ce fait, être saisis plusieurs fois dans la statistique.

Source: OFS – SPITEX, STATPOP

© Obsan 2025

## T 9.5 Caractéristique du recours à l'aide à domicile, canton du Valais, par région, 2023

	Canton	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/Hérens/ Conthey
Nombre de clients 65+	4354	648	984	824	657	1242
Pourcentage de clients 65+	76,3%	77,0%	76,5%	75,5%	76,6%	76,3%
Taux de recours 65+	5,8	3,4	7,6	6,9	5,5	6,4
Nombre d'heures 65+	185 772	20 669	43 078	38 823	25 820	57 382
Heures par habitant 65+	2,5	1,1	3,3	3,3	2,2	3,0
Nombre d'heures par client 65+	42,7	31,9	43,8	47,1	39,3	46,2

Notes : Un client peut recourir aux prestations de plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile/infirmières indépendantes et, de ce fait, être saisis plusieurs fois dans la statistique.

Source: OFS – SPITEX, STATPOP

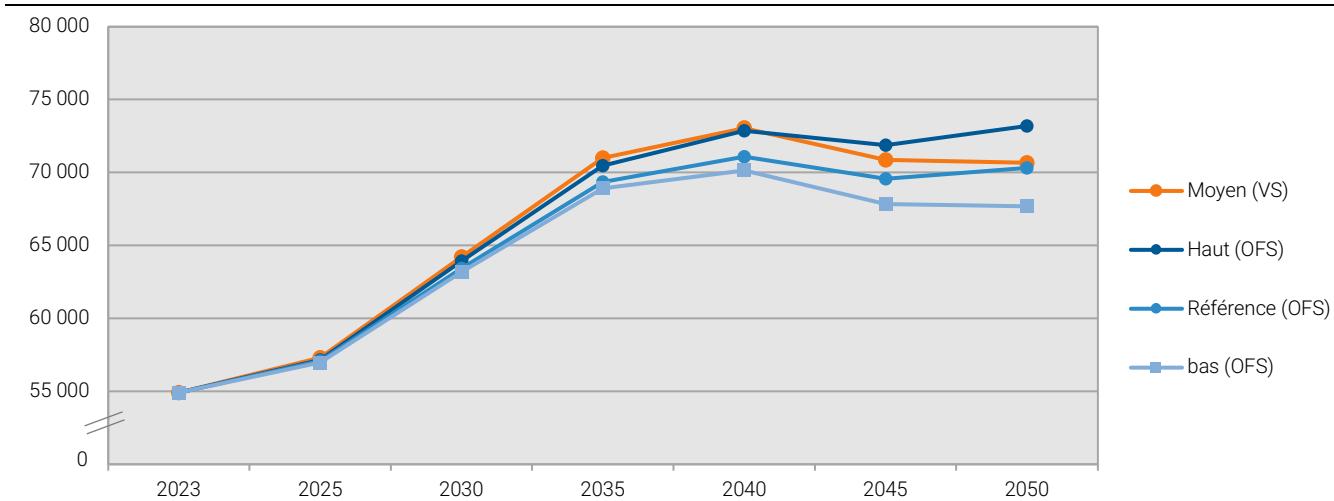
© Obsan 2025

**T 9.6 Caractéristiques de l'évolution de la population valaisanne selon le scénario moyen (VS), par région, 2023, 2035 et 2050**

		Canton	Haut-Valais	Martigny/ Entremont	Monthey/ St-Maurice	Sierre	Sion/ Hérens/Conthey
Effectifs de la population 65+	2023	75 330	19 109	12 939	11 926	11 968	19 388
	2035	102 583	25 583	18 559	16 979	15 023	26 439
	2050	122 054	27 453	23 502	21 384	17 502	32 211
Croissance des 65+	2023-2035	36,2%	33,9%	43,4%	42,4%	25,5%	36,4%
	2023-2050	62,0%	43,7%	81,6%	79,3%	46,2%	66,1%
Proportion de 65+ dans la population totale	2023	20,6%	21,8%	18,9%	18,3%	23,3%	20,8%
	2035	26,3%	28,0%	25,6%	23,7%	27,7%	26,3%
	2050	29,4%	29,5%	30,2%	27,2%	30,2%	29,9%
Proportion de 80+ parmi les 65+	2023	27,1%	26,3%	27,0%	26,2%	28,3%	27,8%
	2035	30,8%	30,5%	29,7%	29,2%	32,6%	31,8%
	2050	42,1%	44,5%	41,0%	40,3%	42,1%	42,1%

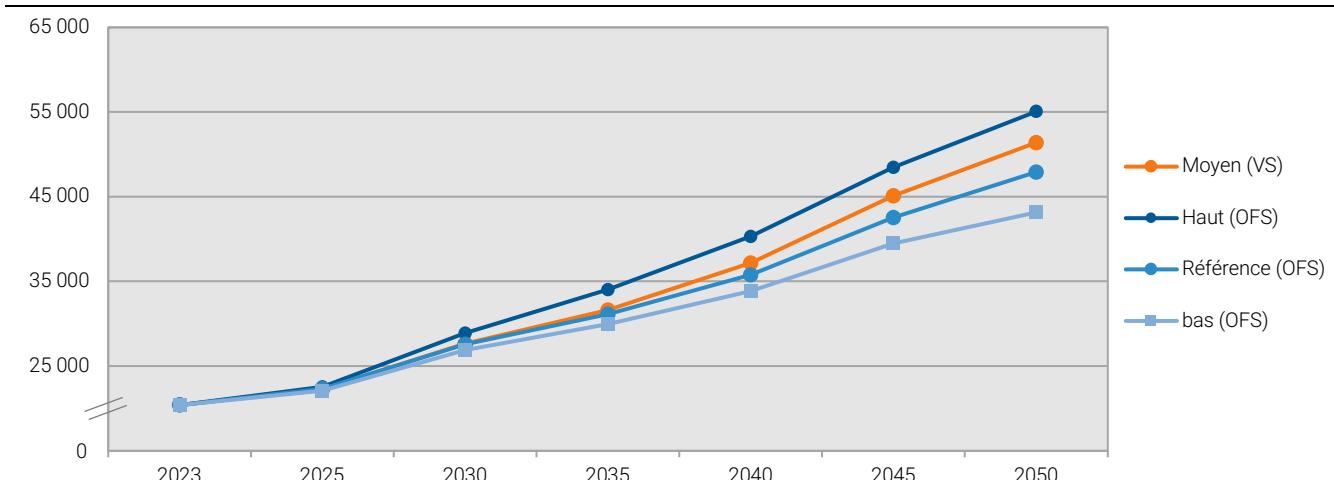
Source: OFS – STATPOP ; VS – Scénarios démographiques du canton de Valais

© Obsan 2025

**G 9.1 Effectifs de la population de 65-79 ans dans le canton du Valais, par scénario démographique, 2023-2050**

Source: OFS – STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025–2050 ; VS – Scénarios démographiques du canton de Valais

© Obsan 2025

**G 9.2 Effectifs de la population de 80 ans et plus dans le canton du Valais, par scénario démographique, 2023-2050**

Source: OFS – STATPOP, scénarios de l'évolution de la population 2025–2050 ; VS – Scénarios démographiques du canton de Valais

© Obsan 2025



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de l'action sociale

Departement für Gesundheit, Soziales und Kulturs  
Dienststelle für Sozialwesen

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## **Monitoring du développement des prestations d'aide et de soutien**

**Annexe 2 du Rapport provisoire « Planification des soins de longue durée 2026-2035 » du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture soumis à la procédure de consultation**

**Service de l'action sociale (SAS) en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP)**

**Octobre 2025**

**Auteur** Service de l'action sociale  
Avenue de la Gare 23  
1950 Sion

**Publication électronique** [www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Consultation sociale et soutien social</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Soutien dans la vie quotidienne : aide pratique au domicile</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Soutien dans la vie quotidienne : relève à domicile</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Service d'aide au transport</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Service de livraison des repas</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Soutien aux proches aidants</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>Accompagnement socioculturel en EMS</b>	<b>12</b>

## 1 Introduction

Le rapport sur la Stratégie santé-sociale des Générations 60+<sup>1</sup> insistait sur l'importance du développement des mesures d'aide, soutien et accompagnement<sup>2</sup> afin de favoriser l'autonomie et la qualité de vie des seniors. « L'accompagnement permet aux personnes âgées d'organiser leur quotidien de manière autonome et de participer à la vie sociale lorsqu'elles n'y parviennent pas seules comme elles le souhaitent en raison de leur situation de vie ou de troubles physiques, psychiques et/ou cognitifs »<sup>3</sup>. Cette forme de soutien permet aux personnes âgées de « maintenir ou renforcer leurs compétences de vie, leur liberté de choix et leur participation sociale. »<sup>4</sup> Complémentaire à l'aide, l'accompagnement vise plus largement à soutenir la personne âgée à s'activer et prend souvent la forme d'activités effectuées en commun. Les tâches ménagères, par exemple, sont effectuées ensemble ; il est discuté ensemble quelles prestations permettraient de soulager la personne au quotidien. On vise ici le maximum d'auto-détermination pour les personnes qui commencent à ressentir des difficultés pour mener leur vie en toute autonomie. La population âgée est très hétérogène et selon les ressources psycho-sociales, financières ou encore l'état de santé, les possibilités d'effectuer certaines tâches dans son logement, se déplacer, participer à la vie sociale peuvent être très différentes.

Les prestations d'aide sont des services en nature effectués pour les personnes nécessitant un soutien ou des mesures apportant un soutien spécifique, comme l'aide pratique (aide au ménage, aide aux courses), les moyens auxiliaires, les cours ou conférence, la relève. Parmi les prestations les plus courantes dans la catégorie des services, on peut citer la livraison des repas, les services de transport, le ménage, les mesures architecturales ou les systèmes d'alerte. Par contre, si la personne aidée nécessite une présence pour des raisons sécuritaires ou d'isolement, il s'agira d'une prestation de soutien, comme la veille, la présence ou la relève à domicile.

Ces prestations d'aide et de soutien, dont la plupart sont à caractère social, visent à permettre aux bénéficiaires à pouvoir poursuivre leur vie à domicile et à favoriser l'autonomie et la qualité de vie de la personne âgée agissant ainsi sur son intégration sociale, renforçant ses ressources, ce qui aura un effet bénéfique pour sa santé.

Dans les planifications des soins de longue durée, les prestations d'aide et accompagnement faisant l'objet d'un soutien financier des pouvoirs publics sont pas ou peu monitorées de manière détaillée et différenciée. La plupart est regroupée dans la catégorie « Aide à domicile » (cf. le point 4.3.2 du rapport Planification des soins de longue durée 202). Sur proposition de la sous-commission « vie sociale » de la Commission consultative pour le développement de la politique des Générations 60+ 2022-2025 et en lien avec la Stratégie des Générations 60+, de nouveaux indicateurs sont ici proposés. Il s'agit de mesures d'aide à domicile (aide pratique, aide au transport, livraison des repas), de soutien social, de soutien aux proches aidants et d'accompagnement social et socioculturel.

Certains indicateurs bénéficient déjà de données monitorées par le passé qui permettent de constater une évolution dans le temps jusqu'à aujourd'hui. Pour d'autres, les données n'existent pas ou sont lacunaires. L'objectif est de proposer un état des lieux de ces indicateurs et d'établir ensuite un monitorage de ceux-ci afin de réaliser un suivi dans le temps. Sachant la croissance démographique de cette tranche de la population et en lien avec la politique de maintien à domicile et la stratégie santé sociale des Générations 60+, ce nouveau monitoring permettra d'intégrer ces indicateurs dans la planification et ainsi mieux appréhender les besoins futurs et le développement de l'accompagnement au travers notamment de recommandations de développement. Celui-ci s'intégrera également dans le cadre de la mise en œuvre de la modification LPC<sup>5</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile

<sup>1</sup> Service de la santé publique et Service de l'action sociale. *Politique des Générations 60+. Stratégie santé-sociale. Rapport provisoire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture*. Février 2025. Etat du Valais

<sup>2</sup> Soutien et accompagnement sont utilisés ici de manière indifférenciée. La terminologie utilisée dans le contexte des CMS est le soutien (soutien dans la vie quotidienne et soutien social). L'accompagnement, comprenant les différentes formes de soutien, est une terminologie notamment utilisée par l'OFAS.

<sup>3</sup> Coordonner l'accompagnement des personnes âgées. Pour plus d'autonomie et de qualité de vie. Cahier thématique conjoint, ARTISSET, Fondation Paul Schiller, Pro Senectute Suisse, décembre 2024, p.7

<sup>4</sup> *Ibid.* p.7

<sup>5</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.* <https://www.parlement.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20240070>.

## 2 Consultation sociale et soutien social

La consultation sociale est un moyen de soutenir les individus dans l'acquisition de leurs droits, de les orienter dans le système, de les accompagner et les soutenir dans leurs choix en lien avec leur situation de vie et ainsi favoriser leur intégration sociale.

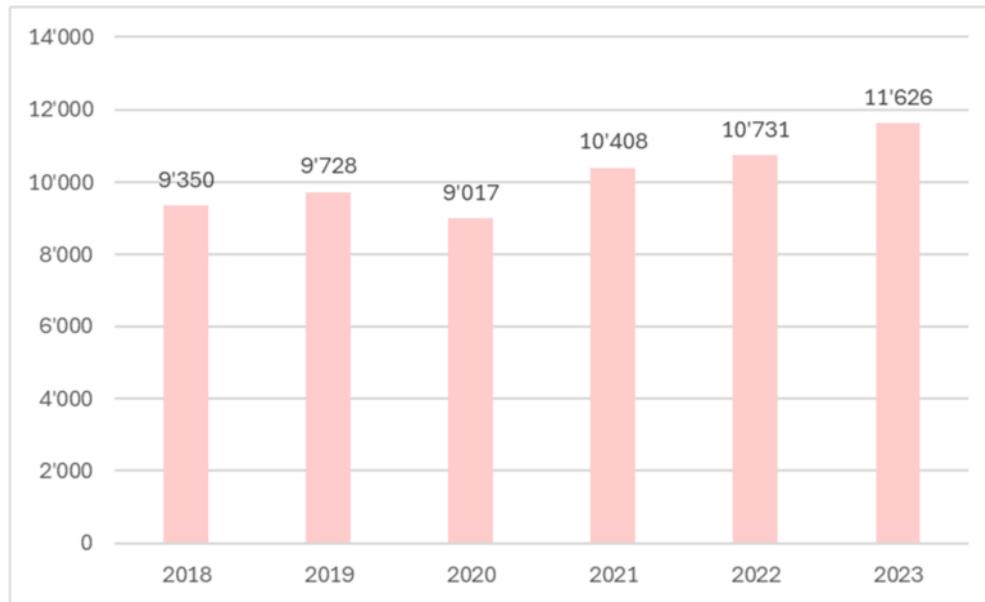
Actuellement, la consultation sociale pour les personnes âgées est principalement assurée par les assistantes sociales de la fondation Pro Senectute Valais-Wallis. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) conclut un mandat de prestations avec la Fondation pour la consultation sociale des personnes à domicile (en complément du financement de l'Office fédéral des assurances sociales - OFAS) et pour les personnes vivant en EMS. Cette prestation consiste en un accompagnement social, assuré par des assistantes sociales, sur des thématiques liées au finance, à la santé de manière générale, au droit, au logement, à la prévoyance, etc. La prestation est gratuite et confidentielle, ouverte à toute personne âgée de 65 ans et plus.

Pro Senectute Valais-Wallis récolte déjà des données sur la consultation sociale qui ont pu être utilisées ici. Les centres médico-sociaux (CMS), dans le cadre de leur mandat avec le DSSC, proposent également un accompagnement social pour leurs clientes et clients âgés, ainsi qu'un accompagnement spécifique pour les proches-aidants (cf. ci-dessous). Il peut alors s'agir de soutien social ou d'aide pratique administrative. Cette prestation ne bénéficie pour le moment pas d'indicateurs autres que le nombre d'équivalents plein temps dans le cadre du controlling du mandat de prestations des CMS. Certaines ligues de santé et associations actives auprès de personnes âgées effectuent également des heures de consultation sociale. Elles ne sont pas reprises ici.

Cet indicateur (nombre d'heures de consultation sociale) est nouvellement intégré à la planification des soins de longue durée afin de suivre l'évolution dans le temps. Les données de consultation sociale effectuées dans les CMS devraient pouvoir être intégrées à l'avenir dans le monitoring.

Ces dernières années, le nombre d'heures et le nombre de clients ont constamment augmenté, sauf durant l'année de pandémie de Covid-19.

**Figure 1 : Nombre d'heures de consultation sociale par Pro Senectute Valais-Wallis**



Source : SSP

Cette croissance démontre l'importance de pouvoir, à l'avenir, bénéficier de données complètes permettant de comprendre l'évolution de cette prestation d'accompagnement soutenue par les pouvoirs publics. Il est prévu de poursuivre le soutien à cette prestation. L'articulation entre la prestation délivrée par Pro Senectute Valais-Wallis et celle délivrée par les CMS est en cours de clarification en lien avec la révision du mandat de prestations des CMS.

Par ailleurs, un projet pilote en cours dans deux cabinets médicaux de groupe vise à évaluer l'impact de la présence d'une assistante sociale directement rattachée à ces cabinets sur le non-recours aux prestations sociales et sur la charge de travail des médecins. L'ensemble de la population est concerné, des données spécifiques aux 60+ seront récoltées dans ce cadre. Les résultats détermineront la pertinence de multiplier cette offre dans une vision de complémentarité à l'offre existante.

Un autre projet en cours de développement vise à étudier l'opportunité de proposer de manière régionale des bureaux d'écoute et orientation à la population. L'objectif est ici également de lutter contre le non-recours aux prestations sociales et améliorer l'orientation des individus dans le système social.

### 3 Soutien dans la vie quotidienne : aide pratique au domicile

Les prestations d'aide pratique sont des prestations de soutien dans les activités instrumentales de la vie quotidienne, principalement l'entretien du ménage et l'aide aux courses. Les CMS sont au bénéfice d'un mandat de prestations cantonal pour dispenser l'aide pratique à domicile. Les organisations de soins et d'aide à domicile privées (OSAD) offrent également ce type de prestations.

L'aide pratique est généralement effectuée avec le bénéficiaire afin de le soutenir dans ses tâches et activités quotidiennes. Elle joue alors un rôle préventif et de maintien des capacités de la personne aidée. Ces prestations font partie de la catégorie « Aide à domicile » présentée au point 2.5 du rapport de planification. Elles sont relevées dans la statistique fédérale que doivent renseigner les CMS et les OSAD.

Il existe encore d'autres prestataires offrant uniquement des prestations d'aide pratique, sans nécessairement impliquer la participation du bénéficiaire, notamment les diverses entreprises de nettoyage ou d'aide aux courses, ou encore des prestations d'accompagnement et de compagnie. Ces prestataires et leurs prestations échappent à la statistique.

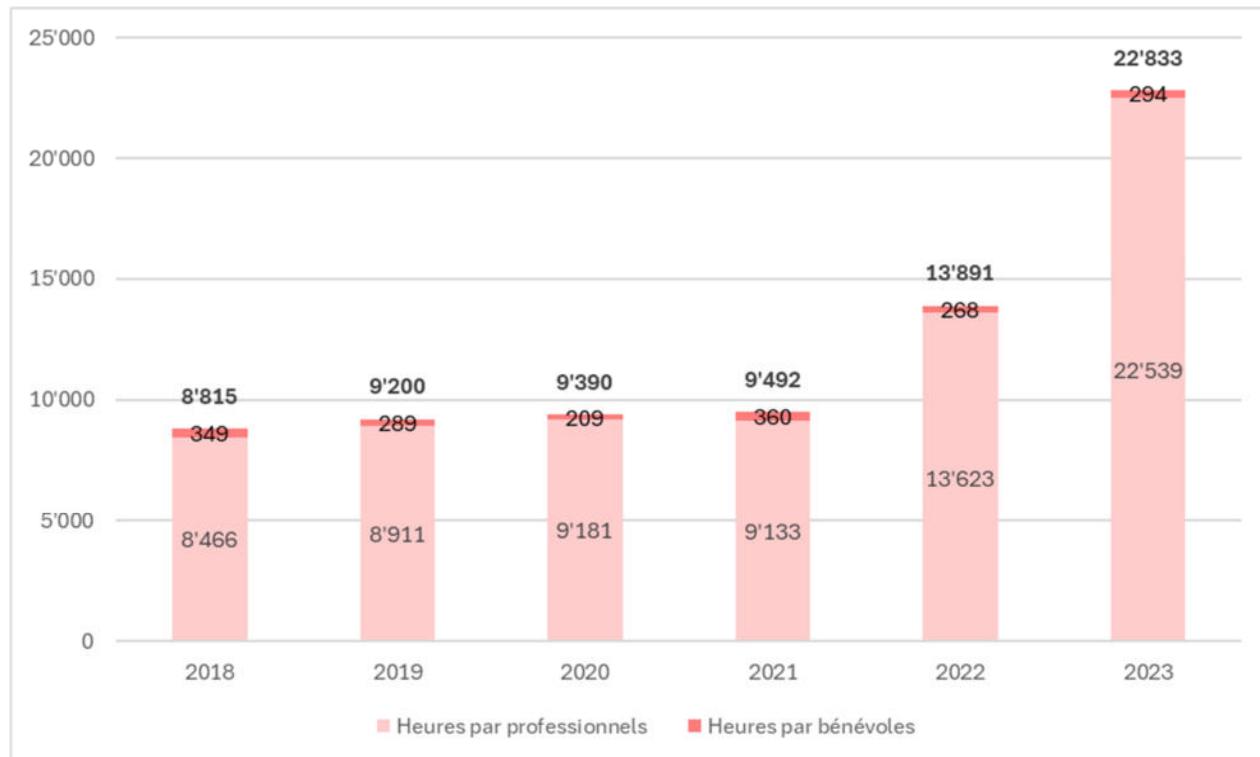
Ainsi, la statistique disponible n'intègre qu'une partie des prestataires. De plus, elle regroupe sous la notion d'aide à domicile diverses prestations, dont les aides pratiques (essentiellement l'entretien du ménage et l'aide aux courses), le soutien social et la relève à domicile. Il n'est donc pour l'heure pas possible de distinguer dans le total des heures d'aide à domicile des CMS le nombre d'heures consacrées uniquement à l'aide pratique. Il s'agira d'un nouvel indicateur à développer pour le monitoring à l'avenir.

Par contre, les heures de relève à domicile des CMS et de la Croix-Rouge Valais sont actuellement identifiables. Elles sont recensées au point suivant. Les données des CMS relatives aux entretiens d'évaluation réalisés avec les proches aidants et aux repas à domicile sont également utilisées ci-après.

### 4 Soutien dans la vie quotidienne : relève à domicile

La relève à domicile s'adresse aux personnes ayant besoin d'une présence sécuritaire à domicile, en soutien à leurs proches pour prévenir leur épuisement. Un nombre d'heures conséquent est déjà assuré par les proches, la famille, les voisins. Cette prestation est assurée de plus par des professionnels des CMS et de la Croix-Rouge ainsi que par des bénévoles.

Dans le cadre des mesures d'aide aux proches, les prix de la relève ont été revus à la baisse à partir de 2022 grâce à l'accroissement du financement par les pouvoirs publics. Comme le montre bien le graphique ci-dessous, cette mesure a eu un impact important sur le recours à cette prestation avec une augmentation importante de la demande qui en a découlé.

**Figure 2 : Nombre d'heures de relève (CMS et Croix-Rouge)**

Source : SSP

Ces données seront dorénavant récoltées dans le cadre du monitoring afin d'évaluer l'évolution de la prestation.

Par ailleurs, dans les années à venir, et en lien avec les priorités relevées dans la Stratégie des Générations 60+, il sera nécessaire d'évaluer comment une mesure de ce type pourrait être développée également pour des personnes souffrant de solitude.

## 5 Service d'aide au transport

Cette prestation d'aide vise à soutenir la mobilité, l'accès aux soins, aux activités de loisirs et à la vie sociale des personnes ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens. Les services de transport sont particulièrement importants dans un canton comme le Valais, avec une géographie éclatée. Les transports en commun ne peuvent pas toujours répondre à la demande et pour certaines personnes leur utilisation peut s'avérer problématique.

Il n'est pas possible pour le moment d'exploiter des données en vue de créer un indicateur pertinent et évaluer l'évolution de ce type de services pour l'ensemble du Valais.

De nombreux acteurs en Valais sont en charge de la question des transports des personnes à mobilité réduite. En 2023, Transport Handicap a effectué 52'000 courses pour 9'100 clients, tout âge et toute région confondus. Dans le Haut-Valais (Sierre à Goms), la Croix-Rouge a son service de transport Kleeblatt ; il s'agit pour la majorité de transports pour des rendez-vous médicaux. 4405 trajets ont été effectués en 2023. Dans les deux cas, il s'agit de bénévoles affiliés à ces structures qui effectuent ces déplacements. La Ligue Valaisanne contre le cancer organise les transports pour ses patients affiliés. Pro Senectute coordonne l'activité de bénévoles qui effectuent également des transports.

D'autres bénévoles sont affiliés à des communes, groupes de transport ou CMS qui gèrent l'organisation des transports demandés pour leurs clients.

Des acteurs privés mettent également à disposition des prestations de transports assis de personnes malades (ex : Handi Valais, vsl Valais, Urban Air Mobility Caramanolis Monthey), par opposition aux transports couchés en ambulance (qui nécessitent une autorisation en tant qu'entreprise de secours sanitaire).

Dans le cadre d'un groupe de travail sous l'égide du Service de la santé publique, des entretiens ont été menés avec les partenaires valaisans concernés par cette question des transports des personnes âgées. Les principaux constats liés à l'offre de transport font état d'une lacune au niveau de la couverture géographique, de la disparité de l'offre selon les régions, de conditions d'accès proches mais sans être uniformes et d'une disparité des modes de facturation aux bénéficiaires. Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et donc d'assurer la réponse à la demande des transports.

Ces différents constats et la problématique actuelle liée à la question du transport nécessitent d'établir une réflexion de fond au niveau cantonal, comme cela a été relevé dans la Stratégie des Générations 60+.

## 6 Service de livraison des repas

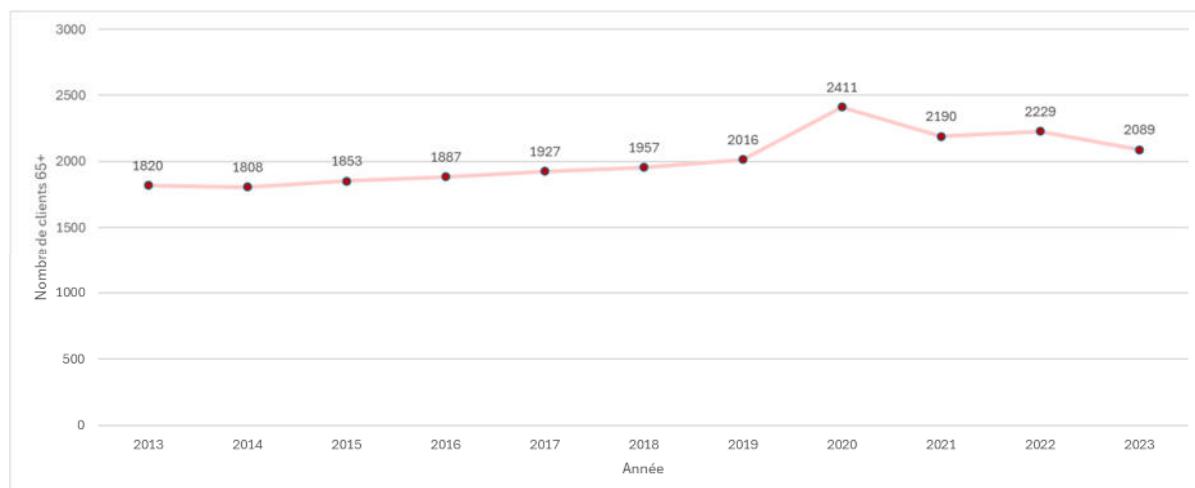
Cette prestation constitue une aide importante pour les personnes qui souhaitent rester à domicile et pour qui, pour diverses raisons (difficulté de mobilité, absence de compétences culinaires, perte de l'envie ou la capacité de cuisiner, etc.), organiser ses repas et se faire à manger peut devenir une charge importante. Or, l'alimentation revêt une importance très grande dans la santé générale, particulièrement si elle est adaptée aux besoins de la personne âgée.

Cet indicateur est nouvellement ajouté à la planification avec des données permettant d'avoir un état des lieux actuel. À l'avenir, il s'agira de poursuivre la récolte des données afin de pouvoir anticiper les besoins, suivre l'évolution et mieux identifier les différents prestataires impliqués.

Selon le mandat de prestations actuel, « les CMS sont responsables de la mise en place, de l'organisation et de la distribution régulière de repas à domicile sur l'ensemble de leur région (...) La livraison des repas peut être assurée par des bénévoles ou du personnel auxiliaire ».

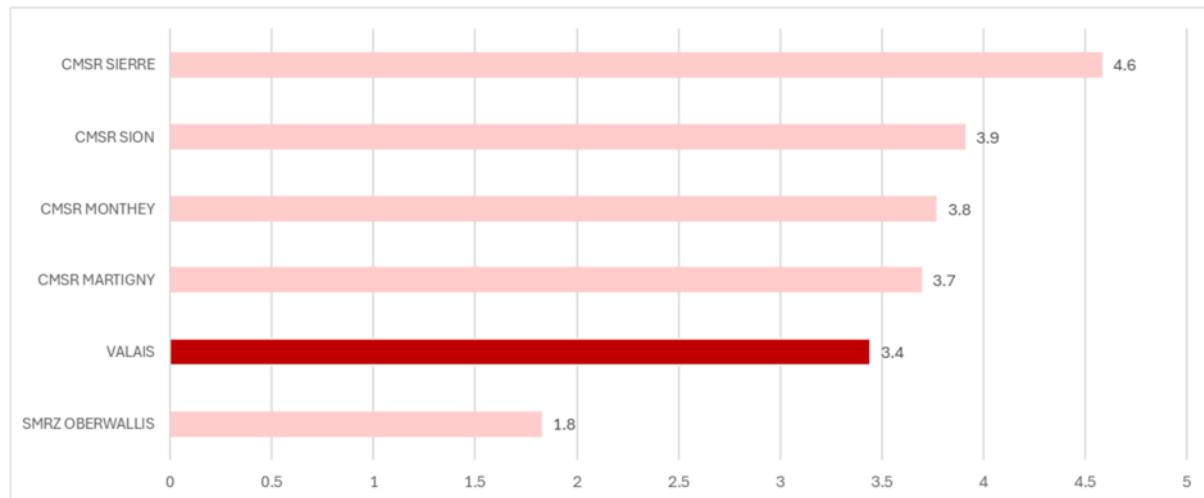
La livraison des repas à domicile est principalement assurée par les centres médico-sociaux et les milieux associatifs locaux. Le nombre de clients bénéficiant de cette prestation est en constante augmentation sur les dix dernières années, avec un pic marqué durant la pandémie de Covid-19. Le taux de recours à cette prestation est maintenant équivalent au niveau d'avant Covid.

**Figure 3 : Nombre de clients 65+ CMS pour la livraison des repas**



Source : OVS

En moyenne en 2023, 3,4 repas par habitant de 65 ans et plus ont été livrés par les CMS pour l'ensemble du Valais. Il existe des disparités régionales qui s'expliquent probablement par l'intervention de prestataires externes.

**Figure 4 : Nombre de repas pour les clients de 65+ par habitant 65+, par région CMS en 2023**

\*le relevé des données n'étant pas stratifié par âge, une pondération a été effectuée sur la population 65+ par région.

Source : OVS

Etant donné que la livraison des repas est généralement assurée par des bénévoles, la poursuite de cette prestation doit également entrer dans une réflexion plus large sur le recrutement et la fidélisation des bénévoles comme mentionné dans la Stratégie des Générations 60+.

## 7 Soutien aux proches aidants

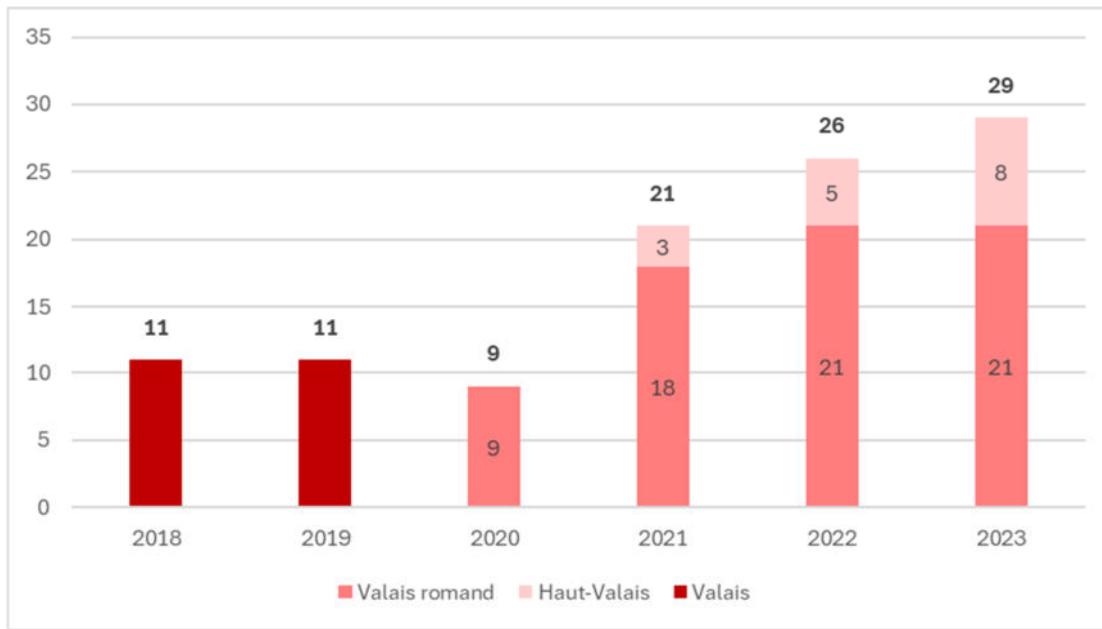
Le soutien aux proches aidants regroupe différentes prestations leur permettant de renforcer leurs ressources et se former, de bénéficier de répit, d'aides et de soutien psycho-social. Plusieurs prestataires valaisans sont en charge de proposer ces mesures. Les prestations de répit et relève et celles de consultation sociale (cf. ci-dessus) entrent donc également dans ce cadre.

Cet indicateur est nouvellement ajouté à la planification. Vu l'évolution démographique et en lien avec la politique de maintien à domicile, il est primordial d'apporter un soutien aux proches qui contribuent grandement à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

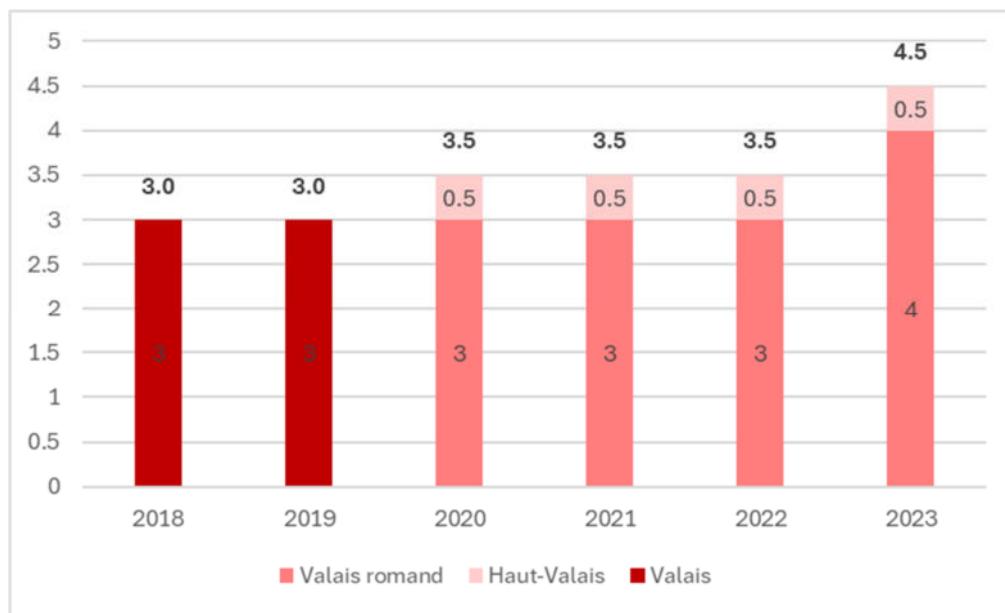
Les CMS ont pour mission d'évaluer les besoins des proches aidants et de proposer l'offre de soutien adaptée à la situation, en collaboration avec les divers prestataires concernés. Tout proche aidant, d'une personne cliente ou non du CMS, peut rencontrer un professionnel du CMS (personne ressource proche aidant – PRPA) pour évaluer l'état d'épuisement du proche aidant, clarifier ses besoins, proposer un plan d'action, partager ses réflexions et préoccupations, bénéficier de conseils sociaux, être informé et orienté vers les solutions ou structures partenaires adéquates. Depuis 2023, cette prestation est dispensée dans tous les CMS : 987 entretiens ont réalisé sur l'ensemble du canton. Cet indicateur sera intégré au monitoring.

L'Association valaisanne des proches aidants et Alzheimer Valais proposent des prestations en faveur des proches aidants. Il peut s'agir de soutien, de formation ou d'activités.

Les données actuelles récoltées permettent déjà d'établir un état des lieux de la fréquentation des prestations existantes, particulièrement les groupes de parole et la ligne d'écoute de Proches Aidants Valais ainsi que les groupes organisés par Alzheimer Valais. Pour toutes ces prestations, on observe une tendance à l'augmentation de la fréquence.

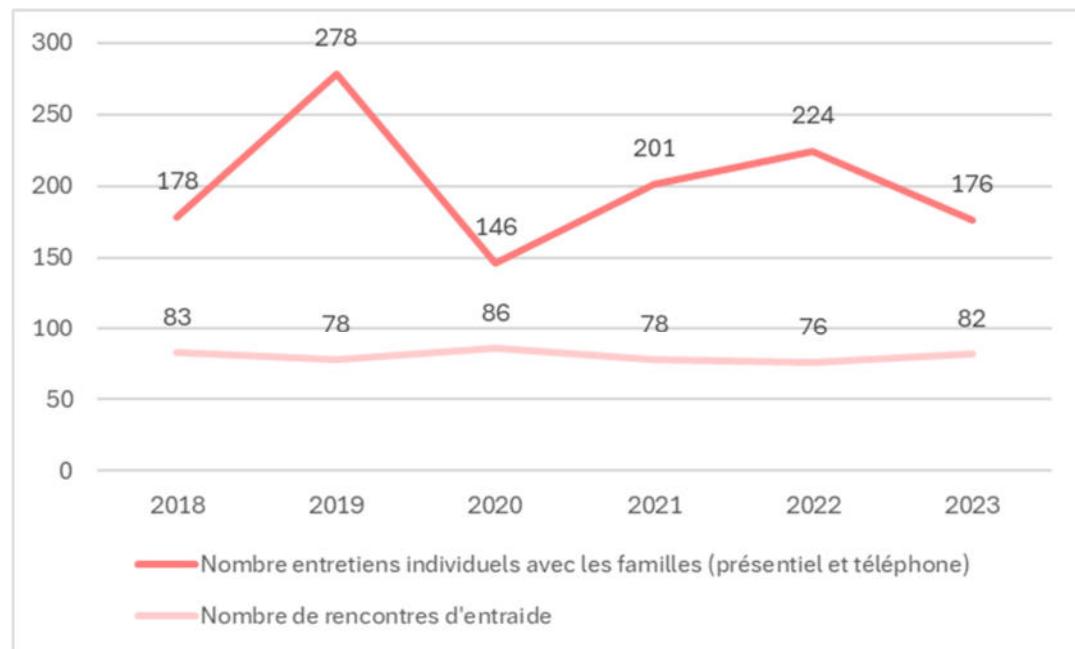
**Figure 5 : Nombre de réunions de groupes de parole de l'Association proches aidants Valais**

Source : SSP

**Figure 6 : Moyenne du nombre d'appels par jour de disponibilité de la ligne d'écoute de l'Association proches aidants Valais**

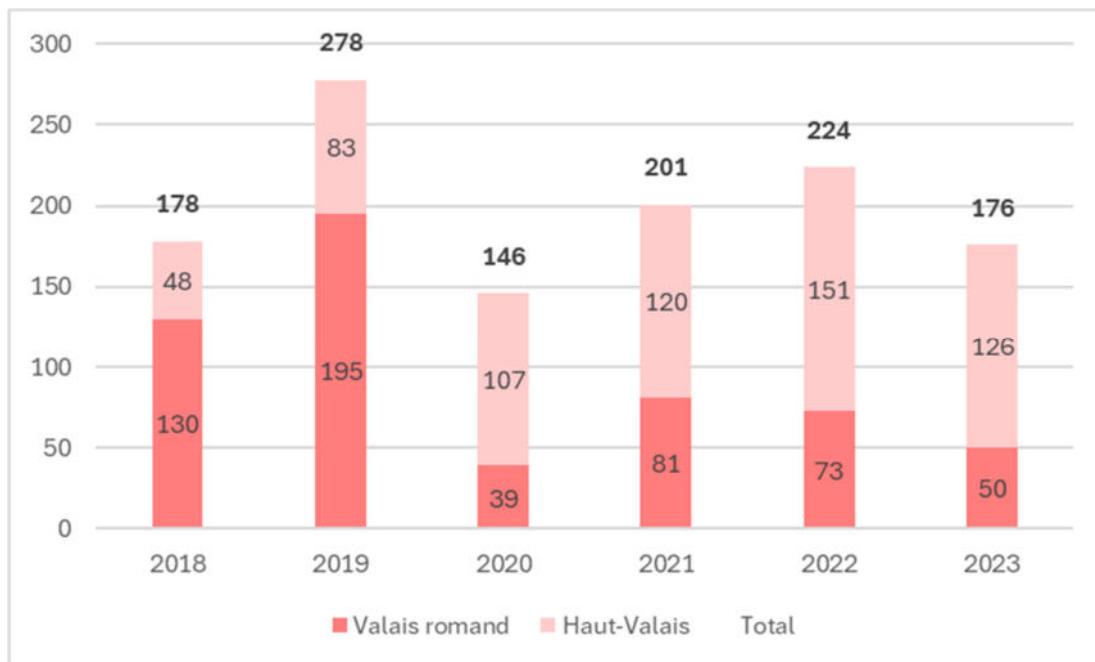
Source : SSP

**Tableau 7 : Nombre d'entretiens individuels avec les familles (présentiel et téléphone) par l'association Alzheimer Valais-Wallis**

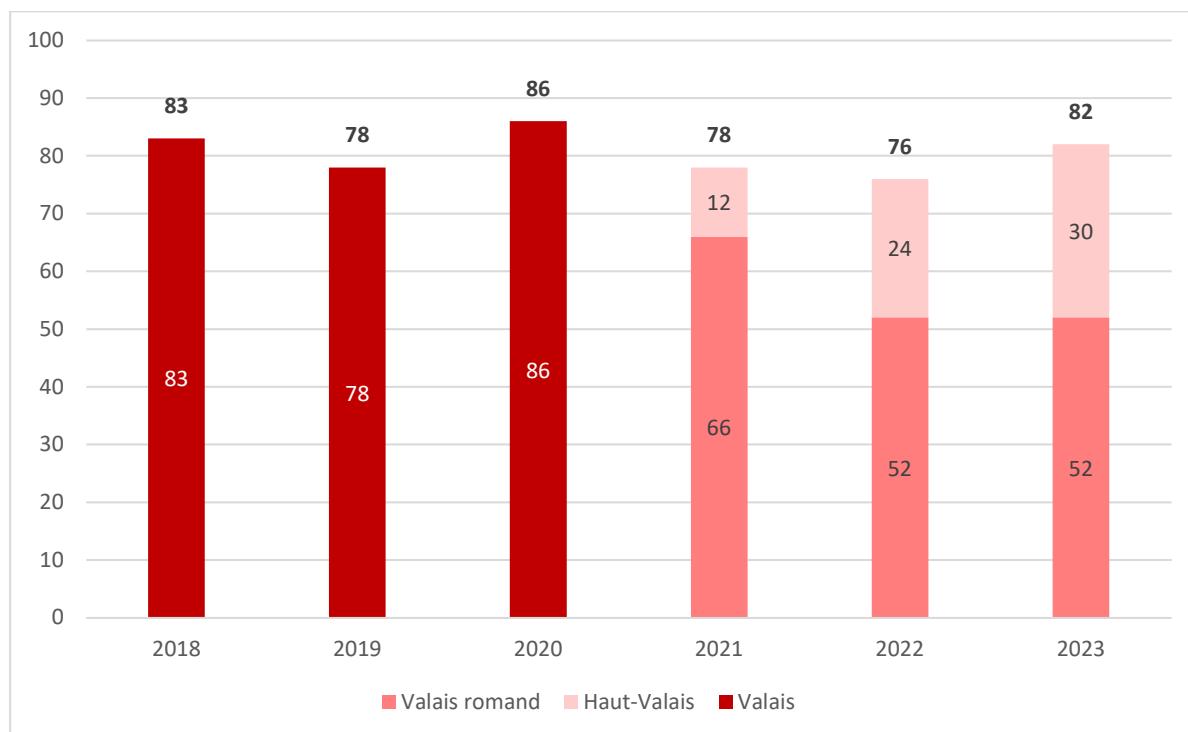


Source : SSP

**Tableau 8 : Nombre d'entretiens individuels (présentiel et téléphone) avec les familles par l'Association Alzheimer Valais-Wallis**



Source : SSP

**Tableau 9 : Nombre de rencontres des groupes d'entraide de l'Association Alzheimer Valais-Wallis**

Source : SSP

L'inscription de ces données dans le monitoring des prestations de soutien aux proches aidants permettra d'évaluer l'évolution des demandes pour les années à venir.

## 8 Accompagnement socioculturel en EMS

La Stratégie des Générations 60+ pointait déjà l'importance du développement de l'accompagnement socioculturel dans les EMS (et de manière plus large dans la communauté et dans les appartements à encadrement médico-social). « L'accompagnement socioculturel vise le maintien, l'encouragement et la réactivation des ressources et compétences physiques, cognitives, sociales et émotionnelles. Le rapport de 2017 de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées<sup>6</sup> faisait état de faiblesses en ce qui concerne le service de l'animation dans les EMS valaisans, notamment en raison d'une dotation insuffisante. Dans son rapport thématique de février 2020<sup>7</sup>, la Commission a repris cette thématique et proposé des compléments aux Directives du DSSC concernant l'autorisation d'exploiter un EMS, visant notamment à renforcer l'accompagnement social, la qualification et la dotation du personnel du service de l'animation. En outre, un concept d'accompagnement socioculturel en EMS a été élaboré en 2020 par l'Association valaisanne des EMS sur mandat du DSSC. Ce concept inclut des comparaisons avec d'autres cantons, des modèles d'accompagnement, et des éléments relatifs à l'organisation des EMS, tels que l'interprofessionnalité. Il met également l'accent sur l'importance d'élargir les équipes d'animation socioculturelle, notamment

<sup>6</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2014-2017 (2017). *Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées*. <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#/id25982766>.

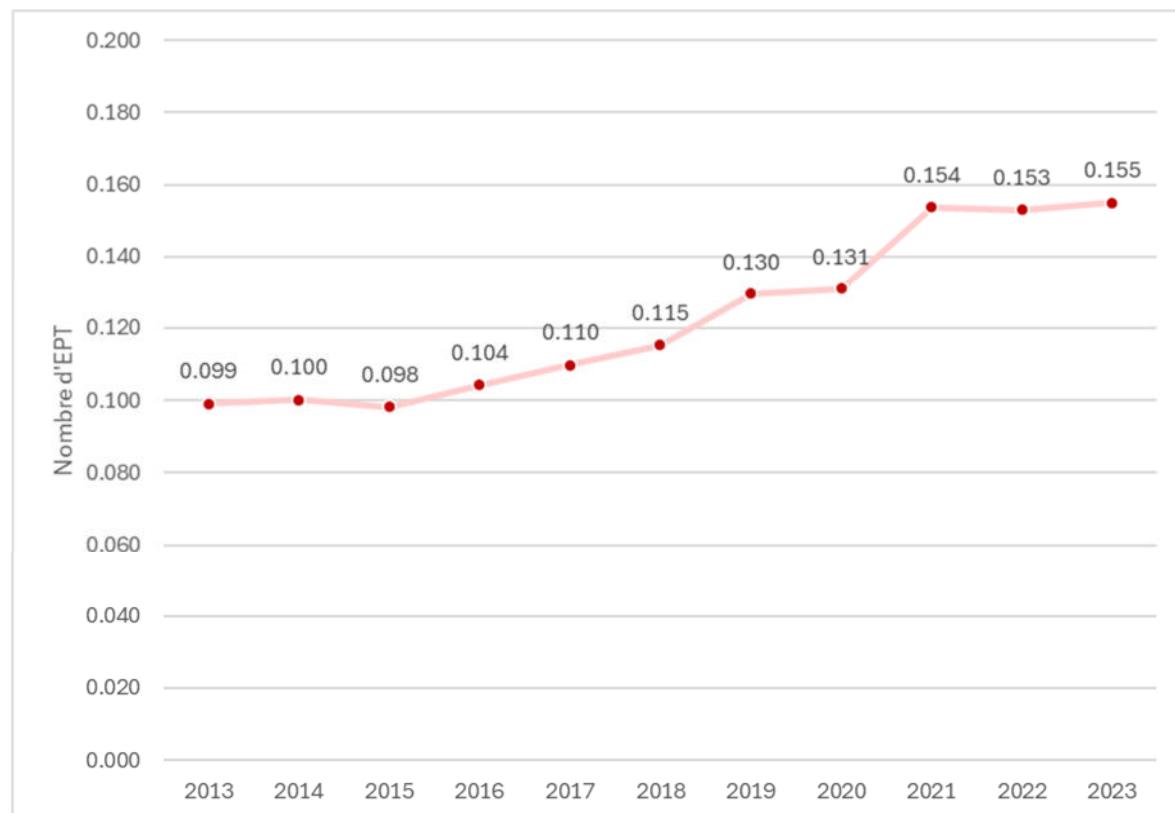
<sup>7</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021 (2020). *Bases légales et modifications réglementaires. Rapport thématique n°4.* <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#/id25982766>.

en augmentant le nombre de professionnels formés et en valorisant le CFC d'assistant socio-éducatif (ASE).<sup>8</sup> »<sup>9</sup>

En ce sens, il est proposé ici d'intégrer un indicateur permettant de monitorer l'évolution du nombre d'EPT en accompagnement socioculturel afin de pouvoir ensuite évaluer les besoins et coûts en regard des évolutions démographiques et du développement de cette prestation.

Ces dernières années, le nombre d'EPT dédié à l'accompagnement socioculturel a augmenté après être resté assez stable.

**Tableau 10 : Nombre d'EPT d'animation socioculturelle en EMS pour 1000 journées d'hébergement**



Source : OVS

Les données actuelles ne permettent cependant pas de distinguer les profils professionnels des personnes en charge de cette prestation, le nombre de services indépendants des soins.

Le développement de cette prestation est lié aux objectifs de la Stratégie des Générations 60+ et devra être intégré aux réflexions sur la mise en œuvre de la Stratégie.

<sup>8</sup> Furrer Rey, C., & Oppliger, M. (2020). *Concept AVALEMS d'accompagnement socioculturel en EMS*, sur mandat de l'AVALEMS. <https://federanim.ch/wp-content/uploads/ressources/Documentation.%20pratiques%20et%20outils/A%C3%A9n%C3%A9s/Accompagnement%20Socio-culturel%20AVALEMS/Rapport%20Concept%20Accompagnement%20Socioculturel%20AVALEMS-Marjorie%20Oppliger%20et%20Chantal%20Furrer%20Rey%202020.pdf>.

<sup>9</sup> Service de la santé publique et Service de l'action sociale. *Politique des Générations 60+. Stratégie santé-sociale. Rapport provisoire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture*. Février 2025. Etat du Valais